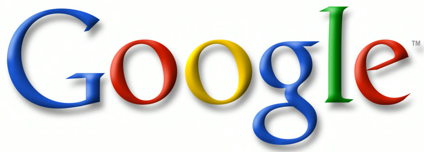







VET TES EN
NOV TAM TVM
Dei
Sub Numine
Viget

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

34, RUE DEMOLOMBE, 34

—

1907

PARTIE SCIENTIFIQUE

LE MÉGALITHE BIFURQUÉ

DE CONDÉ-SUR-IFS (Calvados)

ÉTAIT-IL LE MENHIR SIGNAL DES DEUX TUMULUS VOISINS ?

PAR

M. le docteur F. GIDON,

Membre titulaire.

LE MÉGALITHE BIFURQUÉ

De CONDÉ-SUR-IFS (Calvados)

ÉTAIT-IL LE MENHIR SIGNAL DES DEUX TUMULUS VOISINS ?

La *Pierre Cornue,* de Condé-sur-Ifs, est un mégalithe situé près de l'église de Condé, sur une ondulation du versant occidental de la vallée du Laison, à 300 mètres du cours du ruisseau, où une légende locale veut que la pierre aille se baigner chaque nuit de Noël.

Intéressante déjà par sa hauteur et ses dimensions, la Pierre Cornue est surtout remarquable par sa forme qui la classe dans le groupe curieux et assez rare des menhirs bifurqués. Vu de profil, c'est-à-dire du côté de l'est ou du côté de l'ouest, le mégalithe offre, en effet, deux pointes inégales dont l'une, celle du nord, haute et élancée, formée d'une dalle assez mince qui se présente par la tranche, s'élève à 4 mètres de hauteur, tandis que celle du sud s'arrête à environ 2 mètres du sol. Mais, d'après une tradition dont fait mention de Caumont dans la *Statistique monumentale du département du Calvados,* cette corne du sud a été brisée et n'a plus sa

hauteur primitive. Les deux cornes sont séparées assez carrément l'une de l'autre à la base, particulièrement du côté de l'ouest. Vue du même côté, la partie inférieure indivise du mégalithe a l'aspect d'un bloc cubique, haut d'un mètre et demi, et qui ne s'élargit qu'assez légèrement vers le sol. Du côté opposé, la base du mégalithe est, au contraire, irrégulière et formée de plusieurs couches rocheuses, verticales, accolées, et en retrait les unes sur les autres.

Vue du sud ou du nord, la Pierre Cornue offre un aspect tout différent. La grande dalle, irrégulièrement rectangulaire, qui forme, quand on la voit de côté, la corne nord, se présente cette fois de face, dans toute sa largeur, qui est de plus de 2 mètres, tandis que la portion moins importante qui supporte la corne du sud n'apparaît plus que comme un noyau rocheux accessoire, accolé à la face sud de la grande plaque près de son bord occidental.

On peut facilement se convaincre, en examinant le mégalithe de Condé, que sa forme bifurquée est bien une disposition primitive, datant de l'origine du monument. C'est un point intéressant et sur lequel il est permis d'insister, car il existe des menhirs dont la bifidité n'est qu'accidentelle et leur existence introduit une cause d'incertitude dans l'étude et, si possible, l'interprétation des menhirs bifides authentiques. On ne constate en effet, en examinant la Pierre Cornue, aucune trace d'arrachement attribuable à l'enlèvement du pont rocheux

qui aurait pu réunir les deux cornes du mégalithe en un ensemble à pointe unique, ou seulement en un menhir à perforation annulaire, forme curieuse dont on connaît des exemples. D'autre part, la structure de la roche montre que la bifidité aurait pu être facilement évitée si elle n'avait été intentionnelle.

La roche qui constitue la Pierre Cornue est, en effet, un conglomérat dont on retrouve tous les éléments, à l'état meuble, dans les sablonnières situées tout autour de l'étroite parcelle réservée où se trouve le mégalithe. Dans plusieurs des trous actuellement ouverts existent des blocs conglomérés, encore en place. Or, l'examen de ces blocs, de même que celui de la Pierre Cornue elle-même, montre que le conglomérat est distribué dans les sablonnières par bancs peu épais, faciles à enlever séparément ou à séparer les uns des autres une fois sortis du sol. Il est certain que les portions rocheuses, qui forment la corne sud du mégalithe, et qui sont formées de plusieurs strates superposées, mais distinctes, auraient été très facilement détachées de la grande plaque et que les hommes qui ont été assez adroits pour mettre en place, sans le briser, le mégalithe fragile, bifide et mal équilibré, qu'ils avaient choisi, l'auraient très aisément débarrassé de son appendice méridional. La bifurcation de la Pierre Cornue est donc bien certainement une particularité voulue de sa forme, et il est permis de lui supposer une signification.

La *Statistique monumentale* de de Caumont

signale l'existence, dans les champs, au voisinage du mégalithe, d'autres masses rocheuses transportées, et conclut de leur présence qu'il a pu exister en cet endroit un alignement mégalithique dont la Pierre Cornue aurait fait partie. Le *Catalogue des monuments mégalithiques du Calvados,* publié en 1894 par de Mortillet, dans les comptes-rendus du Congrès de l'Association française à Caen, signale le même fait avec le même commentaire. On peut voir encore aujourd'hui, au bord du chemin qui passe près de la Pierre Cornue, des blocs de conglomérat qui sont probablement ceux qu'avait vus de Caumont. Il en existe d'autres à peu de distance. Mais il y a aussi, çà et là, en particulier au pied même de la Pierre Cornue, des morceaux de rocher encore en place, qui émergent du sol. Il est possible que les blocs signalés par de Caumont aient été eux-mêmes mis au jour par la dénudation, ou qu'ils proviennent d'une exploitation ancienne des carrières à sablon. L'examen de ces blocs ne permet donc pas plus aujourd'hui que du temps de de Caumont d'affirmer l'existence ancienne d'un alignement, et la question soulevée par la *Statistique* ne peut, dès lors, recevoir de réponse.

Mais la Pierre Cornue n'est pas le seul monument préhistorique connu à Condé-sur-Ifs. Galeron, en 1830, puis Bellivet, en 1847, ont fouillé, à une certaine distance du mégalithe, des tumulus dont le second forme encore aujourd'hui, dans les champs, un relief assez considérable. Or, on a depuis longtemps remarqué la coexistence fréquente, dans les

mêmes localités, des menhirs ou pierres levées (qui ne recouvrent jamais aucune sépulture) et des mégalithes réellement funéraires, qui sont les dolmens (ou tables de pierre), les allées couvertes et les tumulus. Tout récemment, une étude approfondie des menhirs de la Vendée a démontré à M. le Dr Marcel Baudoin qu'il existe en réalité, entre les sépultures mégalithiques et leurs menhirs satellites, des rapports de situation très précisément définis et qui apportent des données inattendues, et toutes nouvelles, à la question obscure de la signification des menhirs. La Pierre Cornue de Condé-sur-Ifs pouvait être l'un des menhirs satellites des tumulus voisins et il y avait lieu, dès lors, d'examiner sur place si les lois de position constatées par le Dr Baudoin, en Vendée, se vérifient à Condé. On peut résumer ces lois de la façon suivante :

Lorsqu'ils sont aplatis ou ovales, les menhirs sont orientés de telle façon que, vus du mégalithe funéraire, ils se présentent, non pas de champ, mais, au contraire, très exactement, suivant leur plus grande largeur. Les menhirs aplatis regardent donc nécessairement les mégalithes à sépultures par une de leurs grandes faces. Cette face est généralement la plus belle et la plus régulière des deux.

Il résulte de cette loi d'orientation que, connaissant deux menhirs, on doit pouvoir déterminer, *a priori*, la situation, supposée inconnue, de la sépulture, par une construction géométrique très simple, qui consiste à reconnaître exactement, sur le

terrain ou sur la carte, le point où se croisent les « lignes de direction », tirées précisément à angle droit de la plus grande dimension horizontale des deux menhirs. M. Marcel Baudoin a vérifié lui-même cette conséquence nécessaire de sa théorie en découvrant, en 1906, à Saint-Mayeux (Côtes-du-Nord), l'allée couverte, alors non encore reconnue, de Crampoisic, à l'aide des lignes de direction fournies par deux menhirs, celui de Kerjégu, connu depuis 1880, et celui du Couëdic, découvert par M. Baudoin lui-même en 1905.

Mais il est évident que, beaucoup de sépultures mégalithiques ayant été très anciennement fouillées, puis détruites, on ne peut espérer arriver, dans tous les cas, à de pareils succès.

Il existe, d'autre part, une loi de distribution des menhirs autour des mégalithes funéraires. M. Baudoin a constaté que les plus constants des menhirs satellites sont des menhirs *cardinaux,* situés directement en face de l'entrée, du fond et des deux côtés des dolmens ou des allées couvertes, qu'elles soient à l'air libre ou encore sous tumulus. Lorsque les galeries s'ouvrent plus ou moins directement vers l'orient, ce que M. Baudoin considère comme la règle, c'est par conséquent à peu près au nord, au sud, à l'est et à l'ouest qu'on rencontre le plus communément des menhirs.

L'examen du mégalithe de Condé montre que, malgré certaines particularités qui soulèvent des questions intéressantes, la Pierre Cornue satisfait très exactement aux conditions de position ou

d'orientation qui caractérisent, en Vendée, les menhirs satellites des sépultures.

Les grandes faces du mégalithe, qui est large, plat et mince, sont dirigées l'une vers le nord, l'autre vers le sud. Le grand axe horizontal du monument est exactement dirigé de l'est à l'ouest, dans le plan de la grande dalle. La face la plus remarquable du mégalithe est certainement celle qui est décorée, s'il est permis de s'exprimer ainsi, par la pointe méridionale. C'est donc directement au sud du menhir que devaient se trouver les sépultures. C'est, en effet, au sud que le texte de la *Statistique* de de Caumont place les deux tumulus, à 400 mètres d'intervalle l'un de l'autre. En prenant comme point de repère la tour de l'église de Condé, très proche de la Pierre Cornue et visible du tumulus méridional, qui est encore assez élevé, j'ai vérifié moi-même que ce tumulus est en effet situé bien directement au sud de la Pierre Cornue. La loi d'orientation se vérifie donc exactement.

Le tumulus fouillé par Galeron, le seul sur lequel je possède pour le moment des renseignements, renfermait une galerie s'ouvrant à l'est. La Pierre Cornue, située exactement au nord des deux tumulus, a donc bien, à ce point de vue encore, la position et l'orientation prévues pour un menhir satellite du côté droit, au moins en tant qu'il s'agit du tumulus de Galeron.

A cette interprétation, qui fait de la Pierre Cornue un menhir signal des deux tumulus de Condé, on peut cependant objecter, d'abord, que le

plan de bifurcation de la pierre n'est pas dirigé comme aurait pu le faire prévoir ce qu'on a jusqu'ici constaté dans les cas du même genre, et, secondement, que la distance entre le menhir et les tumulus est, à Condé. très supérieure à toutes celles qui ont été jusqu'à présent relevées entre des sépultures et leurs menhirs satellites.

Certains faits bien constatés font en effet considérer comme très vraisemblable que la bifidité ou la perforation artificielle des menhirs avaient pour but de déterminer une direction aidant à retrouver sur le terrain, soit une sépulture, soit un emplacement remarquable. C'est ainsi que, à Kerjégu, la ligne de visée qui passe entre les pointes du menhir, conduit directement à l'allée couverte de Crampoisic. Or, il en est autrement à Condé-sur-Ifs, où une pareille ligne de visée serait dirigée de l'est à l'ouest, alors que les sépultures sont au sud.

C'est pourquoi il me semble bien probable que la bifidité du menhir de Condé doit être interprétée autrement que celle des menhirs à deux pointes dont il s'agit. La Pierre Cornue n'est pas un simple menhir échancré. Elle est formée de deux masses rocheuses, accolées, mais indépendantes sur une partie considérable de leur étendue. Elle ne constitue pas, à proprement parler, un menhir bifurqué, c'est réellement un menhir didyme. Et il est permis de supposer une relation entre la forme, certainement intentionnelle, de cette sorte de menhir double et la présence de deux tumulus, au lieu d'un seul, sur sa ligne de direction.

Quant à la distance qui sépare le menhir des sépultures, elle est de plus d'un kilomètre pour le premier tumulus, de 1.600 mètres pour le second. Ce sont là des distances jusqu'à présent exceptionnelles, car les menhirs étudiés par M. Baudoin ne sont, en aucun cas, à plus de 500 mètres des mégalithes qu'ils signalent.

L'importance qu'il faut reconnaître à cette anomalie dépend cependant du sens que l'on croit devoir attribuer à la présence des menhirs autour des sépultures.

Si on suppose que les menhirs avaient pour rôle de délimiter autour des mégalithes funéraires un territoire réservé, on est en effet en droit de penser qu'ils devaient en être toujours à une distance assez modérée, et les 1.200 et 1.600 mètres constatés à Condé-sur-Ifs peuvent faire douter que la Pierre Cornue soit bien un menhir satellite des tumulus.

Mais si on estime que les menhirs étaient plutôt des sortes de stèles commémorant l'existence du mégalithe funéraire et servant peut-être à suspendre des offrandes, rien n'oblige à penser qu'elles devaient nécessairement en être très proches. Elles pouvaient se trouver à une certaine distance des sépultures sur le chemin qui y conduisait, ou même, si leur rôle était surtout celui d'un signal commémoratif, elles pouvaient être placées au bord d'une voie préhistorique voisine.

La première interprétation du rôle des menhirs a pour elle ce fait, signalé par M. Baudoin, que les

menhirs sont, en général, d'autant plus grands qu'ils sont plus éloignés des sépultures. Il est, en effet, vraisemblable qu'on ne se mettait en frais de grandes pierres que pour les sépultures importantes, qu'on honorait, d'autre part, d'un périmètre réservé très étendu. La Pierre Cornue, située très loin des tumulus, est précisément, elle-même, un très grand menhir.

Mais la seconde hypothèse, qui assimile les menhirs à des stèles, a en sa faveur la forme habituelle et l'orientation des pierres, qui tournent leurs surfaces régulières vers les sépultures et, en particulier, ce fait que les plus fréquents de tous les menhirs satellites sont ceux qui font directement face à l'entrée des galeries funéraires. Enfin, le rôle commémoratif de ces stèles et leur fonction de signal deviennent particulièrement évidents, si on tient compte de leur toute spéciale fréquence sur le trajet de certaines voies très anciennes. Il n'y en a pas moins de cinq le long de l'antique chemin de l'époque préromaine qui allait de Nîmes à Millau et qui a été étudié par M. le lieutenant Gimon. Dans le Calvados même, la voie romaine qui va de Bayeux à Bénouville traverse une série de localités où on signalait autrefois des menhirs et dans quelques-unes desquelles on en voit encore. Ce seul fait suffirait d'ailleurs à établir l'existence, sur ce même parcours, d'une voie beaucoup plus ancienne. Il est du reste probable que certaines directions rectilignes remarquables, suivant lesquelles se succèdent de loin en loin des menhirs, ne

sont autre chose que le parcours de chemins préromains.

La situation de la Pierre Cornue assez loin des sépultures qu'elle devait signaler s'expliquerait donc facilement si nous avions lieu de croire qu'une voie antique passait en cet endroit.

Or, il existe à Condé-sur-Ifs un gué qui permettait de traverser le Laison précisément à l'endroit de la vallée où se trouve le menhir. Il est certain que ce lieu de passage a dû être utilisé de toute antiquité, parce que le versant oriental escarpé de la vallée empêche de descendre facilement au ruisseau sur plus de 2 kilomètres en amont de ce point. Ce gué était certainement, à l'époque gallo-romaine, le lieu de traversée nécessaire et, du reste, exactement direct, pour aller de la plaine de Saint-Sylvain et de Cintheaux, où existaient des établissements romains importants, à ceux dont on a trouvé les traces près de Magny, et, plus à l'est, à la voie romaine, encore très bien conservée, qui descend de Percy sur Grisy. A Magny même, il existe, à 1 kilomètre au sud de l'église, au point où, paraît-il, on a trouvé le plus de tuiles à rebords, un tronçon de chemin perdu dans la campagne, extrêmement creux, rectiligne, servant de limite à deux communes et certainement très ancien. Or, le prolongement de ce chemin croise la vallée exactement au niveau de la Pierre Cornue et de l'église de Condé. Il est probable qu'il occupe l'emplacement d'une portion de la voie préromaine au bord de laquelle se trouvait le mégalithe signal et qui réunissait les

bourgs celtiques où furent ensuite édifiées les constructions gallo-romaines dont on a trouvé les traces.

L'existence du menhir confirme celle de la voie, comme celle de la voie explique la situation du menhir. Le menhir et les tumulus eux-mêmes indiquent du reste que Condé-sur-Ifs était aussi un centre important à l'époque des mégalithes, et son existence au voisinage d'un gué ne permet pas de douter non plus de celle de la route. Le menhir situé au bord du chemin était le signal des sépultures, exactement dans les conditions ordinaires d'orientation et de direction.

PARTIE LITTÉRAIRE

L'UNIVERSITÉ DE CAEN

A LA FIN DU XVI[e] SIÈCLE

LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE ET LES RÉFORMES PARLEMENTAIRES

PAR

M. Henri PRENTOUT,

Secrétaire.

L'UNIVERSITÉ DE CAEN

A LA FIN DU XVI[e] SIÈCLE

LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE ET LES RÉFORMES PARLEMENTAIRES (1)

L'histoire de l'Université de Caen pendant le dernier tiers du XVI[e] siècle a son unité : c'est une période de restauration monarchique et catholique. Pénétrée d'humanisme, l'Université avait été de bonne heure imprégnée de l'esprit de la Réforme. Les protestants y étaient en grande majorité, et, comme ils étaient aussi les maîtres de la ville, très probablement par leur nombre, au moins par la situation de beaucoup d'entre eux : officiers de justice, conseillers au présidial, officiers de finance, trésoriers généraux, ils songèrent tout naturellement à faire de l'Université, une fille de l'Académie

(1) Trois des chapitres de ma thèse latine ont été consacrés à traiter cette question. Je ne me suis pas borné ici à traduire ma thèse latine, je l'ai développée ; j'y ai ajouté un chapitre sur l'histoire de l'Université après le règlement de 1586 : je

de Calvin. Les catholiques, encore nombreux, qui avaient l'appui de quelques officiers du Roi, entravèrent ce dessein; il ne fut jamais qu'ébauché; s'il se développa une Université protestante, elle n'eut qu'une existence précaire et cachée : en 1564, les pasteurs qui prêchaient et enseignaient aux Grandes Écoles, en étaient chassés. Dès l'année suivante, on travaillait à réorganiser l'Université; mais les troubles qui agitèrent alors la ville et la province ne furent guère favorables à ce relèvement; il fallut l'impulsion donnée par les États de Blois, en 1576, pour que cette restauration fût entreprise méthodiquement.

Par son point de départ même, elle eut manifestement un caractère catholique : elle participa au grand mouvement de la *contre-réforme,* lancé en Europe par le concile de Trente; en France, avec un caractère monarchique, par les États de Blois. Mais il ne faut rien exagérer et se garder de couper l'histoire d'une institution — comme celle d'une ville ou d'un pays — en tranches trop accentuées. A Caen, la Réforme n'était pas morte ; les protestants y étaient encore nombreux et puissants; dans l'Université, ils diminuèrent peu à peu à partir de l'édit de 1568, qui fermait les Universités aux réformés; mais cet édit ne fut jamais appliqué à la lettre : il y avait des protestants après cette

montre ici l'application de ce règlement, entre 1586 et 1608. Enfin on trouvera à l'Appendice une note sur le budget de l'Université à la fin du XVIe siècle.

date parmi les professeurs des facultés, les régents des collèges et les officiers. Enfin, si l'impulsion a été donnée par les États de Blois, si le Parlement a dirigé et suivi de très près le travail de restauration, ce mouvement n'en a pas moins été, par-dessus tout, l'œuvre de la Ville, de quelques personnalités autour desquelles se groupèrent quantité de bonnes volontés : on ne refusa le concours de personne; ce mouvement n'a pas été hostile aux protestants, puisqu'ils s'y associèrent. Quels hommes dirigèrent cette entreprise? Ce furent des esprits éclairés, impartiaux : les uns, de Bras et Vauquelin de la Fresnaye, qui furent toujours catholiques; les autres, Jacques de Cahaignes, Jean Rouxel, qui avaient été plus ou moins protestants : tous furent tolérants.

On voit quel est l'intérêt de cette histoire : il réside dans l'étude de toutes ces actions : action de la Ville, action du Parlement, plus que dans l'étude de l'Université même. C'est aussi une contribution à l'histoire de la *contre-réforme*. Mais ce chapitre, il faut l'écrire avec des nuances; et quoique, à partir de 1564, de 1568, de 1574 surtout, la décadence du protestantisme en Normandie soit incontestable et même assez rapide, il y a lieu de saisir l'évolution, de voir comment ce retour au catholicisme, si marqué qu'il ait été, s'est fait progressivement, prudemment, allais-je dire, en ménageant les susceptibilités, en se montrant ici, comme le voulait l'esprit même de la province et la force de l'adversaire, circonspect et tolé-

rant, jusqu'au jour où les Jésuites apparurent.

Entre 1564, date où les protestants quittent les Grandes Écoles, et 1608, date où les Jésuites entrent au collège du Mont, il y a, si l'on veut, une période dans l'histoire de l'Université de Caen (1).

(1) Période compliquée, mais qui n'est obscure qu'au début. A partir de 1576, les documents sont suffisamment nombreux. Ce sont, d'abord, aux Archives du Calvados, les Archives de l'Université (série D); mais, précisément, comme nous sommes dans une période de troubles, les Archives de l'Université sont fort incomplètes. Il n'y a pas de *Conclusions* pour cette époque; les *Rectories* ne sont représentées que par de rares fragments. Il n'y aucun document relatif à la faculté de théologie pour cette époque. Les registres du Droit ne commencent qu'en 1599; il y a très peu de chose pour les Arts. Si la faculté de médecine nous est connue, c'est grâce à d'autres sources: au *Matrologe de la faculté de médecine*, qui se trouve à la Bibliothèque de la Ville (in-f°, 66), et au manuscrit du médecin de Cahaignes, qui se trouve à la collection Mancel (pet. in-f°, 54). Pour cette période, les Archives municipales constituent la source capitale. La série des délibérations est aussi complète que possible; en outre, on trouve dans un carton spécial tout ce qui a trait à l'action de la Ville dans les affaires de l'Université. Dans ce carton n° 50 sont réunis les procès-verbaux des assemblées de Ville, auxquelles assistaient les professeurs de l'Université et qui, chaque année au mois de septembre, décidaient tout ce qui concernait l'enseignement; quantité de pièces de correspondance émanant des gouverneurs-échevins, des officiers du Roi, des commissaires du Parlement, relatives au choix des professeurs, aux gages, à l'octroi sur le sel. Pour les finances de l'Université, nous avons les *Comptes du receveur* de cet octroi et des dons particuliers, à partir de 1583, avec une lacune de deux années seulement, en 1601 et en 1602. Ces comptes, je les avais cherchés en vain jusqu'alors: ils ont été retrouvés par le nouvel archiviste, à qui j'avais

I

L'Université en 1564. — L'enquête de M. de Bras.

Les protestants voulaient faire de l'Université de Caen une fille de l'Académie de Genève, un séminaire qui aurait assuré le recrutement des pasteurs pour tout le nord de l'Europe, une Université

signalé cette lacune. Enfin les *Comptes des receveurs des deniers communs de la Ville* donnent quelques renseignements.

Ce sont donc les Archives communales qui fournissent la trame essentielle de cet exposé. Mais il faut également avoir recours aux œuvres mêmes des hommes qui ont été mêlés à tout ce mouvement : œuvres de de Bras, de Jacques de Cahaignes, de Vauquelin de la Fresnaye, et, surtout, aux trois discours latins de Jean Rouxel, où il a raconté toutes les démarches qui ont précédé la restauration.

Resterait à connaître l'œuvre du Parlement; elle nous est en partie connue par l'arrêt de réformation (qui fut imprimé), par les enquêtes qui se trouvent aux Archives du Calvados, dans la série D, par des lettres des commissaires, que contient le carton 50 des Archives communales. On aimerait à savoir si le Parlement lui-même s'en est occupé. Lorsque je faisais ma thèse latine, je me suis rendu deux fois à Rouen, pour consulter les *Registres secrets*, et les ai maintes fois réclamés. Malheureusement, ils se trouvent, pour la plupart, à la Bibliothèque de la Cour d'appel. Il se peut fort bien, d'ailleurs, qu'ils ne contiennent rien sur ce sujet. Avec tous les autres éléments dont nous disposons, on peut saisir tous les faits

protestante, conforme aux vues de Théodore de Bèze (1). Ils n'y réussirent pas.

Dès qu'il parut au jour. le dessein des calvinistes fut deviné et aussitôt traversé par l'esprit prudent, défiant, des catholiques de l'Université et de la ville, de ceux-ci surtout. La faculté de théologie aperçut la première l'entreprise et la dénonça; le vigilant lieutenant du bailli, Charles de Bourgueville, accueillit sa plainte.

Les lettres du Consistoire de Caen, signées par Robert Constantin et les pasteurs, qui rappelaient à Calvin et au Consistoire de Genève la promesse d'envoyer le fameux hébraïsant Antoine Le Chevallier à Caen, sont du 15 octobre 1564 (2); l'enquête du lieutenant du bailli, sur la situation de l'Université, commença le 16 novembre de la même année. Il est probable qu'il n'y a pas là simple coïncidence. Sans doute, la démarche des protestants provoqua l'action du sire de Bras.

Agissant en qualité de conservateur des privi-

essentiels de cette période, l'une des mieux connues de l'histoire de l'Université.

Pour la bibliographie, voir ma thèse latine : *Renovatio ac Reformatio in Universitate Cadomensi;* Caen, 1901, in-8°.

(1) Sur ces projets, voir : Henri Prentout : *Renovatio ac Reformatio in Universitate Cadomensi; — Caen et Genève (1562-1564), de Bèze, Antoine Le Chevallier et l'Université de Caen* (la Renaissance, juin-septembre 1903); — *L'Université de Caen et les registres des pasteurs* (*Bulletin de la Société de l'hist. du Protestantisme français,* t. LIV, octobre 1905).

(2) Publiées dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du Protest. français,* t. XVIII, p. 27.

lèges royaux de l'Université, accompagné de Louis Turgot, conseiller au siège présidial, de Bras se rend dans les collèges (1). Il visite d'abord le collège du Bois, il y trouve 60 élèves, dont 10 pensionnistes et 50 caméristes et martinets. Le collège des Arts renferme 70 à 80 écoliers. Au collège du Mont, depuis la peste qui, l'an passé, a enlevé le principal, il n'y a plus aucun exercice. Le collège du Cloutier, situé en dehors du quartier universitaire, dans la rue Neuve-Saint-Jean, ne compte plus, avec son principal, Nicolas de Than, qu'un régent et à peine 25 ou 30 enfants. Il y a donc encore une activité très réelle dans deux des collèges ; le collège du Cloutier n'a jamais été bien florissant, la peste a fait fermer le quatrième. Remarquons le grand nombre de régents protestants qui enseignent dans ces collèges. Au collège du Bois, il y en a trois sur quatre : le principal, Geoffroy Le Laboureur, Nicolas Le Vallois, Gilles de Housteville, tous humanistes de valeur ; au collège des Arts, le principal, Michel Launay, et le fameux helléniste Robert Constantin, auteur de l'un des premiers dictionnaires grecs ; au collège du Cloutier, Nicolas Méheust (2).

Les facultés comparurent le 18 novembre, en la personne des recteurs, des doyens, des principaux

(1) De Bras : *Recherches et antiquitez de la ville de Caen;* Caen, Le Fèvre, 1588, p. 243 sqq.

(2) Pour tous ces personnages, voir H. Prentout : *L'Université de Caen et les registres des pasteurs (1560-1568).* (*Bull. Soc. hist. du Protest.*, t. LIV, p. 435-436).

professeurs: Philippe Mustel et Henri Moisy, en théologie; Lalongny et Tanneguy Sorin, en droit; Guillaume de Troismont, docteur et doyen de médecine; Jean Onfroy, Bertaux, Marège, docteurs de cette faculté; Gilles de Housteville, doyen des Arts. De nombreuses observations furent présentées par les enquêteurs. « A esté remontré audit sieur Mustel, doyen de théologie, présent ledit Moisy, docteur, que les lectures ne se font en leur faculté si ordinairement qui se y sont autrefois faites, et que l'on dit *qu'il ne si en fait point* et qu'il eust à nous en dire les causes.

« A esté par lui dit qui lict et presche ordinairement comme il en atend ceux qui fréquentent ses lectures et sermons, et que son intention est et dudit Moisy d'y continuer, mais que pour les troubles et pestilence, il n'y a pas grand nombre d'auditeurs ».

Au collège des Droits, il n'y a plus, comme professeurs, que les deux doyens, Lalongny, en droit canon, Tanneguy Sorin, en droit civil; or, d'après le règlement de réformation de l'Université, de 1521, il devrait y en avoir cinq et un *Institutaire*. « A esté dit par ledit Lalongny, qu'il a commencé à lire les décrétalles à la Saint-Denis, mais que pour le peu d'auditeurs qui luy assistent, et que autres escolliers luy ont requis commencer à lire l'institute, il a proposé d'en commencer lectures aux prochains jours, se rapportant aux suppôts de l'Université qu'il a fait son devoir et pouvoir.

« Et par ledit sieur Sorin, dit qu'il a toujours continué et qu'il est assez notoire comme il a con-

tinué ses lectures au contentement des escolliers, et que voirement il n'y a pas grand nombre d'escolliers estudiants qui suyvent de présent les Universités, ny lectures, comme il y avait devant les troubles et pestilence ».

S'il y a peu de professeurs et point d'étudiants en théologie et au collège des Droits, il y a beaucoup de professeurs, mais point d'étudiants à la faculté de médecine. « Et par ledit de Troismont, doyen de médecine, dit que l'on peut cognoistre qu'en leur faculté y a de longtemps eu et si bon et si grand exercice, qu'ils sont encores sept docteurs régents. A dit que de présent, ils n'ont aucuns auditeurs, et toutesfois où ils sçauront qu'aucuns veullent profiter et apprendre en leur art, ils sont prests de commencer leurs lectures, voire et n'eussent-ils que deux auditeurs ».

En résumé, si les collèges, à l'exception du collège du Mont, sont encore assez florissants, l'exercice est interrompu dans les facultés, ce qu'expliquent assez et la peste de l'année précédente et les troubles graves qui ont agité Caen et la Basse-Normandie depuis deux ans.

Quel est l'état moral de l'Université ?

Incontestablement, les protestants y dominent encore; pendant longtemps ils y auront la majorité (1). Mais il y a une minorité catholique qui

(1) Aux professeurs de collège réformés, dont j'ai déjà souligné les noms, il faut ajouter la plupart des professeurs de la faculté de médecine; au Droit : Tanneguy Sorin, Claude du Buisson. Voir *art. cit.* (*Bull. Soc. hist. du Protest.*, t. LIV).

commence à protester contre cette domination des réformés, contre cet enseignement rival qu'ils ont établi à côté d'elle au collège des Arts. C'est la faculté de théologie qui dénonce les principaux de collège, parce qu'ils ne conduisent pas leurs élèves à la messe et emploient comme régents des prêtres mariés. C'est elle qui attaque le recteur Le Vallois, parce qu'il n'a point prêté le serment, lors de son entrée en charge, sans doute pour ne pas jurer fidélité à l'Église romaine et à son chef.

C'est elle qui se plaint de Robert Constantin, parce qu'il se mêle d'interpréter les Épîtres de saint Paul ; elle encore qui dénonce les libraires, les accusant d'imprimer des livres suspects (1).

Ainsi la guerre était engagée entre catholiques et protestants; mais ce serait mal connaître l'esprit de tolérance réciproque qui existait entre les habitants de Caen, et aussi l'esprit de prudence normande, que de croire à une lutte ouverte.

La faculté de théologie était isolée.

Ailleurs, les protestants l'emportaient encore numériquement ; ils abandonnaient les Grandes

(1) Elle vise ici les imprimeurs et libraires protestants : les Philippe, les Chandelier. Voir mon article du *Bulletin de la Société du Protestantisme,* t. LIV, p. 440-442. Je me demandais, dans cet article, s'il ne fallait pas appliquer à Michel Angier, le célèbre imprimeur caennais, deux mentions que j'avais relevées dans les registres des pasteurs, mais elles concernent certainement un neveu de l'imprimeur, Michel Angier, qui fut receveur des deniers communs de la Ville : nous en reparlerons plus loin.

Écoles comme lieu de prêche, mais ils n'avaient point renoncé à faire venir de Genève l'hébraïsant Antoine Le Chevallier, qui vint à Caen en 1566, et professa peut-être en marge de l'Université. Du moins, il n'y eut point officiellement d'Université protestante : c'était peut-être tout ce que voulaient les catholiques.

En réalité, l'un et l'autre parti comprenaient, qu'avant tout, il fallait vivre. Les guerres civiles, si elles ne troublaient point la ville elle-même, désolaient toute la province ; elles détournaient les esprits de l'étude et empêchaient les étudiants de se rendre à Caen. En mars 1565, Tanneguy Sorin, doyen de la faculté de droit civil et conseiller au présidial, demande aux échevins de rétribuer Jean Paon, qui fait les lectures aux Lois; il constate que, « faulte de lecteurs et de professeurs, il ne se retire que bien peu d'écolliers et pour ce, icelle Université demeure presque inculte » (1).

A partir de ce moment, la Ville et l'Université, et dans le sein du Conseil de ville comme dans l'Université, catholiques et protestants travaillèrent en commun au relèvement de l'institution universitaire ; mais leurs efforts furent longtemps paralysés par les circonstances défavorables.

En novembre 1565, sous la présidence d'Ollivier de Brunville, lieutenant général du bailliage, en

(1) Archives communales, *Délibérations de l'Hôtel de Ville*, C. 5, f° 42. Les registres du *receveur des deniers communs de la Ville* montrent que Paon toucha 40 livres de gages.

présence de Tanneguy Sorin, de François Richard, sieur d'Hérouvillette, conseillers au présidial, des gouverneurs-échevins, une assemblée des bourgeois se préoccupe des moyens d'améliorer le port de la ville par le redressement de la rivière et *de rétablir l'Université, diminuée par l'influence du temps* (1).

Presque chaque mois, on trouve dans nos archives communales la trace de l'intérêt que la Ville porte à l'Université. En janvier 1566, les recteurs, docteurs et écoliers adressent une requête aux échevins afin d'obtenir l'adjonction de la Ville dans le procès engagé devant le Parlement, au sujet du collège des Arts, vendu en 1563 par le recteur et le syndic (2). La Ville, qui déjà s'était opposée, grâce à de Bras, à cette vente (3), accorde cette adjonction dans la séance du samedi 9 février (4).

Cependant, la réaction catholique, qui va se développer à la fin du XVIe siècle, s'annonce déjà. Au mois de septembre 1568, en même temps qu'un édit défend l'exercice dans le royaume de toute autre religion que de la catholique, un autre édit exclut les réformés des Universités, ce qui est confirmé par un acte du 19 novembre (5). Mais, à Caen, l'opinion modérée prévaut. Faute de registres universitaires, nous ne pouvons savoir si on a déli-

(1) Arch. comm., C. 5, f° 103.

(2) *Ibid.*, f° 121.

(3) Archives du Calvados, D. *Faculté des arts et collèges*.

(4) Arch. comm., C. 5, f° 122.

(5) Isambert : *Anciennes lois françaises*, t. XIV, p. 228.

béré au sujet de ces édits, constatons par des faits patents qu'on ne les a pas complètement appliqués. Lors de l'enquête de 1580 sur l'état de l'Université, Guillaume du Moulin, scribe de l'Université, dit en parlant des officiers : « qu'aucuns s'étant trouvez de la nouvelle prétendue religion en l'an 1567 et 1568 (1), en leur lieu y en avait été commis et pourveu d'autres ». Donc, les officiers protestants ont été remplacés. Mais, lors de cette même enquête, deux régents, Me Geoffroy Le Laboureur et Nicolas Le Vallois déclarent qu'ils sont en fonctions, l'un depuis vingt-six ans, l'autre depuis trente ans; tous deux sont réformés; ils ont été dénoncés comme tels en 1564; on retrouve leurs noms sur les registres des pasteurs en 1568, en 1572 (2); ils n'ont donc point, comme beaucoup d'autres, renoncé à la Réforme; ils n'ont pas été obligés non plus de renoncer à l'enseignement, puisqu'ils sont encore en fonctions en 1580. On reconnaît là l'esprit de concorde qui régnait entre catholiques et protestants caennais à cette époque.

Cet esprit ne put suffire à assurer la prospérité de l'Université, dans des temps aussi troublés. Le recteur de Than, élu pour la troisième fois en 1567, et Champion, qui lui succède, tiennent seuls registre de leurs actes; celui-ci reçoit le serment de vingt étudiants (3). Puis, une nouvelle lacune s'étend

(1) Voir *art. cit.* (*Bull. Soc. du Prot.*, t. LIV).

(2) Arch. du Calv., C. 1567 et 1569.

(3) *Ibid.*, D. 90. Voir ma thèse latine, p. 101.

jusqu'en 1575. Pendant ces sept années, l'histoire de l'Université nous échappe donc.

II

Les préliminaires de la Restauration. — L'Édit de Blois (1579).

C'est seulement en 1575, qu'une vie plus régulière reparaît dans l'Université. Le médecin Jacques de Cahaignes inaugure le retour aux anciens usages : il fait décider par l'Assemblée générale de l'Université, que les recteurs, dans les quinze jours qui suivront leur sortie de charge, devront remettre leurs actes par écrit, et ce, sous peine d'être privés de tous honneurs et distributions de gants, jetons de présence aux examens et autres menus profits (1).

Mais le rectorat de Jacques de Cahaignes est signalé par un autre fait: l'Université retourne progressivement au catholicisme ; elle éprouve de nouveau le besoin d'affirmer son orthodoxie, le recteur note qu'il a convoqué l'assemblée pour dénoncer une offense faite à l'Église catholique, une lettre abominable sur l'Antéchrist, et comme ce scandale pouvait nuire à l'Université, il a demandé que les juges ecclésiastiques et les docteurs en théologie recherchassent qui avait pu

(1) Arch. du Calv., D. 91.

éditer et mettre en vente cet ouvrage, sans l'approbation de la faculté de théologie (1).

Tanneguy du Buisson, qui succède à Jacques de Cahaignes, continue son œuvre : il s'efforce de rétablir l'ordre dans l'Université; il fait venir les officiers et exige qu'ils prêtent le serment; il procède à la visite des collèges et rétablit en vigueur les règlements édictés sous le rectorat de Jean du Drosay. Son successeur, Germain Jacques, fait avec les doyens une enquête sur l'état de l'Université et la situation des collèges; tous jurent d'unir leurs efforts pour relever l'Université et disputer les élèves des collèges aux pédagogies privées. Le Vallois, qui le remplace, est un protestant; il fait réparer les collèges et en entreprend la réformation. Après lui, Jean Bouillon visite le collège du Bois qui menace ruine. En octobre 1576, plus de 100 étudiants, 76 de Caen, 16 du diocèse de Bayeux, 6 de Lisieux, mais 2 seulement de Séez, 3 de Rouen, 4 de Coutances, prêtent le serment (2). Le recrutement tend à devenir tout local. En dépit de ses efforts, l'Université reste dans un état précaire. Elle a beau restaurer le Palinod, concours de poésie en l'honneur de la Sainte Vierge, créé en 1528, rétabli en 1558 et complètement négligé depuis (3), elle reste

(1) Arch. du Calv., D. 91.

(2) *Ibid.* — Cette même année, un professeur en langue grecque. Me Jean du Boys, était payé par la ville. — Arch. comm., *Comptes du receveur des deniers communs.*

(3) Arch. du Calv., D. 92.

suspecte, au moins dans certaines parties de la province (1).

Rouen, où la Réforme avait été si puissante, si bruyante sous Henri II, François II et au début du règne de Charles IX, va passer du protestantisme qui recherche le martyre au catholicisme fanatique de la Ligue. Dans cette ville populeuse, les passions sont plus violentes qu'à Caen ; les revirements, plus brusques. Rouen dénonce maintenant les opinions réprouvées de l'Université de Basse-Normandie. L'assemblée de ville qui est réunie pour nommer les députés aux États de Blois et arrêter leur cahier, demande le rétablissement par le Roi de l'unité de religion et ajoute : « Pareillement que les évesques de Lisieux et Bayeux conservateurs de l'Université de Caen procèdent à la réformation des suppostz, régens et officiers d'icelle, y facent garder la discipline antienne et donnent ordre que la jeunesse qui y est envoyée pour recevoir l'instruction *ne soit imbuée d'oppinions réprouvées* » (2). Rien ne peut mieux montrer les sentiments de Rouen pour l'Université.

C'est de ces États de Blois que devait sortir le mouvement de restauration monarchique et catholique qui commença — plus tôt qu'on ne le croit généralement — avec le règne de Henri III ; se continua par celui de Henri IV et pendant tout le

(1) Non sans quelque raison, car en 1571, elle élit encore recteur un réformé, Nicolas Le Vallois.

(2) De Beaurepaire : *Les États de Normandie sous Henri III;* Rouen, 2 vol. in-8°, 1887-1888, t. I, p. 272.

XVIIe siècle. La rédaction des Coutumes est une des manifestations de ce mouvement monarchique et centraliste. La centralisation s'appliqua à d'autres objets; la royauté reprenant la tâche ébauchée par les Parlements allait étendre la main sur les Universités pour les réformer.

L'ordonnance de Blois, qui contient tant de dispositions administratives et judiciaires, comprend plusieurs articles relatifs aux Universités (1): tel l'article 67 : « Certain nombre de personnages (seront) députés pour dedans six mois voir et visiter tous les privilèges octroyés aux Universités par les rois nos prédécesseurs, ensemble les fondations des collèges et la fondation du feu cardinal de Touteville (*sic*), et ce fait, procéder à l'entière réformation et restablissement de l'exercice et discipline desdites Universitez et collèges, nonobstant oppositions ou appellations quelconques »; l'article 68: « En chacune université, tous les ans seront faits principes et lectures ordinaires en chacune des facultés dont elle sera fondée, autrement sera interdite la provision des degrez en la faculté de laquelle les principes n'auront esté faits, ni les lectures ordinaires continuées »; l'article 80 : « Défendons aux superieurs, senieurs, principaux et regens de faire et permettre aux escoliers, ne autres quelconques, jouer farces, tragédies, comédies, fables et satyres, scènes ne

(1) Isambert : *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XVI, p. 380.

autres iceux en latin ou français contenant lascivetez, injures, invectives, convices ne aucun scandale contre aucun estat public ou personne privée, sur peine de prison et punition corporelle »; l'article 81 : « Tout examen sera fait et chacun degré passé en public où se trouveront tous les maîtres et docteurs régents de la faculté, assistez des bedeaux, selon les anciennes solennitez et ceremonies ».

L'article 76 interdisait la brigue dans les élections; l'article 71 défendait aux principaux de recevoir dans les collèges des hommes mariés. Il y avait là tout un mouvement de réforme qui s'attaquait aux abus des anciennes Universités. Au reste, les privilèges étaient maintenus : il était défendu à l'Université de Paris de conférer des grades en droit civil : ce qui avait son intérêt pour l'Université d'Orléans, mais aussi pour celle de Caen.

Il y eut alors quelques années de paix qui furent évidemment favorables au relèvement de l'Université. L'année même de la promulgation de l'ordonnance de Blois, qui, datée de mai 1579, ne fut enregistrée au Parlement de Paris que le 25 janvier 1580, le Parlement de Rouen, en vertu même de l'article 67 de cette ordonnance, commença à mettre la main à la réformation de l'Université de Caen.

III

La Restauration de l'Université. — Rôle de la Ville et du Parlement. — Jacques de Cahaignes, Jean Rouxel, Vauquelin de la Fresnaye.

Placer l'Université sous le contrôle des Parlements, ce n'était pas une nouveauté : cette politique date de Charles VII : la Monarchie, qui a une tendance à être de plus en plus la Monarchie, au sens propre de ce mot, qui absorbe peu à peu ou détruit toutes les puissances, a bien soin de faire contrôler les Universités par les Parlements ; n'était-ce pas le meilleur moyen de brouiller ces deux corps, qui avaient joué un rôle politique trop considérable dans le temps des troubles sous Charles VI, aux débuts du règne de Charles VII, pour ne pas être suspects ? Sous Louis XII, l'Université d'Orléans avait été réformée par un arrêt de la cour de Paris, qui fut ensuite étendu aux Universités de Nantes, de Poitiers et d'Angers (1). L'Université de Caen fut réformée en 1521 par un arrêt du Parlement de Rouen (2). Corps autrefois essentiellement cléricaux, dépendant du pape et des évêques, les Universités tombent ainsi peu à peu sous l'autorité de la Monarchie, représentée par les Parlements, ou

(1) Voir ma thèse latine, p. 15-16.

(2) *Ibid.* et H. Prentout : *Une réforme parlementaire à l'Université de Caen (1521)*; Caen, 1902, 14 p. in-8°. Extrait du *Bull. de la Soc. des Antiquaires*, t. XXII, p. 241-255.

bien sous celle des villes ; mais c'est même chose, puisque celles-ci sont tombées elles-mêmes sous le contrôle incessant, permanent, des officiers du Roi, les baillis et leurs lieutenants.

Il en était ainsi à Caen, d'autant plus que cette Université, relativement récente, n'a jamais connu la domination, ni même l'ingérence cléricales. Elle a pu se dire fondée par le pape Eugène IV, mais il n'y avait aucun lien stable qui l'unît à Rome ; si l'évêque de Bayeux était son chancelier, elle se trouvait très indépendante à l'égard de cet évêque résidant dans une ville voisine : et ce fut à toutes les époques une tradition constante que de manifester ce sentiment. A Caen, l'épiscopat ne joua jamais un rôle de contrôle ou de réformation. Mais la Ville se montre jalouse de conserver l'Université, inquiète de la voir prospère, comprenant qu'elle devait elle-même à cette institution une partie de son revenu, de son activité économique, prête à tous les sacrifices, mais voulant contrôler l'emploi de ses deniers. D'ailleurs, les Universités de cette époque, beaucoup plus nombreuses que jadis, ne conservent pas le caractère international qu'elles avaient au moyen âge ; elles ne sont pas encore nationales, comme le sont les nôtres ; elles tendent de plus en plus à être, par leur recrutement, par leur enseignement même, des corps provinciaux. La Province avec les États de Normandie, le Parlement de Rouen, qui représente surtout la Monarchie, la Ville en dernier lieu, tels sont les éléments que nous trouvons mêlés à toute l'histoire du

relèvement de l'Université : ils n'agirent point toujours directement, mais par l'intermédiaire de quelques personnes. Ces personnes, il convient de les connaître. Ce sont d'abord, officiellement, les commissaires réformateurs, les parlementaires, le président de Lisores surtout, ancien officier, très séduisant, qui dut sa fortune aux femmes, mais que toute sa correspondance fait apparaître comme un homme d'esprit, les conseillers Anzeray de Courvaudon d'abord, Le Fèvre de la Gaillarde plus tard ; auxquels fut adjoint Vauquelin de la Fresnaye, lieutenant général du bailli de Caen.

Mais à côté des parlementaires, les commissaires officiels, il faut placer le trio des personnages officieux, Jacques de Cahaignes, Jean Rouxel et encore Vauquelin de la Fresnaye : ce furent les véritables promoteurs de la restauration de l'Université.

A considérer son rôle, Jacques de Cahaignes vient le premier en date. Appelé de bonne heure aux honneurs universitaires, il était recteur en 1576 : c'est à partir de son rectorat que les registres universitaires furent régulièrement tenus ; c'est alors, nous l'avons vu, que se manifeste un retour de l'Université au catholicisme. Jacques de Cahaignes semble donc incarner assez bien le mouvement de réaction catholique. Mais prenons-y bien garde : c'est surtout à cette époque qu'il faut se défier de la tendance à stéréotyper les personnages dans un geste, à les figer dans une attitude, à leur attribuer une opinion immuable, fil conducteur de toute leur carrière. Les gens de ce

temps-là sont « ondoyants et divers » ; ils ont varié plus que personnages politiques de notre temps. Certains historiens ont affirmé que Jacques de Cahaignes avait été protestant : il n'est pas impossible qu'il l'ait été à une certaine date (1) ; mais il semble avoir été entraîné de bonne heure dans le mouvement de réaction catholique. Avant tout, cependant, il a été tolérant ; il regrette dans un de ses discours les divisions des guerres civiles, et constate avec joie qu'à Caen elles n'ont point trop nui à la bonne entente des habitants (2). Il est d'ailleurs incité par d'autres passions que la passion religieuse. C'est un humaniste : il a traduit des œuvres de Plaute ; l'œuvre considérable qu'il a laissée est pour une grande part latine : il a écrit en latin, non seulement ses œuvres médicales, ses discours destinés à être prononcés à l'Université ; mais aussi ses *Éloges*. Humaniste, il tient encore à la Renaissance par un sens artistique assez éveillé, encore qu'on regrette qu'il n'y ait pas plus de précision dans ce qu'il dit des œuvres monumentales de son temps ; il nous a conservé les noms des grands architectes de la Renaissance, d'Hector Sohier, de Blaise et Abel Le Prestre, du maître menuisier Le Febvre, du musicien Pierre Le Terrier. Il savait apprécier les sculptures de la maison paternelle, dues au ciseau d'Abel Le Prestre. Mais par dessus tout, il a eu avec un goût très vif pour

(1) Voir *Bull. Soc. Prot.*, *loc. cit.*

(2) *De Unitate*, p. 9 ; Cadomi, ex typographia Jacobi Bassi, 1609.

la médecine, la passion de la grandeur de la Ville et de l'Université, pour lui indissolublement liées. Il a connu la soif de la gloire; il a désiré, il le dit lui-même, vivre dans la mémoire des hommes, mais il n'a pas recherché cette gloire en dehors de la cité; il a voulu l'acquérir en restant un bon médecin, un bon professeur, un échevin dévoué. Médecin, il a écrit quantité de traités curieux ou traduit des œuvres qu'il considérait comme utiles au point de vue de la santé, de l'hygiène; professeur, il a travaillé au relèvement des études médicales; caennais, il a consacré aux gloires de sa ville natale sa *Centurie d'Éloges* (1). Dans une lettre à ses confrères, il écrit qu'il s'est confiné dans l'Université comme dans une prison volontaire : nous avons vu son rôle comme recteur en 1576; il acceptera en 1583 la fonction de professeur royal et prononcera en cette circonstance son discours « *de Academiarum institutione et liberalium artium utilitate* » (2).

A côté de lui prend place Jean Rouxel, en qualité de professeur royal ès lettres humaines. Il avait déjà joué un rôle dans les travaux préparatoires

(1) *Elogiorum centuria prima;* Cadomi, ex typographia Jacobi Bassi, 1609.

(2) Pour Cahaignes, voir surtout le manuscrit qu'il a laissé, qui contient une partie de ses œuvres imprimées et beaucoup de discours restés inédits. Ce manuscrit, qui se trouve à Caen, à la Collection Mancel, est particulièrement précieux pour l'histoire de la Faculté de médecine. Cahaignes a été l'objet d'une bonne monographie, couronnée par l'Académie des sciences, arts et lettres de Caen. (Dr Panel : *La vie et les œuvres de Jacques de Cahaignes, professeur du roi en méde-*

du relèvement de l'Université. Gouverneur-échevin de 1573 à 1579, dans la période même où l'on commence à se préoccuper de cette restauration, il a été deux fois délégué de la ville aux États de Normandie.

Jean Rouxel était le fils d'un bourgeois de Caen auquel le commerce avait donné de l'aisance. Il avait été envoyé de bonne heure à Paris : « comme au vray magasin de toutes bonnes disciplines » (1). Remarquons que l'attraction exercée de tout temps par la capitale se fait sentir à une époque où l'Université de Caen voulait passer pour égaler celle de Paris. Il y fréquenta Muret. A vingt et un ans, il alla étudier le droit civil à Orléans, puis à Bourges, dont l'Université restaurée par les efforts des habitants et de Marguerite d'Angoulême, brillait du plus vif éclat avec les Duaren, les Baudouin, les Donneau, fondateurs d'une école nouvelle. Il ne négligeait point les lettres et continuait de faire des vers latins. Après trois ans de séjour à Bourges,

cine à l'Université de Caen (1548-1618); Sotteville-lès-Rouen, 1902, 205 p. in-8°). On y trouvera une bonne bibliographie de Cahaignes. Il y a quelques petites erreurs, parce que le Dr Panel n'a pas fait un usage suffisant d'un manuscrit de la Bibliothèque de la Ville de Caen, le Matrologe de la Faculté de médecine. Il y eût constaté que de Cahaignes était mort en 1617.

(1) Vauquelin de la Fresnaye : *Oraison funèbre sur le trespas du sieur de Bretheville-Rouxel, prononcée le 7 d'Octobre 1586, par Jaq. de Cahaignes... trad. du latin en français;* Caen, par Jacques Le Bas, 1586, réimprimée par J. Travers : *Œuvres diverses en prose et en vers de Jean Vauquelin, sieur de la Fresnaye;* Caen, 1872, in-8°, p. 252.

il désira visiter l'Allemagne, « pour ce que le bruit courait qu'il y avait de très sçavans hommes », et il y accompagna son maître Baudouin. Il visita Heidelberg, l'un des principaux centres de la culture européenne en ce temps-là, et s'y lia avec Hotman, « lequel il estimait être des premiers entre les professeurs de cette science du droit (1) ». Enfin il vint en Suisse uniquement pour y connaître Sébastien Castellion, « qui pour lors estait réputé sçavoir beaucoup entre les plus sçavans » (2). Jean Rouxel vécut quelque temps sans gaieté dans la demeure de ce grand humaniste qui gagnait péniblement la vie de ses nombreux enfants par ses travaux d'érudition, faisait des traductions et donnait chaque jour quelques heures à un travail manuel. C'est pendant le séjour de Rouxel que Castellion édita sa traduction latine des *Oracles Sybillins* dont on venait de découvrir le manuscrit; « et, nous dit Vauquelin, les baillait à corriger à M. Rouxel, ayant en telle estime son jugement, que depuis qu'il les avait vus, il n'y voulait plus mettre la main, tant il s'en contentait » (3). A vrai dire, cette traduction aurait été faite un peu vite et elle serait assez négligée.

Jean Rouxél, après ce séjour en Suisse, revint

(1) *Ibid.*, p. 254.

(2) *Ibid.* Vauquelin de la Fresnaye raconte d'une façon assez piquante le séjour de Jean Rouxel chez Sébastien Castellion.

(3) *Ibid.*, p. 255. Sur ce personnage, voir la très belle thèse de M. Ferdinand Buisson: *Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre;* Paris, 2 vol. in-8°, 1892. Il n'a pas connu le fait de la

à Paris, où il plaida, puis, en dernier lieu, rentra à Caen. Mais, malgré les invites répétées de ses amis, il se serait refusé à l'enseignement public. Vauquelin de la Fresnaye le dépeint penché sur quelque auteur latin, faisant des traductions ou écrivant en latin. C'est ainsi qu'en 1568, il donna une Paraphrase en vers élégiaques des *Lamentations de Jérémie;* il retomba, il en convient lui-même, dans le même défaut qui avait marqué la traduction des *Oracles Sybillins* auxquels il avait collaboré : « pour ce qu'il avait lors suivi l'avis de M. Antoine Le Chevallier, très savant en la langue hébraïque, lequel avait été cause qu'il avait fait respondre trop curieusement le Latin à l'hébrieu, en quoy estant trop superstitieux, il avait en beaucoup d'endroits forcé la pureté de la langue Latine » (1).

Vauquelin ne nous cache pas que J. Rouxel ne donnait point tout son temps aux lettres. Si isolé qu'il veuille nous le montrer dans sa maison de la rue des Quais, il convient bien qu'il n'était point complètement retiré du monde : « Car il se trouvait comme exposé à la rencontre de tous hommes studieux, non seulement de ceux qui travaillaient aux lettres humaines, ains aussi de ceux qui faisayent profession d'estudier aux lois : en faveur

collaboration de J. Rouxel aux œuvres de Castellion; mais qui peut tout savoir de ces humanistes du XVIe siècle?

(1) Vauquelin de la Fresnaye : *Oraison funèbre sur le trespas du sieur de Bretheville-Rouxel,* p. 259.

desquels, estans lors en grand nombre en ceste Université, il se mist à lire le Droit privement en sa maison (*gratuitement toutesfois*), ne luy permettant la candeur et débonnaireté en user autrement» (1).

Vauquelin de la Fresnaye dit-il ici toute la vérité ? Jean Rouxel tint une véritable pédagogie privée dont la pension était fort chère (2). Il se pourrait fort bien aussi, si on se rappelle son intimité avec Antoine Le Chevallier, attestée par cette collaboration dans la traduction des *Lamentations de Jérémie,* que Jean Rouxel ait été à un certain moment, vers 1568, date de cette traduction, le collaborateur d'Antoine Le Chevallier pour une autre œuvre, ce séminaire protestant dont j'ai essayé ailleurs de montrer la genèse (3).

Mais en 1580, on était bien loin de tels projets : tout était à la conciliation entre catholiques et protestants, et Jean Rouxel, pour ce, bien rémunéré, fut le collaborateur de Vauquelin de la Fresnaye. Celui-ci est avant tout un Normand, non par ses œuvres, qui ont un caractère général et classique, encore qu'il ait souvent chanté Falaise, les rochers de l'Ante et les rives d'Orne (4). Il est normand par ses origines, par sa carrière, par son caractère : et normand du XVIe siècle ; précisons, nor-

(1) *Ibid.*, p. 260.

(2) Voir plus loin des renseignements sur ce collège privé.

(3) Voir *art. cit.* La Renaissance, t. IV, p. 229-243.

(4) Vauquelin de la Fresnaye a été l'objet de nombreux travaux. Citons surtout : J. Travers : *Essai sur la vie et les œuvres de J. Vauquelin*, en tête de l'édition des *Œuvres*

mand de la Renaissance et non de la Réforme. Né en 1535, il a conservé toute sa vie l'esprit gai, ouvert, ardent aux plaisirs de l'esprit — ainsi qu'aux autres, — des hommes de sa génération : il a passé à côté de la Réforme, sans la comprendre, par la *contre-réforme* catholique, sans en subir l'esprit triste et sévère.

Il appartient à une de ces familles bourgeoises que les services rendus firent anoblir au courant du XVIe siècle ; bien entendu, il n'y a pas lieu de s'arrêter à la descendance qu'il s'attribue, en se rattachant aux conquérants de l'Angleterre. En réalité, les siens avaient longtemps tenu office dans le pays de Falaise. Anobli, son père servit aux gendarmes du Roi et trouva la mort pendant les guerres d'Italie.

Vauquelin quitta la maison maternelle pour aller étudier à Paris, comme tous les curieux de ce temps-là. Il poursuivit ses études à Poitiers, où le commerce des lettres, des poètes de la Pléiade l'attira, plus que la réputation des professeurs ; à Bourges, où tout bon normand voulait se rendre expert en droit. A Paris, il connut Turnèbe et Muret, à Angers, Tahureau du Mans, à Poitiers, Sainte-Marthe, à Bourges et à Heidelberg, Baudouin et Hotman. Mais plus que juriste et humaniste, il était né poète et publiait à vingt ans son premier recueil,

diverses en prose et en vers ; Caen, 1872, in-8°, et Lemercier : *Étude littéraire et morale sur les poésies de Jean Vauquelin de la Fresnaye ;* Nancy, 1887, in-8°.

les *Pastorales* (1). Revenu en Normandie, après avoir terminé ses études juridiques, il devient avocat du Roi, épouse Anne de Bourgueville, la fille du lieutenant général du bailli, une amie d'enfance, une voisine de campagne. Officier du Roi et gendre de de Bras auquel il succéda dans sa charge, il fut un royaliste déclaré. Ses sentiments religieux ne nous sont guère connus : ils paraissent assez superficiels; son culte, c'est celui du bon ordre et de la monarchie; il est ici en accord parfait avec son beau-père. Ses sentiments conservateurs lui dictent, en 1560, son poème *Pour la monarchie de ce royaume contre la division* (2). Ici Vauquelin a laissé de côté sa muse badine, ses mots composés, ses diminutifs mignards, Vénus et son myrte, les nymphes et leur fontaine, pour se hausser au ton de la grande poésie lyrique. On a réimprimé récemment, — et avec raison, — ce morceau oublié (3). Il faut bien convenir que le patriotisme ou le royalisme, — comme on voudra, — de Vauquelin ne lui a pas inspiré des accents bien profonds ni bien émus. On y chercherait en vain le « beau vers » qui garde de l'oubli les tragédies de second ordre et les satires politiques : c'est bien ce qu'il a fait de moins bon. L'intérêt du poème est ailleurs : il nous montre, avant même les guerres de religion, un partisan décidé de la monarchie, un homme qui abhorre tout ce qui

(1) J. Travers, *op. cit.*, p. XI.
(2) A Paris, de l'imprimerie de Frédéric Morel, M.D.LXIII.
(3) Réimprimé par J. Travers, *op. cit.*, p. 161-181.

peut compromettre l'unité de la France. On devine alors avec quelle ardente bonne volonté il dut mettre toute son intelligence, si déliée d'ailleurs, au service des restaurateurs d'une Université monarchique et catholique.

Si les idées politiques devaient le rapprocher de Jacques de Cahaignes, qui écrivit plus tard le *De Unitate,* sa muse facile, légère et sensuelle devait être goûtée de Rouxel. Il se forma ainsi une sorte de triumvirat officieux qui a joué un rôle considérable dans l'œuvre du relèvement de l'Université.

IV

L'octroi sur le sel. — Caen et Rouen.

Dans le premier de ses trois discours latins qui furent consacrés à l'histoire du relèvement de l'Université de Caen, Jean Rouxel a attribué ce relèvement même à la peste, qui sévissant à Paris, aurait rejeté vers Caen un grand nombre d'étudiants. La nécessité de réorganiser l'Université, de compléter le nombre de ses professeurs, se serait alors imposée: et ce seraient les amis de Jean Rouxel qui auraient eu cette initiative. Nicolas Le Pelletier, qui est plus connu sous le nom de la Fosse et qui fut député de Caen aux États de Normandie tenus en 1579, aurait été chargé d'obtenir qu'ils demandassent au Roi la nomination de com-

missaires pour réformer l'Université (1). Il faut observer que l'épidémie de peste qui désola Paris n'eut pas lieu en 1579, mais en 1580 (2). Aucun des documents, assez nombreux, qui se rapportent à la mission de Nicolas de la Fosse aux États de Normandie ou comme député de ces États à la Cour, ne parle de l'Université; il n'en est pas question davantage dans les Cahiers des États (3).

Mais l'œuvre de réforme n'a véritablement commencé qu'avec l'arrivée, à Caen, des commissaires du Parlement, Pierre Le Jumel de Lisores et Anzeray de Courvaudon, qui, nommés en vertu de lettres patentes du 4 août 1580, se rendirent à Caen en octobre (4).

L'enquête des commissaires dura trois jours; les 27, 28 et 29 octobre 1580, ils firent comparaître devant eux les officiers, les principaux du collège et les régents. L'enquête portait surtout sur les offices. D'autre part, l'on voulait établir tout d'abord la situation financière de l'Université. Il en résulta, en somme, que les revenus, qui avaient toujours été modestes, s'étaient trouvés diminués par le malheur

(1) Bulæus : *Historia Universitatis Parisiensis*, t. VI, p. 773, et Quicherat : *Histoire de Sainte-Barbe;* Paris, 1860-1864, 3 vol. in-8°, t. II, p. 66.

(2) Arch. comm., *Délibérations de l'Hôtel de Ville*, C. 19, f°s 19, 126, 127, 131, 133, 134. La mission de de la Fosse eut lieu en l'automne de 1579. Arch. comm., *Comptes du receveur des deniers communs, 1580.*

(3) De Beaurepaire, *op. cit.*

(4) Arch. comm., C. 50, f° 1.

des temps. Ils consistaient alors en 110 livres de rente, dont 28 avaient été données par Étienne Duval de Mondrainville, le fameux bourgeois helléniste qui avait entrepris de restaurer le Palinod : ce revenu provenait de la location d'une maison située près le couvent des Cordeliers; le sieur de Tourailles payait 40 livres; le reste était dû par certaines personnes qui acquittaient plus ou moins régulièrement leur créance, les unes trop pauvres pour payer, les autres niant leur dette (1).

A certains égards, la situation de l'Université ne paraît pas plus brillante qu'au lendemain des troubles, lors de l'enquête faite par de Bras en 1564; au contraire, sur certains points, il est visible que l'activité est moins grande ; il n'y a plus que deux collèges en exercice : le collège du Cloutier est fermé, comme depuis longtemps celui du Mont. Le collège du Bois a cinq classes de grammaire et de rhétorique régulièrement constituées; on y enseigne toujours la langue grecque; les bonnes traditions ne se perdent donc pas; le collège vient d'être réorganisé par Jean Collet. Quant au collège des Arts, il est loué par la Faculté à un principal qui perçoit vingt livres sur chaque écolier. Il y a là aussi quatre classes régulières, un lecteur de langue grecque et un professeur de philosophie.

En dehors des collèges, la faculté des Arts a conservé sa chaire de philosophie. Le personnel du collège des Droits est au complet : les du Buisson,

(1) Arch. du Calv., D. 50, add.

le père et le fils, enseignent le droit civil; deux religieux, Jean du Moncel, de l'abbaye d'Ardennes, et Antoine du Merle, doyen du Saint-Sépulchre, professent le droit canon; au reste, ces professeurs chôment, faute d'étudiants. Il n'y a point d'*Institutaire:* ce sont les licenciés qui lisent les Institutes; le règlement de 1521 n'est plus observé (1).

Le jour qui suit cette enquête, le 30 octobre, une assemblée extraordinaire est tenue, où siègent les conseillers du siège présidial, les échevins, les officiers du Roi et deux professeurs de l'Université chargés de la représenter, Claude du Buisson et Jacques de Cahaignes. On y délibère sur les moyens de restaurer et relever l'Université (2). On y décide de faire nommer par chacune des paroisses, le mardi 1er novembre, deux députés (3), qui comparaîtront devant le président de Lisores et le bailli et feront connaître leurs propositions. Le 5 novembre, Claude du Buisson et Jacques de Cahaignes avertirent les échevins qu'ils avaient été chargés d'assister à toutes les assemblées qui auraient pour

(1) Sur la réforme de 1521 et l'Institutaire, voir H. Prentout: *Une réforme parlementaire à l'Université de Caen...*

(2) Arch. comm., C. 50, f° 1. On y trouve un procès-verbal très détaillé de cette réunion.

(3) Les procès-verbaux des délibérations des paroisses se trouvent au C. 50, f° 5 sqq. L'assemblée eut lieu tantôt chez le curé (Saint-Gilles), tantôt à l'église même (Saint-Nicolas), tantôt encore « à la table du thrésor » (Saint-Pierre). On voit que l'influence du clergé et des catholiques a été dominante, dès les premières démarches relatives à la restauration de l'Université.

objet d'aviser aux moyens de rétablir et *ressourdre* l'Université (1). Cette assemblée eut lieu le 6 novembre ; le président de Lisores y prononça un discours qui, s'il faut en croire Jean Rouxel, fut mal accueilli ; il laissait entendre que ce qui manquait à l'Université, c'était le nerf de la guerre, l'argent, et les bourgeois craignaient de nouveaux impôts (2). Il fut décidé que l'on demanderait, pour subvenir aux dépenses, un tribut ou octroi sur le sel et le revenu d'une prébende sur chaque église, cathédrale ou collégiale, et sur chaque abbaye, la pension d'un religieux. Ces revenus serviraient à payer des lecteurs et professeurs, non seulement dans les cinq facultés, mais aussi dans les lettres grecque et hébraïque et les mathématiques (3). L'Université de Caen ne voulait pas démériter de la Renaissance.

Les États de Normandie, réunis en novembre, joignirent leur requête à celle de la Ville : ils supplièrent très humblement Sa Majesté de « voulloir estendre sa main libéralle et donner quelques fondz et rentes pour gaiges des lecteurs qui seront par cy après mis en lad. Université, veu qu'elle est une des plus anciennes de ce Royaume et complette de toutes les cinq facultés ; ce qui n'est en aucune de ce dit Royaume qu'en icelle ». Ils demandaient aussi confirmation des pouvoirs donnés aux deux commissaires et la nomi-

(1) Arch. comm., C. 20, f° 136.
(2) *J. Ruxelii Oratio prima*, p. 325.
(3) Arch. comm., C. 50, f° 4.

nation d'un troisième : « pour ordonner et pourveoir à toutes les particularités qui se pourront offrir pour lad. réformation, restablissement et augmentation d'icelle Université et par espécial leur donner pouvoir et auctorité de supplier et exhorter les Princes, Prélatz, Seigneurs, Gentilshommes, riches notables, personnes possédans grans biens en cesd. Province, de faire quelque fondation de revenu annuel et perpétuel ou temporel... sans toutefois entrer en cotisation ni taxe contre le voulloir, gré et volonté des personnes » (1).

Enfin, Vauquelin de la Fresnaye, qui avait succédé en 1572 à Charles de Bourgueville, commence la série de ses innombrables démarches, que Jean Rouxel nous a racontées, longuement et spirituellement, dans l'*Oratio prima* et l'*Oratio secunda* (2). D'accord avec le président de Lisores et Courvaudon, il se rend d'abord auprès de François d'O, représentant du Roi en Basse-Normandie ; celui-ci pria Vauquelin de lui exposer l'affaire en un écrit qu'il se chargeait de porter au Conseil du Roi : il promettait d'en parler à Henri III en particulier. Vauquelin obtint aussi l'appui du garde des sceaux Cheverny.

Mais, à ce moment, commence à se dessiner l'opposition de la Haute-Normandie, ou plutôt de Rouen. Les habitants de cette ville craignaient que le relèvement de l'Université ne fût l'occasion de

(1) De Beaurepaire : *Cahiers des États*..., t. I, p. 115.
(2) *J. Ruxelii opera*, p. 226 sqq.

taxes nouvelles et ne voulaient pas en supporter la plus petite partie. Vauquelin de la Fresnaye, arguant du bien général, l'emporta une première fois. Le 21 avril 1581, le Roi informait la Cour des comptes et des aides de Rouen, les trésoriers généraux et le bailli de Caen qu'il accordait à l'Université dix deniers tournois par muid de sel vendu dans les greniers royaux de toute la province de Normandie (1). Par lettres patentes du même jour, Vauquelin de la Fresnaye était nommé troisième commissaire pour la Réforme de l'Université. Il revint en toute hâte à Caen, pour apporter cette bonne nouvelle à ses concitoyens (2).

De Bras, l'annaliste, prédécesseur et beau-père de Vauquelin, s'efforçait de seconder son action. C'est sans doute à cette époque qu'il composa un mémoire intitulé : « Remontrances de noble homme Charles de Bourgueville, sieur de Bras, concernant l'état et les privilèges de l'Université ». Il y recherchait les causes de sa décadence : les pères ne consacraient plus de revenus fixes aux études de leurs fils ; on n'observait pas le décret du Conseil privé, relatif aux nominations judiciaires et aux offices, exigeant des grades universitaires; enfin, les abbés qui se trouvaient à la tête des abbayes normandes n'entretenaient plus de collèges dans l'Université (3).

(1) Arch. du Calv., D. 181.

(2) *J. Ruxelii Oratio prima*, p. 229, et Arch. comm., C. 21, f° 76.

(3) Arch. du Calv., D. 48.

En septembre 1582, le président de Lisores se rendit de nouveau à Caen: pour la seconde fois on procéda à la visite des collèges et il fut convenu que l'on allait agir pour obtenir la ratification des lettres royales, qui se faisait attendre depuis dix-huit mois (1). On s'occupait aussi de recruter des professeurs, en les appelant des Universités françaises ou étrangères, ainsi qu'il était d'usage à cette époque. D'O, lieutenant général du Roi en Normandie, qui s'intéressait aux efforts des bourgeois caennais, songea à faire venir de Bourges le chef de l'école nouvelle de juristes, que l'on nomme française, par opposition à l'école italienne des Bartolistes (2). Cette école, née de la Renaissance même, et d'une étude plus approfondie de l'antiquité, était alors dans toute la splendeur d'une gloire nouvelle. Au moment où Genève appelait deux des plus illustres maîtres de cette école, Duaren, qui alla à Heidelberg, et François Hotman, qui illustra l'Académie de Calvin, d'O sollicitait le père même de l'école, le fameux Cujas (3). En attendant

(1) Arch. comm., C. 23, f° 131.

(2) On reprochait aux Bartolistes un abus intolérable des distinctions : cas et espèces, et un latin barbare. Guillaume Budé réagit le premier contre ces tendances. L'école nouvelle dérive donc de l'humanisme. Voir L. Delaruelle : *Guillaume Budé. Les origines, les débuts, les idées maîtresses;* Paris, 1907, in-8°, p. 99 sqq.

(3) Arch. comm., C. 23, f°s 114-115. — Cf. Cauvet : *Le collège des Droits de l'ancienne Université de Caen;* Caen, in-18, 1858 (Ext. des *Mémoires de la Soc. des Antiq. de Norm.*), pp. 69 et 181-182.

une réponse favorable, qui, d'ailleurs, ne vint point, on fit entrer dans l'Université un caennais qui, jusque-là, avait fui l'enseignement public, Jean Rouxel lui-même, en qualité de professeur royal en philosophie et poésie.

Jean Rouxel prononça son premier discours d'apparat dans la salle des Arts, au mois d'octobre 1582 (1). L'enseignement était donc réorganisé et complété. Mais le succès final des efforts des bourgeois, des membres de l'Université et du Parlement était subordonné à une question matérielle : il fallait obtenir la levée de cet octroi sur le sel accordé par le Roi en 1581. Or, en octobre 1582, rien encore n'était terminé à cet égard, et les Rouennais allaient recommencer leur opposition.

Ils s'appuyaient, cette fois, sur un sentiment presque général en Normandie : les diverses parties de la province ne se souciaient pas de contribuer financièrement à l'œuvre de la Cour, et ils avaient donné mandat à leurs députés aux États provinciaux de s'y opposer. Seul contre tous, le délégué de Caen ne savait comment défendre les intérêts de l'Université. Il s'adressa aux députés du clergé : il fut éconduit, « rejectus et repudiatus », dit Rouxel. Il ne trouva pas meilleur accueil auprès des députés de la noblesse et se retourna alors vers ceux du tiers état. De ceux-ci, du moins, il put connaître les raisons, disons mieux, les prétextes de l'opposition. Les uns disaient qu'il y avait dans

(1) *J. Ruxelii Oratio prima*, p. 217.

les villes de la province, des écoles du premier âge qui leur suffisaient; d'autres accusaient le désordre des collèges caennais : « alii gymnasia esse Cadomi solutiora, summam esse licentiam, nullam disciplinam, nullum esse linguæ latinæ usum inter studiosos » (1). Tous semblaient conjurés pour la perte de l'Université. Le cahier des États contenait en effet ce vœu : « Et parce que les habitants de Caen ont cy-devant obtenu de Votre Majesté six deniers sur chaque muid de sel pour l'entretènement de l'Université qui tournerait à la foule générale de tout le peuple de Normandie, les dits États supplient Votre Majesté révoquer le dit octroy, sinon pour le regard du grenier de la dite ville seulement » (2). Le député de Caen, Poutrel d'Argences, essaya de faire supprimer cet article, il fit des démarches auprès de Carrouges, lieutenant général du Roi en Normandie, il se procura l'appui du poète Desportes, en grande faveur auprès du Roi, homme d'esprit et homme de cour. Puis il alla trouver le président Novince, qui avait fait ses études à l'Université de Caen (3); celui-ci l'accueillit comme un compatriote et obtint que quelques députés signeraient un vœu contraire à l'article du cahier des États.

(1) *J. Ruxelii Oratio secunda*, p. 244.

(2) Ch. de Beaurepaire : *Cahiers des États*, t. II, p. 20. Le cahier dit six deniers et non dix. La Cour des comptes avait, en effet, réduit l'octroi sur le sel à ce taux, en le vérifiant, 3 février 1582 (*Ibid.*, p. 269).

(3) *J. Ruxelii Oratio secunda*, p. 246. « Vir clarissimus », dit Jean Rouxel.

Vauquelin de la Fresnaye faisait un second voyage à la Cour, pour joindre son action à celle des députés que les gouverneurs-échevins avaient, en octobre, envoyés à Blois. Ayant appris que l'Université avait été fort attaquée, « quum accepisset nonnullos dicere rem nostram literariam in summum discrimen adductam esse », il alla trouver le président Faulcon, qui était rapporteur du cahier : celui-ci ne lui cacha pas son sentiment ; il comprenait que la province se plaignît d'un nouvel impôt, destiné à une institution académique dont il ne voyait pas l'utilité. L'Université de Paris lui paraissait suffire aux besoins intellectuels du pays, elle était en lumière, à la vue et comme dans le sein du Prince : « in aspectu et quasi in sinu Principis » ; on n'en avait rien à redouter, tandis que dans les lieux éloignés, on avait à craindre que la jeunesse ne fût mal instruite : des désordres et même de fausses doctrines (adulterinæ) pouvaient se répandre parmi les grands et le reste de la nation (1). Ainsi, les Universités provinciales sont suspectes : n'avons-nous pas remarqué que Bourges, Orléans, les grandes écoles de droit du temps, étaient protestantes. En 1570, les Jésuites signalent celle de Poitiers comme un foyer d'irréligion et d'hérésie ; le collège de Sainte-Marthe y était complètement protestant, celui de Puygarreau à moitié (2). Les Universités avaient eu une part trop considérable dans le

(1) *Oratio secunda*, p. 248.

(2) Delfour : *Les Jésuites à Poitiers (1604-1762)*; Paris, 1901, in-8°, p. 12.

développement de la Réforme pour que le gouvernement central, maintenant qu'il la combattait vigoureusement, ne fût pas porté à les supprimer ou à les laisser végéter.

Vauquelin, avocat d'une habileté consommée, aussi fin qu'actif, plaida la cause de l'Université de Caen; il montra qu'elle était utile à toute la province; il loua Paris, l'appelant la citadelle des bonnes lettres; mais il mit en avant l'aphorisme: il convient d'élever les jeunes gens dans leur milieu. « Expedit adolescentiæ educari ubi nati sunt ». Il soutint à sa manière la cause de la décentralisation. Enfin, sentant bien que c'était là le point important, il s'efforça de laver l'Université de l'accusation d'hérésie: l'état actuel était tel qu'il n'y avait plus aucune place pour le mal: « malis artibus »; sans doute, il y avait eu un temps où, comme dans toutes les autres parties de la *Gaule,* on avait souffert de la *peste; Lutèce,* elle-même, n'en fut pas exempte; mais maintenant *on regarde l'intérêt de l'État,* tout est guéri et il ne reste plus aucune trace de la maladie (1). C'est Jean Rouxel, le réformé de 1567 et 1568, qui raconte ainsi la plaidoirie de son compère, gravement, bonnement, finement aussi. Car, en son latin, il a bien soin de ne pas nommer, de ne pas désigner ouvertement la religion réformée; il y a à cela une bonne raison: son auditoire était encore protestant en partie.

Vauquelin de la Fresnaye venait de recevoir un

(1) *J. Ruxelii opera*, p. 248.

précieux renfort dans la personne du lieutenant particulier Blondel, homme instruit qui avait mis une épître liminaire en tête d'un ouvrage juridique d'un professeur du collège des Droits, Claude du Buisson (1). Tous deux multipliaient leurs démarches, et les deux magistrats pouvaient écrire aux gouverneurs-échevins la lettre suivante :

« Messieurs, nous avons tellement sollicité le faict de nostre Université, tant vers Monseigneur le garde des sceaux, que Messieurs de Videville et le président Faulcon, rapporteur du cayer, mesme par le moyen d'autres qui ne se peuvent escrire, que le faict est résolu selon nostre désir » (2). Et, en effet, à l'article des États de Normandie demandant que le grenier de Caen seul contribuât aux frais de l'Université, il fut répondu : « Attendu que l'entretènement de lad. Université regarde le bien commun du païs, S. M. ne veut déroger à ladite levée destinée à cet effet » (3).

Mais les Rouennais tenaient presque toutes les cours et juridictions de la province : Parlement, Cour des comptes, Cour des aides ; les lenteurs

(1) Jacques Blondel, sieur d'Ungy, lieutenant particulier civil et criminel à Caen, avait succédé à son beau-père Guérin de Villy. Sur les œuvres de du Buisson, voir H. Prentout : *L'Université de Caen et les registres des Pasteurs (1560-1568)...*

(2) Arch. comm., C. 23, f° 165. Cette lettre a été publiée par J. Travers : *Œuvres diverses de Vauquelin de la Fresnaye*, p. XLVI.

(3) De Beaurepaire, *op. cit.*, t. II, p. 20.

administratives, dont ils s'étaient si habilement servis depuis 1581, allaient retarder encore pour quelque temps l'effet de la générosité et bienveillance royales.

Il fallait obtenir la ratification des lettres royales par la Cour des comptes, par la Cour des aides. Elles ne se pressèrent point. Une nouvelle mission à Rouen est confiée cette fois à Denis Pelloquin, citoyen d'un esprit très orné, nous dit Jean Rouxel, et qui avait rempli à Caen d'importantes fonctions (1). Il vint aider Nicolas de la Fosse, député aux États. Tous deux avaient avec les magistrats de Rouen de fréquentes discussions. L'un d'entre eux leur dit un jour que Caen lui semblait avoir la prétention de s'enfler afin de s'égaler à la fois à Gênes, à Naples et à Padoue : à Gênes pour l'industrie, à Naples pour le commerce des chevaux, à Padoue pour les écoles de droit. Plût aux dieux ! aurait pu répondre le député de Caen. Il se contenta de rire. « Ad ea Legatus noster, quod esset res perridicula, nihil aliud quam ridere » (2). Les Rouennais, d'ailleurs, niaient qu'ils voulussent pour leur ville l'Université : ils reconnaissaient, dit J. Rouxel,

(1) Denis Pelloquin, sieur de Bernières, trésorier de France, était le beau-frère de Jacques de Cahaignes. Il avait donc toute la confiance du triumvirat officieux, qui présidait à la reconstitution de l'Université. Ajoutons qu'il avait été secrétaire de Charles IX et était habitué aux missions délicates. Voir son *Éloge* dans la *Centurie* de J. de Cahaignes, nº 79. Sur sa mission, voir Arch. comm., C. 23, f°s 142, 154, 227; C. 24, fº 90.

(2) *J. Ruxelii opera*, p. 254.

que la jeunesse se trouvait en de meilleures conditions dans une ville paisible comme l'était Caen, que dans une ville commerçante.

Toutefois, les négociations durent continuer pendant tout l'hiver de 1582-1583. A la fin de l'hiver, le duc de Joyeuse, favori du Roi, qui venait d'être nommé gouverneur et lieutenant général du Roi en Normandie, se rendit à Caen. Rien ne fut négligé pour le gagner à la cause de l'Université. L'industrie caennaise fut mise à contribution pour fournir les cadeaux; un somptueux service de table en toile damasquinée, où excellaient les Caennais, fut commandé aux Graindorge, les maîtres telliers renommés. De Cahaignes, Rouxel et Le Fanu (1), avocat, qui tous tournaient fort agréablement les vers latins, furent requis d'en composer à l'occasion de l'entrée du duc.

Pendant tout le printemps et l'été de 1583, les gouverneurs-échevins s'occupent toujours avec ardeur de faire défendre à Rouen les intérêts de Caen, ainsi qu'à la Cour, où Vauquelin continue d'intriguer.

En août, un premier résultat fut obtenu: le président de Lisores apporta les lettres royales, qui

(1) Il s'agit d'Étienne Le Fanu, avocat au siège présidial, fils de Michel Le Fanu, poète et jurisconsulte, et auteur lui-même de nombreuses poésies latines. Voir l'*Éloge* de son père, Michel Le Fanu, dans les *Éloges* de J. de Cahaignes, nº 26 (De Blangy : *Traduction d'un curieux;* Caen, 1880, in-8º, p. 132). Ajoutons, ce qui a été ignoré jusqu'ici, que Me Étienne Le Fanu était protestant; il fit baptiser sa fille par le pasteur, en novembre 1578 (Arch. du Calv., C. 1570, fº xxx).

permettaient d'accepter, au nom de l'Université, tous dons, legs et aumônes. Les commissaires nommèrent un receveur particulier pour ces deniers, Michel Angier (1). On dressa un rôle des donateurs, en tête duquel s'inscrivirent l'abbé d'Ardennes, quantité d'officiers de l'Université et de magistrats; on en fit deux exemplaires: l'un fut affiché à l'hôtel de ville, l'autre au chapitre du couvent des Frères Mineurs, les Cordeliers, où l'Université avait rétabli son siège. Sur les revenus ainsi constitués, des traitements furent attribués à Jean Rouxel, qui lisait aux lettres et en droit, à Jacques de Cahaignes, professeur royal en médecine, à Jean Paon, à Tanneguy du Buisson, professeur ès lois, à Bosquet, doyen de la théologie. On accorda même des subsides aux principaux des collèges des Arts et du Bois, pour qu'ils pussent mieux payer leurs régents (2).

(1) Ordonnance de Pierre Le Jumel, sieur de Lisores, et de Jean Vauquelin, commissaires pour la réformation de l'Université (Arch. comm., C. 50, fo 15). « Informés de la suffisante prudhommye, bonne expérience au maniement de telles affaires, de Me Michel Angier, bourgeois de Caen, ils le nomment receveur des deniers provenant de l'octroi sur le sel ». Les échevins le remercièrent, le 8 avril 1584, d'avoir accepté cette charge. (*Ibid.*, fo 30). Michel Angier était, en effet, expert en de telles affaires, car il exerçait depuis 1576 les fonctions de receveur des deniers communs de la ville de Caen. Tous ses comptes figurent aux Archives communales. Il mourut en 1588, car le compte pour l'année 1588, commencé par lui, a été terminé par Jean de Than, qui lui succéda dans ses deux emplois.

(2) Arch. comm., C. 50, fo 18.

Durant son séjour à Caen, de Lisores, de concert avec Vauquelin, décida de faire procéder à une nouvelle enquête sur la gestion des officiers de l'Université et sur les abus qui avaient pu s'y glisser pendant les troubles. Cette enquête fut confiée au lieutenant du bailli, Blondel. On entendit les officiers, les professeurs : il en ressortit surtout que des commérages amplifiés avaient exagéré des désordres réels, mais point graves ; les officiers de l'Université se disculpaient aisément du reproche de dilapidation ; il n'y avait eu d'égarées que les chapes violettes que revêtaient, dès ce temps, les candidats aux examens (1).

Au mois d'octobre 1583, les commissaires du Parlement (Charles Le Fèvre, sieur de la Gaillarde, conseiller, a remplacé Anzeray de Courvaudon) assistent à la séance générale de rentrée et entendent les discours de Jacques de Cahaignes et de Jean Rouxel (2). Le Parlement suit de près son œuvre. C'est Lisores, qui recommande au choix des gouverneurs-échevins le fils du fameux jurisconsulte Hotman (3). Celui-ci fit ses premières

(1) Arch. du Calv., D. 50, add.

(2) Ces discours ont été imprimés : *Jac. Cahagnesii Cadomensis : De Academiarum institutione;* Cadomi, apud Jacobum Le Bas, 1583, in-4°. — *Joannis Ruxelii : De instauratione Cadomensis Academiæ orationes duo habitæ Cadomi in majoribus artium scholis, annis 1582 et 1583,* dans les Joannis Ruxelii ; *Poemata et Orationes,* Cadomi, ex typographia Adami Cavelier, 1636.

(3) Arch. comm., C. 24, f° 154.

leçons solennelles, les 22, 24, 26 novembre, en présence de l'Université et des magistrats de la ville qui eurent quelque déception; ils attendaient quelque chose d'extraordinaire du fils de François Hotman (1). Il ne resta pas longtemps à Caen, malgré les efforts de Lisores. Le président ne se découragea pas: l'année suivante, il proposa Roaldès, qui enseignait à Valence (2). C'était un des juristes les plus renommés de l'époque, et il n'est pas indifférent de noter que déjà deux fois l'Académie de Calvin l'avait appelé (3). Roaldès refusa de venir.

De son côté, d'O proposait Vialart (4): et les échevins écrivaient à Robert du Viquet, avocat général du Parlement de Rouen et fils de Marin du Viquet, l'un des professeurs les plus connus de la

(1) Voir la très curieuse lettre que les gouverneurs-échevins écrivirent au président de Lisores et qui rend compte des débuts d'Hotman (Arch. comm., C. 25, f° 183). Je l'ai publiée en Appendice dans ma thèse latine, p. 110-111, ainsi que la réponse de Lisores, p. 112-113. M. Cauvet avait raconté cet incident dans son *Histoire du collège des Droits;* il pensait qu'il s'agissait de Jean Hotman, le fils aîné du grand jurisconsulte, qui fut un écrivain et un diplomate de valeur. Il n'en est rien. Il s'agit de son second fils, Daniel Hotman, comme le prouvent les mentions des *Comptes du receveur de l'octroi sur le sel,* qui le concernent. Il ne resta qu'un an en fonctions; en septembre 1584, il réclamait ses gages (Arch. comm., C. 50, f° 33).

(2) Arch. comm., C. 25, f° 83.

(3) Borgeaud: *Histoire de l'Université de Genève; l'Académie de Calvin;* Genève, 1900, in-8°, p. 90 et 277.

(4) Arch. comm., C. 25, f° 69, et C. 50, f° 26. Cette dernière lettre a été publiée par M. Cauvet, *op. cit.*, p. 183.

faculté de médecine, pour lui demander de prendre des informations sur ce juriste (1).

Les bourgeois, cependant, continuaient leurs démarches, n'épargnant ni leurs pas, ni leur argent. Il fallait savoir en dépenser beaucoup en ce temps-là! On le leur fit comprendre. C'étaient les frais de voyage des commissaires qu'on devait rembourser, de nouveaux présents à offrir au duc de Joyeuse. « Il faut prendre garde, disait le président de Lisores, à l'avis que M. Michel Angier a rapporté, qu'il faut n'épargner un goujon pour pêcher un saumon » (2). On s'adressa de nouveau au poète Desportes, en lui faisant remarquer que Rouen l'emportait toujours sur Caen aux États de Normandie, parce qu'elle y disposait des voix des cinq bailliages de la généralité, tandis que Caen n'en avait que deux. Le Roi maintint la réponse favorable qu'il avait faite l'année précédente et Desportes fut récompensé: il eut son service de table (3). Enfin, en *juin 1584,* on obtenait de la Cour des aides la ratification des lettres royales *d'avril 1581,* relatives à l'octroi sur les greniers à sel (4); les lenteurs du régime monarchique et absolutiste dépassaient celles du régime bureaucratique et parlementaire de nos jours. Les États de Normandie, obligés de renoncer à leur opposition, lancèrent à l'Université cette

(1) Arch. comm., C. 50, f° 25. Qui est ce Vialart? Je n'ai pu l'établir. Serait-ce Vialart évêque d'Avranches au XVII° siècle?

(2) *Ibid.*, C. 24, f° 154.

(3) *Ibid.*, f° 197.

(4) *Ibid.*, f° 139.

dernière flèche, dans leur cahier d'octobre 1585:

« Et pour éviter aux abus qui se peuvent commettre par les docteurs et régens de l'Université de Caen et autres de ce royaume, qu'il leur soit deffendu de bailler aucun degré à quelques personnes que ce soit, qu'ils n'aient fait un cours aux lois, fait répétitions publiques, actuellement et sans discontinuation estudié à la science dont ils veulent faire profession pendant l'espace de deux ans » (1). Le Roi accorda cette réforme; il y avait d'ailleurs sur ce sujet un édit antérieur qu'avait sollicité la Cour de Rouen (2).

Au reste, de pareilles mesures, en rendant les examens plus sévères, les études plus fortes, devaient tourner au profit de l'Université.

V

L'arrêt de Réformation de 1586.

Cependant, la Cour du Parlement s'occupait depuis longtemps de rédiger un arrêt de réformation analogue à celui de 1521 et conforme à l'esprit de l'ordonnance de Blois. Sans doute, on avait demandé à la Ville son avis; car nous voyons les gouverneurs-échevins annoncer par lettre des articles de réformation. Quel qu'en soit le rédacteur, bourgeois, officier du Roi ou magistrat du Parlement, l'arrêt de 1586 montre un fin lettré, un humaniste très maître de sa langue. Le premier rédacteur fut

(1) Ch. de Beaurepaire, *op. cit.*, t. II, p. 227.
(2) 27 avril 1569. Matrologe de l'Université, f° 43.

vraisemblablement le président de Lisores : les nombreuses lettres qu'on a conservées de lui sont écrites avec facilité et très spirituelles ; Vauquelin lui-même y a sans doute collaboré, mais quelques parties sont contraires à ses idées (1).

Le 22 août 1586, la Cour mettait enfin son scel à cet arrêt de réformation, qui fut plus tard imprimé chez Jean Cavelier, imprimeur du Roy et de l'Université, sous ce titre : « Arrest et reiglement de la Cour de Parlement sur les disciplines libérales de l'Université » (2). Cet arrêt très clair, bien composé, très supérieur à cet égard à celui de 1521, laisse de côté les facultés des arts, de théologie et de médecine ; il se préoccupe surtout du rétablissement de la règle, du bon ordre, de la discipline. Vingt articles sont consacrés aux collèges ; cinq à l'enseignement du droit ; les autres aux offices. L'esprit de l'arrêt est nettement indiqué dès les premiers articles : il s'agit de faire à nouveau de l'Université

(1) Le 19 octobre 1585, lors de l'assemblée annuelle qui, depuis 1583, réunissait les professeurs de l'Université et le corps de ville, il avait été décidé que Vauquelin de la Fresnaye, assisté de Le Pelletier, irait à Rouen trouver Le Jumel de Lisores et Le Févre de la Gaillarde, qu'il s'occuperait de l'octroi sur le sel, dont la levée donnait lieu à des difficultés, et qu'il porterait « un bref mémoire de ce qu'il a mis en ordre pour lad. Université, leur iceluy communiquer et en conférerait avec lesd. sieurs commissaires » (Arch. comm., C. 50, f° 35). Mais Lisores et les commissaires du Parlement avaient rédigé, dès 1584, un projet de réglement qui fut envoyé à Caen, soumis aux échevins et à l'Université (Arch. comm., C. 24, et C. 25, *passim*).

(2) Arch. du Calv., D. 51.

un corps clérical et monarchique. Sans doute, ni dans le préambule, ni dans les articles, on n'attaque les réformés, ce qui eût été bien maladroit en une province où ils étaient encore si puissants. Mais le dessein de la *contre-réforme* catholique est très nettement indiqué par de nombreux articles:

« Pour nourrir et exercer les enfants en la crainte de Dieu, les maintenir et entretenir en bonne discipline, et leur oster toute occasion de divaguer, il sera choisi sous le bon plaisir et authorité du sieur évesque de Bayeux, prélat diocésain et chancelier de ladite Université, en chacun collège, un lieu propre pour servir de chapelle, où la messe et service divin sera célébré tous les jours, à sept heures du matin, depuis la Saint-Denys jusques à Pasques, et à six heures après Pasques, où assisteront de bonne heure les principaulx, régents, escoliers et domestiques du collège, et prendront garde lesdits principaulx que iceux escoliers soyent attentifs et apportent leurs heures audit service divin. Et en attendant l'establissement desdites chapelles, les régents de chaque classe conduiront leurs escoliers à la prochaine église, aux jours et heures cy-dessus déclarez (art. 1). Les principaulx ne souffriront dans les chambres et estudes de leurs collèges, tant des régents pédagogues que escoliers, livres réprouvés (art. 3)... Les régents tant artiens que grammairiens ne pourront lire ni interpréter aucuns livres sans l'advis des principaulx des collèges selon qu'ils seront convenables à leur classe, non réprouvez ne censurez (art. 11)... En chacune

classe le principal députera un des escoliers observateurs, lequel rapportera journellement audit principal ceux qui n'auront assisté au divin service, et à grâces, qui ne porteront et ne diront leurs heures, ou qui parleront langage français, tant en l'église, classes, salles ». « Et que les escoliers ne porteront dans les collèges, chapeaux ni manteaux sans manches, mais auront bonets ronds ou tocques et robbes ou manteaux à manches vestues ou passées, avec la ceinture par dessus ; et ne laisseront les dits principaulx entrer aux collèges, aucuns régents ou escoliers en habits indécents ».

Un article prévoit quels habits les régents doivent porter ; eux-mêmes sont soumis au régime de l'internat ; pas plus que les principaux, ils ne sauraient être mariés : le célibat universitaire, resté en honneur jusqu'à la Révolution, était encore cher à Napoléon.

Les professeurs sont placés sous l'autorité du principal, en ce qui concerne la discipline et statuts du collège et l'observation du règlement. Le principal devait être l'âme du collège ; le XVIe siècle avait compté nombre d'humanistes délicats, se vouant à la pédagogie, s'y livrant avec passion, y consacrant toute leur vie, esprits d'élite, tels que Mathurin Cordier, Sturm, Gouvéa à Sainte-Barbe, le normand Nicolas de Grouchy au collège d'Aquitaine, à Bordeaux (1). A Caen même, sous François Ier,

(1) Voir, sur celui-ci, de Grouchy et É. Travers : *Étude sur N. de Grouchy ;* Caen, in-8°, 1878.

Michel Noël avait donné au collège Bouet une certaine célébrité.

Le Parlement comprend donc la nécessité de bien choisir les principaux; en ce temps, ils étaient nommés par les patrons fondateurs du collège, — quand le collège était *fondé,* — qui trop souvent nommaient le premier régent venu. Si le collège était le bien d'une Université, d'une faculté, comme à Caen le collège des Arts, le principal était généralement propre à sa tâche. Le règlement de 1586 soumit ce choix, dans tous les cas, à la ratification du bailli de Caen.

Laissons de côté les articles relatifs au prix de la pension, à la rétribution des professeurs; ce qui nous intéresse davantage, c'est le programme des études. En apparence, rien n'est changé; à y regarder de près, il est clair qu'une réaction se produit ici, œuvre en partie de la *contre-réforme* catholique. Nous avons vu comment, à l'imitation de ce qui se passait dans les meilleurs collèges, l'enseignement du français s'était introduit à Caen. Dans sa grammaire quadrilingue de 1543, Jean du Drosay voulait que le latin et le français fussent également enseignés (1). Cet enseignement du français paraissait propre aux calvinistes. Prier en français! n'était-ce pas leur plus apparente nouveauté. Les représentants des paroisses dénonçaient l'enseignement du français en 1564 (2), les membres du tiers

(1) Joannes Drosæus : *Grammaticæ quadrilinguis partitiones in gratiam puerorum;* Parisiis, 1543, in-4°.

(2) Arch. comm., C. 3, f°s 37-42.

aux États de la province, en 1582, prétendaient qu'il n'y avait dans l'Université aucun usage de la langue latine parmi les étudiants. Leurs critiques sont écoutées. L'article 15 crée dans chaque classe une charge, qu'à vrai dire, les parlementaires de 1586 n'ont pas inventée, on la trouve dans tous les collèges des Jésuites et même dans certains collèges protestants de ce temps : il s'agit de l'observateur. « Qu'en chacune classe, le principal députera un des escoliers observateur, lequel rapportera journellement audit principal ceux qui n'auront pas assisté au divin service et à grâces, qui ne porteront et ne diront leurs heures ; ou qui parleront langage françois, tant en l'église, salles et chambres, que aux rencontres par la cour et autres lieux desd. collèges, pour en estre faite correction et punition, sans dissimulation ne connivence, à la discrétion dudit principal ». On découvre ici l'esprit de la *contre-réforme* catholique : le rôle de l'observateur est surtout de noter ceux qui manqueront à quelque pratique de l'Église romaine ; on y voit aussi combien et pourquoi le français est suspect et le latin en honneur, la seconde partie du rôle de l'observateur : « dénoncer ceux qui parleront langage françois », n'est que la continuation de sa première tâche : le rapprochement des deux choses dans le même article est trop évident. Mais si cet article choque nos idées françaises, il en est d'autres qui ne peuvent être qu'approuvés : ceux qui sont relatifs à l'emploi du temps, à l'examen de passage : la Cour revient ici à l'excellente tradition établie sous le rectorat de

Jean de Drosay, en 1532. On recommande aussi aux régents de veiller à ce que leurs élèves « soient attentifs de cultiver leur mémoire, de faire réciter les leçons, d'exercer leur style tant par des compositions écrites que par des déclamations ».

La Cour ne se préoccupe pas moins de l'éducation que de l'instruction; ici, des idées nouvelles, tout imprégnées de la pédagogie du XVIe siècle, se font jour; le fouet, si usité autrefois, et que le principal lui-même devait manier, n'est pas proscrit; mais il est évident qu'il est déjà considéré comme démodé: « Et ne seront iceux régents moins soigneux d'instruire et de former les mœurs de la jeunesse que de leur apprendre les lettres, tant par bons exemples que par admonitions: chastiant doucement de paroles ou excitant les négligents et tardifs, et surtout qu'ils les instruisent d'être véritables en leurs paroles et simples en leurs actions ». On a écrit bien des pages sur l'éducation morale dans l'enseignement; on eût pu s'en dispenser; il eût suffi de relire et de recopier ces lignes, tombées de la plume de quelque magistrat de Rouen: elles ne disent pas seulement l'essentiel en matière de philosophie morale pour des écoliers; elles disent tout. La franchise et la simplicité, que peut-on apprendre de plus ou de mieux à des enfants, et comment mieux l'apprendre que par l'exemple ?

Très étendu en ce qui concerne les collèges, le règlement de 1586 est très bref au sujet des facultés. Le Parlement insère dans son texte le vœu des États de Normandie relatif aux examens et à la

durée des études pour l'obtention des grades, et réédite son propre vœu relatif à la nécessité de la licence en droits pour les emplois de judicature. Le règlement conserve les six professeurs du collège des Droits, établis par le règlement de 1521 (1), mais avec une autre distribution : quatre docteurs régents, deux pour chaque faculté. droit civil et droit canon. Au droit civil, un troisième professeur sera destiné à l'utilité des étudiants (c'est une sorte de maître de conférences), qui, si besoin est, sera promu gratuitement au grade de docteur. Enfin, le quatrième professeur de droit civil devra être appelé du dehors.

D'autres articles concernent la méthode même de l'enseignement : la Cour recommande d'« admonester souvent les jeunes disciples de leur devoir et de s'adonner avec bonne et ferme intention à l'estude et la science en laquelle ils se seront appliquez, ne s'arrestans seulement aux livres, faisans une estude muette comme font plusieurs au grand destourbier de leurs estudes, mais fréquenter et ouïr en toute diligence leurs leçons, ordinairement faites aux escoles, et communiquer les docteurs des doubtes et difficultez qui se présenteront, lesquels aussi se monstreront faciles en communication aux escoliers et auditeurs, *estant telle conférence des disciples avec le régent,* mère instructive de toutes sciences ».

Notons encore ici l'excellence de la doctrine

(1) Voir *art. cit.* (*Bull. de la Soc. des Antiq. de Norm.*).

pédagogique, la pureté de la forme qui l'exprime, le modernisme même de l'idée. La collaboration de l'étudiant et du professeur n'est-elle pas, en effet, la dernière et la meilleure forme du travail dans l'enseignement supérieur ?

Les autres articles concernent les offices, ils ont surtout pour objet de mettre fin à des abus toujours renaissants. L'élection du recteur et autres officiers et suppôts de l'Université sera faite suivant les statuts anciens, et sans brigues ni banquets.

Il y aura deux receveurs des revenus : l'un pour les revenus anciens de l'Université, l'autre pour les revenus donnés par le Roi et les particuliers; le premier devra rendre ses comptes tous les ans; le cumul de tous offices universitaires est interdit.

Les liens qui unissent la Ville et l'Université sont resserrés : le 1er septembre de chaque année, se tiendra une assemblée à l'hôtel de ville, pour aviser à continuer les docteurs de l'année passée. Le bailli de Caen est chargé de veiller à l'exécution du présent règlement, dont lecture doit être donnée dans chaque collège deux fois l'an, et une fois en l'Université, en la congrégation générale du lendemain de la fête Saint-Denys (9 octobre), c'est-à-dire à la rentrée des cours.

Tel est ce remarquable arrêt de 1586. On y trouve, sans doute, les traces les plus heureuses des excellentes doctrines pédagogiques du XVIe siècle, principes sur lesquels catholiques et protestants étaient d'accord. Mais c'est aussi, par quelques côtés, un monument incontestable de la réaction catholique

et monarchique. Tel quel, l'arrêt de la Cour permet d'appliquer aux Parlements du XVIe siècle ce que M. Liard disait de ceux du XVIIIe : « On a parfois présenté les parlementaires comme les adversaires de l'Université. Les Universités n'eurent pas, au contraire, d'amis plus éclairés » (1).

VI

L'exécution de l'arrêt de Réformation. — L'Université de 1586 à 1608.

Le règlement de 1586 est, avant tout, très intéressant par les tendances qu'il manifeste, tant au point de vue des doctrines pédagogiques qu'au point de vue politique et religieux. Mais fut-il appliqué ? et quelles furent ses conséquences ?

Il semble qu'il y ait eu, pendant toute la période qui suivit l'arrêt de réformation, un véritable effort pour le mettre en œuvre. L'ordonnance avait été rendue le 21 août; le 13 septembre, les gouverneurs-échevins de Caen décidèrent que l'on tiendrait, le 21, une assemblée générale; les docteurs et régents de l'Université y seraient invités et on prendrait les mesures nécessaires à l'exécution de l'arrêt (2). Cette réunion eut lieu le 24 septembre et l'assem-

(1) Liard : *L'enseignement supérieur en France avant 1789;* Paris, 2 vol. in-8°, t. I, p. 91.

(2) Arch. comm., C. 27, f° 43.

blée décida la création d'une nouvelle chaire, celle de mathématiques ; Crespin, principal du collège des Arts, Collet, principal du collège du Bois, firent connaître le nom de leurs régents, on leur continua un traitement de 120 écus, en leur promettant de faire mieux à l'avenir (1). Le 10 octobre, se tint l'assemblée générale de l'Université, qui était comme une sorte de séance de rentrée solennelle. Vauquelin de la Fresnaye y prononça le discours d'apparat, usage nouveau que Jean Rouxel avait introduit. Il est très remarquable que ce discours ait été prononcé par un des commissaires réformateurs et non par un professeur. Jean Rouxel venait de mourir, et Vauquelin de la Fresnaye avait entendu trois jours auparavant l'oraison funèbre de leur ami commun, qu'avait prononcée Jacques de Cahaignes, et que lui-même allait traduire en français. A Caen, c'étaient ces trois hommes qui avaient eu une part prépondérante dans la réorganisation et le relèvement de l'Université. Il était juste que Vauquelin prît, à son tour, la parole dans cette solennité. Il prononça son discours en français, ne voulant, disait-il lui-même, « latiniser en françois », autre preuve piquante du modernisme des idées de Vauquelin; il nous a précédés de trois cents ans dans la condamnation de la thèse latine (2). Le sujet de son discours peut paraître banal : *Oraison de ne croire légèrement à la calomnie*. Sans doute, il a été bien

(1) Arch. comm., C. 50, f° 41.

(2) « D'ailleurs, il me desploit de voir en nos Universitez

des fois traité, mais Vauquelin y mit de la conviction. « D'autres l'ont dit avant moi, mais je le dis comme mien », eût-il pu ajouter, ayant été lui-même en butte à la calomnie (1).

Au fond, le discours est pédantesque et ennuyeux : c'est un recueil d'histoires tirées des auteurs anciens sur la calomnie, tel qu'un régent de collège eût pu le composer ; il fait honneur aux bonnes études de Vauquelin. Le début promettait mieux. Le magistrat s'excusait de prendre la parole dans une assemblée de ce genre ; mais allèguait qu'il avait toujours tâché, autant qu'il lui avait été possible : « de remettre les sciences, en ceste Université de Caen, en la splendeur qu'elles y ont été autrefois ». Lieu-

souvent plusieurs des plus apparents Latiniser encore en François,

« . . . . ric à ric, voulant prendre
« Le Latin à la barbe, et vulgaire le rendre ».

(édit. J. Travers, p. 190). On peut se demander si un homme qui professait de telles opinions, qui condamne dans le même discours « le François docte et bien né, qui s'oublie tant que de mettre son esprit, son travail et son industrie à vouloir augmenter et embellir les langues estrangères, qui contemne et mesprise son langage naturel », est bien le rédacteur d'un règlement qui supprimait radicalement l'usage même du français dans les collèges. Il est permis de supposer que, aprés avoir lu, comme il l'avait fait au début de la séance, l'arrêt de réformation, Vauquelin de la Fresnaye a voulu protester contre certains articles qu'il n'approuvait point.

(1) Le discours fut imprimé et dédié au garde des sceaux Cheverni, qui s'était constitué son appui à la Cour dans toutes ses démarches.

tenant du Roi, il était aussi le porte-paroles du chancelier Cheverni, qui voulait, par ses mesures libérales, « que le grec et le latin reflorissent à Caen comme en une autre Rome, ou en une seconde *Athènes* ». Vauquelin terminait par un nouvel appel aux étudiants en faveur du français, non qu'il voulût les détourner du grec et du latin, « ains, disait-il, je veux vous inciter seulement d'estre plus soigneux de vostre langue naturelle, laquelle, embellie à l'imitation de ces fameux langages grecs et romains, vous sembleroit plus digne d'être aimée ». Au fond, Vauquelin précise ici sa pensée : ce qu'il veut, c'est, en bon disciple de la Pléiade, défendre la langue française, mais la langue française renouvelée par le grec et le latin. La cause qu'il plaidait était perdue. Il annonçait l'intention de prendre la parole chaque année, à l'assemblée générale. On ne voit pas que cette promesse ait été tenue. Devant les professeurs de l'Université, la fantaisie de M. le lieutenant du Roi n'avait sans doute pas été appréciée.

Il s'en fallait que l'œuvre de la Fresnaye et de ses amis fût achevée. Les difficultés dans lesquelles se débattait l'Université de Caen à cette époque étaient surtout d'ordre financier. L'argent n'est point seulement le nerf de la guerre, il l'est aussi de l'enseignement. L'Université n'avait jamais eu des ressources bien considérables; née à une période de misère et de troubles, il y avait eu peu de bonnes fées autour de son berceau ; elle n'avait pas attiré un grand nombre de bienfaiteurs; ses ressources pro-

pres étaient bien médiocres et étaient absorbées par ses dépenses matérielles. Les professeurs n'avaient d'autre salaire que celui qu'ils tiraient des examens. Plus il y avait d'étudiants, plus il y avait d'examens (1). Mais depuis un quart de siècle, par suite des troubles, les étudiants étaient rares. Ajoutons à cela une considération dont personne jusqu'ici n'a parlé, mais qui va devenir de plus en plus urgente, le renchérissement incontestable des denrées. Partout les salaires avaient été augmentés; comme les membres des autres corporations, les professeurs — ils allaient bientôt le dire — ne pouvaient plus vivre avec les revenus qui leur suffisaient jadis. Il convient de remarquer qu'au XVe siècle ou au commencement du XVIe, l'enseignement, à l'Université de Caen, n'avait presque jamais constitué une carrière qui dût nourrir seule son homme, sauf peut-être quelques régents de collège qui, après tout, n'étaient pas les moins bien rémunérés. Un professeur de théologie ou de droit canon attendait là quelque bénéfice lucratif, un professeur en droit civil, quelque office de juridiction, plus tard un siège au Présidial; quelquefois même on cumulait, et les médecins joignaient, comme de nos jours, l'exercice de la médecine au professorat. Mais l'humanisme avait produit des hommes qui, tout entiers absorbés par le culte des lettres et ne vivant que pour

(1) Sur tous ces points, voir H. Prentout : *La vie de l'étudiant à Caen, au XVIe siècle;* Caen, 1905, 57 p. in-8° (Extrait des *Mémoires de l'Acad. des sciences, arts et belles-lettres de Caen*).

elles, ne pouvaient aussi vivre que d'elles : un Jean Rouxel tenait une pédagogie qui recevait les enfants des riches familles bourgeoises, et sa femme, dame Philippine Bazire, paraît avoir été une ménagère remarquable, s'entendant comme personne à faire fournir le dessert et les confitures par les écoliers de son mari, voire même à se faire offrir par leurs parents quelque coûteux article de toilette (1). Mais tous n'avaient point la réputation de Rouxel : il faut d'ailleurs avoir une maison comme celle de la rue des Quais pour exercer ce lucratif métier. Les professeurs demandaient maintenant des gages annuels.

En décidant de faire appel à des maîtres venus du dehors, le Parlement et la Ville s'étaient condamnés à subir les exigences de ces professeurs extraordinaires. C'était pour se procurer l'argent nécessaire à ces dépenses qu'on avait multiplié les démarches. La munificence royale s'était traduite par l'octroi de six deniers par muid de sel vendu aux greniers du Roi ; nous avons vu quel mal on avait éprouvé à faire enregistrer cet édit. Maintenant, il fallait faire rentrer l'argent et de nouvelles difficultés commencèrent. L'octroi sur le sel ne fut perçu que d'une façon irrégulière, avec les plus grandes peines, et les frais de perception absorbèrent souvent la plus grande partie du revenu.

(1) De Beaurepaire : *Dépenses scolaires à Rouen, Caen et Paris, d'après un compte de tutelle de 1582;* Rouen, 1896 in-8°, 26 p.

Quant aux dons des particuliers, ils consistèrent généralement en rentes que les donateurs s'engageaient à verser. Mais au bout d'un certain nombre d'années, vu l'injure des temps, une bonne partie des rentes ne fut plus acquittée (1)...

Or, la prospérité de l'Université était subordonnée à la question des gages.

Sans gages, réclamations incessantes des professeurs caennais ; sans gages, point de professeurs venus de l'étranger. Et quand il y avait des gages, ceux-ci étaient la source de discussions et de jalousies. Jean Paon était le premier qui, en 1565, eût touché un salaire de la Ville, et il l'avait bien mérité, pour avoir assuré alors la continuation de l'exercice dans l'Université. Il réclamait en 1585 contre les gages extraordinaires alloués à Jean Rouxel (2).

Les professeurs ne faisaient pas toujours bonne figure aux nouveaux arrivants. On pense ce que devenait cette mauvaise volonté à l'égard d'étrangers mieux payés que les professeurs sortis de l'Université. La puissante tribu des du Buisson, qui régnait en maîtresse à la faculté de droit, vit arriver sans plaisir le docteur écossais Guillaume Bruce, qu'on appela à Caen après l'échec d'Hotman et le refus de Roaldès.

Bruce pourtant était muni de diplômes des Universités de lois de Cahors et de Toulouse, qui avaient alors une certaine renommée. Il avait été

(1) Voir l'Appendice.

(2) Séance du 19 octobre (Arch. comm., C. 50, f° 35).

recommandé par le président de Lisores, qui le disait « fort docte ès lois et en grec » (1). Il subit d'abord l'épreuve préparatoire des disputes, puis demanda à être reçu docteur. Mais ici commencèrent les résistances des docteurs régents. Vauquelin et le Parlement se montrèrent plus larges, plus intelligents; ils soutinrent les prétentions de Bruce, qui fut enfin admis à soutenir sa thèse (2). Il la dédia, en reconnaissance de son intervention, au premier président du Parlement de Rouen, le fameux Claude Groulart, magistrat éminent, politique adroit, humaniste aussi, qui a laissé une traduction latine de *Lysias* (3). La thèse de Bruce est intéressante: on voit qu'il a nettement rompu avec l'école bartoliste. Il entre, à la suite des Budé, des François Hotman, des Alciat, des Cujas, dans la voie nouvelle en honneur à Bourges, qui fait remonter l'étude du droit aux sources: à l'antiquité, et substitue à la méthode scolastique, la méthode historique. Bruce reçut d'abord 80 livres de gages, il réussit ensuite à les faire porter à 133 (4). Quand il alla voir sa famille en Écosse, il obtint même qu'on lui avançât une année de salaire. Mais, dès 1589, il quittait Caen (5).

En 1592, sans doute parce qu'il se recommandait

(1) Arch. comm., C. 27, fo 63.

(2) *Ibid.*, C. 50, fo 47.

(3) Cauvet : *Le collège des droits*, p. 73-75.

(4) Arch. comm., C. 50, fos 58, 95, 101.

(5) Je n'ai pu identifier Bruce d'une manière sûre avec aucun des nombreux Bruce qui existaient en ce temps-là.

de de Thou, l'historien dont les idées modérées et conciliatrices s'accordaient si bien avec celles des Caennais de ce temps, ils reçurent un autre savant beaucoup plus connu que Bruce, Dominique *Baudius* (ou Baudier). Il venait de l'Université de Leyde, fille de l'Université de Genève. Les calvinistes, en effet, avaient réalisé en cette ville des Pays-Bas ce qu'ils avaient vainement tenté à Caen en 1564: il s'était élevé pour les Pays du Nord une Université protestante, dont les premiers professeurs, et Baudius lui-même, avaient presque tous passé par Genève (1).

Baudius est né à Lille (2); il a laissé un grand nombre d'écrits, entre autres, un *Traité sur l'usure*, fort renommé. Il se fâcha, lui aussi, avec les Caennais et ne les quitta point sans leur lancer son trait de Parthe, une satire en vers ïambiques, dont Grotius, au dire de Huet, admirait la verve. Retourné à Leyde où il occupa successivement les chaires d'éloquence, d'histoire et de droit romain, il joua un rôle important dans la pacification des Pays-Bas.

Enfin, se présenta Claude Fournier, célèbre par ses démêlés avec ses collègues, et plus connu comme plaideur que comme jurisconsulte. Four-

(1) Borgeaud, *op. cit.*, p. 145.

(2) Il n'était donc point hollandais, comme l'a cru à tort M. Cauvet, *op. cit.*, p. 71, mais sujet espagnol, et, comme beaucoup d'humanistes de ce temps, il n'avait guère de patrie. M. Cauvet n'avait point vu l'importance du personnage. Sur Baudius, voir la *France protestante*, t. I, c. 983.

nier était né à Joigny, en Bourgogne (1). Il avait étudié à Toulouse, puis à Orléans où il prit ses grades; il professa à Bourges et à Angers, mais en 1594, il réclama contre la nomination d'un de ses collègues, perdit son procès et vint alors à Caen. Il y resta cinq ans, se trouva un moment le plus ancien professeur du collège des droits, c'est-à-dire le prieur. Mais en 1599, il eut des démêlés avec la Ville, qui voulait réduire ses gages, et quitta Caen pour Dôle (2). Il emportait les clefs de l'armoire qui contenait le sceau des Facultés : d'où procès. En 1595, on avait également donné des gages à un professeur italien, Gilles Bardassan, qui depuis quelque temps faisait des leçons à l'Université (3).

En dehors des professeurs venus des Universités voisines qui illustrèrent ou... troublèrent le collège des droits, l'Université de Caen possède alors quelques maîtres de valeur. Ce sont : aux Droits, Henry Le Neuf; à la Médecine, Jacques de Cahaignes et Étienne Onfroy; à la Théologie, Dominique Denis, prieur des Jacobins, docteur de Paris, qui passait pour une personne « rare, tant par sa doctrine que par ses vertus » (4); aux Arts, les fonctions de lecteur royal, confiées à Jean Rouxel en 1582, furent données à sa mort à Nicolas Michel, sieur des Prez, qui

(1) De Lens : *L'Université d'Angers, du XVe siècle à la Révolution française*; Angers, 1880, in-8o, p. 222.

(2) En Franche-Comté, et non Dol, comme le dit M. Cauvet.

(3) Arch. comm., C. 50, fo 160. En 1596, il figure encore au nombre des professeurs rétribués par la Ville (*Ibid.*, fo 162).

(4) *Ibid.*, C. 50, fo 217.

professa la langue grecque et les lettres humaines. Comme Jean Rouxel, Michel des Prez avait fait une partie de ses études à Paris; il avait enseigné la rhétorique au collège d'Harcourt, il y connut Dorat, Ronsard, Sainte-Marthe, Baïf et Passerat. Il eut la curiosité de faire ses études médicales et prit à Caen son degré de docteur en cette faculté (1). Il a composé un petit livre sur l'usage des étrennes (2) et s'était occupé des Traités de rhétorique de Cicéron (3). C'était un ami de Jacques de Cahaignes (4) et de Beroald Marège : en 1596, on lui attribua, sur sa demande, 200 livres de gages, « attendu que le suppliant est d'origine insigne, très capable en sa profession et très assidu à faire son devoir » (5). En 1608, un professeur de langue grecque et hébraïque, Baillif, qui venait d'Angers, se mettait à la disposition du public (6) : il reçut des honoraires de la Ville, on songea un instant à les lui supprimer, mais ils lui furent maintenus sur la demande des étudiants, « qui tiraient grand profit de sa science » (7).

(1) H. Prentout, thèse lat., p. 113.

(2) *Strenæ ad senatum populumque Cadomensem;* Cadomi, Jacobi Le Bas, 1588, 1 vol. in-12. Secunda editio, Parisiis, 1598.

(3) *Marci Tullii Ciceronis topicorum quintum;* Cadomi, Pierre Le Chandelier, 1852, in-4°.

(4) J. de Cahaignes (*Éloges*, n° 75) a tracé de ce savant modeste, qui ne payait pas de mine, un curieux portrait. Il mourut en 1597. De Cahaignes prononça son oraison funèbre. (Huet : *Origines*, p. 348.)

(5) Arch. comm., C. 50, f° 150.

(6) *Ibid.*, C. 50, f° 282.

(7) *Ibid.*, f° 286.

Enfin, Isidore de Séville ainsi qu'Onfroy enseignaient les mathématiques, mais dans un but pratique et spécial: ils s'adressaient surtout aux gens qui voulaient s'adonner au métier de marin et apprenaient le maniement de l'astrolabe (1).

Mathématiques, grec, hébreu, Caen conserve ainsi, à cette fin du XVIe siècle, la triple tradition de la Renaissance.

En somme, l'Université, malgré des circonstances très défavorables, a profité très réellement de la belle initiative des restaurateurs et réformateurs de 1580 et de 1586. On constate, au sein des facultés, des luttes, des rivalités mesquines; pour toute l'Université, une situation financière difficile. Mais la faculté de médecine a connu à cette époque une nouvelle période de prospérité, assez analogue à celle que l'on avait pu remarquer entre 1540 et 1560; les Droits ont fait un effort très réel, pour se mettre au niveau de l'enseignement des écoles célèbres du centre et du midi de la France. La Théologie même compte beaucoup d'étudiants, comme le montrent les signatures de leurs pétitions pour obtenir qu'un plus grand nombre de chaires soient rétribuées. Aux Arts, outre Michel des Prez, Claude Collin jouis-

(1) Séance du Corps de ville du 13 septembre 1591. « M. Onfroy, professeur en mathématiques, a dict avoir *lu* les *Éléments* d'Euclyde, mais avoir esté peu suivy d'auditeurs qui semblaient ne prendre pas grand goût à ladite instruction... il se promet lire l'usage de l'astrolabe, l'usage de la sphère et il espère que les auditeurs prendront plus de contentement ». (Arch. comm., C. 50, f° 125.)

sait d'une certaine réputation. Professeur de langue grecque, il comptait des auditeurs impatients, car ils adressèrent une pétition aux échevins pour obtenir qu'il lût aux Grandes Écoles et non en son collège (1). Il *lisait* Démosthène, Anacréon, Ésope; Michel des Prez, le *Somnium Scipionis* et la première Satire de Juvénal (2).

Les collèges, enfin, sont de nouveau florissants. Le relèvement de l'Université et l'octroi sur le sel sauvèrent le collège du Mont (3). En 1580, il était fermé; en 1591, la Ville le rachetait au prix de mille écus et y installait, comme principal, Claude Collin, récemment arrivé de Paris, vu les témoignages qu'il apportait de sa capacité. Il fit en effet de ce collège un établissement prospère, qui compta jusqu'à 800 élèves.

Le collège du Bois, sous la direction de Jean Collet, a retrouvé son ancien renom. En 1597, lors de leur passage à Caen, « Messieurs de la court de Parlement ont trouvé et jugé ledit collège aussi bien réglé qu'un collège de Paris » (4). La situation du collège des Arts, conservé en 1565 grâce à l'énergie de de Bras, était moins brillante. En 1591, on recommandait au doyen d'y établir dans les huit jours un personnage capable, pour y faire la charge de principal (5). Au collège du Cloutier, Me Germain

(1) Arch. comm., C. 50, fo 215.
(2) *Ibid.*, fo 125.
(3) *Ibid.*, fos 43-44.
(4) *Ibid.*, fo 169.
(5) *Ibid.*, fo 124.

Jacques, curé de Saint-Pierre, institué principal au moment du règlement de 1586, avait réuni quatre bons régents, mais dès qu'on lui supprima les gages destinés à les rétribuer, tous le quittèrent; ce collège compta un moment plus de cent enfants (1). A vrai dire, ce ne fut jamais qu'un établissement de médiocre importance, recrutant ses élèves parmi les enfants du quartier Saint-Jean que leurs parents ne voulaient pas envoyer jusqu'aux collèges situés dans le quartier universitaire.

Tel est le tableau qu'offre l'Université à la fin du XVIe siècle. Elle vit par ses collèges, dont deux sont prospères, et par ses facultés. Certains de ses professeurs sont connus. Elle compte même des écoliers très nombreux dans les collèges et ne manque point d'étudiants dans les facultés supérieures. Mais ne nous y trompons pas, le beau temps des Universités est passé.

L'Université de Caen, comme toutes les autres, porte en elle deux maux qui la minèrent longtemps. L'un s'appellerait, dans la langue du XVIe siècle, « Faulte d'argent ». La situation pécuniaire s'est sensiblement améliorée dans les dernières années du règne de Henri IV: elle n'est pas telle qu'elle permette aux professeurs de vivre de leurs traitements, le plus clair de leur revenu provient des droits d'examen. Caen attire alors beaucoup d'étudiants étrangers; ils y viennent... prendre leurs degrés, les prendre seulement. Donc, plus

(1) Arch. comm., C. 50, fo 125.

d'examen sérieux : partant, plus d'études. L'autre, nous l'appellerions aussi « Faulte d'enthousiasme ». On étudie encore le grec et l'hébreu, il y aura de nouveau des érudits et des savants au XVIIe siècle. Mais il y a une nuance, une distance, aussi, entre la lourde science des gens qui discutent de l'emplacement du Paradis terrestre, et la belle joie de ceux qui découvrirent les antiquités classiques.

Et puis, il y a à la porte les Jésuites qui guettent leur proie, le collège du Mont, et qui vont entrer...

APPENDICE

Le budget de l'Université à la fin du XVIe siècle.

Grâce aux comptes de Michel Angier, nommé en 1583 receveur de l'octroi sur le sel, grâce aux comptes de ses successeurs et en nous aidant aussi des délibérations et de la correspondance des échevins, nous pouvons nous faire une idée très précise du budget de l'Université à cette époque, et des difficultés financières au milieu desquelles elle se débattait.

Pour la première année d'exercice, Michel Angier avait enregistré 1.348 écus, 45 sols, 10 deniers aux recettes (1). Mais dans l'année suivante, 1584, les recettes tombaient à 933 écus, 47 sols, 10 deniers, et les dépenses s'élevaient à *916 écus, 40 sols, 4 deniers,* l'excédent n'était que de 17 écus, 7 sols, 6 deniers (2).

En 1585, les recettes l'emportent largement sur les dépenses. Mais en 1586, l'année même du règlement de réformation, l'année où l'œuvre de restau-

(1) Arch. comm., *Comptes de l'octroi sur le sel,* 1583-1600.
(2) *Ibid.*

ration semble terminée, le déficit apparaît : 827 écus, 16 sols, 1 denier de recettes.

834 écus, 37 sols, 9 deniers de dépenses.

Les gages des professeurs, cependant, ne s'élevaient qu'à 533 écus, 20 sols (1). Mais les dépenses avaient augmenté, par suite des frais qu'occasionnaient les voyages des commissaires du Parlement. La levée de l'octroi sur le sel présentait les plus grandes difficultés. Les receveurs des greniers à sel ne voulaient pas se charger gratis de la remise de la part de l'Université, il fallut leur abandonner 18 deniers par écu et charger le sieur Bertout de les percevoir : pour quoi il recevait lui-même 18 deniers par écu (2). En 1586, pressé par les échevins, il répondait qu'il n'avait entre les mains « aucuns deniers provenant de l'octroi sur le sel » (3). Depuis cinq ans, il n'a pu tirer que deux cents écus des greniers à sel d'Alençon, de Bellême et de Mortagne.

Aussi, en 1587, la Ville, par l'intermédiaire de l'un de ses gouverneurs-échevins, qui joua toujours un rôle important dans les affaires de l'Université, Me Nicolas Le Pelletier, sieur de la Fosse, conclut un accord avec Me Nicolas Le Bossu, procureur spécialement fondé de Mr de Here, « adjudicataire ayant le party général des greniers à sel de ce royaume ». Celui-ci se chargeait de percevoir l'octroi sur le sel

(1) Arch. comm., *Comptes de l'octroi sur le sel*, 1583-1600.
(2) *Ibid.*, C. 50, f° 20.
(3) *Ibid.*, C. 27, f° 23.

et il versait chaque année au receveur 950 écus (1). Il y avait, en effet, avantage pour l'Université à affermer cet impôt dans de telles conditions et à se prémunir contre les variations de la perception.

On peut, cette année-là, augmenter les gages des professeurs. Les dépenses montent à 915 écus, il restait encore un léger reliquat (2). Le déficit réapparaît dès l'année suivante. Le sieur de Here ne versa que la moitié des 950 écus : peut-être par le fait de la mort de Michel Angier et de son remplacement par du Thon. Les années 1589, 1590, 1591, sont satisfaisantes. Il y a alors quelque argent en caisse, si bien que la Ville achète le collège du Mont, aliéné en 1579 pour 1.200 écus, et y nomme principal Claude Collin. Du coup, les dépenses montent à 3.097 écus, 40 sols, 3 deniers, les recettes ne s'élèvent qu'à 2.414 écus.

Les difficultés viennent maintenant du côté des donateurs, le receveur a entrepris de faire rentrer les rentes par eux promises. Mais le comptable a dû « faire reprinse de 473 écus, 20 sols de plusieurs parties dont il y a cy-devant fait recepte, provenant des dons gratuits et bienfaits promis à lad. Université par plusieurs personnes cy-après desclarées, desquelles le comptable n'a reçeu ni peu recevoir aucune chose, tant à cause de l'injure du temps que pour le reffus ou peu de compte fait par lesd. dona-

(1) Arch. comm., *Comptes des receveurs de l'octroi sur le sel*.

(2) *Ibid.*

teurs de satisfaire à leurs promesses». Suivent les noms de ces donateurs oublieux, au premier rang desquels se placent Nicolas Le Pelletier, puis Jacques Blondel, écuyer, lieutenant particulier de M. le bailli de Caen, Beaullart de Maizet, Tassin Blouet... (1). Notons d'ailleurs que l'*injure du temps* n'est que trop réelle. Henri III était mort en août 1589: dès le mois de juin, le Parlement de Normandie avait dû se réfugier à Caen; la province était partout troublée.

L'exercice de 1592 se solda pourtant par un léger excédent de recettes, 1.475 écus, 40 sols, contre 1.461 écus, 52 sols, 3 deniers de dépenses. En 1593, il fallut diminuer les gages des professeurs pour maintenir l'équilibre budgétaire. On obtint alors du Roi qu'il portât à 10 deniers par muid de sel, l'octroi accordé par Henri III (2). Mais l'état du royaume, à cette époque de guerres civiles, rendait évidemment la gabelle moins productive; et alors qu'on espérait avec cette augmentation rétablir les gages qui avaient été diminués depuis 1591, il fallut au contraire les réduire de nouveau (3).

L'accord conclu pour la perception de l'octroi avec de Here expirait au 1er septembre 1594. Il ne fut pas renouvelé. Le receveur dut percevoir lui-même le revenu du grenier à sel, qui tomba à 879

(1) Arch. comm., *Comptes des receveurs de l'octroi sur le sel.*

(2) *Ibid.*, C. 32, f°s 179 et 182.

(3) *Ibid.*, C. 50, f° 141.

écus, 15 sols, 2 deniers. Il y a, dès cette année (1595), un déficit de 155 écus, l'année suivante (1596), le déficit s'élève à 235 écus et on doit au receveur un arriéré de *neuf vingt dix écus* (1).

En 1597, on équilibre le budget d'une manière énergique, la dépense ne s'élève plus qu'à 190 écus, on a supprimé radicalement les gages des professeurs. Les échevins doivent, sur l'invitation des commissaires du Parlement, consentir à fournir de leurs deniers la somme de 360 écus pour payer partie de ces gages, quitte à les recouvrer sur l'octroi.

En février, les échevins exposent dans une lettre au procureur syndic les difficultés qu'ils éprouvent à recueillir l'octroi de l'Université; personne ne veut s'en charger, il ne rapporte que 500 écus, les gages des professeurs sont évalués à plus du double (2). Le samedi 3 mai, une réunion a lieu au bureau de l'hôtel commun, sous la présidence de Jacques Blondel, lieutenant de M. le bailli : pour discuter des moyens de mettre fin à la situation faite à l'Université depuis l'expiration du contrat avec Me Noël de Here : « depuis lors que ledit octroi eut été porté à dix deniers par muid, il n'a été versé dudit octroy par chascune des années de beaucoup près de lad. somme de neuf cent cinquante écus » qu'il rapportait auparavant; une bonne partie du reste consumé en frais et dépenses de recouvre-

(1) Arch. comm., *Comptes des receveurs*.
(2) *Ibid.*, C. 34, f° 301.

ment ». Le receveur du Thon n'a pu payer les gages des professeurs : ceux-ci lui ont intenté un procès, si bien qu' « il n'a voullu continuer lad. charge »; on décide d'avoir encore recours à la bonne volonté de Jean du Thon : « on lui accorde six vingt écus par an pour ses frais de collecte et recouvrement dud. octroi. On cherchera quelque moyen plus facile de recevoir à l'advenir le total revenu dudit octroy par une seule main, soit en la recepte générale des greniers à sel de ceste province ou la particullière du grenier à sel de ceste ville, et une requête sera présentée au Roy et à Messieurs du Conseil des finances » (1).

Au mois d'août, on procède à la liquidation des trois exercices précédents; l'opération se balance ainsi : aux dépenses, 3.839 écus, 53 sols; aux recettes, 3.211 écus, 4 sols, d'où une insuffisance de 500 écus environ (2).

Enfin, en décembre 1597, Ch. Rouillard, de Rouen, se charge de la perception de l'octroi sur le sel. Pendant les années qui suivent, la situation financière paraît se rétablir : il y a un excédent de recettes sur les dépenses en 1598 et 1599 (3). Mais nous voyons qu'en 1601, les professeurs n'ont pu être payés, faute de fonds (4). Les difficultés continuent au sujet de la perception de l'octroi : en

(1) Arch. comm., C. 50, f° 171.
(2) *Ibid.*, f° 201.
(3) *Comptes de l'octroi sur le sel.*
(4) Arch. comm., C. 50, f° 213.

dernier lieu, on fait traité avec M. de la Bazenaire, receveur général pour le sel à Rouen. moyennant un salaire de cent cinquante livres par an; celui-ci ne tarde pas à trouver ce gage trop peu élevé, il veut résilier son traité et se refuse à verser ce qu'il a perçu en l'année 1606 (1).

Il faut attendre les derniers temps de Henri IV pour trouver une situation financière véritablement satisfaisante : en 1608, les recettes s'élèvent à 4.228 écus, 19 sols, 1 denier, les dépenses à 3.514 écus, 8 sols, 4 deniers. En 1609, les dépenses montent à 4.784 écus, 13 sols, 11 deniers, mais les recettes ont été portées à 7.459 écus, 11 sols, 8 deniers (2).

(1) Arch. comm., C. 50, f° 274.
(2) *Comptes des receveurs de l'octroi sur le sel.*

DOCUMENTS INÉDITS (1)

I

Estat des deniers avancés par les gouverneurs et eschevins de la ville de Caen pour les frais et despens que a convenu faire pour les affaires de l'Université dudit Caen (2).

Pour la despense de Messieurs les présidents de Lisores et de Courvaudon, commissaires au fait de lad. Université, venus en lad. ville, pour l'exercice de leur commission, soixante escus baillés à M[e] Jehan Fouquet, par ordonnance du 26 octobre 1580. LX escus.

Pour un voyage fait en court par M. le lieutenant général (3), auquel il obtint les lettres de l'octroy, ensemble les lettres de commission de S. M.; ordonnance du III juin 1581 . . . IIII xx escus et demy.

(1) On trouvera dans ma thèse latine : *Renovatio ac Reformatio in Universitate Cadomensi,* Caen, 1901, in-8°, p. 103-115, un choix de pièces relatives à l'histoire de l'Université au XVI[e] siècle : celles qui vont suivre n'ont jamais été publiées.

(2) Arch. comm., C. 50, f° 16. Ce document montrera mieux que tous les développements ce que pouvaient coûter, au XVI[e] siècle, les démarches les plus nécessaires; on verra ce que l'on a dépensé, entre 1580 et 1583, en frais de ce genre.

(3) Vauquelin de la Fresnaye.

Pour la despense de M. le président de Lyzores venu pour le fait de lad. commission, le 6 octobre 1582, payé . . . . XIII escus.

Pour les frais des vériffications desd. lettres d'octroy à la Chambre des Comptes de Rouen et au bureau des trésoriers généraux aud. Rouen, obtenir les mandements et iceulx envoyer aux greniers à sel de la dite générallité, au nombre de XXVIII; y a ordonnance du 16 octobre 1582, montant . . . .
LXIII escus, XXXIIII s., VI d.

Pour ung messager à pied, qui est allé à Paris vers Mgr d'O . . . . III escus.

Despenses faites par M. d'Argences pour retirer de nos S^{rs} du bureau de Rouen les lettres patentes d'octroi, VII escus et demy, par ordonnance du 26 octobre 1582 . . . . VII escus et demy.

Autres despenses faites par M. de la Fosse *pour mesme fait, ne voullant lesd. s^{rs} du bureau rendre les lettres;* y a ordonnance du 17 novembre 1582, montant à. . . . . XVI escus.

Pour les frais de la vérification faicte des lettres d'octroi au bureau de Caen et en recueillir actes de mandement aux grenetiers sur le ressort du bureau. . .
VIII escus.

Pour avoir porté lesd. mandements aux greniers... par ordonnance faite... au 23 novembre 1582. . . .
II escus et demy, V s.

Pour la chaire faicte aux escolles aux arts tant en pierre que bois et autres aménagements... ordonnance... du 27 novembre 1583 . XVI escus, XII s.

Pour la poursuytte faite par M. le lieutenant général estant en court, pour empescher le contredict que voulaient mettre les députés des états à la levée dud. octroy et en obtenir lettres de déclaration, par ordonnance dudit jour 23 avril 1583. . . . . X escus.

A M. du Mont, pour ung voyage par luy faict à Rouen vers Monseigneur de Lisores, par ord. dudit jour. . . . . VII escus et demy.

A M. Le Mercier, pour continuer la poursuite d'obtenir lesd. lettres de déclaration aux frais de la levée dud. octroi qu'il a finallement obtenue, a esté baillé, par ordonnance du pénultième may 1583. XXX escus.

Pour plusieurs aultres frais faictz à diverses fois comprins auxd. autres ordonnances pour aultres affaires. . . . . IV escus.

Plus la despense du voyage de M. le président et autres frais pour l'exercice de la commission . . .
VI^xx XIIII escus, XXXIII s.

Pour la despense du voyage de M. le président et de M. Le Fèvre de la Gaillarde, conseillers à la cour, commissaires, venus à la réunion générale . .
V escus.

Aux relligieux des cordeliers, en faveur de ce que les congrégation et assemblées pour le fait de lad. Université, se faisaient d'ancienneté à leur couvent. . IIII escus.

Six centz six escus, ung livre, IIII s., VI d. (1).

II

Réclamation relative aux lectures aux lettres grecques (2).

Il a esté remontré à M. le Premier président que M. Colin, professeur et lecteur aux lettres grecques, lit seulement en son college et non en public et que la porte de son college est fermée et que ceulx qui voulent ouïr les leçons publiques en grec ne le pouvent aller ouïr à raison que lict en sond. college aulx heures que les regents tant des colleges que des estudes de droit font leurs leçons, qu'il soit ordonné et limité heure certaine hors le college et aux escoles publiques pour faire lad. leçon en grec à ceste fin que chacun le puisse aler ouyr librement.

(1) Nous avons quelque peu abrégé le document pour n'en donner que ce qui était vraiment important.

(2) Arch. comm., C. 50, fo 215. Cette pièce montre que la passion pour le grec n'était point encore éteinte en 1595 : à Caen, Goubey l'enseignait dès 1516; il y a six ans, nous avons pu voir à la Bibliothèque nationale un livre appartenant à Duval de Mondrainville, couvert d'annotations en grec de sa main.

III

Lettre du premier président du Parlement de Rouen, Claude Groulart, aux gouverneurs-échevins, relative au professeur écossais Guillaume Bruce (1).

Messieurs. J'ay esté bien aise d'avoir entendu de Monsieur Bruce l'honneste réception qu'il a reçeue de vous pour ce que j'estime que par l'expérience qu'avez congnue de sa suffisance vous désirerez désormais qu'il demeure en vostre Université pour le fruit qu'il y pourra apporter par ses leçons ordinaires : à quoy il désire d'entendre dilligemment. Aussy est-il bien raisonnable que de votre part vous l'asseuriez de quelque honneste entretenement pour luy donner moyen de se fournir de livres et vacquer à l'estude aussi bien que requerre la vaccasion que luy avez octroyée. Quant à moy, je veulx bien vous asseurer qu'il s'en présentera peu d'aussi dignes de tel exercice que luy: c'est pourquoy et pour l'utilité de votre Université et bien universel du pais vous ne debvez vous arrester à ce qu'avez accoutumé limiter aux autres de sa profession, ce que luy avez offerts n'estant suffisans pour l'entretenir au debvoir de telle charge. Je seray bien ayse de revoir florir votre Université et que beaucoup d'abbus qui s'y commettent soient bien repurgés: tout ce que j'y pourrai apporter et pourveoir en général et particullier quand l'occasion s'offrira, je

(1) Arch. comm., C. 50, f° 94.

m'y emploierai d'aussi bonne volonté. En me recommandant à vos bonnes grâces, je prie Dieu,

Messieurs, qu'il vous donne en santé longue et heureuse vie. Du Boscgouet (1), ce 20 septembre 1587.

Vostre humble ami et serviteur,

Claude GROULART (2).

IV

Affiche annonçant les lectures d'un professeur écossais (3).

Georgius Vauchopius, Scotus, die Jovis 12. Cal. Maii hora prima, in scholis publicis orationem habebit. De juventute nobili reducenda in rectam vivendi viam ingenuarum litterarum scientia acquirendam.

Idem, die lunæ 16. Cal. Maii hora octava in publico facultatum auditorio. Bella punica ex variis autoribus lucubrationibus suis in compendium digesta, explicare occipiet.

(1) Le Boscgouet (Eure, à 3 kilomètres de Bourgachard).

(2) Cette lettre aussi, outre l'intérêt qu'elle présente relativement à Bruce, et par le fait qu'elle émane d'un personnage tel que Groulart, montre bien comment le Parlement exerçait un perpétuel contrôle sur ce qui était relatif à l'Université.

(3) Cet imprimé se trouve aux Archives communales, C. 34, f° 31. On voit, par une autre pièce, que, le 19 avril 1595, une délibération prise par le corps de Ville a permis à Georges Vauchopius (Wauchoppe, nom bien répandu en Écosse) de faire afficher cet imprimé.

LE BONHEUR

MON TESTAMENT PHILOSOPHIQUE

PAR

M. Emmanuel CHAUVET,

Membre titulaire

LE BONHEUR

J'ai longtemps vécu et il ne me reste plus qu'à mourir. Une vie prolongée jusqu'à la limite naturelle, et accidentée comme le sont plus ou moins toutes les vies humaines, telle me paraît être la première condition pour parler avec autorité du bonheur. On ne juge bien que ce qu'on connaît bien, et je ne sais pas de meilleure manière de connaître la vie que de l'avoir vécue. Ce n'est pas précisément le sentiment de notre jeunesse contemporaine désabusée et fière de l'être. Il faut croire qu'elle a la science *innée* de la vie, puisqu'elle sait dès le berceau qu'elle est mauvaise. Je lui demande la permission (dont je me passerais d'ailleurs) de préférer à la science innée de la vie, la science *acquise* de la vie. Acquise par l'accumulation des années avec leurs fortunes diverses ou contraires; acquise dans la mêlée des devoirs pratiqués ou violés, des intérêts compris ou méconnus, des passions gouvernées ou effrénées; acquise parmi les joies ineffables ou les insondables tris-

tesses de la famille, parmi les triomphes ou les angoisses de la société, de la nation, de la sainte Patrie. C'est sous les auspices de cette science-là que j'écris ces pages ultimes. Ni métaphysique, ni polémique. J'ai également peur des considérations trop profondes et des discussions trop animées. Je ne saurais résoudre le problème du bonheur (et j'y tiens) qu'en le réduisant à ces trois termes : définir le bonheur, décrire la vie, constater que le bonheur ainsi défini et la vie ainsi décrite s'accordent, s'il y a accord, répugnent, s'il y a répugnance. J'espère que ce procédé, plus à ma portée, me conduira par un chemin plus uni à un résultat plus satisfaisant.

*
* *

Optimisme, Pessimisme : deux hypothèses, deux déclamations. L'un dit : tout est bien, et c'est faux; l'autre dit : tout est mal, et c'est faux. Il y a le bien, il y a le mal dans un éternel antagonisme : voilà le vrai, clair comme la lumière. D'où cette conséquence : le bonheur *absolu* n'existe pas, ne peut exister; le chercher, c'est chercher l'introuvable; le rêver, c'est rêver l'irréalisable. Le bonheur est chose essentiellement *relative*. Dans la balance du bien et du mal, c'est la prédominance du bien sur le mal, et parce que dans l'ordre de la sensibilité, qui est l'ordre du bonheur, le bien s'appelle le plaisir, le mal la douleur, c'est la prédominance du plaisir sur la douleur. Telle est l'exacte définition

du bonheur *possible*. Si vous en connaissez une meilleure, dites-la.

J'insiste pour préciser. Je distingue entre les individus et la collectivité, c'est-à-dire l'humanité. Dans cette question du bonheur telle que je l'entends, il ne s'agit pas des individus pris un à un. On ne peut pas demander d'une manière générale si les individus sont heureux ou malheureux, ont une plus grande somme de plaisir ou une plus grande somme de douleur. Placés dans des conditions infiniment diverses et variables, les uns sont heureux, plus ou moins, les autres malheureux, plus ou moins : déterminer ces différences, cela est du ressort de l'Histoire, et je ne m'y arrête pas. Mais on peut demander, on s'est demandé et je me demande quel est le partage de l'humanité prise dans son ensemble. L'Homme, je ne dis pas tels ou tels hommes, ni telles ou telles catégories d'hommes, l'Homme, généralement, a-t-il à se féliciter ou à se désoler de la destinée que lui a faite une Providence amie, ou une Fatalité inexorable ? Cette recherche-là est du ressort de la Philosophie, et c'est le propre objet de cette méditation.

* * *

Et voici que je m'avise, averti par une association d'idées naturelle, que la vie humaine ne représente pas sur la terre la totalité de la vie. A côté de l'homme, il y a l'animal; à côté de la vie humaine, la vie animale. Quelle est la valeur de

cette vie-là ? Cette question n'est pas ici un hors-d'œuvre, mais un avant-propos. Outre qu'il n'est pas sans intérêt de considérer l'animal, ce placide aspirant à l'humanité, sa vie, sous tous les rapports, est trop voisine de la nôtre pour ne pas contenir une indication précieuse. Et en effet, deux mots : commencement, achèvement, résument et peignent l'animal et l'homme comparés. Tout ce qui s'ébauche chez le premier, se consomme chez le second. Mêmes éléments, mêmes facultés, sans autres différences que la qualité et la proportion. Chez l'animal, la sensibilité s'exprime par la sensation, chez l'homme par le sentiment. Chez l'animal, l'intelligence opère par la perception, chez l'homme par la réflexion. Chez l'animal, l'activité se manifeste par la spontanéité, chez l'homme par la volonté. Chez l'animal, la conduite se caractérise par l'innocence, chez l'homme par la moralité. D'où je suis irrésistiblement tenté de conclure : Donc, si vous trouvez le bonheur dans la vie animale, vous le trouverez à plus forte raison, et sous une forme supérieure, dans la vie humaine. L'animal heureux démontre l'homme plus heureux. — Mais l'animal est-il heureux ?

Incontestablement. Deux facteurs en lui, comme en nous, et les mêmes, mais en quantités inverses : le Physique et le Moral. Un physique on ne peut plus physique, avec un moral on ne peut moins moral : voilà l'animal, et voilà la raison profonde de son bonheur. Il a les plaisirs du physique très exagéré, sans les douleurs du moral très atténué.

Voulez-vous que nous nous donnions le spectacle de cette existence ?

D'abord, l'animal est sain et robuste, et parce qu'il naît de parents eux-mêmes sains et robustes, et parce qu'il est élevé, selon le vœu de la nature, par sa propre mère qui, pendant le temps nécessaire, ne lui marchande ni les soins ni le dévouement. Donc il a le plaisir de se bien porter, le plaisir qui résulte de la sensation de la santé et de la force, pendant toute une vie constante à elle-même. Ensuite, l'animal pourvoit aisément et amplement à ses besoins. Que manque-t-il à sa respiration dans ces plaines, ces montagnes, parmi ces prés, ces bois et ces forêts, ces rivières et ces fleuves, au sein d'une atmosphère renouvelée, vivifiée par le souffle des vents et des brises, l'haleine des arbres (1), l'arome des plantes? Que manque-t-il à son alimentation dans ces campagnes verdoyantes, s'il est herbivore, dans ces forêts giboyeuses, s'il est carnivore, dans ces mers poissonneuses, s'il est ichtyophage? Et que manque-t-il à son instinct de reproduction, dans cette liberté des rencontres, et cette indifférence sentimentale qui lui rend tous les individus de l'autre sexe également désirables? Donc il a les plaisirs de tous ses besoins satisfaits, satisfaits dans la juste mesure, car la nature

(1) *L'haleine des arbres* est à peine une métaphore. Les arbres respirent comme nous, avec le double mérite, à notre égard, d'aspirer le carbone, ce poison, et d'expirer l'oxygène, ce nectar vital, autrement précieux que l'ancien nectar des anciens dieux.

l'avertit de s'arrêter au point précis où commencerait l'excès, et il s'y arrête. Où la douleur? L'animal peut souffrir par hasard d'une blessure, d'une lésion interne, d'un besoin qui attend, mais en général le remède est près du mal, qui disparaît bientôt, ou, s'il est désespéré, la mort ne tarde pas d'arriver, sans avoir été ni prévue ni redoutée. Dans l'existence animale, la douleur n'est qu'un éclair, elle en a l'instantanéité, la rareté et la rapidité.

Voilà la douce vie que le physique fait à l'animal. Quant au moral, il existe tout juste assez pour lui procurer quelques plaisirs superficiels, et assez peu pour lui épargner les douleurs profondes. Vous savez en quelle mesure il participe à la vie de famille, quand il y participe. Il a quelque plaisir, je veux croire, à voir naître et grandir ses petits, mais au bout de quelques semaines ou de quelques mois, lorsqu'ils n'ont plus besoin de lui, ni lui d'eux, il les perd de vue, les oublie, ne sait plus s'ils existent, s'ils ont existé. Il ne connaît pas, comme nous, ces inquiétudes sans cesse renaissantes pour des santés sans cesse menacées, pour des vies aussi frêles qu'elles sont chères. Il ne connaît pas ces deuils sans remède, et qui voudraient être sans fin, lorsque la mort a fauché ces petites têtes mutines, éteint ces yeux d'où jaillissaient des flammes, fait descendre la nuit dans cette maison, naguère rayonnante. — Vous savez en quelle mesure il participe à la vie sociale, quand il y participe. Il a quelque plaisir, j'imagine, à se sentir en con-

tact avec ses semblables réunis en bandes, mais à la première occasion, il les quitte pour se joindre à un autre troupeau, sans hésitation, sans regret. Membre inconscient d'une multitude sans organisation, sans cohésion, où il n'est qu'une unité quelconque parmi mille unités quelconques, il est naturellement étranger à ces émotions de la vie civile et politique, qui nous agitent si fort, parfois si délicieusement, parfois si cruellement. Il ne connaît pas, comme nous, les ennuis des situations trop modestes, les déceptions des ambitions trop hautes, les morsures de la jalousie entre rivaux, les innombrables tribulations qui sourdent de toutes les parties de nos civilisations à outrance. — Point de vie supérieure, c'est-à-dire point de ces aspirations invincibles vers l'Idéal, qui « nous fuit d'une fuite éternelle », vers l'Infini, qui nous surpasse infiniment, vers la Perfection, qui n'est pas de ce monde : divins objets, que nous souffrons d'aimer toujours et de ne saisir jamais, qui nous désenchantent le présent, et nous font dire de chacun des misérables plaisirs qui s'offrent à nous : Ah ! n'est-ce que cela ?

Ainsi vit l'animal, dans les délices d'une vie physique exaltée, dans les insouciances d'une vie morale déprimée. — Revenons à l'homme.

***

L'homme est double : corps et esprit. Par conséquent double aussi sa vie : corporelle et spirituelle.

La vie corporelle a deux manières d'être : la santé et la maladie ; la santé, source de plaisirs, la maladie, source de douleurs. Et donc, demander lequel l'emporte ici du plaisir ou de la douleur, c'est demander laquelle l'emporte de la santé ou de la maladie. Question naïve, tant la réponse est évidente. Il y a des gens malades toute leur vie, oui, comme il y a des gens bien portants toute leur vie. Ces extrémités, qui se compensent, ne sont pas à compter. Ce qu'il faut considérer, c'est la moyenne. Considérez donc la moyenne des vies humaines : il saute aux yeux que la maladie est l'exception, la santé la règle. On est malade quelquefois, plus ou moins rarement, c'est l'accident ; on est sain et florissant le plus souvent, presque toujours, c'est l'état ordinaire, parce que c'est l'état naturel. En vérité, je ne vois pas, sous ce rapport, de quoi nous pourrions nous plaindre.

Ou si l'on me disait que, si rare qu'elle puisse être, la maladie, par l'acuité de ses souffrances, annihile en un instant tous les plaisirs de la santé, je répondrais deux choses :

Je répondrais premièrement qu'on fait trop bon marché des plaisirs de la santé. Si dans le cours de la vie en général ils sont peu intenses, la continuité les émoussant, cette continuité même n'est pas sans prix : ce qui le montre, c'est le regret que nous en éprouvons lorsqu'elle est interrompue, la réjouissance que nous en ressentons lorsqu'elle se renoue. Mais il s'en faut d'ailleurs que cette continuité soit toujours égale à elle-même : elle a des

variations et des degrés comme la santé dont elle est la répercussion dans la sensibilité. Dans l'enfance, dans la jeunesse, et quelquefois jusque dans la maturité, il y a une plénitude de vie surabondante, une force et une vigueur débordantes qui remplissent tout notre être d'une sourde et puissante allégresse. Il semble que les pieds vont quitter le sol, qu'on soulèverait des montagnes, qu'on embrasserait l'univers d'une invincible étreinte. Il y a aussi des instants, des circonstances dans la vie courante où cette sensation de la santé que j'essaye vainement de dépeindre est infiniment délicieuse. Par exemple le matin, après une nuit calme et sereine qui a fait couler dans nos veines une sève nouvelle dont nous nous sentons comme abreuvés. Par exemple un jour de printemps, au premier sourire de l'aube dans le ciel, en pleine campagne, une promenade dans l'herbe et la rosée. Je me souviens d'avoir fait, adolescent, jeune homme, de ces excursions-là avec mon béni père: c'était comme une fête que la santé, d'accord avec la nature, me prodiguait, et dont la pensée me ravit encore à l'heure morose où je griffonne ces lignes informes.

Je répondrais secondement qu'il ne faut pas exagérer les douleurs de la maladie: elle n'est pas aussi incompatible qu'on le croirait avec le plaisir, ou du moins avec certains plaisirs. Certes, je ne viens pas réhabiliter la maladie, je m'affirme innocent de cette absurdité. Mais il ne faut pas non plus la faire plus mauvaise qu'elle n'est. La maladie

même, quand elle n'est pas extrême, et quand elle n'est pas à l'état aigu, n'est pas aussi terrible qu'on le suppose. Ne jetez pas les hauts cris avant de m'avoir entendu. C'est étrange, j'en conviens, mais c'est ainsi: cette ouvrière de douleurs n'est pas sans nous gratifier de petits plaisirs nullement méprisables. Cette indéfinissable sensation d'affaiblissement et de langueur; ce calme après l'agitation, et ce repos après la fatigue; ces soins délicats et ces gâteries pieuses des parents et des amis qui nous assistent; cette attente pleine d'espérance et ces projets après la guérison doucement caressés; ces bonnes paroles et jusqu'à ces regards tendrement échangés: ce sont là de vraies jouissances sans grande vivacité, mais non sans réconfort. Delasalle, le vrai inventeur du *Système des compensations* (n'en déplaise à Azaïs), malade à l'hôpital, lieu peu propice, les a notées avec complaisance; Thackeray dans un de ses romans, Joubert dans une de ses *Pensées*, J.-J. Rousseau dans une page de ses *Confessions* (1), en ont constaté à l'envi l'existence

(1) Puisque je l'ai sous la main, je ne résiste pas au plaisir de transcrire le passage auquel je fais allusion. Rousseau a été malade, soigné et guéri par Mme de Warens, et il écrit:

« A force de soins, de vigilance et d'incroyables peines, elle me sauva, et il est certain qu'elle seule pouvait me sauver..... S'il y a dans la vie un sentiment délicieux, c'est celui que nous éprouvâmes d'être rendus l'un à l'autre. Notre attachement mutuel n'en augmenta pas, cela n'était pas possible, mais il prit je ne sais quoi de plus intime, de plus touchant dans sa grande simplicité. Je devenais tout à fait son œuvre, tout à fait son enfant, et plus que si elle eût été ma vraie mère. Nous

et le charme. Et ce sont là des compensations, puisque je viens d'écrire ce mot, qui répétées pèsent leur poids dans le plateau droit de la balance vitale.

*
* *

La vie spirituelle se partage entre nos désirs et nos affections. Eh bien, nos désirs sont-ils plus souvent contrariés que satisfaits ? Nous sommes fort enclins à noter les grandes privations (1), qui sont rares, il ne faudrait cependant pas oublier les petites satisfactions, qui sont de tous les instants. Nous avons le désir de savoir, et nous sommes curieux : est-ce que nous n'apprenons pas tous les jours quelque chose, mille choses ? La conversation des gens sérieux, et même des gens frivoles ;

commençâmes, sans y songer, à ne plus nous séparer l'un de l'autre, à mettre en quelque sorte toute notre existence en commun, et, sentant que réciproquement nous nous étions non seulement nécessaires, mais suffisants, nous nous accoutumions à ne plus penser à rien d'étranger à nous, à borner absolument notre bonheur et nos désirs à cette possession mutuelle et peut-être unique parmi les hommes ».

(1) Elles ne sont pas toutes aussi grandes qu'elles en ont l'air. Exemple : l'ignorance. Il y a des ignorants, et qui le sont profondément. Parmi ces ignorants, il en est qui ont conscience de l'être, et qui en souffrent ; mais combien le sont sans conscience, et par conséquent sans souffrance ! Il en est même qui, ne se rendant pas compte de leur état, s'en applaudissent. J'ai connu une très honnête femme, qui savait à peine lire, en épelant et promenant ses doigts sur les lettres, qui savait à

la lecture des livres savants, et même des brochures à la mode ; les voyages instructifs, et même les excursions mondaines ; les cours publics très suivis, et même ceux qui le sont moins ; les conférences à projections, et même celles où l'on ne *projecte* pas ; les sociétés savantes, et même celles qui le sont médiocrement; les études méthodiques, et même celles comme la Fête chante; les réflexions que suggèrent les grands événements, et même les petits: est-ce que ce ne sont pas là des sources d'informations intarissables, où chacun peut boire à bouche que veux-tu, boire jusqu'à l'ivresse ? Nous avons le désir de la puissance, et nous aimons à en faire montre: est-ce que nous ne produisons pas incessamment des faits, des œuvres, même des chefs-d'œuvre, où s'affirment notre activité, nos talents, voire notre génie ? Nous avons le désir du bonheur : est-ce que nous ne jouissons pas de notre cœur qui bat, de notre poitrine qui respire, du jour qui rayonne, de la nuit qui s'étoile, de la nature, et de ses perpétuels spectacles, d'un incident, d'une surprise, de tout et de rien ? Il est un désir, fondamental celui-là, le désir de vivre : il ne cesse d'être satisfait pendant tout le cours de la vie.

peine écrire, et signait son nom laborieusement: elle croyait tout savoir. « *Moi qui sais tout* », c'était le témoignage qu'elle se rendait sincèrement. Un jour, je venais de terminer mes études à notre cher Lycée de Caen, et j'allais entrer à l'École normale : elle me fit la faveur de me donner une leçon d'orthographe. — Le nombre est grand de « Ces *moi qui sais tout* », aussi grand que la vanité humaine, laquelle est incalculable.

On ne vit pas seulement, on se sent vivre. Et ce sentiment, on en jouit perpétuellement, pour ainsi dire sans le savoir, parce que dans l'infinie complexité de la vie, l'existence ne se manifeste que modifiée par mille faits qui en détournent notre attention (1). Mais que les passions se taisent, que le calme se fasse dans le milieu agité où nous sommes placés, que le vent des événements et des contingences cesse de souffler, que tout ce qui n'est pas nous disparaisse et nous laisse un instant à nous-mêmes, alors nous nous sentons exister avec une douceur infinie. Cette existence qui coule limpide et paisible comme un clair ruisseau dans une plaine unie nous est une jouissance délicieuse (2). Cela, c'est l'histoire du présent. Mais ne pourrait-on pas dire que nous nous sentons exister même par delà la mort, puisque nous nous survivons, nous

(1) « Le battement du cœur dans les artères est une étrange horloge qu'on ne sent vibrer que dans la nuit. L'homme abandonné alors par les objets extérieurs retombe sur lui-même: il s'entend vivre ».

(Alfred de Musset: *Confession d'un enfant du siècle*, deuxième partie, ch. IV).

(2) « De quoi jouit-on dans une pareille situation? De rien d'extérieur à soi-même, sinon de soi-même et de sa propre existence..... Le sentiment de l'existence dépouillé de toute autre affection est par lui-même un sentiment précieux de contentement et de paix qui suffirait seul pour rendre cette existence chère à qui saurait écarter de soi toutes les impressions sensuelles et terrestres qui viennent sans cesse nous en distraire et en troubler ici-bas la douceur ».

(J.-J. Rousseau: *Rêveries*, cinquième promenade).

« Ce soir, j'ai eu un de ces moments exquis et rares, où

nous sentons nous survivre en quelque manière dans nos bien-aimés enfants, et les enfants de nos enfants ? En se projetant dans un avenir indéfini, ce sentiment de l'existence, c'est presque le sentiment de l'immortalité sur la terre.

*
* *

Nos affections sont-elles plus souvent contrariées que satisfaites? Il y a de tragiques aventures dans la famille. Oh ! terribles, épouvantables (qui le sait mieux que moi !), ces coups d'un sort implacable qui enlèvent les enfants aux parents, les parents aux enfants, qui séparent des époux qui avaient conscience d'être inséparables, et laissent le survivant saignant, pantelant: on les a mille fois décrites, on ne les décrira jamais comme les sentent ceux qui ont connu ces tortures. Mais enfin, si fréquentes qu'elles soient, ces tortures, elles sont exceptionnelles; l'horrible faucheuse ne fauche qu'accidentellement. Dans l'ordre naturel, qui est l'ordre

j'éprouve avec intensité, et sans raison précise, la joie de me sentir vivre ».

« Il y a ainsi des heures où notre jeunesse chante en nous, sans qu'on sache pourquoi, un hymne triomphal. On se sent léger comme un oiseau ; le simple jeu de la respiration devient une volupté, et l'on veut vivre, l'on veut vivre ! »

(J'emprunte ces deux citations à un roman intitulé: *Salutaire orgueil*, publié par les *Annales politiques et littéraires*, 24 février 1907, p. 129. Ce roman, extrêmement remarquable, pensée, sentiment et style, est d'une jeune fille, Yvette Prost, inconnue hier, et qui sera célèbre demain).

habituel, les époux, les pères et les mères, les enfants, les frères et les sœurs, les grands-parents, unis encore plus tendrement par l'âme que par la chair et le sang, forment un milieu à souhait, où c'est un échange perpétuel de joies sans cesse renaissantes, où les tristesses même ont encore une sorte de charme par l'allègement commun. Mais l'action bienfaisante de la famille ne s'exerce pas seulement dans son enceinte, elle la déborde, elle s'étend jusqu'aux afflictions extérieures, si je puis dire, et leur apporte le contrepoids de ses infinies douceurs. Les pieuses joies de la famille ne suppriment pas les infortunes qui nous viennent du dehors, de la nature et de la société, mais combien elles sont adoucissantes, rassérénantes, réconfortantes, fortifiantes! La paternité, la maternité, quels talismans! La maternité surtout. La mère, dans le milieu sacré de la famille, si celle-ci est indemne, ne saurait être vraiment malheureuse. Un enfant! il a les ailes et le gazouillis de l'oiseau, il sourit comme sourirait un ange, chacun de ses mouvements est une grâce, chacun de ses gestes une caresse, ses bras sont une chaîne dont il enlace amoureusement le cou de sa mère (les bras des petits enfants sont les colliers des jeunes mères): non, non, la femme en possession de cette féerie n'est pas malheureuse: elle peut braver l'enfer, elle a le ciel dans le cœur. — Il y a des jours néfastes dans la société: la guerre et ses désastres, même victorieuse; les commotions politiques et sociales, et leurs bouleversements, même suivies du progrès; les Partis

contraires, et leurs passions, leurs haines, leurs violences, même à bonne intention; mais au-dessus de ces tourmentes passagères, planent cependant la Paix, qui demeure l'état normal, en attendant de devenir l'état définitif; la Civilisation, quelquefois retardée, jamais arrêtée, qui marche irrésistible vers le rayonnant Idéal. S'il est des Insensés qui le soient assez pour outrager la sainte Patrie, il est des Assemblées généreuses qui, pour la venger, se lèvent d'un unanime et superbe élan. S'il est des Potentats menaçants qui ne rêvent que catastrophes et conquêtes, il est des Chefs d'État magnanimes qui, au delà des mutualités particulières, appellent de leurs vœux et favorisent de leurs efforts la mutualité internationale, universelle. S'il est des vautours, il est des aigles. — Étendez vos regards au loin, embrassez l'humanité en bloc, qu'y voyez-vous? des méchants à craindre, oui, mais aussi des bons, combien plus nombreux, à aimer. Des scélérats armés contre leurs semblables, oui, mais aussi des braves gens, qui se réunissent en *sociétés*, qui mettent en commun leurs volontés et leurs ressources pour faire le bien plus solidement, plus grandement. De sorte que c'est partout, et sous toutes les formes, comme une pluie de bienfaits, et, parce que le bienfait réunit à ses deux extrémités deux joies, celle de donner, celle de recevoir, une pluie de jouissances. Et ne vous dites-vous pas, comme je le dis moi-même, que c'est là, sur la Terre, le triomphe pacifique, admirable, adorable, de nos affections les meilleures. Ajoutez,

si vous voulez, les sentiments religieux, qui adoucissent tout, parfument tout, j'allais écrire divinisent tout. Et concluez que nos affections, quelquefois blessées, plus souvent comblées, sont la grâce, l'honneur, la bénédiction de la vie.

*
* *

La vie spirituelle et la vie corporelle telles que je viens de les dépeindre sont celles que nous fait la Nature; mais une puissance singulièrement bienfaisante intervient, ici et là, c'est l'Habitude. On a le droit de s'étonner et je m'étonne que l'intervention de l'habitude dans la vie n'ait pas attiré l'attention des Pessimistes. Quand on parle avec tant d'insistance du plaisir pour le calomnier ou le nier, de la douleur pour la surfaire, on ne devrait pas oublier de mentionner l'action si considérable de l'habitude sur l'un et l'autre état. Il y a là une lacune que je crois involontaire, mais regrettable.

Considérée dans son rapport au bonheur, l'habitude a deux effets contraires : elle détruit et elle crée.

Elle détruit la douleur, ou l'amoindrit, ce qui est encore une manière de la détruire. L'habitude, née de la répétition, est une répétition continuelle : or ce qui se répète s'atténue en se répétant. Comment? pourquoi? peu importe, c'est ainsi. Vous éprouvez une sensation douloureuse, elle vous arrache des cris; dans huit jours, vous la supporterez en silence; dans quinze jours, vous en pren-

drez votre parti, vous vous accommoderez avec elle, un peu plus, vous lui feriez bon visage; dans un mois, ce ne sera plus qu'un souvenir. Ce souvenir vous sera même agréable en sa qualité de souvenir; il alimentera et agrémentera vos conversations: les malades guéris aiment à raconter leurs maladies. Je sais ce qu'on me dirait, si on prenait cette peine : il y a des maladies cruelles, mortelles, où la douleur persiste, même en s'aggravant. Réponse : c'est que l'état pathologique se renouvelant ou empirant, ce n'est plus la même sensation qui dure, mais une sensation nouvelle qui lui succède. Que la sensation primitive demeure la sensation primitive, elle s'efface peu à peu, et de décroissance en décroissance, finit par disparaître. Demandez à un infirme s'il ne souffre pas moins, et de moins en moins, de son infirmité. — Même action de l'habitude sur la souffrance morale. Je vais droit à ce qu'il y a de plus notable et de plus démonstratif. Quelles sont, entre nos douleurs, les plus cruelles ? Évidemment celles que nous inflige la mort quand elle sévit dans la famille. Cette disparition sans retour d'une personne tendrement aimée, cette perte irrévocable, irréparable, ce déchirement, cet arrachement, cette blessure sans remède, sans cicatrice et qui veut saigner éternellement. c'est là, n'est-ce pas, dans sa dernière profondeur, la désespérance humaine? Laissez faire le temps; sans vous, malgré vous, l'habitude va se mettre à l'œuvre : chaque jour, elle enlèvera quelque chose à votre douleur, elle l'amoindrira, l'amin-

cira, l'effritera, la volatilisera, et une heure viendra, si vous n'y prenez garde, où vous serez étonné de la chercher sans rien trouver à la place que l'oubli, l'indifférence, et peut-être, hélas ! un soulagement. C'est la loi naturelle, plus forte que la volonté. On s'est beaucoup moqué des veuves inconsolables consolées : elles étaient inconsolables lorsqu'elles croyaient l'être; elles n'avaient pas compté sur l'action de l'habitude. Cette action sentie et redoutée des personnes fidèles à leur douleur, et qui veulent lui conserver sa première vivacité, échappe à la multitude, qui n'en a pas conscience, et s'en trouve bien. C'est un des éléments, oh ! combien misérable ! du bonheur terrestre.

Il est vrai : l'habitude exerce sa puissance destructrice sur le plaisir comme sur la douleur. Mais par une admirable dispensation, s'il est des plaisirs qu'elle nous ôte, il en est qu'elle nous procure. L'habitude a cette vertu trop peu remarquée : elle est créatrice, créatrice de plaisir. Tandis qu'elle efface les émotions existantes, elle en suscite qui n'existaient pas. L'action qu'on a faite une première fois avec indifférence, si elle se répète, ou si elle se prolonge, on la fait avec plaisir. Il s'est produit inconsciemment, dans notre être physique, dans notre être moral, une disposition, une prédisposition (je ne sais comment dire) qui demande à être satisfaite, et dont la satisfaction nous est agréable. Nos habitudes, une fois formées, enracinées, nous sont douces, nous sont des jouissances, parfois inaperçues, mais qui paraissent, se déclarent, dès

qu'un événement se jette en travers, et leur fait obstacle. Notre vie, on ne s'en rend pas assez compte, est une trame d'habitudes; il y a les grandes, il y a les petites, et, petites ou grandes, elles sont proprement le fond, et je dirais le charme secret de notre existence; elle coule plus doucement, grâce à l'accoutumance, laquelle, comme une huile onctueuse, rend tous les mouvements glissants et faciles. Si je ne craignais de faire à l'habitude la part trop belle, je lui attribuerais une vertu plus étrange encore, presque merveilleuse : ces douleurs dont je parlais ci-devant, quand elle ne les supprime pas, elle a dans certaines âmes délicates le pouvoir magique de les transformer; elle y mêle je ne sais quel charme incompréhensible. Nous trouvons comme un mélancolique plaisir à nos larmes; nos tristesses nous sont comme un bercement, une demi-somnolence dans un chagrin adouci et fuyant. J'atteste les poètes : plusieurs ont constaté ce mélange contradictoire. Ils ont aperçu et décrit l'étrange volupté que certains infortunés trouvent dans leur infortune, et qui la leur rend chère (1). Tel est le mys-

(1) Des prosateurs ont fait la même remarque.

« Dans toutes les misères de ma vie, je me sentais constamment rempli de sentiments tendres, touchants, délicieux, qui versant comme un baume salutaire sur les blessures de mon cœur, semblaient en convertir la douleur en volupté ». (J.-J. Rousseau : *Rêveries,* huitième promenade.)

« Si les pleurs et les soupirs ne peuvent porter le nom de plaisir, il est vrai qu'ils ont une douceur infinie pour une personne mortellement affligée ». (Phrase de l'abbé Prévost,

tère du cœur humain, ingénieux à se complaire jusque dans la souffrance.

*
* *

Je crois avoir démontré qu'il y a dans la vie humaine en général plus de plaisir que de douleur, et que c'est là le seul bonheur qu'on puisse raisonnablement espérer sur la terre. Je serais donc

citée dans les *Annales politiques et littéraires*, 19 novembre 1905.)

L'abbé Prévost dit encore, *Manon Lescaut (suite):*

« Ah! qu'on aime sa douleur, et qu'on trouve de volupté à s'y abandonner de bonne foi! on dirait qu'elle emploie moins de force contre nous quand nous n'essayons pas de la combattre ; elle se ralentit du moins, et elle s'apaise; elle nous laisse ensuite à nous-mêmes, et fait place aux réflexions qui nous donnent ensuite assez de courage pour la détruire ».

Avant l'abbé Prévost, avant J.-J. Rousseau, Montaigne avait déjà dit, avec plus d'originalité et de vigueur:

« Le travail et le plaisir, trés dissemblables de nature, s'associent pourtant de je ne sçais quelle joincture naturelle. Socrate dict que quelque dieu essaya de mettre en masse et confondre la douleur et la volupté ; mais que, n'en pouvant sortir, il s'advisa de les accoupler au moins par la queue. Metrodorus disait qu'en la tristesse il y a quelque alliage de plaisir. Je ne sçais s'il vouloit dire aultre chose, mais moy j'imagine bien qu'il y a du desseing, du consentement, et de la complaisance à se nourrir en la mélancholie: je dis oultre l'ambition, qui s'y peult encores mesler; il y a quelque ombre de friandise et de délicatesse qui nous rit et qui nous flatte au giron mesme de la mélancholie. Y a-t-il pas des complexions qui en font leur aliment? »

(*Essais* de Montaigne, l. II, ch. xx).

arrivé cahin-caha au terme que je m'étais marqué, si je n'étais hanté d'un souci, le souci de n'avoir pas convaincu le lecteur, si lecteur il y a. Il me semble deviner, presque sentir, en sa conscience, une résistance, une intransigeance, qu'il formulerait à peu près ainsi, s'il la formulait *ab irato,* selon l'habitude de toutes les oppositions :

« Vous moquez-vous de nous, présenter sous le « nom du bonheur sa propre antithèse ! Qu'est-ce « que ce bonheur à deux visages, l'un qui exulte, « l'autre qui grince ! Qu'est-ce que ce bonheur, « assemblage de deux éléments contraires et qui « s'entre-détruisent, amalgame du feu et de l'eau, du « calme et de la tempête ! Ce conflit perpétuel, « cette lutte sans trêve, cette guerre sans merci : « vous appelez cela le bonheur ! Cessez ce badi- « nage, soyez sérieux, soyez franc, soyez vrai. « Déchirez ces pages sophistiques, et dites simple- « ment, nettement, que le bonheur est un vain « mot (*flatus vocis*), vide de réalité, synonyme de « Néant ».

Non, Monsieur, je ne dirai pas cela, parce que je ne le pense pas : une raison qui en vaut une autre. Je le pense si peu que je vais écrire cette énormité (les vieux n'ayant rien à perdre ont toutes les audaces), donc j'écris cette proposition colossale, et je l'écris en lettres majuscules :

NOUS SOMMES INJUSTES ENVERS LA DOULEUR.

Oui, injustes, ingrats envers la douleur, et pour trois raisons : elle est la rançon du plaisir, elle est

la sentinelle de la vie, elle est une école de moralité.

Je doute qu'on s'entende bien quand on conçoit, en regrettant de n'en pas jouir, une sensibilité exclusive de la douleur. Concevoir une sensibilité qui n'aurait qu'une manière d'être, la jouissance, c'est à peu près concevoir une montagne qui n'aurait qu'un versant, une médaille sans revers. Je ne vois pas bien comment l'homme pourrait être à la fois capable de sentir le bien et incapable de sentir le mal. Il n'y avait, ce semble, qu'un moyen, créant l'homme sensible, de l'affranchir de la douleur, c'était de supprimer le mal. Mais comment supprimer le mal sans supprimer le monde, nécessairement imparfait, sans supprimer l'homme lui-même, nécessairement imparfait ? Nous voilà dans une impasse. Cherchez une issue, il n'y en a qu'une : accepter la douleur pour obtenir le plaisir. Il vous conviendrait d'être parfait dans un monde parfait ! Vous êtes ambitieux. Soyez Dieu tout de suite ! Croyez-moi, vous ferez sagement de vous résigner à n'être qu'un homme, et de n'aspirer qu'à être un honnête homme. Vous serez alors dans la meilleure situation sensible possible, car vous aurez en vous-même une satisfaction qui vous rendra tout supportable.

L'homme sans la douleur, y songez-vous ? Ce serait l'homme exposé à tous les accidents, à toutes les blessures, internes et externes, internes surtout, sans être averti de leur existence, sans être invité à y porter remède. Ce serait l'homme malade, sans savoir qu'il est malade, et qu'il doit se soigner. Ce

serait l'homme qui a des besoins, sans savoir qu'il a des besoins, et qu'il doit les satisfaire; qui a faim, par exemple, ne le sent pas, et se laisse mourir d'inanition. Ce serait l'homme qui a des désirs, des affections, n'en est pas stimulé, ne songe pas à y pourvoir, et se laisse végéter dans une stupide indifférence. La douleur tourmente la vie, d'accord, mais en la tourmentant, elle la sauvegarde (1).

Elle est, je l'ose dire, l'un des principes d'une vie hautement morale, d'une belle vie. Qu'est-ce que la vie d'un homme concentré en lui-même, sans regard à autrui, que les épreuves de ses semblables laissent froid, et peut-être méprisant? Tel est trop naturellement, et trop souvent, l'aboutissant d'une existence que la douleur n'a pas exercée Celui qui n'a pas souffert ne sait pas ce que c'est que de souffrir. Si Virgile n'eût pas vu le champ paternel envahi, eût-il trouvé dans son cœur ce beau vers : *Non ignara mali, miseris succurrere disco?* Supprimez la douleur, vous supprimez la compassion, vous tarissez la source sainte d'où jaillissent les eaux purifiantes de la charité (2).

(1) « N'est-ce pas pour nous conserver que la Nature nous fait sentir nos besoins? La douleur du corps n'est-elle pas un signe que la machine se dérange, et un avertissement d'y pourvoir? » (J.-J. Rousseau : *Émile*, l. IV).

« La douleur est l'aiguillon par lequel la prévoyance est peu à peu stimulée, et l'être pressé, forcé de s'ingénier ».

(Michelet : *La Mer*, p. 176).

(2) « Il sentait les peines d'autrui par les siennes, et le bien-être n'avait pas endurci son cœur ». (J.-J. Rousseau : *Émile*, l. IV).

Une autre chose recommande la douleur : son action fortifiante. Quoi de plus amollissant que le plaisir? Sont-ils assez lâches, assez impuissants à se servir, aussi bien qu'à servir les autres, ces hommes qui emploient une fortune héritée, ou trop vite acquise, à s'abreuver de plaisirs? Incapables de résistance, le moindre choc les renverse. Ils sont à la merci d'un souffle. Quelle est la grande dame du XVII[e] siècle qui disait avec conviction : « Le vent de la personne qui passe près de moi suffit à m'enrhumer » ? Au contraire, la douleur fièrement supportée trempe les âmes ; elle les élève, en les armant (1). Elle met sur la poitrine humaine une cuirasse forgée à l'enclume de l'Adversité, où viennent s'émousser les traits de la fortune ennemie, *telum sine ictu*. Dans la sphère religieuse, elle fait les saints, et dans la sphère sociale, les héros. Ne dites pas, avec le stoïcien Posidonius : « Douleur, tu n'es pas un mal ! » ; dites, avec l'assentiment de la Conscience : « Douleur, je te salue, comme un hôte sévère, mais bienfaisant, pareil au chirurgien, qui blesse, mais guérit ! »

(1) « La douleur est utile, et vivre c'est l'effort.
« Veux-tu devenir grand ? Laisse faire le sort ».
(Victor Hugo : *Les quatre vents de l'esprit*, t. II, p. 62).

J'ai eu le plaisir de lire ces deux vers de V. Hugo dans le savant et original ouvrage de M. Edmond Huguet (*Les métaphores et les comparaisons dans l'œuvre de Victor Hugo*, t. II, p. 317), l'un des esprits les plus perspicaces et les plus puissamment laborieux qu'il m'ait été donné de rencontrer et d'admirer dans ma longue carrière.

*
* *

— « Mais la mort, la douleur suprême, allez-vous, en veine de glorification, la glorifier aussi? »

— Dieu m'en garde! La mort est ce qu'il y a de plus horrible au monde. Non seulement par les séparations qu'elle fait, et qui sont abominables, mais en elle-même et par elle-même. Moins parce qu'elle est inévitable, que parce que nous le savons. L'animal ne sait pas qu'il doit mourir, et, même mourant, ne sait pas qu'il meurt. L'homme sait qu'il mourra, ce qui fait de sa vie un tourment; il assiste à sa mort, ce qui fait de sa dernière heure une angoisse. On peut nier cela des lèvres, on ne le nie pas du cœur.

Des écrivains l'ont nié de leur plume. Ils ont fait l'apologie de la mort. Pur jeu d'esprit! Triste courage! La mort aimable, ou seulement indifférente, c'est bien le paradoxe des paradoxes. Avouez-le, Sénèque; avouez-le, Montaigne. Il est très beau, le plaidoyer de Sénèque, dans le latin de Sénèque. Elle est très belle, l'amplification de Montaigne, dans le français de Montaigne. Mais la langue et le style mis à part, cette *avocasserie,* si ingénieuse qu'elle soit, est un défi au bon sens, en même temps qu'un outrage aux meilleurs sentiments humains.

Montaigne, comme Sénèque, introduit la Nature en personne, et la fait parler. Et quand elle a parlé, il conclut: « *Voylà les bons advertissements de notre*

mère Nature ». — Je ne me pardonnerais pas de manquer de respect à notre mère Nature, mais franchement, entre nous, la dame raisonne médiocrement. « *Le même passage que vous fîtes de la mort à la vie, sans frayeur ni passion, refaites-le de la vie à la mort* ». — Mais ne voyez-vous pas, mère Nature, que les deux cas diffèrent du tout au tout? Dans le passage de la mort à la vie, nous n'existons pas encore et, par conséquent, nous ne pouvons rien éprouver; dans le passage de la vie à la mort, nous sommes là, aux prises avec la maladie, qui nous torture dans nos membres, avec notre pensée, qui nous torture dans notre âme. J'ajoute que naître serait chose aussi douce à qui le sentirait que mourir est chose funèbre à qui en a conscience. « *Votre mort est une des pièces de l'ordre de l'univers* ». — Elle ne m'en est pas plus agréable. Un volcan en éruption est aussi une des pièces de l'ordre de l'univers, un cyclone aussi une des pièces de l'ordre de l'univers, des microbes aussi des pièces de l'ordre de l'univers: microbes, cyclones, volcans, n'en sont pas moins des fléaux. On eût su gré au divin Dispensateur de nous en priver; l'univers n'eût pas été moins beau, il eût été plus habitable. « *Si vous avez vécu un jour, vous avez tout vu* ». — Non vraiment, je n'ai pas tout vu, ni dans le monde physique, ni dans le monde moral, ni dans le monde social. Dans celui-ci, nos Révolutions, qui se succèdent à de courts intervalles, déroulent devant moi à des spectacles nouveaux, des institutions nouvelles, la plupart admirables. Le progrès n'est pas une fiction, et le pro-

grès est fait de nouveautés. De grands peuples m'ont rendu témoin de monstruosités inouïes, de petits peuples d'héroïsmes inconnus, qui me remplissent celles-là d'horreur, ceux-ci d'enthousiasme. Dans l'ordre moral, les individus, comme les peuples dans l'autre, me montrent des crimes que je n'avais pas eu lieu d'exécrer, des vertus que je n'avais pas eu occasion d'admirer. Quant à l'ordre naturel, les sciences m'apportent incessamment les plus merveilleuses révélations, et, par leurs applications non moins merveilleuses, renouvellent à chaque instant le monde sous mes yeux. Lors même que j'aurais tout vu, j'aurais plaisir à revoir. Est-ce qu'on se lasse de contempler le soleil, « Astre toujours le même, astre toujours nouveau », a dit le plus honnête des poètes? Est-ce qu'on se lasse de regarder les étoiles par un soir de printemps ou d'automne, de visiter les montagnes, les forêts, les fleuves, la mer infinie ? Dites-moi, mère Nature, les mères humaines se lassent-elles d'assister aux ébats de leurs enfants, quand ils sont tout petits et tout gazouillants, et, plus tard, de les suivre dans la vie d'un regard ravi et attendri ? « *Vous mourez tous les jours de votre vie, au dernier moment, vous achevez seulement ce que vous n'avez cessé de faire* ». — Je vous prie de considérer qu'en mourant de jour en jour, je reste parmi les miens, que j'adore, parmi tous ces objets familiers, qui font ma joie; en mourant définitivement, je quitte tout cela, et c'est ce qui me désespère. « *La vie n'est pas si douce, Chiron refusa l'immortalité* ». — Laissez-

moi tranquille avec votre Chiron, c'était un cheval. La vie me sera douce tant que j'aurai quelqu'un à aimer, quelque chose à admirer, quelque bien à faire. Et cætera. Car en voilà assez, et trop, pour prouver que la mère Nature de Sénèque et de Montaigne est tout à fait brouillée avec la Logique. Mais démontrât-elle par A plus B, voire par toutes les lettres de l'alphabet, que la mort n'est pas à craindre, il resterait cependant que nous la craignons, et que nous la craignons plus que tout au monde. Les plus fins raisonnements, les aperçus les plus ingénieux, les artifices de style les plus subtils, n'empêcheront pas que nous soyons faits ainsi que nous sommes faits. L'horreur de la mort nous est essentielle, et tant que l'homme sera l'homme, la mort lui sera une épouvante.

Voilà la vérité. On peut la farder, la masquer, l'enguirlander d'oripeaux, sous les oripeaux, sous le masque, sous le fard, elle reste ce qu'elle est : la vérité.

Vous vous dites : « Voilà un avocat maladroit qui plaide contre lui-même. Sa thèse est que le bonheur n'est pas incompatible avec la perspective de la mort certaine, et il insiste de tout le peu d'esprit qui lui reste sur l'horreur de cette perspective ». — Eh bien ! oui. Sans rien dissimuler de ce que la mort a d'effroyable, je prétends montrer qu'elle laisse une certaine place à un certain bonheur.

Préalablement, je serais bien tenté de me pencher sur ce noir abîme de la mort, et d'en explorer

la profondeur. Nous jugeons mal la mort, parce que nous la jugeons par ses effets, qui sont terribles, et ne nous laissent pas le sang-froid d'en rechercher la cause, qui nous calmerait, en nous éclairant. La mort n'est pas un accident qui pouvait être ou n'être pas ; elle a une raison d'être naturelle, essentielle, qui l'explique et la justifie. Elle n'est pas moins qu'une loi émanée fatalement des entrailles des choses. Qui dit un être vivant, dit un être mortel. La vie implique la mort. Ce qui tue l'homme, c'est ce qui tue l'animal, ce qui tue la plante, ce qui tuerait tout ce qui vivrait, à savoir le fonctionnement des organes, qui se dépensent et s'épuisent, qui *s'usent* (c'est le mot propre) par un exercice sans trêve, et quelquefois sans mesure (1). C'est l'action vitale qui tue la vie. C'est la vie qui tue la vie. Mais je n'appuie pas, parce que cette *biologie* n'est pas à l'usage de tout le monde, et c'est de tout le monde qu'il s'agit ici; parce qu'elle contribue plus directement à la résignation qu'au bonheur, et c'est du bonheur qu'il s'agit ici.

Le bonheur, je le défends par les faits, plus démonstratifs que les plus savantes démonstrations; et ces faits, plus soucieux de solidité que d'élégance, je leur inflige des numéros, afin de les mieux mettre en saillie.

Premier fait. Ce qui fait obstacle au bonheur, ce

(1) « Je conçois comment le corps s'use et se détruit par la division des parties ».
(J.-J. Rousseau : *Émile*, l. IV).

n'est pas la mort même, mais la pensée de la mort. Supposez la mort ignorée, elle est comme si elle n'était pas. L'homme est dans le même état que l'animal; il vit comme lui, dans la même sécurité, la même placidité, la même félicité. La pensée, voilà l'ennemi.

Deuxième fait. La pensée de la mort ne hante pas l'homme pendant tout le cours de la vie, de son premier à son dernier soupir, sans discontinuité, avec une intensité égale. Il y a d'abord les âges privilégiés. Il y a ensuite, chemin faisant, des intervalles, des jours, des heures d'oubli et de rémission; des accalmies, dirais-je. L'enfant, en pleine, florissante et joyeuse vie, ne conçoit que la vie. Parlez-lui de la mort. il ne sait ce que vous voulez dire. Que la fatalité le rende témoin d'une mort, fût-ce celle de sa mère, il est terrifié, non éclairé ; il demeure dans la même ignorance, et, la crise passée, dans la même insouciance (1). Pendant la jeunesse et les premières années qui suivent, la vie est un torrent, elle en a l'impétuosité, l'aveugle furie. Songer à la mort, avec ce sang qui bouillonne, ces nerfs qui bondissent, ces passions qui s'insurgent, avec ces espoirs en possession de l'infini, avec cette fougue et cette force à niveler les montagnes, est-ce possible ? Rien n'avertit. Voit-on s'en aller ceux qui s'en vont? On ne les rencontre

(1) « Quoiqu'on apprenne aux enfants le nom de la mort, ils n'en ont aucune idée ; ils ne la craignent ni pour eux ni pour les autres ; ils craignent de souffrir, et non de mourir ».

(J.-J. Rousseau : *La Nouvelle Héloïse,* partie VI, lettre XI).

plus, voilà tout. Sent-on le temps fuir ? Ah ! bien oui ! on a l'illusion de l'éternité. Voilà donc la première moitié de la vie soustraite à cette macabre pensée de la mort. Pendant tout ce temps, on ne sait pas qu'on mourra, ou on le sait si peu ! L'autre moitié, il faut l'avouer, s'assombrit, et de plus en plus. Ce n'est encore que la maturité, mais la maturité c'est l'âge de la réflexion, et la réflexion c'est la mère des pensées graves. Il est difficile de voir ce qu'on voit, les difficultés qui se dressent sous nos pas, la fortune qui se joue de nos efforts, les maladies, les vides qu'elles creusent dans la famille, les vicissitudes politiques et sociales, sans voir en même temps se lever l'affreux spectre de la mort. Un jour, on le rencontre face à face : « Que veux-tu ? » — « Toi, ta femme, tes enfants ! » — Horreur ! Toutefois, cette entrevue n'est qu'accidentelle, fugitive. Elle n'a lieu qu'à des intervalles espacés. Le tracas des affaires, la compétition des ambitions, les succès, les revers, les soucis de la vie publique, ajoutés à ceux de la vie privée, toute cette activité, mouvementée, tumultueuse, désordonnée, écarte la pensée de la mort, l'affaiblit ou l'adoucit, nous laisse encore des jours sereins. Mais voici la triste vieillesse. Le spectre réapparaît, s'assied à notre foyer et ne le quitte plus. Il s'éveille avec nous le matin, s'endort avec nous le soir, rêve avec nous la nuit, se met à table, lit, écrit, va, vient avec nous. Il est là, toujours là. Mais non, j'exagère, je phrase. La réalité, affreuse, ne l'est pas à ce point. Le vieillard n'achève pas de vivre en ce tête-à-tête perpétuel avec la mort cer-

taine et prochaine. Il a des diversions. Il n'est pas isolé. Il s'achemine au terme fatal entouré et comme enveloppé dans un double milieu familial et social, qui le console et le réconforte, en l'occupant, le distrayant, l'aimant. Et puis (comment dirais-je cela, que je sens si bien ?), il y a en lui une ténacité de vivre qui lui voile l'évidence ? Il sait qu'il mourra bientôt, mais pas demain ni après-demain, dans un avenir vague, quelconque, et il meurt en pleine illusion de ne pas devoir mourir encore.

Troisième fait. La pensée de la mort, d'abord absente, puis présente, enfin fréquente, par une de ces dispensations dont j'ai déjà parlé, devient de moins en moins amère à mesure que les années se succèdent plus nombreuses et plus lourdes. Ah ! la vie est belle en son printemps, parce qu'elle est pleine de fraîcheur et prodigue de promesses, belle en son été parce que le fruit est là dans la fleur épanouie et va mûrir; mais plus tard, lorsque la moisson est recueillie, qu'il n'y a plus rien à récolter et que voilà l'hiver qui sévit; lorsqu'on n'a plus rien à faire, rien à espérer, aucun rôle à jouer dans le drame multiple de la famille, de la société, de l'humanité; lorsqu'on n'a plus ni le droit ni le pouvoir d'intervenir ni dans le bien pour le favoriser, ni dans le mal pour le combattre; lorsqu'on n'est plus, au milieu des générations nouvelles, qui travaillent, apportent leur pierre aux constructions sociales, qu'un spectateur oisif et encombrant; lorsqu'on a vu disparaître un à un ses contemporains,

ses collaborateurs, ses amis, ses témoins, et qu'on n'est plus qu'un étranger dans une foule indifférente; lorsque la famille s'est effondrée, que les personnes qu'on chérissait le plus tendrement sont parties les premières, et qu'on a scellé son cœur avec elles là-bas sous la froide pierre : quel prix attacher à une vie si vaine, sans objet, sans résultat, sans honneur, à une vie funèbrement voilée de crêpe et de deuils ? Comment aimer encore ce qui n'a plus rien d'aimable, regretter ce qui n'est plus regrettable ? Sont-ils rares, alors, ceux qui, ployant sous le faix, craignent si peu la mort, qu'ils l'invoquent (1)? Et je n'ai pas tout dit! Faites cette hypothèse démentie par les faits : un vieillard que les disgrâces de la vieillesse n'auraient pas touché : il aura du moins été touché par le temps. Touché, c'est-à-dire dévasté. Il se sera senti blessé, diminué, mutilé, dégradé dans tous ses membres, tous ses sens, toutes ses facultés. Il aura eu conscience de se désagréger pièce à pièce, de se dissoudre fibre à fibre, de n'être plus que la ruine informe, branlante, croulante, de ce qui fut un homme. Achever de mourir lui serait-il si effrayant? La

(1) « Je passai toute l'année 1758 dans un état de langueur qui me fit croire que je touchais à la fin de ma carrière. J'en voyais approcher le terme avec une sorte d'empressement. Revenu des chimères de l'amitié, détaché de tout ce qui m'avait fait aimer la vie, je n'y voyais plus rien qui me la rendît agréable. Je n'y voyais que des misères et des maux qui m'empêchaient de jouir de moi ».

(J.-J. Rousseau : *Confessions*, partie IV, lettre IX).

mort, un épouvantail autrefois, se présente maintenant comme un secours, un allègement, le repos au bout du voyage, je serais tenté de dire, comme une amie austère à laquelle on sourit mélancoliquement, une larme dans les yeux. Non, non, croyez-m'en, aux heures fatiguées, épuisées, délabrées de l'existence défaillante, quand la coupe est vide, qu'il ne reste que la lie au fond, il n'est pas trop difficile de prendre congé de la vie qui fuit, de donner rendez-vous aux Aimés qu'on laisse après soi, en un séjour qui demeure, où rien ne change, rien ne finit, où l'on ne se sépare plus, — dans l'éternelle Patrie.

Voilà trois faits, mal décrits, mais indiscutables; rapprochez-les, méditez-les : il vous apparaîtra, en un sentiment d'apaisement, qu'on peut être heureux, même étant mortel.

*
* *

Si l'idée maîtresse de cette longue et sinueuse élucubration méritait d'avoir un nom, je l'appellerais, en restreignant la signification d'un mot dont on use et abuse, un *Optimisme tempéré,* tempéré en ce sens qu'il n'exclut pas la douleur, qu'il lui fait équitablement sa part légitime. Et c'est aussi un *Optimisme humain,* c'est-à-dire rigoureusement enserré dans les limites de l'humanité. De l'optimisme universel, qui embrasse tout, comprend tout, explique tout, je n'ai rien dit, parce que je n'avais rien à dire. Sur celui-là, peu en faveur

aujourd'hui, je suis mal renseigné. Il est si vaste l'Univers où la Terre n'est qu'un grain de sable dans le système solaire, et le système solaire lui-même un grain de sable dans cette Immensité aussi inconcevable qu'incommensurable ! Il est si inaccessible, si incompréhensible, le Dieu qui ne réside proprement ni sur l'Olympe, ni sur le Sinaï, ni sur aucune cime, ni en aucun lieu, qu'on ne peut prier qu'en un langage imprécis, dans un sentiment d'adoration profonde, mais vague ! N'étant pas initié aux transcendances d'une métaphysique ultra-rationnelle (ces hauteurs m'ont toujours donné le vertige), je ne puis avoir la prétention de sonder l'insondable, de pénétrer l'impénétrable, de connaître l'inconnaissable. Dieu a-t-il fait le monde, et, le faisant, comment l'a-t-il fait ? A-t-il choisi entre les mondes possibles le meilleur, comme l'enseigne Leibnitz ? A-t-il produit n'importe lequel en son omnipotence, comme le pensent les théologiens qui craignent de gêner sa liberté ? A-t-il agi simplement selon sa nature et selon l'essence des choses, comme l'affirment les panthéistes qui n'hésitent pas à absorber le contingent dans le nécessaire, le fini dans l'infini ? J'attends de recevoir des lumières spéciales pour prendre parti entre ces solutions également invérifiables. — Mais il y a quelque chose que je sais bien, et que je veux dire.

Je sais et je veux dire que les puissants esprits qui, regardant le monde du haut de leur génie, et le jugeant défectueux, donnent des leçons au Créateur et lui expliquent ce qu'il eût dû faire,

ne réussissent qu'à étaler leur impertinente suffisance. Il ne me déplaît pas d'en donner deux exemples. Je prends l'un sur la terre, l'autre dans le ciel.

Il s'agit des cinq sens. On s'est demandé (il y a longtemps que les savants ne se le demandent plus) (1) si la sensation nous représente les corps tels qu'ils sont en eux-mêmes, avec leurs vraies qualités, leur vraie nature, à la façon d'un miroir réfléchissant trait à trait les objets placés devant lui, ou si elle nous les représente dans leur rapport à nous, à nos organes et à notre esprit, de sorte que si nos organes étaient autres, autre notre esprit, ils nous apparaîtraient autrement. Il a bien fallu se répondre la vérité, à savoir que les représentations sensibles ne ressemblent pas aux objets représentés. Soit la sensation de son. La chose extérieure qui la suscite (la Physique nous l'apprend) est une vibration aérienne qui se répète un certain nombre

(1) Les savants modernes avaient été précédés dans cette voie par les philosophes, voire par les philosophes de l'Antiquité, et même de l'âge antésocratique. Dans l'École ionienne Héraclite et Anaxagore, dans l'École atomistique Démocrite avaient formellement distingué la sensation de l'objet sensible, et nettement exposé que la sensation est une apparence sans ressemblance avec l'objet sensible, seul réel. Voir mon histoire : *Des théories de l'entendement humain dans l'Antiquité*, p. 15 et 36, pour ce qui concerne Héraclite et Anaxagore; p. 44, pour ce qui concerne Démocrite.— Descartes et Malebranche, distinguant les qualités premières et les qualités secondes de la matière, et ramenant celles-ci à celles-là, n'innovaient pas ; ils redécouvraient une très vieille découverte.

de fois dans un temps donné : est-ce là ce que nous sentons? Soit la sensation de couleur. La chose extérieure qui la suscite (l'Optique nous l'apprend) est une succession d'ondes, un mouvement imprimé à l'Éther par le soleil : est-ce là ce que nous sentons? Entre les autres sensations et leurs objets respectifs, même absence totale de ressemblance. Là-dessus, nos puissants esprits gémissent, se lamentent : « Misérable humanité qui s'agite parmi des fantômes, et ne saisit que des ombres quand elle croit avoir affaire à des êtres ! » J'invite ces pleurards à sécher leurs larmes. D'abord, il y a une excellente raison pour que les choses soient ainsi qu'elles sont, c'est qu'elles ne pouvaient être autrement. Une connaissance absolue est un non-sens, la connaissance résultant nécessairement d'un rapport entre l'objet connu et le sujet connaissant, et devant nécessairement participer de la nature de l'un et de l'autre. Ensuite, je ne suis pas du tout convaincu que cette impossible connaissance absolue eût mieux valu que notre connaissance relative. Entre la perception des ondes éthérées et ma sensation de couleur, mon choix est fait. Je vous laisse, ô puissants esprits, l'Éther et ses oscillations, je prends la liberté de préférer la verdure des arbres, l'azur du ciel, ces mille nuances des fleurs, ces jeux d'ombre et de lumière qui nous sont un enchantement. Entre la perception de l'air agité et ma sensation de son, mon choix est fait. Je vous laisse, ô puissants esprits, l'air et ses frémissements, je prends la liberté de préférer le chant

des oiseaux sous la feuillée, le chuchotement des ruisseaux parmi les prés, la plainte du vent au fond des bois, le grondement de la foudre dans la nue, tout ce concert enfin que la Nature nous donne avec une inépuisable prodigalité. Ceux qui rêvent mieux que cela ne savent ce qu'ils rêvent, et je serais bien fâché que Dieu leur eût demandé conseil.

Élevons nos regards vers le firmament. C'est maintenant de la Lune qu'il s'agit. Jusqu'à Laplace, la lune n'avait eu que des adulateurs. Les poètes l'avaient chantée, les amoureux l'avaient bénie. J'incline à penser que Laplace, qui n'était pas poète, ne fut pas non plus amoureux. La lune n'eut pas l'heur de lui plaire (1). Il trouva mauvais qu'elle se permît de croître et décroître tour à tour. Ses phases l'agaçaient. Pourquoi cette coquetterie de se montrer tantôt plus, tantôt moins; tantôt tout à fait, tantôt pas du tout? Une lune sérieuse, constante, toujours pleine, à la bonne heure ! Puisque Dieu n'avait pas su la faire, cette lune toujours pleine, il allait lui montrer la manière de s'y prendre. Et le voilà à l'œuvre. Chiffres sur chiffres. Raisonnements sur raisonnements. A la fin, il la créa, sa pleine lune toujours pleine, mais à quel prix ! En la reléguant si loin au fond du ciel que c'était à

(1) Au scientifique dédain de Laplace je ne puis m'empêcher d'opposer la poétique rêverie d'André Teurier, sur le clair de lune, que je lisais l'été dernier dans les *Annales politiques et littéraires* (numéro du dimanche 12 août 1904). Lisez-la vous-même, vous me saurez gré de vous l'avoir signalée.

peine si, avec de bons yeux, on pouvait l'y entrevoir. Elle était toujours pleine, mais toujours imperceptible. Et puis, d'autres mathématiciens s'avisèrent de critiquer la création de Laplace. Chiffres sur chiffres. Raisonnements sur raisonnements. Finalement, ils démontrèrent qu'après un grand nombre de siècles, l'imperceptible lune se permettrait, comme l'autre, des phases. *Spectatum admissi!!!* O Laplace, j'admire votre génie, mais permettez que je le dise, votre lune laisse à désirer. Avec ou sans phases, elle fait triste figure auprès de celle du bon Dieu.

*
* *

Tout cela, en résumé, pour conclure que si le monde n'est pas aussi bien qu'il pourrait l'être (ce que j'ignore radicalement), il est cependant très bien, et que l'homme, tout compte fait, n'y est pas tellement malheureux qu'il n'eût pu l'être bien davantage.

LE LYCÉE DE CAEN

SOUS LA SECONDE RÉPUBLIQUE

ET LE SECOND EMPIRE

(1848-1870)

PAR

M. C. POUTHAS,

Membre titulaire.

LE LYCÉE DE CAEN

SOUS LA SECONDE RÉPUBLIQUE
ET LE SECOND EMPIRE

—

I. — M. LANDOIS, PROVISEUR

OCTOBRE 1848 - FÉVRIER 1858 (1).

Le nouveau Proviseur et la Réaction anti-universitaire après 1848. — La Loi Falloux (1850).

Le successeur de M. Renard, en qualité de Proviseur du Lycée de Caen, fut M. Landois, professeur au Lycée Bonaparte. M. Narcisse Landois, né le 2 janvier 1800, à Châlons-sur-Marne, agrégé de Grammaire et docteur en Philosophie d'une Université allemande, avait débuté dans l'enseignement comme agrégé supplémentaire au Collège Saint-Louis : depuis 1834, il était professeur de Quatrième au Collège Bourbon, devenu, après la Révolution de février, Lycée Bonaparte. M. Landois avait publié entre autres une édition classique des discours de

(1) L'histoire du Lycée après la Révolution de février et la proclamation de la République, jusqu'à la fin de l'administration de M. Renard, a été racontée dans notre *Étude sur les successeurs de l'abbé Daniel* (*Mémoires de l'Académie des Sc., Arts et Bel.-Let., année* 1906).

Démosthène et d'Eschine sur la Couronne. Le nouveau Proviseur était un homme de haute taille et de belle prestance, d'un caractère résolu et énergique, s'il est vrai, comme il s'en vantait, qu'il ne revenait jamais sur une détermination une fois prise, plutôt vif et impressionnable, au témoignage des contemporains. M. Landois réussit d'ailleurs, en dépit de son inexpérience administrative, à éviter les écueils où s'était brisée la fortune de M. Renard, et les cinq années qu'il passa au Lycée ne furent troublées par aucun incident d'une réelle gravité. L'ancienne prospérité, il est vrai, disparut ; mais c'était un fait d'ordre général : tous les Lycées souffraient des mêmes maux, et la France entière était en proie à un malaise profond. Que pouvaient les Administrations locales contre le trouble jeté dans les fortunes privées par les agitations populaires, contre cet affolement de la bourgeoisie qui lui faisait chercher de tous côtés un sauveur ? La majorité de l'Assemblée législative voyait, dans une meilleure organisation de l'Enseignement public, la sauvegarde nécessaire de la Société menacée. L'existence même de l'Université était mise en question.

En attendant des mesures plus radicales, le Gouvernement prétendait rétablir dans le personnel enseignant la discipline, ébranlée sur certains points par la secousse de 1848. Il fut interdit aux fonctionnaires de l'Enseignement public de s'affilier à des clubs ou sociétés secrètes, de prendre part à des banquets ou autres manifestations politiques, et

cela sous peine de révocation. De nombreux exemples prouvèrent d'ailleurs que la menace était sérieuse : un professeur d'Allemand du Lycée, M. Husson, avait publié une brochure intitulée « Philosophie de la République d'après la raison pure ». Accusé de faire de la propagande révolutionnaire auprès des domestiques du Lycée qu'il accompagnait dans les débits de boissons, et de professer en classe même des opinions subversives, il avouait certains faits, niait les autres. Il fut révoqué (mars 1849).

Cette mesure de rigueur avait-elle été provoquée par l'abbé Daniel ? On ne saurait l'affirmer, faute de preuves, mais elle avait certainement reçu son approbation. L'ancien Recteur avait, en effet, repris depuis quelques semaines la direction de l'Académie, et à son autorité officielle reconquise, joignait le prestige d'une persécution vaillamment supportée. Ayant donné sa démission plutôt que de paraître approuver des doctrines révolutionnaires, il était vraiment l'homme de confiance d'un régime qui avait en horreur l'œuvre du Gouvernement provisoire, et s'efforçait d'en faire disparaître les dernières traces dans l'enseignement comme dans l'ordre politique et dans l'ordre social.

L'année suivante, l'Assemblée législative, par la loi du 15 mars 1850, portait un coup fatal à ce grand corps de l'Université qui, depuis un demi-siècle, en dépit des tendances souvent peu favorables des Gouvernements, avait constamment et non sans honneur défendu les principes de la Révolution ;

la Loi Falloux, comme on la désigne d'ordinaire, du nom du Ministre qui l'avait proposée, était destinée, dans la pensée de ses auteurs, à rendre à l'Église Catholique ce rôle d'éducatrice des classes dirigeantes qu'elle avait si longtemps exercé.

L'Assemblée législative, en décrétant la liberté de l'Enseignement secondaire, anéantissait le monopole de l'Université, et réduisait les Membres de l'Enseignement public à la condition de fonctionnaires isolés. Avec les avantages pécuniaires que l'ancienne organisation de l'Université leur avait assurés, elle leur enlevait toute garantie d'indépendance contre l'arbitraire ministériel. Le Conseil de l'Instruction publique, remplaçant le Conseil de l'Université, allait en effet compter parmi ses membres quatre évêques ou archevêques élus par leurs collègues ; et les dix-sept anciennes Académies, dont le ressort était le même que celui des Cours d'Appel, faisaient place à 86 Académies départementales, dont les chefs, sans autorité comme sans prestige, devaient être impuissants à défendre leurs subordonnés ; les évêques et d'autres membres du clergé, siégeant de droit dans les Conseils Académiques, y exerceraient désormais une influence prépondérante.

Cette liberté de l'Enseignement, pour ne parler que de l'Enseignement secondaire, se combinait avec un système de privilèges et d'exceptions tout à fait favorable aux empiètements de l'Église. La loi ne faisait pas mention des Congrégations reli-

gieuses : c'était reconnaître leur droit d'ouvrir des maisons d'éducation. L'inspection des Écoles libres était organisée de manière à les soustraire à tout contrôle véritable, car le représentant de l'État n'avait d'autre droit que de s'assurer si l'enseignement n'y était pas contraire à la Constitution et aux bonnes mœurs. Enfin, la loi permettait aux curés et vicaires de tenir école de latin à quatre élèves, comme aux évêques d'ouvrir des écoles secondaires sans directeurs responsables, sans déclaration préalable, où pouvaient être admis des élèves qui ne se destinaient pas à la prêtrise. Dans ce partage de l'instruction et de la formation de la jeunesse, tel qu'il était réglé par la loi de 1850, l'Église prenait la part du lion. Si elle renonçait à revendiquer la collation des grades, qui eût assuré la complète indépendance de son action, sa qualité désormais reconnue d'alliée et de protectrice du Gouvernement civil lui permettait de dominer ce qu'elle ne prenait pas de l'héritage de l'Université.

La disparition de l'ancienne Académie de Caen devait entraîner le départ de l'abbé Daniel : on ne pouvait, en effet, réduire un fonctionnaire de son importance à la condition de recteur départemental : il fut appelé au Conseil supérieur de l'Instruction publique en qualité de Membre de la Section permanente et remplacé, à Caen, par M. Desroziers, recteur de l'Académie de Cahors (10 août 1850) (1).

(1) Les deux autres départements de l'ancien ressort académique, l'Orne et la Manche, eurent respectivement pour Rec-

L'Instruction publique après le Coup d'État du 2 Décembre. — Remaniement des Programmes.

L'Université, mutilée et désorganisée par la loi de 1850, vit s'ouvrir, avec le Coup d'État du 2 Décembre et l'avènement du ministre Fortoul (décembre 1851-août 1856), la période la plus pénible de son existence. Une dictature ombrageuse, sous prétexte d'assurer la paix publique, interdisait aux citoyens français toute discussion d'un caractère politique, réprimait comme séditieuse toute manifestation individuelle ou collective d'indépendance. La presse était muette et la tribune parlementaire avait disparu. Les Professeurs garderaient-ils le privilège d'une pensée libre et d'une parole affranchie ? Le décret-loi de février 1852 enlève aux fonctionnaires de l'Instruction publique les dernières garanties qu'avait respectées la loi de 1850. En matière

teurs, M. Jouen, ancien Inspecteur de l'Académie de Douai, et l'abbé Paimblant, principal du Collège de Coutances. Il faut voir dans ce dernier choix la main de l'ancien Recteur, toujours zélé pour les intérêts de ses compatriotes de la Manche.

C'est peut-être aussi à son influence qu'il convient d'attribuer le nombre relativement considérable d'anciens fonctionnaires du Lycée de Caen, élevés aux fonctions de Recteurs départementaux : l'ancien Proviseur, M. Sandras, devint recteur d'Indre-et-Loire, deux anciens Censeurs, MM. Édom et Cassin, allèrent administrer en la même qualité la Sarthe et la Vendée.

Au reste, bien que ses fonctions le retinssent généralement à Paris, le nouveau Membre du Conseil Supérieur ne perdait pas de vue la Normandie. Nous aurons l'occasion de parler de la visite qu'il fit à Caen, en 1852, en qualité d'Inspecteur général chargé d'une mission extraordinaire.

d'avancement comme en matière disciplinaire, il arme l'autorité d'un pouvoir discrétionnaire : le Président de la République ou le Ministre nomme, déplace, révoque tous les fonctionnaires de l'Instruction publique sans conditions, sans formes imposées, qu'il s'agisse d'un professeur du Collège de France ou de la Sorbonne, tels que Michelet et Jules Simon, ou d'un régent du plus modeste Collège communal. On exige d'eux le serment de fidélité au régime et l'obéissance passive aux décisions de l'autorité. On les soumet, dans leur vie publique et dans leur vie privée, à une ombrageuse surveillance. Enfin, on remanie et on mutile les programmes d'enseignement : au lieu des anciens ordres d'agrégation correspondant aux différentes branches des connaissances (philosophie, histoire, lettres, grammaire, mathématiques, physique et chimie), le régime nouveau ne laisse subsister que les deux agrégations générales des Lettres et des Sciences. Rien ne pouvait être plus contraire qu'un tel système au progrès des études : favorable aux médiocrités qui se contentent volontiers d'une culture variée mais superficielle, il devait décourager les esprits originaux et vigoureux qui entendent se confiner dans un domaine plus étroit, pour le creuser plus profondément.

Si la Philosophie n'était pas totalement exclue du plan d'études, elle n'y subsistait que mutilée et impuissante, sous le nom de Logique, chargée d'exposer les opérations de l'entendement et d'appliquer les principes généraux de l'art de penser à

l'étude des Sciences et des Lettres. En même temps on opérait, sous le nom de « Bifurcation », un dédoublement des études classiques. En sortant de la classe de Quatrième, les Élèves devaient choisir entre l'ancien programme des études conduisant à la classe de « Logique littéraire » et au Baccalauréat ès lettres, et un programme tout scientifique aboutissant au Baccalauréat ès sciences. Le principe de la réforme était louable : on se proposait, tout en assurant aux enfants le bénéfice d'une solide culture générale, de diriger leur principal effort sur des études appropriées à leurs aptitudes comme aux nécessités de leur carrière. A cette époque, comme au temps des Écoles Centrales et comme aujourd'hui, on entendait conserver à l'Enseignement secondaire son double caractère éducatif et utilitaire, mais la Bifurcation, pas plus que les cours parallèles et facultatifs de la Convention, ne conduisait au but qu'on s'était proposé. C'était à l'âge où les aptitudes sont encore incertaines et les goûts mal définis, que les enfants étaient appelés à faire un choix entre des ordres d'études tout à fait différents. On reprochait aussi au système de la Bifurcation de faire de petits rhéteurs dépourvus de toutes connaissances scientifiques précises et de petits mathématiciens à peu près étrangers à toute culture littéraire (1).

(1) Au Lycée de Caen, sur 46 élèves sortant de Quatrième, deux seulement se déclaraient pour les Sciences. Les autres se prononçaient pour la section des Lettres, mais comme au hasard, par une sorte d'entraînement instinctif, incapables qu'ils étaient

Les élèves suivant des voies aussi diverses étaient cependant rapprochés et réunis pour certains enseignements communs. Les meilleurs y trouvaient quelque profit par l'émulation qui en résultait: les classes manquaient d'homogénéité et les études en souffraient. Aussi la Bifurcation fut-elle de bonne heure impopulaire dans le monde enseignant. La réforme était dès lors condamnée à échouer. D'autres tentatives, on le sait, n'ont pas eu plus de succès. Aujourd'hui même, en dépit de réformes autrement radicales que celle de 1852, qui pourrait dire que le problème de l'Enseignement secondaire ait reçu sa solution définitive ?

La Vie intérieure du Lycée de 1848 à 1853. — Les Études et la Discipline.

L'administration de M. Renard, sous le contrecoup des événements politiques, s'était terminée, ainsi que nous l'avons vu, dans des conditions assez fâcheuses. M. Landois, prenant la direction du Lycée

le plus souvent de donner des raisons plausibles de leur détermination, et la plupart sans aptitudes bien caractérisées. Le Proviseur faisait remarquer à ce propos qu'un nombre excessivement restreint de familles savaient à quelle carrière elles destinaient leurs enfants, qu'elles se bornaient d'ordinaire à désirer des études « permettant d'obtenir de bons emplois et des professions lucratives ». Leur ambition n'allait guère au delà du Baccalauréat, car, selon l'opinion générale, il était déshonorant pour un jeune homme de n'être pas bachelier, tandis qu'un diplôme était une marque certaine de bonnes études et de capacité. Il ouvrait

lorsque la paix publique était partout rétablie, n'eut aucune peine à y faire revivre les traditions anciennes d'ordre et de travail. Les élèves figurèrent encore en armes, en octobre 1848, dans la fête donnée aux Gardes Nationales du Havre et de Paris, par celle de Caen, en souvenir de leur confraternité d'armes pour la défense de l'ordre pendant les Journées de Juin : mais si les journaux voyaient avec plaisir la jeunesse des écoles s'associer à des manifestations patriotiques, l'opinion publique, comme le Gouvernement lui-même, en jugeait autrement : quelques semaines plus tard, l'autorité militaire réclamait la restitution des fusils prêtés au Lycée, et les lycéens cessaient de paraître en armes dans les cérémonies officielles. Seule leur musique prenait part, derrière le clergé de Saint-Étienne, aux processions de la Fête-Dieu.

Au reste, la discipline ne donna jamais à M. Landois de sérieuses préoccupations. Dès la fin de 1848, il notait avec une légitime satisfaction que depuis la rentrée des classes, quatre internes seulement avaient encouru la peine de la mise en cellule (la plus grave des punitions), alors que l'année précédente, à pareille époque, 81 élèves se l'étaient vu infliger pour insubordination ou insolence. Les années qui suivirent ne furent pas moins calmes.

d'ailleurs les carrières libérales auxquelles se destinaient la généralité des élèves. Quant aux moyens d'obtenir le précieux parchemin, on s'en remettait d'ordinaire au choix des enfants et ceux-ci se décidaient d'après la facilité présumée des programmes. On sait qu'il n'en va pas autrement aujourd'hui.

En 1851 seulement, une mesure prise par le Proviseur excita dans le Lycée et en ville même une grosse émotion. Ce n'était rien moins que la suppression du traditionnel Concert par lequel se terminait l'année scolaire : des élèves, mécontents de n'avoir pas été conduits à certaines solennités musicales, ayant refusé d'y prendre part, M. Landois décida qu'il n'aurait pas lieu. Il s'en prenait moins aux élèves eux-mêmes, de l'incorrection de leur attitude, qu'à un professeur, M. Legentil, accusé d'avoir mal à propos encouragé leurs prétentions. Ce professeur, membre zélé de la Société des Beaux-Arts, aurait voulu voir le Lycée assister à un concert dont il était le principal organisateur, et, selon sa propre expression, dans cette circonstance, le musicien avait fait taire le fonctionnaire.

L'affaire n'eut pas d'autres suites et, dans tous les rapports qu'il adressait à l'Administration supérieure, M. Landois se plaisait à signaler l'excellent esprit qui régnait parmi les élèves.

L'affaiblissement des études et la nécessité de revenir à des habitudes régulières de travail avaient été signalés par le recteur Larroque dès le mois de septembre 1848. Le doyen de la Faculté des Lettres, M. Bertrand, dans sont rapport sur les examens du Baccalauréat, fit entendre les plaintes les plus fortes sur l'insuffisante préparation de la plupart des candidats. La version latine, selon lui, après avoir été, vingt ans auparavant, l'exercice le plus habituel des classes, y était presque délaissée, devenait la partie

la plus mauvaise de l'examen. « Non seulement, ajoutait-il, la plupart des versions qui nous sont présentées pèchent contre les règles du style, mais un grand nombre fourmillent de fautes d'orthographe, inconcevables de la part de candidats au Baccalauréat, après tant d'années d'études ». Sur 334 versions, 5 seulement avaient été jugées bonnes, 90 passables, 249 étaient faibles ou très faibles (novembre 1848).

Au cours des années suivantes, les études profitèrent naturellement du rétablissement de l'ordre dans les esprits, mais ce fut une mesure fâcheuse que la suppression du certificat d'études, qui permit à un trop grand nombre d'élèves de Rhétorique de se présenter directement, moyennant quelques leçons de philosophie, aux épreuves du Baccalauréat. En vain les Proviseurs comme les Professeurs eux-mêmes signalèrent la désertion des classes terminales par une partie des bons élèves. Rien ne pouvait prévaloir contre l'impatience des jeunes gens et des familles, favorisée d'ailleurs par la direction donnée à certains cours de la Faculté. On accusait notamment M. Charma d'attirer les candidats à ses cours publics en y traitant les questions de psychologie exigées pour le Baccalauréat et on se plaignait de la concurrence ainsi faite aux professeurs de l'Enseignement secondaire. Le reproche était ancien et pouvait n'être pas sans fondement, à une époque où l'Enseignement supérieur, en dehors d'un public mondain toujours un peu capricieux, n'avait pas d'auditoire assuré. A cela les défenseurs

de la Faculté répondaient que ce qui importe, c'est moins le sujet lui-même que la manière dont il est traité : autrement on pourrait aussi bien interdire aux chaires de Facultés l'explication d'Homère, celle de Virgile ou celle de Bossuet ; on ajoutait que certains étudiants, arrivés au Baccalauréat sans avoir suivi la classe de Logique, trouvaient au cours de M. Charma un complément d'études universitaires qu'ils n'auraient pu recevoir ailleurs. Quand même ce cours n'eût pas existé, aurait-on empêché ces jeunes gens de chercher dans des manuels une préparation superficielle, mais à la rigueur suffisante pour leur permettre d'affronter l'examen ? Le professeur ne put se dispenser de tenir compte des réclamations publiquement formulées contre lui et changea le sujet de certaines de ses leçons (janvier 1850).

Les distributions des prix de 1849 et de 1850 furent les dernières que présida l'abbé Daniel, en qualité de Recteur. En 1849, après un brillant discours de M. Chauvet, professeur de Philosophie, le Recteur prononça une allocution où se retrouve la trace des émotions et des passions de l'époque : il y représente la Société comme travaillée de maux profonds, menacée de grands dangers. « D'abominables efforts sont faits. dit-il, pour propager d'abominables doctrines. La propriété et la famille sont ébranlées, la société est minée jusqu'à sa base », mais il se rassure en constatant que les instincts moraux sont encore vivants dans notre France, que la flamme

sainte peut y pâlir, mais qu'elle ne s'y éteint pas.

Il recommande à tous le travail comme le meilleur remède et revendique hautement la qualité de travailleurs pour ceux qui, poursuivant des études difficiles, servent leur pays dans les carrières libérales, pour les soldats qui veillent, combattent et meurent en défendant les saintes lois de la patrie, l'ordre et la civilisation contre des frères égarés et coupables, et font admirer de la Ville Éternelle et du monde entier, leur exemplaire discipline en même temps que leur intrépidité et leur héroïsme. Cette dernière phrase contenait une allusion à l'expédition de Rome. L'abbé Daniel, non plus que personne parmi ses auditeurs, ne pouvait prévoir les conséquences funestes de cette entreprise pour la politique du Second Empire et les destinées mêmes de la France en 1870.

En 1850, le discours d'usage fut prononcé par M. Roger (Seymour), professeur de Seconde. L'orateur, suivant le compte-rendu de la cérémonie, s'éleva aux plus hautes considérations et fit en bonne forme le procès de ce triste positivisme qui voudrait sacrifier le culte de la littérature à l'étude exclusive des spéculations commerciales et à la recherche du bien-être matériel. Puis le Recteur, prenant la parole, insista sur la nécessité de faire marcher de pair l'éducation et l'instruction. Il termina en annonçant son départ et en faisant ses adieux à l'Assemblée : départ triomphal, puisqu'il allait siéger dans les Conseils du Gouvernement, et devenir l'un des arbitres de l'Instruction Publique.

La Situation des Professeurs du Lycée en 1852.

Le personnel du Lycée subit peu de changements sous l'administration de M. Landois. Sauf le cas de M. Husson, dont il a été parlé plus haut, les fonctionnaires évitèrent de se mêler au mouvement politique et, soit conviction, soit réserve de bon goût, surent désarmer, par la correction de leur attitude, la méfiance des représentants du nouveau régime. Ce dernier ne suscitait, d'ailleurs, dans ce pays de tout temps plus avide d'ordre que de liberté, aucune opposition dangereuse. A Caen même, le chiffre des voix opposantes après le Coup d'État de Décembre avait été seulement de 1.400 sur plus de 7.000 votants. On y admettait généralement, avec le Ministre, que la France avait parlé, que le nom de Louis-Napoléon Bonaparte, vainqueur de toutes les passions anarchiques, était pour elle un gage de sécurité et de grandeur. La jeunesse des Écoles pourrait désormais, selon l'expression officielle, poursuivre en pleine sécurité le cours de ses paisibles études, et pour lui permettre de prendre part à la joie universelle, M. Fortoul lui accordait un congé extraordinaire.

Quelques semaines plus tard, les Professeurs du Lycée recevaient de l'autorité académique l'ordre de s'associer aux agissements de la candidature officielle pour l'élection des Députés. « Afin de seconder l'action morale du Gouvernement », le Proviseur était invité à réunir tous les fonction-

naires du Lycée et à leur faire connaître la candidature recommandée par le Préfet. Tous comprendraient que de leur dévouement pouvait dépendre l'affermissement de l'ordre et de la sécurité publique et s'empresseraient, le Recteur n'en doutait pas, d'appuyer résolument cette candidature qui, seule, pouvait assurer le salut et la grandeur de la France (février 1852).

Avec aussi peu de ménagements, à l'occasion du plébiscite du mois de novembre qui approuva le rétablissement de l'Empire, le Préfet priait le Proviseur de s'assurer qu'aucun des Professeurs du Lycée ne manquerait au vote et de les inviter à s'en occuper loyalement pour eux et pour leurs relations.

La tenue même des fonctionnaires était, comme l'on sait, l'objet de la sollicitude du ministre Fortoul et la circulaire qu'il écrivit sur les barbes des Professeurs est restée justement fameuse. Le Proviseur réunirait tous les Membres du Corps enseignant, y était-il dit; il leur rappellerait la dignité qui leur est prescrite par les règlements et par leurs fonctions. Il ne souffrirait pas qu'ils parussent devant les élèves en costume négligé, qu'ils laissassent croître leur barbe et prissent ainsi un extérieur peu compatible avec la gravité de leur profession. Si l'autorité voulait être respectée, il fallait qu'elle se respectât elle-même et qu'elle s'avouât, en quelque sorte, par des signes extérieurs. La singularité et la fantaisie du costume appellent la critique et la raillerie. Il convenait donc que les Professeurs et

les Maîtres d'Études, dans l'exercice de leurs fonctions, en revêtissent les insignes respectés et qu'au dehors même, on les reconnût à la régularité et à la gravité de leur tenue (mars 1852).

La coupe des habits et de la barbe même étant réglementée, les Professeurs ne pouvaient prétendre à la liberté de publier sous leur responsabilité le fruit de leurs réflexions. Aucun fonctionnaire du Lycée ne fut admis à faire une communication à la presse sans en avoir obtenu l'autorisation du Recteur. En dehors même des sujets politiques, il était arrivé plus d'une fois, disait-on, que des articles publiés dans les journaux eussent porté soit sur des lois ou des règlements, soit sur des questions scientifiques ou littéraires mêlées malheureusement à des appréciations hasardées des plus simples exigences administratives, et il ne fallait pas que la position du rédacteur fonctionnaire pût nuire à l'action gouvernementale.

Par souci de la dignité du corps enseignant, le même Ministre interdisait aux Professeurs de recevoir chez eux des élèves comme pensionnaires. Ne devaient-ils pas éviter jusqu'à l'apparence de spéculations fâcheuses, en faisant ainsi concurrence à l'enseignement privé ? Ne seraient-ils pas absorbés par leur famille, s'ils en avaient une, ou mal secondés, s'ils n'en avaient pas ? Ne leur serait-il pas enfin impossible, avec une pension domestique ou une série de répétitions individuelles, d'assurer la sérieuse préparation des classes qui était indispen-

sable, ainsi que l'examen des devoirs même les plus faibles, chose également indispensable? Il fallait prévenir de justes plaintes et faire savoir aux Professeurs que la détermination de l'autorité était formelle. Tout au plus, le Ministre pouvait-il autoriser des conférences supplémentaires communes à plusieurs élèves faibles que les Professeurs prendraient à part, pour un prix modéré et sous la surveillance du Proviseur. On relèverait ainsi l'Enseignement public aux yeux des familles en montrant que cette noble profession reste étrangère aux idées de spéculation mercantile! Les Professeurs se priveraient peut-être de quelques superfluités, mais ils en seraient récompensés par l'estime qui s'attache toujours à une vie grave et modeste, consacrée tout entière à la pratique des plus pénibles devoirs. Il n'était que temps de revenir à des traditions respectées (10 avril 1852). Même aux plus mauvais jours de la Restauration, on n'avait jamais témoigné à l'Université moins de confiance et de sympathie.

Un dernier trait permettra d'apprécier la situation faite aux Professeurs à cette époque. En 1851, quelques-uns avaient conservé, selon l'ancien usage de l'Université, une chambre au Lycée. En récompense, ils devaient, pour l'édification des élèves, assister à tous les offices célébrés dans la Chapelle et s'abstenir de passer la nuit hors de l'établissement sans l'autorisation expresse du Proviseur. L'un d'eux, ayant manqué à ce double devoir, se vit enlever le modeste logement qu'il avait occupé jusque-là.

Principaux Fonctionnaires et Professeurs de 1848 à 1858.

Au témoignage même de M. Landois, pendant la durée de son séjour au Lycée, l'harmonie la plus parfaite régna entre les membres de l'Administration : Proviseur, Censeur, Aumônier, Économe ne faisaient véritablement qu'une seule tête et qu'un seul cœur et il voyait dans la concordance de leurs efforts la cause principale du succès obtenu. Le Censeur était l'abbé Desprez, en fonctions depuis 1846, et dont la vigilance, le tact et la fermeté constituaient la meilleure garantie de la discipline. L'Aumônier était l'abbé Leconte, qui avait remplacé en 1849 M. Roquière, devenu principal du Collège de Valognes.

L'abbé Louis Leconte, né en 1817, ancien vicaire de Saint-Sauveur de Caen, était lié avec l'abbé Desprez d'une étroite amitié. C'était, comme ce dernier, un prêtre de l'école de l'abbé Daniel, attaché à ses devoirs envers l'Église, mais respectueux des droits de l'État. D'une modération naturelle et d'un caractère conciliant, il entretenait avec les élèves des relations faciles et même affectueuses ; sans avoir de prétentions à l'éloquence, il s'exprimait avec clarté et justesse. Quant à l'Économe, M. Roger, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler avec éloge, c'était, au jugement de M. Landois comme de ses prédécesseurs, un fonctionnaire hors ligne. Il s'était tellement identifié avec le Lycée par un zèle et un dévouement dont on trouverait

peu d'exemples, disait le Proviseur, que les intérêts de l'établissement lui étaient plus chers que les siens propres. Son nom entouré d'estime, sa position, son influence, tout ce qui tenait à lui et dépendait de lui, il le faisait servir à la prospérité du Lycée. Dès 1840, l'abbé Daniel, alors Recteur, l'avait proposé pour la croix de la Légion d'honneur ; le ministre Villemain, tout en reconnaissant les titres exceptionnels de M. Roger, regrettait de ne pouvoir donner suite à cette proposition, par cette unique raison que « jamais jusque-là les services des Économes n'avaient paru comporter une récompense nationale ». A la fin de 1852, doyen des Économes de France, bien qu'il n'eût que 58 ans, M. Roger fut admis à la retraite, il vécut longtemps encore dans cette ville, mettant au service de ses concitoyens, dans les nombreuses commissions dont il faisait partie, son expérience financière et son dévouement au bien public, et mourut dans un âge très avancé en 1885. Il eut pour successeur M. Lausiès, économe du Lycée de Tours.

MM. Chauvet, Puiseux, Toussaint continuaient d'occuper avec la même distinction les chaires de Philosophie, d'Histoire et de Mathématiques spéciales. M. Auguste Noël, professeur de Rhétorique, fut appelé en la même qualité au Lycée de Montpellier en 1850. Il laissa ici des regrets. Esprit à la fois sérieux et brillant, M. Noël avait su se concilier l'affection des élèves, l'estime et la sympathie de toutes les personnes avec qui il s'était trouvé en relations. Son successeur, M. Joly, devait parcourir à

Caen, au Lycée et à la Faculté des Lettres, une belle carrière universitaire. M. Aristide Joly, né à Châtillon, près de Paris, en 1824, n'était pas élève de l'École Normale, mais il avait obtenu le premier rang au concours d'agrégation des classes supérieures. Il devait occuper la chaire de Rhétorique du Lycée jusqu'en 1858, puis après un séjour de quatre ans à la Faculté d'Aix, revenir à Caen dans la chaire de Littérature française qu'il conserva jusqu'en 1884. A cette époque, il fut forcé par l'état de sa santé de renoncer même aux fonctions de doyen qu'il exerçait depuis 1871. Le principal ouvrage de M. Joly est un travail sur les métamorphoses de l'épopée gréco-latine au moyen âge : il a aussi publié une édition des poésies de Jean Marot, avec une étude sur la poésie au temps de Louis XII. C'était un professeur brillant, d'un esprit fin et d'un goût sûr. Sa parole vive et élégante se faisait aisément piquante et un peu caustique, quoique sans fiel. Aussi sa critique était-elle redoutée en classe comme plus tard dans les examens. Très goûté à la Faculté, il attirait autour de sa chaire une nombreuse et élégante société. Il mourut en 1893.

Nous avons déjà parlé de M. Roger (Seymour), professeur de Seconde, en rappelant le jugement, empreint d'une touchante reconnaissance, porté sur son ancien professeur par le Dr Tillaux. M. Roger était un créole de la Guadeloupe, d'une santé délicate et d'un caractère doux, modeste et d'une conscience scrupuleuse. Il inspirait à ses élèves des sentiments d'affection et de respect qui lui permet-

taient d'obtenir d'eux un travail régulier, sans recourir aux moyens de rigueur. Nommé professeur de Rhétorique à Évreux, en 1859, il y mourut en 1862, à peine âgé de 45 ans.

Un autre professeur dont M. Tillaux conservait aussi un souvenir attendri, et dont la nature semble avoir présenté, avec celle de M. Roger, plus d'une analogie, était M. Diguet, professeur de Mathématiques élémentaires. Originaire de Cherbourg, où il était né en 1822, d'abord maître d'études, puis élève à l'École Normale, agrégé de Mathématiques, M. Charles Diguet, après avoir d'abord enseigné les Mathématiques au Lycée de Pau, revint à Caen en 1850. Une certaine timidité de caractère le faisait paraître froid et peu expansif dans les relations habituelles. On le disait triste et mélancolique : il était seulement grave et volontiers silencieux. Il ne se trouvait à l'aise que dans sa classe, au milieu de ses élèves attentifs, auxquels il se donnait tout entier, s'efforçant de se faire comprendre d'eux et cherchant à perfectionner sa méthode afin de rendre son enseignement plus fructueux. Il méritait ainsi leur confiance et l'obtenait à un haut degré. M. Diguet est mort à Paris en 1897.

M. Séguin avait remplacé, en 1850, M. Merget, dans la chaire de Physique. Né à Carpentras en 1823, élève de l'École Normale, le nouveau professeur avait déjà enseigné à Saint-Omer, Angoulême et Grenoble. Il resta au Lycée jusqu'en 1854. Devenu alors professeur et, un peu plus tard, doyen de la Faculté des Sciences de Nancy, il fut successive-

ment recteur des Académies de Besançon, Aix et Bordeaux, et enfin de Caen à partir de 1875. Il administra cette Académie jusqu'à l'époque de sa retraite, en 1879.

Parmi les Maîtres d'Études qui exerçaient alors au Lycée était M. Pierre Bertauld, qui, comme son camarade Charles Diguet, réussit, à force de travail, à entrer à l'École Normale, se fit recevoir agrégé de Mathématiques et devint par la suite professeur au Lycée Condorcet. M. Bertauld est mort en 1897.

Principaux Élèves sortis du Lycée de 1848 à 1858.

Parmi les élèves qui sortirent du Lycée à cette époque, beaucoup ont disparu. Nous rappellerons les noms de ceux qui ont obtenu une certaine notoriété et qu'il nous a été donné de connaître, soit personnellement, soit par les témoignages de leurs contemporains. Beaucoup d'autres, sans doute, auraient des titres à figurer sur cette liste que nous serons forcé de passer sous silence, faute de renseignements : au palmarès de 1849, le prix d'honneur de Mathématiques spéciales fut remporté par l'élève Roger, celui de Philosophie par Stanislas Lecomte, celui de Rhétorique par Télesphore Hardel. Nous savons qu'Auguste Roger, fils de l'Économe du Lycée, entra à l'École Polytechnique, fit une brillante carrière dans l'administration des Télégraphes et mourut jeune encore, en 1870, et que M. Hardel a été professeur au Lycée Charlemagne, mais nous ne savons rien sur M. Stanislas Lecomte. Parmi

ses camarades de Philosophie, M. Félix Manchon a été conseiller à la Cour d'Appel et M. de Bretteville, général du Génie.

L'année suivante, entre les noms des lauréats de Philosophie, on distingue celui d'Eugène Poubelle, de Caen, destiné à retentir sur de plus vastes théâtres. M. Poubelle, qui fut professeur à la Faculté de Droit de Toulouse, a fourni, en effet, une carrière administrative et politique des plus brillantes. Longtemps Préfet de la Seine, où son habileté d'administrateur, sa finesse de diplomate et son tact exquis lui permirent d'échapper aux dangers que les luttes des partis faisaient surgir de toutes parts, il fut pendant quelques années Ambassadeur près du Saint-Siège. M. Poubelle a été Président de l'Association des Anciens Élèves. Il était grand Officier de la Légion d'honneur. Il est mort en 1907.

Cette même année, le prix d'honneur de Discours latin ainsi que le premier prix de Discours français en Rhétorique furent décernés au jeune Paul Carel, de Luc. C'était un des élèves les plus distingués du Lycée, en attendant qu'il devînt l'un des plus populaires parmi les Professeurs de la Faculté de Droit et le plus brillant avocat qui ait illustré le barreau de Caen dans la deuxième moitié du XIX[e] siècle. M. Carel joignait d'ailleurs, à une éloquence qui pouvait soutenir la comparaison avec celle des maîtres du barreau parisien, une loyauté de caractère et une dignité de vie qui lui valaient l'estime et le respect de ses émules. Fermement attaché à des convictions politiques et religieuses qui

n'avaient plus la faveur populaire, il n'a guère joué de rôle politique, mais il a honoré son parti par son talent et, à sa mort, une souscription, à laquelle ne s'associèrent pas seulement ses confrères et ses coreligionnaires politiques, fut ouverte pour perpétuer sa mémoire. Son buste orne aujourd'hui le péristyle du Palais de Justice.

Deux des condisciples de M. Carel entrèrent dans la magistrature : l'un, M. Louis Lerebours-Pigeonnière, originaire de la Manche, est mort avocat général à la Cour d'Appel, il a laissé la réputation d'un magistrat intègre, d'un homme de cœur et d'un fin lettré ; le second, M. Octave de Panthou, de Sainte-Honorine-du-Fay, a été Procureur général près la Cour d'Agen : c'est, aujourd'hui, un membre très érudit et très actif de la Société des Antiquaires de Normandie.

A la même classe appartenait M. Léon Labbé, du Merlerault : le Dr Labbé est aujourd'hui Membre de l'Académie de Médecine et Sénateur de l'Orne. Un autre grand chirurgien, M. Paul Tillaux, d'Aulnay-sur-Odon, était, à la même époque, sur les bancs du Lycée. Le Dr Tillaux, qui fut Membre de l'Académie de Médecine et Président de l'Association des Anciens Élèves, conserva toujours de son passage au Lycée le plus reconnaissant souvenir. Il se plaisait à rendre hommage au mérite des Professeurs qu'il y avait connus, à rappeler les camarades qui avaient été ses émules et qui étaient restés ses amis. Par une touchante attention, il a légué au Lycée, par son testament, son portrait,

peint par Becker, que l'on voit au Parloir. C'était un homme d'un grand cœur et d'un beau caractère.

La Rhétorique de 1852 fut d'ailleurs particulièrement brillante : les prix y étaient disputés par une pléiade d'élèves distingués dont plusieurs ont joui, hors de leur pays d'origine, d'une notoriété des plus honorables. Deux d'entre eux, Arthur Ducellier, de Soliers, et Abel Germain, de Saint-Sylvain, étaient élèves ecclésiastiques : ils sont devenus, le premier, archevêque de Besançon, le second, évêque de Coutances. Un autre, Arthur Brunet, fils d'un général qui périt sous les murs de Sébastopol, a été lui-même général de division.

Effectif et État financier du Lycée.

Ainsi que nous l'avons vu, les événements de 1848 et des années qui suivirent avaient porté une rude atteinte à la prospérité du Lycée. L'effectif qui était, à la fin de 1847, de 715 élèves, dont 228 internes, n'était plus, au 31 décembre 1848, que de 686, sur lesquels on comptait seulement 163 pensionnaires. Au 31 décembre 1849, ces chiffres étaient respectivement de 610 et de 133.

Le déclin continua les années suivantes et, au 12 janvier 1853, à la fin de l'administration de M. Landois, on ne trouve plus que 556 élèves, dont 133 pensionnaires (97 pensionnaires libres, 38 boursiers). C'était, en cinq années, une perte de plus de 150 élèves, dont une moitié environ de pensionnaires.

Avec les gros effectifs, les excédents de recettes avaient disparu. Pour faire face aux besoins ordinaires et solder les travaux exécutés pour l'aménagement des classes et des locaux de l'Internat, on avait dû demander à l'État une subvention annuelle plus élevée, aliéner une partie des rentes anciennement acquises. La situation financière, à la fin de l'exercice 1852, n'était pas mauvaise encore, puisque l'actif du Lycée atteignait 63.000 francs, sans compter 1.350 francs de rentes sur l'État, mais elle imposait une grande prudence. Les causes d'ordre général, qui avaient diminué la population du Lycée et dont la principale était le mouvement d'une partie de l'ancienne clientèle vers le pensionnat ecclésiastique de Sainte-Marie, n'étaient pas près de disparaître.

M. Landois et M. Desroziers. — Départ du Recteur. — Fin de l'Administration de M. Landois, 1858.

La situation d'un Proviseur au chef-lieu d'une Académie a toujours été délicate. Placé à la tête d'un nombreux personnel, responsable de la direction donnée à des services multiples, il agit sous le contrôle du Recteur et d'après ses instructions ; mais son action est personnelle et doit rester indépendante. Abdiquer son droit d'initiative en recourant plus que de raison aux avis de son chef, à supposer que celui-ci s'y prêtât, serait ruiner rapidement son autorité. S'isoler et ne rendre qu'un

compte succinct de ses actes et de ses observations, c'est s'exposer à n'être pas compris et à voir naître des malentendus. Or, ceux-ci sont d'autant plus à craindre que le Recteur, en relations journalières, parfois amicales, avec des fonctionnaires, des parents d'élèves, des personnes notables plus ou moins mêlées à la vie du Lycée, reçoit inévitablement l'écho plus ou moins grossi, toujours déformé, des faits dont l'établissement est le théâtre. Si bienveillant qu'on le suppose et quelque discrétion qu'il y mette, il ne pourra toujours fermer l'oreille à certaines suggestions appuyées sur des récits vraisemblables, repousser des conclusions qui semblent découler de faits présentés comme notoires. De loyales explications permettent d'ordinaire d'élucider les points obscurs, et de maintenir entre l'Académie et le Lycée l'harmonie nécessaire, mais pour les provoquer et les fournir aussi complètes et décisives qu'il est utile, la bonne volonté de part et d'autre ne suffit pas. Il y faut joindre une parfaite estime de la part du chef, une confiance entière de la part du subordonné : un simple malentendu, une parole prononcée inconsidérément peuvent irriter l'amour-propre, créer un état de défiance qui ne cessera plus et que le moindre incident pourra aggraver. Qu'une influence étrangère vienne alors s'interposer, et une guerre sourde ou déclarée peut naître entre des hommes faits pour s'estimer. C'est l'histoire des relations de M. Landois, proviseur, et de M. Desroziers, recteur du Calvados, en 1852.

Les derniers proviseurs, MM. Sandras et Renard, n'avaient pas été sans souffrir, ainsi que nous l'avons vu, du voisinage de l'abbé Daniel. M. Landois serait-il plus heureux dans ses rapports avec M. Desroziers, qui devint recteur du Calvados en 1850 ? Nous manquons de renseignements précis sur le caractère de ces deux fonctionnaires. Tout au plus savons-nous que M. Landois, justement fier des succès de sa carrière universitaire, avait conscience de sa propre valeur. Quant à M. Desroziers, si l'on en juge par les nombreux postes qu'il a occupés (sans parler de ses changements comme professeur, censeur, principal, proviseur ou inspecteur, il n'a pas administré comme recteur moins de sept académies), il devait être d'un naturel inquiet, hautain et peu facile à vivre. Simple recteur départemental, après avoir dirigé de grandes Académies, il devait être tenté d'exercer une surveillance d'autant plus active dans le domaine restreint où il était désormais confiné. Or il n'avait plus le prestige des chefs des anciennes Académies. Il était difficile, dans de telles conditions, que les relations du Proviseur et du Recteur revêtissent un caractère de parfaite cordialité. Soit que M. Landois eût laissé percer quelques sentiments d'indépendance, soit que le Recteur obéît aux impulsions d'une nature trop impétueuse, il lui échappa plus d'une fois de manifester son impatience en termes désobligeants pour son subordonné.

« Vous ne comprenez rien, vous ne savez pas le français, vous ne savez pas lire, vous êtes incapa-

ble de comprendre que 3 et 1 font 4 », telles sont quelques-unes des expressions que le Recteur aurait proférées à l'égard de M. Landois. Celui-ci, ayant été sous les ordres de l'abbé Daniel, n'avait eu garde de rompre ses relations avec le nouveau Membre du Conseil Supérieur, et il savait pouvoir compter au besoin sur son appui. Une rupture était inévitable.

Elle se produisit avec d'autant plus d'éclat que les agissements de l'abbé Daniel lui-même en fournirent l'occasion. En octobre 1852, l'ancien Recteur et l'astronome Leverrier, devenu son collègue au Conseil supérieur de l'Instruction publique, vinrent au Lycée pour présider, comme représentants du Ministre, à la mise en application des nouveaux programmes. Il s'agissait entre autres réformes d'établir la « Bifurcation ». Les deux Inspecteurs généraux visitèrent les classes, prescrivirent toute une série de mesures conformes aux instructions ministérielles sur la fréquentation des cours d'écriture, de dessin et d'instruction religieuse par les externes, invitèrent le Proviseur à former une classe de huitième et une nouvelle division de sixième, en désignèrent même sans plus tarder les titulaires.

Le Recteur était en voyage au moment de cette visite ; il ne rentra à Caen qu'après le départ des Inspecteurs Généraux. Apprenant à son retour les changements déjà opérés, il manifesta à M. Landois, avec une extrême vivacité, la surprise et le mécontentement, assez naturels, il faut le reconnaître,

qu'il ressentait de la hâte avec laquelle on avait procédé. Le Proviseur n'aurait pas dû, suivant lui, adresser une circulaire aux familles, de sa propre autorité, sans consulter son chef direct, ni le laisser plusieurs jours dans l'ignorance d'une mesure aussi grave. C'était là une violation des règles les plus précises d'administration. Aussi, tout en s'abstenant provisoirement de porter un jugement, déclarait-il laisser tout sous l'entière responsabilité du Proviseur.

M. Landois prétendait n'avoir mérité aucun reproche; il avait fait connaître à M. Desroziers, dès qu'il avait su son retour, les prescriptions des Inspecteurs généraux. Ces prescriptions constituaient des ordres qu'il avait dû exécuter sans retard. Le Recteur, sans tenir compte des circonstances, le blâmait de la manière la plus sévère qu'il fût possible d'imaginer. Dans ces conditions, bien qu'il fût blessé jusqu'au fond de l'âme, selon sa propre expression, il ne s'écarterait pas du respect qu'un subordonné doit à ses chefs, mais le blâme lui-même et les circonstances dans lesquelles il était infligé soulevaient une question de conflit. Il en appelait au jugement de l'autorité supérieure.

L'abbé Daniel, comme il fallait s'y attendre, prit en main la cause du Proviseur, et quelques semaines à peine s'étaient écoulées, que M. Desroziers était transféré à Mâcon, en qualité de Recteur départemental de Saône-et-Loire. C'était une disgrâce (janvier 1853).

M. Landois avait gain de cause, mais il ne jouit pas sur place de sa victoire. Le mois suivant, il

était appelé à Rouen comme Recteur de la Seine-Inférieure. C'était la légitime récompense de ses services. C'était aussi, pour l'abbé Daniel, l'occasion de reconnaître ceux d'un homme qui, plus que tout autre, possédait sa confiance et représentait sa pensée : l'abbé Desprez fut nommé Proviseur (février 1853).

M. Landois ne resta guère qu'une année à Rouen. A la suppression des Académies départementales, il fut nommé Inspecteur de l'Académie de Paris (24 août 1854). C'est là qu'il devait terminer sa carrière : il prit en effet sa retraite en 1864 (1).

(1) La fin du séjour de M. Landois, à Caen, fut attristée par un événement tragique. Un jeune Américain, âgé de 14 ans, entré depuis deux mois seulement au Lycée, fit, en jouant en cour pendant la récréation, une chute si malheureuse qu'il succomba en quelques heures à des lésions internes. L'accident était de ceux qu'aucune prévoyance ne saurait empêcher. L'enfant avait profité du moment où le Surveillant ne le regardait pas pour jouer à saute-mouton avec un de ses compatriotes et celui-ci s'était redressé à l'improviste. Ce jeu était interdit au Lycée, mais les Anglais et les Américains, alors assez nombreux, y étaient attachés et ne comprenaient pas toujours très bien les défenses qu'on leur faisait. Comme il arrive d'ordinaire, des bruits fâcheux furent répandus dans le public, relativement aux soins qui avaient été donnés au blessé et aux circonstances mêmes dont l'accident avait été entouré. Ce dernier avait d'abord paru insignifiant : l'enfant avait recommencé à courir après sa chute et pris part pendant plusieurs heures à tous les exercices de sa classe. Quand la gravité du mal s'était tout à coup révélée, la science des plus habiles médecins s'était trouvée impuissante à en conjurer les suites fatales (janvier 1853).

II. — L'ABBÉ DESPREZ, PROVISEUR

Février 1853 - Aout 1881

Importance du rôle de l'abbé Desprez pour l'histoire du Lycée.

L'abbé Desprez, Censeur depuis 1846, fut appelé à succéder à M. Landois, par arrêté du 12 février 1853. Le nouveau Proviseur devait conserver la direction du Lycée jusqu'au mois de juillet 1881, c'est-à-dire jusqu'au moment où l'âge et surtout la maladie la firent tomber de ses mains défaillantes. Pendant ce long espace de plus d'un quart de siècle, on pourrait presque dire que l'abbé Desprez vécut pour le Lycée, comme le Lycée semblait vivre par lui. Tout entier à ses fonctions, sans autre pensée que l'administration de cette maison qui était devenue la sienne, sans autre ambition que de la voir toujours plus grande et plus prospère, il ne la quittait jamais tant que durait l'année scolaire, et les grandes vacances mêmes, bien loin d'être considérées par lui comme un temps de repos,

étaient encore employées à son service. Le séjour de quelques semaines qu'il faisait alors dans la Manche lui permettait d'entretenir et de resserrer d'anciennes et précieuses amitiés, et par là, d'assurer à son cher Lycée une clientèle d'excellents élèves que ni la création du Lycée de Coutances, ni la concurrence des établissements ecclésiastiques ne purent entamer jusqu'à sa mort. L'ascendant qu'il exerçait au Lycée était pour ainsi dire sans limites et s'étendait au dehors. Les nombreuses générations d'élèves qui avaient grandi sous ses yeux, et le pays tout entier, jusqu'aux dernières années de sa vie, n'étaient pas éloignés de voir en lui le type accompli du chef d'établissement universitaire, et encore à la fin, bien que son étoile eût pâli, et que son système rencontrât des détracteurs. on estimait généralement que pour réussir, son successeur quel qu'il fût devrait porter comme lui le rôle de prêtre et adopter ses principes disciplinaires.

Bien des années déjà ont passé sur la tombe du vieux Proviseur: beaucoup de ses élèves ont disparu, et chaque jour voit s'éclaircir les rangs de ceux qui l'ont connu. Le moment est venu semble-t-il de fixer dans une image fidèle, avant qu'ils ne s'effacent tout à fait, les traits principaux de cette figure déjà légendaire. C'est un devoir de conscience pour l'historien du Lycée de défendre contre l'oubli la mémoire d'un Proviseur qui l'a si longtemps et si honorablement servi, et au point de vue plus général de l'histoire des doctrines de l'éduca-

tion, il n'est peut-être pas sans intérêt de mettre en lumière les idées et les méthodes d'un homme qui exerça sur de nombreuses générations une si haute et si durable influence. Elles résument en effet une conception de l'éducation universitaire fort différente de celle qui a prévalu depuis, et des traditions dont les derniers représentants ont à peu près disparu.

Les origines du nouveau Proviseur. — Son goût pour l'éducation de la jeunesse.

Jean-François Desprez naquit à Barneville, dans la Manche, le 6 août 1811. Sa famille était pauvre, mais il se distingua de bonne heure par la vivacité de son esprit et son amour de l'étude, et, grâce à la protection du curé de sa paroisse, put faire des études d'abord au Petit Séminaire de Sottevast et au Collège de Valognes, plus tard au Grand Séminaire de Coutances. Revenu dans sa paroisse natale, il y dirigeait avec succès un petit pensionnat qu'il avait fondé, lorsqu'il fut appelé au Collège Royal par l'abbé Daniel, Recteur, pour y occuper une chaire de 7e récemment créée, et seconder l'Aumônier dans l'exercice de ses fonctions (février 1840): quelques mois plus tard il était nommé Aumônier, et en 1846 devenait Censeur des Études. Les grades universitaires qui lui faisaient défaut à son arrivée à Caen avaient été acquis par lui, grâce sans doute à la protection du Recteur: rien ne s'opposait donc à ce qu'il parcourût régulièrement la carrière de

l'enseignement, où son mérite ne pouvait manquer de le faire distinguer, mais par une fortune rare et peut-être unique dans l'histoire de l'Université, ce fut dans le même établissement qu'il gravit tous les degrés de la hiérarchie : douze ans lui suffirent pour s'élever à la première place dans cette maison où son entrée avait passé pour ainsi dire inaperçue. Sans doute les circonstances l'avaient servi, mais son zèle et ses qualités disciplinaires universellement reconnues, l'autorité qu'il avait su prendre sur les maîtres et les élèves, les services qu'il avait rendus à la discipline dans des circonstances difficiles, non moins que l'amitié de l'abbé Daniel, le recommandaient à la confiance de l'Administration supérieure. De ce moment l'ambition de l'abbé Desprez était satisfaite : sa vie était fixée.

L'abbé Desprez, c'est son honneur et c'est aussi l'explication de sa rapide et brillante fortune universitaire, a été toujours et uniquement un éducateur de la jeunesse. C'est à cette tâche si délicate qu'il a consacré, en même temps qu'un dévouement à toute épreuve, les rares et solides qualités de son énergique nature. Nullement porté par goût aux études abstraites, étranger aux recherches scientifiques comme aux idées générales, il ne se piquait point comme son compatriote l'abbé Daniel d'élargir incessamment le champ de son action, et il n'essaya jamais de faire servir à la réalisation de rêves ambitieux, la popularité et l'influence qu'il avait acquises. « Je ne suis pas fait pour être évêque, disait-il à un personnage influent qui

s'offrait à lui aplanir les voies de l'épiscopat : ma vocation est d'être maître d'école ». Son clair bon sens lui eût fait comprendre les dangers d'un trop vaste théâtre, quand bien même ses goûts personnels ne l'eussent pas toujours ramené à cette tâche de l'éducation des enfants pour laquelle il était né.

Son portrait. — Indépendance de son caractère.

L'abbé Desprez possédait à un degré éminent le don de l'autorité, cette force, comme on l'a dit, qui jaillit de la personne même et impose le respect. D'une taille au-dessus de l'ordinaire, large d'épaules et de forte corpulence, la tête haute, sans autre coiffure dans le Lycée, quelle que fût la saison et quelle que fût l'heure, qu'une épaisse toison le plus souvent en broussailles, il marchait en se dandinant, d'un pas cadencé. Sa voix forte, son regard assuré, son geste énergique, tout dans son attitude donnait l'impression d'une force sûre d'elle-même et que les obstacles ne feraient pas reculer. La simplicité de sa mise disait son horreur de toute recherche et son dédain des élégances mondaines. Ses soutanes étaient rarement neuves, s'il est vrai, comme on l'a dit, qu'il n'en usa pas plus d'une douzaine dans sa longue carrière de prêtre : ses chapeaux, de forme antique, à fond plat et à larges bords, auraient suffi à le faire reconnaître. Il conservait d'ailleurs de ses origines campagnardes quelque chose de rustique qui se retrouvait dans ses allures comme dans l'accent de sa voix et jusque dans l'emploi

de certaines expressions familières; mais son apparente bonhomie recouvrait, en même temps qu'une finesse très avisée, une fermeté de caractère et une constance de volonté d'autant plus solides qu'elles s'appuyaient sur la conscience de son devoir et le sentiment de son droit. A certains jours, la brusquerie de ses refus, la vivacité de ses apostrophes, la sévérité de ses jugements pouvaient provoquer une irritation passagère. Elles ne faisaient jamais d'incurables blessures, car on les sentait au fond légitimes et d'ailleurs impartialement réparties: elles n'épargnaient personne. On le savait capable de tenir tête aux puissants toutes les fois que l'intérêt de la justice, ou sa propre dignité, ou l'honneur du Lycée étaient en jeu, comme aussi de reconnaître spontanément une erreur quand il s'était laissé abuser par de trompeuses apparences. Ceux-là mêmes qui dénonçaient les rigueurs de sa discipline se gardaient d'incriminer sa justice, et cette confiance qu'inspirait la loyauté de son caractère ajoutait naturellement à l'efficacité de son action morale (1).

(1) Nous tenons d'un des hommes qui ont le mieux connu l'abbé Desprez le récit de certaines scènes qui montrent bien jusqu'où pouvait aller l'indépendance de son caractère et sa liberté de langage :

Un inspecteur général, M. Danton, arrivait un jour de fort méchante humeur au Lycée. A peine en présence du Proviseur et de l'Économe, il se mit à énumérer en détail et avec une insistance déplaisante les désordres ou manquements relevés par lui dans les Lycées et les mesures de rigueur qu'il avait

Cette fermeté de caractère qu'il savait déployer au besoin, l'abbé Desprez n'avait garde d'en user hors de propos. Il était bien trop circonspect pour faire parade de sa force, et si la finesse et la justesse de son coup d'œil lui permettaient d'apercevoir de loin les difficultés, il trouvait d'ordinaire dans la fécondité de son esprit, les moyens de les prévenir

provoquées contre les coupables : tout cela, visiblement, en vue d'intimider ses auditeurs. L'abbé Desprez s'était d'abord abstenu de répondre : à la fin, n'y tenant plus : « Monsieur l'Inspecteur, dit-il, vous ne faites que d'entrer, vous n'avez rien « vu du Lycée et vous avez l'air de nous menacer de quelque « mauvais coup ! Moi, cela m'est égal : je puis faire mon déménagement dans mon chausson (*sic*). D'ailleurs, je suis prêtre « et je trouverai toujours bien une place quelque part. Mais « voilà un brave homme de père de famille à qui vous n'avez « rien à reprocher, et qui fait bien son service, et vous le traitez indignement. Je vous avertis que je vais écrire à Son « Excellence pour me plaindre ». L'Inspecteur général n'eut pas l'air de se soucier beaucoup de cette menace, et, son inspection faite, quitta le Lycée. Mais le Proviseur tint parole. Ayant rédigé sa lettre au Ministre, il alla la porter au Recteur pour qu'elle suivît la voie hiérarchique. Le Recteur, M. Théry, n'aimait pas les affaires. Il avoua franchement qu'il aimerait mieux n'être pas mêlé à celle-là. « Eh bien, dit l'abbé, je l'enverrai directement ! » et il déposa lui-même la lettre à la poste. Quelques jours après, il recevait de M. Danton une lettre d'excuses.

En 1871, après les incendies de la Commune et l'exécution des otages, comme il assistait à un dîner d'ecclésiastiques sous la présidence de l'Évêque, quelques-uns de ses confrères s'en prenaient à l'enseignement universitaire du malheur des temps. Le Proviseur les interrompit brusquement : « Eh bien, bonnes gens, dit-il à haute voix, il paraît que ce sont les Frères qui sont responsables de la Commune, car les Communards sont presque tous leurs élèves ! »

et de les résoudre. A défaut d'autres ressources, il leur opposait une inflexible et tranquille résolution, mais aucun effort personnel ne lui coûtait pour écarter de son Lycée un danger, empêcher un désordre de se produire, assurer le respect du règlement.

Sa vigilance et son dévouement.

Tous ceux qui ont connu l'abbé Desprez Proviseur parlent de sa grande activité, de sa vigilance toujours en éveil. Chaque jour dès l'aube, il était sur pied, parcourant les dortoirs avant le réveil, surprenant par des visites soudaines le secret des cellules, explorant poches et tiroirs avant que les élèves pussent se mettre en défense. Romans et traductions d'auteurs classiques, correspondances suspectes, tabac et articles de fumeur, flacons de liqueur et provisions de charcuterie, l'œil redoutable du « Chippe » découvrait tout. Le domestique qui avait négligé de donner le signal du réveil, le maître ou l'élève qui, après le signal, avait reposé sa tête sur le traversin, se réveillaient en sursaut au son de sa voix retentissant dans le silence du dortoir. Alors les coupables sautaient à terre précipitamment, passaient à la hâte leurs vêtements, confus et courbant la tête sous les reproches, sans même tenter une défense impossible. De ce moment la journée du Proviseur appartenait tout entière au service. « Pendant la prière du matin, dit un ancien Aumônier du Lycée, pendant les études, il

est là, surveillant par des moyens que lui a suggérés l'expérience et le dévouement, la tenue et le travail de ses enfants. Pendant les classes, il se promène sans bruit dans le long corridor, voulant constater par lui-même que l'enseignement se distribue dans le recueillement et dans le calme. Ou bien il est au dortoir, il est à la salle d'étude, scrutant les meubles et les pupitres, ne laissant aux fraudes de l'écolier aucun recoin, aucun refuge où elles puissent se dissimuler. Pendant les récréations, quand les visites des parents ne le retiennent pas captif, il apparaît tout à coup : il examine les groupes, il prend plaisir à gêner par sa présence des conversations trop philosophiques ou trop prolongées. Il provoque les jeux et répand partout l'entrain et la gaieté. Le réfectoire non plus ne lui échappe pas : il veut un régime sain, convenable et fortifiant. Les nuits enfin, on l'a vu interrompre son repos, passer à l'improviste à travers les dortoirs, tout le long des cellules, gardant comme la prunelle de l'œil tant de trésors confiés à ses soins » (1).

On aurait tort d'ailleurs de se représenter l'abbé Desprez comme un homme dur, uniquement soucieux d'assurer par une habile administration la prospérité du Lycée et sa propre fortune. Sa rude enveloppe cachait un cœur sensible, sinon très prompt à l'attendrissement, et la rigueur même

(1) Oraison funèbre de l'abbé Desprez, par Mgr Germain, évêque de Coutances, ancien aumônier du Lycée de Caen.

avec laquelle il imposait une règle salutaire, loin d'être l'effet de calculs égoïstes, prenait sa source dans sa préoccupation des intérêts bien entendus des élèves. Ceux qui l'ont vu de plus près s'accordent à vanter la générosité en même temps que la droiture de ses sentiments. Son dévouement à ses élèves et à ses anciens élèves était sans bornes. Toujours prêt à recevoir leurs confidences ou celles de leurs familles, il leur prodiguait les conseils, les témoignages d'une affection vraie, mettant à leur service l'influence dont il pouvait disposer, multipliant les démarches avec une intrépidité d'espoir que le soin de ses propres intérêts ne lui aurait jamais inspirée, s'associant aussi à leurs joies et partageant leurs peines. Il s'intéressait tout spécialement aux plus pauvres et aux plus malheureux, et ses secours discrets, comme ses paroles compatissantes, ont adouci bien des misères.

Ses idées en matière d'éducation.

L'abbé Desprez n'avait rien du philosophe et du théoricien. Son esprit judicieux, mais positif, et respectueux de la tradition, se méfiait des nouveautés : il eût craint de s'égarer et de perdre pied en s'écartant des chemins frayés. En matière d'éducation, comme en tout le reste, il était surtout frappé de ce qui était pratiquement utile et immédiatement réalisable. Aussi avait-il adopté en toute confiance et sans hésitation, les procédés de l'ancienne discipline pour réfréner les mauvais ins-

tincts, dompter la légèreté de la jeunesse, créer cette habitude de penser juste et de bien agir, qui est le tout de l'éducation. L'idée ne lui serait pas venue de faire appel à la liberté pour développer chez les enfants le sens de l'initiative et le sentiment de la responsabilité. Il fut donc, dans la force du terme, un homme d'autorité et de tradition, concevant l'œuvre de l'éducation comme l'exercice d'une tutelle très bienveillante, mais très attentive et très absolue. C'est. du moins, ce qu'on peut déduire de l'étude de sa vie, car il n'aimait pas à écrire et il n'a jamais rien imprimé sur cet art de l'éducation qu'il pratiquait avec tant de succès, et sa correspondance même est, en matière de doctrine, d'une indigence incroyable (1).

Deux discours prononcés par le Proviseur à l'occasion de la distribution des prix, en 1853 et 1856, sont, à notre connaissance, les seuls morceaux de

(1) L'abbé Desprez parlait volontiers, et écrivait le moins possible. En dépit d'instances réitérées, les autorités académiques n'obtinrent jamais de lui des informations détaillées — et surtout écrites — sur les faits de son administration. Il traitait les affaires lui-même,ou tout au plus en entretenait de vive voix le Recteur, de sorte que, très souvent, il n'en restait aucune trace. En dehors des indications très sommaires des registres de correspondance, le Lycée ne conserve pas de pièces manuscrites se rapportant à son administration — ni, ce qui peut paraître plus étrange, à celle de ses prédécesseurs : on dirait que les archives de l'établissement ont été systématiquement anéanties. Est-ce à l'abbé Desprez que remonte la responsabilité de cette perte de tant de documents officiels ? ou faut-il s'en prendre à ses héritiers qui détruisirent à la fois ses papiers personnels et

quelque étendue qui soient dus à la plume de l'abbé Desprez. Ils ne comptent, d'ailleurs, l'un et l'autre qu'un petit nombre de pages. Dans le premier, après des conseils sur la tenue qu'ils doivent avoir dans leurs familles, il rappelle aux élèves la double idée dont procède l'enseignement du Lycée, l'étude des lettres anciennes et le culte du Christ. « Si l'antiquité, dit-il, est la maîtresse du bien écrire et du bien dire, la religion chrétienne, à son tour, est la maîtresse du bien penser et du bien faire ». Dans le second, il exalte la camaraderie, rappelle les noms des hommes éminents qui ont illustré le Lycée, conseille enfin la création d'une Association d'anciens Élèves, dont tous les membres se considéreraient comme les fils d'une même famille. Il voudrait que la qualité d'ancien Élève fût comme un signe de ralliement. « Par lui, on se reconnaîtrait, on serait déjà prêt à s'entre-servir, à s'entr'aimer. Ainsi se nouerait dans le présent et s'assurerait dans l'avenir ce commerce qui serait comme un levain énergique d'émulation et d'honneur ».

L'abbé Desprez aimait, dit-on, à répéter ce mot de Pascal : « On n'apprend pas aux hommes à être

ceux du Lycée ? Nous tenons de l'honorable M. Rousselot, successeur de l'abbé Desprez, que toutes les recherches qu'il fit pour reconstituer les archives du Lycée sont restées vaines. Comme, d'autre part, celles de l'Académie, longtemps entassées dans des pièces humides et privées d'air, ont à peu près disparu pour de longues périodes, nous avons dû nous résigner à laisser subsister dans cette histoire du Lycée tant de lacunes que nous sommes le premier à regretter.

honnêtes, et on leur apprend tout le reste! » Il ne pouvait s'inspirer d'une pensée plus haute dans l'œuvre de la formation de la jeunesse, et on lui doit cette justice qu'il a travaillé de son mieux et avec un plein succès à faire du Lycée une école d'honnêtes gens.

Un prêtre catholique devait voir dans la religion le fondement nécessaire et la condition essentielle de toute bonne éducation. Telle était, d'ailleurs, la tradition du Lycée, comme aussi l'esprit du pays. Au début surtout, dans ces années de réaction politique et religieuse qui suivirent l'établissement de l'Empire, l'abbé Desprez n'aurait pu se dispenser de donner quelque peu des preuves de son zèle religieux. On ne saurait lui reprocher d'avoir attribué aux exercices de la retraite annuelle du Carême une importance et une solennité qu'ils avaient toujours eues depuis la Restauration, bien qu'il dût en résulter quelque trouble dans l'ordre des études : ils se composaient, en effet, d'une instruction d'une demi-heure suivie de messe à 6 heures du matin, d'une autre instruction à 10 heures avec chant d'un cantique, d'une troisième enfin à 7 heures du soir avec chants et salut solennel. En 1853, le Proviseur, rendant compte des résultats de la retraite, qu'il déclarait admirables, constatait qu'elle avait été suivie, au moins au début, par tous les Professeurs, et que le prédicateur avait été édifié des bonnes dispositions manifestées par les fonctionnaires comme par les élèves. A peine, parmi ceux-ci, une dizaine étaient-ils en retard pour le devoir pascal, et il

tenait à faire remarquer que si les élèves se montraient religieux, ce n'était pas un genre qu'ils se donnaient, car la plus grande liberté leur était laissée. « Les exceptions dans les premières divisions, ajoutait le Proviseur, prouvent qu'il n'y a pas d'hypocrites chez nous ». A toutes les époques, d'ailleurs, l'hypocrisie lui fut odieuse à l'égal de l'impiété, et peut-être davantage, et rien ne l'indignait comme l'accusation de peser sur les consciences des élèves pour obtenir d'eux des pratiques religieuses. Tout au plus pourrait-on dire que sa sympathie, comme sa confiance, allait de préférence aux enfants dociles en toutes choses. Mais s'il tenait à justifier la confiance des familles catholiques, qui s'en remettaient à sa sollicitude de prêtre de la formation morale de leurs enfants, il respectait la liberté des autres, et l'opinion publique qui, déjà dans les dernières années de l'Empire, était fort émancipée, et, après 1870, considérait le cléricalisme comme le plus redoutable adversaire des idées républicaines, n'a jamais taxé d'intolérance son administration. Dans le conflit qui, vers la fin de sa vie, éclata entre un Censeur et un Aumônier du Lycée, et auquel l'intervention de la presse parisienne donna un certain retentissement, le Proviseur prit, dès le début, parti contre ce qui pouvait paraître un empiètement sur la liberté de conscience des élèves, et les juges les mieux informés comme les moins suspects de complaisance rendirent hommage à la correction de son attitude. On peut donc affirmer qu'en toute circonstance, l'abbé Desprez se garda soigneu-

sement de toute ingérence indiscrète dans les questions de conscience, et que sa prudence sut prévenir les difficultés toujours si dangereuses en pareille matière, soit avec les familles, soit avec les fonctionnaires.

Ses méthodes de discipline.

Grâce à sa vigilance et à sa fermeté, l'abbé Desprez pliait les enfants sous sa volonté, et chez le plus grand nombre l'ascendant qu'il exerçait suffisait à étouffer l'idée même d'une résistance possible. Il n'était jamais loin, et il restait comme Proviseur tel qu'il avait été dans ses fonctions de Censeur, l'homme qu'on ne trompe pas, à qui n'échappe aucune faute et que n'évite aucun coupable. Quelques mois à peine s'étaient écoulés depuis son installation que le séquestre était à peu près supprimé. La plus grande punition pour les élèves, c'était d'être envoyés chez le Proviseur qui cependant, à l'entendre, n'ajoutait jamais rien aux punitions données par les Maîtres. Chaque soir il faisait appeler les élèves punis dans la journée, afin d'apprendre d'eux-mêmes quelle punition leur avait été infligée et quelle faute avait été commise. Les Maîtres étaient ainsi forcés d'inscrire toutes les punitions sur les feuilles de notes journalières et les élèves ne tenaient pas à être appelés chez le Proviseur plusieurs fois par semaine. Dans ces tête-à-tête redoutés, il disait, selon son expression, « à chacun ce qui lui revenait ». S'il faut en croire certains

témoignages, plus d'un en sortit avec les yeux rouges, effet de la honte et du repentir qu'il éprouvait sans doute, mais le Proviseur passait aussi pour avoir le geste vif, et les plus fiers parmi les élèves de Mathématiques spéciales ou de Philosophie se tenaient à distance respectueuse quand ils avaient quelque raison de craindre ses reproches(1). Aussi, quelle que fût l'inexpérience ou l'insuffisance disciplinaire de certains Maîtres, l'ordre ne fut jamais sérieusement troublé dans l'Internat. Un jour, les élèves de Rhétorique se permettent de bourdonner dans les rangs pour protester contre l'excessive sévérité d'un surveillant. Le Proviseur les fait aussitôt ramener en étude, où ils passent toute la journée, y compris le temps des récréations et des études, car les repas leur sont apportés du réfectoire, et la journée se prolonge encore par une veillée forcée. « Ils ont compris qu'ils luttaient en vain », écrivait-il le lendemain au Recteur : « Aujourd'hui, ils rient d'eux-mêmes ! » Personne, au reste, n'ignorait qu'une exclusion ne lui coûtait guère, et l'on pourrait citer telle journée où quatre élèves furent rendus à leurs familles, pour des fautes isolées : jusqu'aux dernières années d'ailleurs, des mesures de cette gravité étaient exécutées avant que l'auto-

(1) Il ne faudrait pas conclure de quelques faits isolés que la brutalité fût pour l'abbé Desprez un moyen de discipline. L'opinion publique, même sous l'Empire, ne l'aurait pas toléré, et elle avait à Caen des organes fort indépendants. Aucune protestation contre des faits de ce genre ne s'est jamais élevée durant la longue administration de l'abbé Desprez.

rité supérieure eût été appelée à donner son avis. L'abbé Desprez se bornait d'ordinaire à expliquer de vive voix au Recteur les décisions qu'il avait cru devoir prendre, et celui-ci, non plus que le Ministre, n'en demandait pas davantage. Parmi les quatre exclusions dont nous parlons, l'une était motivée par l'introduction d'un livre qualifié de mauvais. « Nous profitons de cette occasion pour vous remettre votre fils, écrivait-il à la famille ; son exclusion servira d'exemple aux autres » (1). Un tel système d'épuration ne permettait guère aux éléments mauvais ou seulement médiocres un long séjour dans l'établissement. L'opinion ne s'y trompait pas : c'était un honneur d'être élève du Lycée de Caen.

Toutefois, si la vigilance et l'autorité personnelle du Proviseur suffisaient à prévenir toute tentative de désordre, ce n'est point la seule crainte des punitions qui peut expliquer l'excellent esprit subsistant parmi les élèves, à l'époque même où la diminution de ses forces le réduisait presque à l'inaction. La crainte n'a jamais rien fondé, et l'abbé Desprez était populaire. C'est qu'on lui savait gré

(1) Un jour, en 1876, un élève sous le coup d'une mesure d'exclusion, se croyant sûr de l'impunité, se permit de donner un soufflet à un maître répétiteur en présence des élèves. L'abbé Desprez fit aussitôt appeler le commissaire de police et le coupable, après avoir comparu devant le procureur de la République, fut incarcéré dans la prison de la ville. Ce ne fut qu'au bout de deux jours, après avoir reçu une lettre d'excuses, que l'abbé Desprez fit arrêter les poursuites.

d'aller à la plus impartiale justice une bienveillance toute paternelle, et de donner lui-même l'exemple des vertus qu'il recommandait : pratique austère du devoir, respect de la règle, dignité de la vie. Une fois sortis du Lycée, les élèves conservaient envers lui ces sentiments de respectueuse et reconnaissante affection qui, venant d'hommes faits, en pleine possession de leur liberté, constituent pour un éducateur de la jeunesse la plus douce et la plus flatteuse récompense.

Histoire intérieure du Lycée de 1853 à 1881. — Division en deux périodes.

Pendant plus d'un quart de siècle que dura son administration, l'abbé Desprez, grâce à l'énergie de son caractère et à la vigueur de son tempérament, continua de diriger le Lycée avec la même prudence et la même autorité. Mais si le Proviseur semblait échapper aux atteintes de l'âge, tout changeait autour de lui. Ses élèves des dernières années étaient les fils de ceux qu'il avait connus à ses débuts et rien ne ressemblait moins à l'Université de M. Fortoul que celle de M. Jules Ferry. Esprit des maîtres et des élèves, programmes d'études et règlements disciplinaires, tout se transformait rapidement depuis 1870. Il semble donc légitime — ne fût-ce que pour distinguer les unes des autres les diverses générations d'élèves — de diviser en deux périodes l'administration de l'abbé Desprez, l'une qui s'étend

jusqu'à la fin du second Empire, l'autre qui embrasse les premières années de la troisième République.

Première période (1853-1870). — Napoléon III au Lycée. — L'abbé Desprez Chevalier de la Légion d'honneur (1858).

On pourrait dire que, sous l'abbé Desprez, la vie du Lycée est celle des peuples heureux : elle n'a pas d'histoire. Les seuls événements qui viennent en interrompre la régularité sont les passages annuels des Inspecteurs généraux, lesquels ne laissent pas de traces, car leurs impressions sont d'ordinaire des plus satisfaisantes, les visites plus solennelles de quelques grands personnages, et, notamment, celle de Napoléon III, enfin les distributions des prix qui, en dehors de la pompe officielle dont elles sont accompagnées, toujours un peu impressionnante pour de jeunes esprits, fournissent l'occasion de discours qui sont souvent pour l'assistance un vrai régal littéraire.

L'abbé Daniel, devenu évêque de Coutances, avait conservé trop d'attaches avec le Lycée pour n'y pas reparaître volontiers dans l'éclat de sa nouvelle dignité. Il y revint au commencement de 1854 et, après avoir dit la messe à la chapelle, passa la revue des élèves. L'ancien Proviseur jouissait d'une grande popularité dans l'établissement qu'il avait élevé à un si haut degré de prospérité, et, quand il mourut, en 1862, bon nombre de fonctionnaires accompagnèrent à Coutances le Recteur, M. Théry,

et M. Leverrier, sénateur, chargé par le Ministre de le représenter aux obsèques.

Quel que fût le prestige d'un Évêque, ancien Recteur et ancien Inspecteur général, les visites que le Lycée reçut en 1858 devaient bien autrement frapper les imaginations. Ce fut d'abord, au mois de juin, celle du Maréchal Magnan, auquel un élève de Rhétorique, le jeune Émile Travers, fils d'un professeur de la Faculté des Lettres, exprima, au nom de ses camarades, ses souhaits de bienvenue. Son discours était fort bien tourné et le Maréchal s'en déclara enchanté, mais ce fut là toute la récompense de l'auteur. Plus généreusement traité devait être un autre élève, Paul Lebon, qui, en 1862, adressa à l'Impératrice une pièce de vers à l'occasion de la fondation de la Société du Prince Impérial. C'était une œuvre d'assistance par le travail placée sous le patronage du jeune héritier de l'Empire, et à laquelle sa mère avait voulu associer la jeunesse des Lycées. Ceux de Caen avaient répondu avec empressement à cet appel et les vers du jeune Lebon accompagnaient l'envoi d'une somme de 800 francs. L'Impératrice chargea le Recteur de remettre au jeune poète une montre en or avec ses gracieux remerciements.

Au commencement d'août 1858, l'annonce de la prochaine visite de l'Empereur excita dans toute la Basse-Normandie une émotion dont il est difficile de se rendre compte aujourd'hui.

Napoléon III était alors dans tout l'éclat de sa puissance, et son voyage à travers les provinces de

l'Ouest revêtait un caractère triomphal. Arrivé à Caen le 3 août avec l'Impératrice et le Prince Impérial, il se rendit dès le lendemain au Lycée, accompagné du Ministre de la Guerre, du maréchal Magnan et de plusieurs Généraux, ainsi que du Préfet et du Maire. Reçu à la grille du Parc par le Recteur, l'Inspecteur d'Académie, le Proviseur et les Fonctionnaires en robes, il traversa la grande cour, où les élèves du Lycée, rangés en haie avec ceux de l'École Normale d'Instituteurs, le saluèrent des cris de Vive l'Empereur, Vive l'Impératrice, Vive le Prince Impérial. Au grand réfectoire, il entendit un chœur de Gounod, « Vive l'Empereur », chanté par les élèves, et félicita leur professeur, M. Auguste Carlez, de la parfaite exécution du morceau ; traversant ensuite les cloîtres il sortit par la Place du Lycée, où stationnait une foule nombreuse qui le salua de ses acclamations.

Sous le portail de Saint-Étienne se tenait l'abbé Royer, curé de la paroisse, en surplis et en étole, avec son clergé. Avec une déférence qu'il n'avait pas montrée jadis envers Louis-Philippe, il fit à Napoléon III les honneurs de la basilique. Derrière l'Empereur et son cortège entrèrent les fonctionnaires et les élèves du Lycée, pendant que l'orgue jouait des airs solennels et que les cloches sonnaient à toute volée. L'Empereur se fit montrer la plaque de marbre qui remplace le tombeau de Guillaume le Conquérant et, après une courte prière, sortit, ayant à ses côtés le Recteur, le Maire, l'abbé Desprez et l'abbé Royer. Avant de s'éloigner, il s'arrêta devant

les Professeurs du Lycée, les entretint quelques instants avec affabilité, enfin annonça au Proviseur qu'il le nommait Chevalier de la Légion d'honneur, et aux élèves, qu'il prolongeait de 8 jours leurs vacances. Le soir, quatre des meilleurs élèves du Lycée furent invités au bal de l'Hôtel de Ville.

Visite de M. Duruy en 1863. — Ses réformes. — Création de l'Enseignement spécial (1865).

Ce n'était pas une visite d'apparat que M. Duruy entendait faire au Lycée, lorsqu'un jour de décembre 1863, vers deux heures, il se présentait à l'improviste dans le couloir des classes, accompagné de M. Danton, inspecteur général, et de son fils Anatole Duruy, son chef de cabinet. L'ancien Professeur, à qui l'amitié de l'Empereur venait de confier le Ministère de l'Instruction publique, ne donnait rien à la représentation. Comme s'il n'eût pas cessé d'être inspecteur général, il se rendit dans la classe de Logique, puis dans celle de Rhétorique, assista à un cours d'histoire en Troisième, passa les élèves en revue et se déclara satisfait de leur bonne mine, enfin, sortit du Lycée pour aller s'entretenir avec le Recteur. M. Duruy apportait, en effet, à cette réforme de l'éducation nationale qu'il avait entreprise, une activité et un dévouement sans bornes, en même temps qu'une connaissance parfaite des maux dont souffrait l'Université, et une claire intelligence des besoins de la société moderne. La fermeté de son caractère était, d'ailleurs, à la hau-

teur de son esprit. Avec une persévérance admirable, à travers tous les obstacles que lui suscitaient l'esprit de routine du personnel gouvernemental et la méfiance des évêques, qui, bientôt, fit place à une hostilité déclarée, il voulait faire prévaloir, dans la formation de la jeunesse, les principes mêmes qui sont la base de la société française depuis la Révolution, et préparer les générations nouvelles au rôle qui leur était réservé. Sans doute, pendant ce ministère de six ans, M. Duruy, jouissant de la confiance personnelle de l'Empereur, mais traité en suspect, sinon en ennemi, par l'entourage du Souverain et par ses collègues mêmes, privé d'ailleurs des ressources nécessaires à l'exécution de ses réformes, n'a réalisé qu'une faible partie de ses projets, mais si son œuvre est restée imparfaite, du moins a-t-il mérité d'être considéré comme « un précurseur ». Il a indiqué à ses successeurs et préparé cette réorganisation de l'Instruction publique à tous les degrés, qui est l'œuvre de prédilection de la troisième République, et celle qui doit constituer son premier titre de gloire.

Sous l'autorité de ce Ministre, le seul du second Empire qui ait été populaire, l'Université, tenue en suspicion depuis tant d'années, commença de respirer librement. Connaissant ses sentiments et les partageant, M. Duruy s'efforçait d'effacer les traces de la réaction de 1850 et de neutraliser les effets de la loi Falloux. Nous nous bornerons à indiquer ici, d'après le tableau qu'en a dressé M. Lavisse, l'ancien secrétaire du Ministre, les principales réformes

introduites par M. Duruy dans l'Enseignement secondaire.

Trois griefs principaux étaient relevés contre le système qui avait prévalu dans l'organisation des études, soit dans l'intérêt même de la culture intellectuelle des élèves, soit dans l'intérêt de la carrière qu'ils auraient à parcourir. La Bifurcation établie après la classe de Quatrième avait institué un enseignement scientifique ignorant et méprisant les Lettres, et un enseignement littéraire ignorant et méprisant les Sciences; d'autre part, la Philosophie, réduite à la Logique, avait perdu son rôle naturel d'éducatrice des esprits depuis que les Professeurs, à qui le programme interdisait l'étude des plus grandes questions, en étaient réduits à pratiquer la scolastique du moyen âge. Enfin, l'obligation, imposée à tous les jeunes gens faisant des études, de suivre le même programme, qu'ils se destinassent aux carrières libérales ou aux professions industrielles, supprimait tout lien entre l'éducation et la vie qu'elle devait préparer.

La grandeur de l'entreprise de M. Duruy consista à mettre l'instruction secondaire en harmonie avec les conditions de la vie moderne. Non content de supprimer la Bifurcation, qui séparait ce qu'on doit unir pour arriver à la plus haute culture, de restituer à la Philosophie la place qui lui revient dans les humanités, il introduisit dans les programmes l'histoire contemporaine et des notions d'économie politique, base indispensable de l'éducation des futurs citoyens.

Une œuvre tout à fait originale et de portée plus haute fut la création de l'*Enseignement spécial*. Son programme général comprenait, avec l'étude des langues et littératures contemporaines, les éléments du droit civil, les applications industrielles des sciences, enfin l'histoire et la géographie commerciales, mais il pouvait s'adapter aux diverses régions, se *spécialiser* d'après les besoins des populations, d'où le nom assez peu clair sous lequel il fut désigné. Pour former les maîtres chargés de le donner, une École Normale spéciale fut fondée dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Cluny, et pour lui procurer les établissements dont il avait besoin, les municipalités furent encouragées, parfois même incitées à transformer en Collèges spéciaux leurs vieux Collèges classiques. En outre, pour lui concilier les sympathies et l'appui efficace des autorités locales, auprès de chaque établissement fut constitué un conseil de perfectionnement, où entrèrent avec le Maire, président, les principales notabilités de la Ville. L'œuvre cependant resta inachevée : l'argent faisait défaut au Ministre pour doter l'enseignement nouveau des installations matérielles et du personnel approprié, qui lui auraient permis de braver les mauvaises volontés universitaires et les résistances de la routine bourgeoise, dans un pays où sévit l'ambition du fonctionnarisme, et où les études classiques ont toujours joui du privilège d'ouvrir l'accès des fonctions publiques.

M. Duruy s'efforçait en même temps de faire

pénétrer dans les Collèges anciens et nouveaux un esprit moderne. C'est lui qui rendit obligatoire l'enseignement de la musique, du dessin et de la gymnastique. Il essayait de mettre en honneur l'éducation physique jusque-là délaissée et même dédaignée dans les Lycées, d'y réduire enfin la journée de travail qui, selon lui, n'aurait pas dû être plus longue au Lycée qu'à l'usine.

Enfin, à l'appel du Ministre réformateur, de toutes parts on vit s'organiser des Cours d'adultes, des Conférences publiques, et même des Cours secondaires pour les jeunes filles, où étaient traitées, par les plus brillants Professeurs de l'Université, des questions de sciences ou d'art, de littérature ou d'économie politique et qui obtenaient le plus vif succès. Ceux du Lycée de Caen ne furent pas les derniers à mettre au service du public leur savoir et leur talent d'exposition. Au premier rang des conférenciers applaudis prirent place MM. Puiseux, Ludovic et Albert Carrau, plus tard MM. Launay et Joseph Fabre, le premier professeur d'Histoire, le second professeur de Philosophie, qui ne reculaient pas devant la fatigue d'un voyage pour aller faire des conférences jusqu'à Honfleur ou Cherbourg. L'abbé Desprez, il faut le dire, montrait moins d'enthousiasme pour ces nouveautés : il constatait avec mélancolie que le nombre des copies corrigées en dehors des classes diminuait à mesure qu'augmentait celui des conférences. « Nous nous ressentons un peu des cours libres ! » écrivait-il. Mais le public savait gré aux conférenciers du plai-

sir qu'ils lui procuraient, et une popularité flatteuse était la récompense de leur dévouement.

Un autre Ministre de l'Empereur, M. Baroche, ministre de la Justice et des Cultes, visita officiellement le Lycée en 1864. Après avoir entendu la lecture d'une adresse de bienvenue présentée par un élève, à son entrée dans la grande cour, le Ministre fit ranger les lycéens en cercle autour de lui, et leur adressa un discours fort éloquent, lequel fut d'autant mieux accueilli qu'il se terminait par la promesse d'un congé extraordinaire (28 juillet 1864).

Les distributions des prix de 1853 à 1860. — Discours de l'abbé Desprez, de MM. Théry, François, Bouiatignier, Desclozeaux, Maxime Gaucher.

La distribution des prix de 1853 fut à la fois la première de l'administration de l'abbé Desprez et la première qui fut présidée par le nouveau Recteur départemental, M. Théry. L'un et l'autre y prirent la parole. Après que M. Morière, directeur de l'École Commerciale et Industrielle (c'était le nom que portait alors l'École Primaire Supérieure annexée au Lycée), eut retracé le tableau des dernières modifications introduites dans les programmes, et loué le Ministre d'avoir fait aux études scientifiques une place en rapport avec les besoins actuels de la société, le Proviseur se leva pour donner aux écoliers, au moment du départ, ses derniers conseils: il se défendit d'ailleurs de retarder longtemps pour eux l'heure de la liberté : « Aux oreilles

impatientes, dit-il, il faut des paroles hâtées ». Il rappela les principes dont s'inspirait l'éducation donnée au Lycée : reconnaissance au Prince auguste qui avait raffermi le principe d'autorité en France, attachement à la Croix du Christ par qui le monde fut sauvé, sollicitude active pour l'instruction et la moralité des enfants. Il termina par une allusion à la brillante carrière de l'abbé Daniel, « l'éminent Prélat dont l'épiscopat récompense aujourd'hui la vertu ». « N'attendez pas que je le loue, dit-il, la bouche est muette quand le cœur est plein... La main qui fut jadis pleine de force pour nous diriger, est aujourd'hui pleine de grâces pour nous bénir ! »

Le Recteur fit l'éloge de la discipline, dont il proclama la nécessité au Lycée comme dans la vie. Il rappela que la société avait été récemment sauvée par un Prince élu du peuple, qui avait conjuré et comprimé l'esprit du mal, en même temps que l'Université, cette création du Charlemagne moderne, était régénérée avec sagesse et vigueur par un Ministre sorti du haut enseignement public. Il applaudissait, comme de raison, aux réformes qui avaient remis l'ordre dans les Études, renfermé les Lettres et les Sciences dans leurs domaines distincts et pareillement légitimes. Le discours se terminait par un salut adressé à l'abbé Daniel « dans la haute sphère où la Providence l'avait élevé », et par des conseils aux élèves qu'il engageait à rester toujours religieux, dociles et laborieux.

L'importance de l'enseignement religieux, signalée à l'envi par le Proviseur et par le Recteur, res-

sortait encore de ce fait que, pour la première fois et pour de longues années, les prix d'Instruction religieuse figuraient en tête du Palmarès, avant même les prix d'honneur de Mathématiques spéciales et de Philosophie. En revanche, à partir de cette époque, le Palmarès ne donne plus le texte des discours prononcés à la distribution des prix. C'est seulement dans les journaux du temps que nous pouvons trouver le détail des distributions qui suivirent. On y remarque qu'à partir de 1860, celles-ci cessèrent d'être présidées par le Recteur, comme c'était la règle depuis la création de l'Université. La présidence en fut dès lors attribuée chaque année à quelque haut fonctionnaire désigné à cet effet par le Ministre.

La distribution des prix fut présidée en 1855 par le nouveau Recteur, M. Achille François. Depuis l'année précédente, on avait renoncé à l'institution des Académies départementales, comme affaiblissant à l'excès l'autorité des Recteurs, et rétabli les grandes Académies. Celle de Caen vit même, à cette occasion, doubler l'étendue de son ressort; par suite de la suppression des Académies de Rouen et d'Angers, elle comprit dès lors les 5 départements de l'ancienne Normandie auxquels s'ajouta même celui de la Sarthe. M. François, qui remplaçait M. Théry à l'Hôtel de l'Université, devait l'occuper jusqu'en 1858 (1).

(1) M. Achille François, né à Crécy (Somme), en 1809, agrégé d'histoire et docteur ès lettres, après quelques années passées

La cérémonie fut encore présidée en 1856 par M. François, mais ni l'allocution du Recteur ni le discours d'usage prononcé par M. Puiseux ne paraissent avoir été imprimés. Au contraire, le Palmarès donne le texte du discours prononcé par l'abbé Desprez sur l'esprit de camaraderie. Le Proviseur conseillait la formation d'une association des anciens Elèves, et, comme exemple de la persistance des souvenirs d'enfance, rappelait que « 26 ans auparavant, l'Angleterre nous avait confié l'éducation d'un de ses fils, Bernard Burke, le neveu de l'orateur inspiré qui fit retentir si haut la tribune anglaise. Aujourd'hui, Sir Bernard Burke, roi d'Armes d'Irlande, fier des succès qu'il obtint jadis au Lycée et voulant donner à l'établissement un témoignage de sa reconnaissance, envoyait un de ses ouvrages pour être donné en prix à un élève de Seconde ». D'autres anciens élèves marquaient hautement leur attachement à la maison : M. Boulatignier, membre du Conseil d'État, offrait 3 médailles de l'Empereur. M. Léon Guérin, historiographe honoraire de la marine, envoyait deux exemplaires de sa belle histoire de la marine en 3 volumes. Louis Énault, qui, jeune encore, marchait dans la route

dans l'enseignement des Collèges, était doyen de la Faculté des Lettres de Lyon, lorsqu'en 1848, il fut nommé inspecteur de l'Académie de Paris : il devint ensuite recteur départemental de l'Aisne, puis du Nord, et fut appelé à Caen en 1854. L'état de sa santé ne lui permettant plus l'exercice de ses fonctions, M. François fut mis en disponibilité le 1er avril 1858. Il mourut moins d'un an après (février 1859).

âpre et difficile du succès littéraire, faisait hommage au Lycée d'un de ses plus spirituels ouvrages. Enfin le Proviseur rappelait avec émotion le souvenir du colonel du Génie Guérin, tué devant Sébastopol le 13 juin 1855. Le colonel Guérin était connu de toute l'armée pour son intrépidité. Il était mort au moment où, selon l'expression du général Niel, ses grandes qualités ayant été mises en évidence, il allait monter au plus haut degré de la hiérarchie militaire. « Homme de devoir, vraie providence pour ses soldats, ajoutait le Général, le colonel Guérin faisait honneur à l'armée et à l'humanité ». C'était sous sa protection et sous celle des camarades plus jeunes tombés chrétiennement comme lui pour la patrie, le capitaine du Génie Vaullegeard, les officiers d'artillerie Angier et Monnier, que le Proviseur voulait placer l'idée naissante de son association scolaire (1).

A la distribution de 1857, M. François fut assisté de M. Mégard, premier président de la Cour Impériale, et de M. Boulatignier, conseiller d'État et ancien élève du Lycée. Dans le discours d'usage, M. Toussaint, professeur de Mathématiques spéciales, retraça dans une forme très littéraire la vie des deux grands mathématiciens Varignon de Caen et La Place de Beaumont-en-Auge, rappela la gloire

(1) En dépit des encouragements qu'elle reçut d'une circulaire de M. Duruy, en 1869, cette idée d'une association des anciens Élèves du Lycée ne devait se réaliser qu'après la mórt de l'abbé Desprez, sous l'administration et par les soins de M. Rousselot, proviseur en 1882.

récente de Leverrier et montra le lien qui unit entre elles les Lettres et les Sciences. Puis M. Boulatignier prit la parole et dit qu'outre le plaisir de se retrouver dans son ancien Lycée, il avait une mission très douce à remplir : celle de remettre au nom de la ville de Paris, à l'élève qui obtenait le prix d'honneur de Rhétorique, un exemplaire de la médaille qu'elle avait fait frapper en commémoration de la naissance du Prince Impérial. Cette magnifique médaille portait d'un côté un aigle aux ailes éployées soutenant le Prince, avec ces mots en exergue : *Placatum que reget patriis virtutibus orbem,* et de l'autre le berceau offert par la ville de Paris, avec la légende *Fluctuat nec mergitur.* En son nom personnel, M. Boulatignier offrait à l'élève ayant remporté le prix de vers latins en Rhétorique, une belle médaille reproduisant l'apothéose de Napoléon Ier, par Ingres, avec cette devise :

In nepote redivivus.

Le Recteur prononça ensuite une allocution « pleine de nobles pensées, de grandes images et de conseils paternels, où débordait le cœur », dit le compte-rendu de la séance, et qui produisit sur l'auditoire une profonde impression : « M. François, dans ses hautes fonctions, était toujours l'éloquent professeur qui, jadis, tenait sous la puissance de son talent, sous le charme de sa parole, un auditoire de 1.800 personnes dans une ville industrielle et remuante, la seconde de France, où le souvenir de son cours ne se perdrait jamais ».

Les heureux lauréats recevaient déjà à cette époque comme aujourd'hui, en exécution des dernières volontés de Pierre-Aimé Lair, une médaille de Malherbe; ils recevaient de plus 8 volumes offerts par M. Léon Guérin, en souvenir de son frère, et enfin un ouvrage envoyé par Sir Bernard Burke, ancien élève du Lycée.

La distribution de 1858 emprunta aux circonstances un caractère particulier d'animation et de gaieté. Elle eut lieu le 2 août, la veille même de l'arrivée de l'Empereur, au milieu des préparatifs de fête et de l'agitation que provoquait de toutes parts la prochaine venue du Souverain. A cette occasion, la solennité avait même été avancée d'une bonne semaine.

Le discours fut prononcé par M. Chauvet et les applaudissements qu'il excita furent en quelque sorte les adieux du Lycée à l'éloquent professeur. M. Chauvet allait en effet quitter définitivement cette maison, théâtre de ses succès d'élève et de professeur, pour la scène, plus haute et plus digne de son talent, de l'Enseignement supérieur. Nommé professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres de Rennes, il devait en revenir onze ans plus tard pour terminer sa carrière dans sa ville natale, où les qualités de son caractère, non moins que l'éclat de son mérite, lui ont valu tant de respectueuses sympathies.

Le nouveau Recteur, M. Desclozeaux, présidait (1).

(1) M. Ernest Desclozeaux, né à Paris en 1802, docteur en droit, avait appartenu à la magistrature en qualité de conseiller

Dans son discours, il s'adressa particulièrement à la magistrature et au corps enseignant. Ayant dévoué la première partie de sa vie à la magistrature, il voulait consacrer à l'Université ses dernières années, et cette collaboration avec les hommes intègres et éclairés qui rassurent la France en distribuant une exacte justice et les maîtres habiles qui élèvent ses fils, serait l'honneur de ses jours. Il engageait ensuite les élèves à saluer de leurs acclamations « le Prince qui, à l'occasion de sa visite, avait rapproché pour eux l'époque des vacances, et qui à travers les périls, bravant les plus horribles attentats, le front serein, ayant à ses côtés sa vertueuse et dévouée compagne, avait marché droit aux factieux et les avait fait reculer ».

Ce n'était pas un sujet banal qu'avait choisi M. Maxime Gaucher, professeur de Rhétorique, chargé de prononcer le discours d'usage en 1859. Ce n'était rien moins que l'apologie du Vers latin. Grâce au talent de l'orateur, le Vers latin, cet ennemi redouté de la jeunesse, fut pour un jour complètement réhabilité. « Appelez-le superflu, disait le spirituel Professeur, j'y consens, puis-

auditeur à la Cour d'appel de Paris et de substitut du Procureur du Roi près le tribunal de la Seine (1830-1837). Il était ensuite devenu chef de la division des Affaires criminelles au Ministère de la Justice et secrétaire général du même ministère (1837-1848). En 1846, il avait été élu député des Hautes-Alpes. Transféré, sur sa demande, de l'Académie de Caen dans celle d'Aix, en 1860, il y termina sa carrière publique. M. Desclozeaux mourut en 1867.

qu'aucune carrière ne le réclame : c'est son plus beau titre de gloire ! » Les applaudissements réitérés des élèves prouvèrent que si cet âge est sans pitié, il est aussi sans rancune.

Les distributions des prix de 1860 à 1870. — Discours de MM. Théry, Bertrand, Durand, Chalamet, Jacob, Ludovic Carrau, Petit de Julleville, Bernard Burke, Chartier.

En 1860, en remplacement de M. Desclozeaux, transféré à Aix sur sa demande, parut à la distribution, ou plutôt reparut un nouveau Recteur, M. Théry (1). Il rentrait à Caen, selon son expression, « avec les sentiments d'un père retrouvant sa famille dont il aurait été temporairement éloigné ». Il parla avec émotion des liens d'affection qui l'unissaient au Maire, M. Bertrand, lequel présidait à la transformation de la Ville par la création de voies triomphales et de monuments qui conciliaient

(1) M. François Théry, né à Paris en 1796, entré en 1816 à l'École Normale, avait été successivement Professeur, Censeur et Proviseur du Collège Royal de Versailles, qu'il n'avait quitté qu'en 1844 pour devenir Recteur de l'Académie de Montpellier. Révoqué de ses fonctions au lendemain de la Révolution de février, il fut appelé bientôt après à administrer, en qualité de Recteur départemental, les Académies de Rennes et de Caen. Il était, en dernier lieu, Recteur de l'Académie de Clermont, lorsque, sur sa demande, il fut rappelé à Caen. Il y resta jusqu'à sa retraite, en 1868. M. Théry est mort à Paris, en 1878. Un de ses fils a été, pendant de longues années, Censeur-Directeur du petit Lycée de Nantes.

le beau et l'utile, et termina son allocution par un éloge du Lycée, dont le Ministre éminent que la Normandie a donné à l'Instruction Publique, (c'était M. Rouland, originaire de la Seine-Inférieure), lui disait récemment : « Dans le Lycée de Caen, il n'y a qu'à conserver ».

Le journal auquel nous empruntons ces détails ajoute que l'on a surtout remarqué dans ce discours le passage consacré à M. Bertrand. « On n'ignore pas en effet, ajoute-t-il, que M. Bertrand, désigné tout naturellement pour les fonctions rectorales par ses services dans le haut enseignement et par les autres titres qui le recommandent, a préféré continuer son œuvre municipale dans l'intérêt de la cité, d'accord en cela avec une volonté auguste ».

Le discours d'usage avait été prononcé par M. Brédif, professeur de Seconde. C'était une défense des Belles-Lettres, trop souvent sacrifiées aux Sciences par les tendances de notre époque. Ce sujet fut traité avec autant de délicatesse que d'esprit par le jeune Professeur.

M. Durand, professeur de Rhétorique, devait prendre la parole en 1861. En son absence, le discours qu'il avait préparé fut lu par M. Lachelier, professeur de Philosophie. On goûta vivement « le charme d'une lecture pleine d'éclat, de finesse et de grâce », en même temps qu'on appréciait les sentiments élevés et la délicatesse ingénieuse des pensées. Le sujet traité était : le meilleur emploi des vacances. Le préfet, M. Le Provost de Launay,

qui présidait, donna au jeune auditoire des conseils qui, dit le compte-rendu, furent respectueusement écoutés.

Après M. Durand, et pendant plusieurs années, ce furent ses successeurs dans la chaire de Rhétorique qui furent chargés de prononcer le discours d'usage. En 1862, M. Chalamet plaida avec éloquence la cause de la Rhétorique et de la Logique et flétrit les ambitions hâtives qui se dérobent aux bonnes études pour se préparer mécaniquement au Baccalauréat, et délaissent l'étude des chefs-d'œuvre pour celle des manuels. Ce discours, remarquable à la fois par une haute raison et par de spirituelles saillies, fut chaleureusement applaudi par les élèves. « Les convaincra-t-il ? ajoutait le rédacteur : nous le désirons sans oser l'espérer ». Le président, M. Dagallier, premier président de la Cour Impériale, fit spirituellement remarquer qu'en présidant la distribution des prix, il ne cessait pas d'exercer ses fonctions de dispensateur de la justice, mais d'une justice douce et sans châtiment.

En 1863, M. Jacob fit ressortir avec beaucoup de chaleur et de distinction l'influence de l'antiquité sur le développement de l'esprit public parmi les générations modernes et surtout dans la jeune génération française. On s'accorda à reconnaître que son discours. plein de rapprochements larges et ingénieux, avait su éviter la banalité et l'emphase. Le président, M. Bertrand, qui joignait à son titre de Maire de la Ville ceux de Doyen de la Faculté des Lettres

et de Député au Corps Législatif, se plut à rappeler qu'il avait débuté dans la carrière universitaire comme Professeur du Collège Royal, et rendit hommage au mérite du Proviseur éminent qu'il y avait connu, Mgr Daniel, récemment décédé évêque de Coutances. A la fin de la séance, il annonça que le Recteur, en l'honneur des victoires remportées par les armées françaises (allusion aux succès qui marquèrent le début de l'intervention française au Mexique), prolongeait d'un jour la durée des vacances. Cette nouvelle ne pouvait manquer de provoquer de la part des élèves de bruyants témoignages de satisfaction.

L'année suivante, M. Landrin fit entendre d'éloquentes paroles de protestation contre le goût de l'utile qui entraîne à la fois les hommes mûrs et les élèves, et engagea ces derniers à travailler non par amour du diplôme, « ce vrai tyran de nos études », mais par amour de la perfection que les études sérieuses donnent à toutes nos facultés. « La culture de l'esprit, disait-il, ne va jamais seule : le vrai et le beau aplanissent la route du bien. A quoi sert que votre caisse soit pleine, si votre cœur et votre esprit sont vides ? »

Le général Conseil-Dumesnil, président, prononça à son tour une forte et vibrante allocution, « prouvant une fois de plus combien, en France, l'épée et la plume, les armes et la toge savent vivre en sympathie et parler la même langue ».

En 1865, la distribution fut présidée par M. Rabou,

procureur général, dont l'allocution, de forme très littéraire, fut très goûtée, et le discours d'usage fut prononcé par un professeur de Physique, M. Raulin, qui, en termes très heureux, fit l'éloge de Fresnel, mais l'événement de la journée fut la lecture d'une dépêche du Recteur annonçant que dans le Concours National ouvert pour la première fois entre tous les lauréats des Concours Académiques, deux des grands prix, dits Prix de l'Empereur, l'un dans la section de Mathématiques, l'autre dans la dissertation française en Philosophie, avaient été remportés par un élève du Lycée, Jules Tannery, de Mantes.

Les succès du Lycée proclamés à la distribution des prix de l'année suivante furent moins éclatants. Ils étaient encore des plus honorables, car le Lycée de Caen occupait le 1er rang dans le Palmarès du Concours Académique, ouvert entre tous les Lycées et Collèges du ressort. C'est ce qui fut annoncé, aux applaudissements de l'assemblée, par le Recteur qui présidait la cérémonie. Puis le discours d'usage fut prononcé par M. Ludovic Carrau, le jeune Professeur de Philosophie, qui parla des livres classiques, appréciés par quelques-uns, trop négligés par les autres. Dans un développement sobre et semé de fines pensées, dit le compte-rendu qui nous a été conservé, dans un style d'une irréprochable pureté, l'orateur plaida la cause de ces vieux amis qui initient l'écolier dès ses jeunes années aux beautés du génie antique, dont le commerce est rempli de jouissances pures et délicieuses qui le

préparent au sentiment des grandes choses. « Qu'on ne craigne pas qu'entraîné par eux, le jeune homme ne se perde dans les espaces du rêve et de l'idéal. Les préoccupations matérielles de notre siècle sont là pour parer à ce danger, si c'en est un ». Au mérite d'une pensée exquise et d'une forme attique ce discours joignait celui d'être court. Il fut fort applaudi.

La distribution, en 1867, revêtit une physionomie particulière, du fait de la présence sur l'estrade d'un étranger de haute distinction, Sir Bernard Burke, vice-roi d'Armes d'Irlande. Sir Bernard était revêtu d'un riche costume et portait, suspendues à un magnifique collier, les insignes de sa charge, avec une harpe d'or, emblème de l'Irlande. M. Petit de Julleville, professeur de Rhétorique, prononça un discours sur le désintéressement dans le travail, œuvre élégante et forte, qui, par un privilège assez rare, fut trouvé trop court par l'auditoire. L'allusion pleine de cœur faite par lui à son jeune prédécesseur, Albert Carrau, enlevé à 20 ans aux plus brillantes espérances, fut vivement ressentie par tous les assistants. Au cours de la cérémonie, quand fut décernée la médaille attribuée au prix de bonne conduite que Sir Bernard Burke avait remporté en 1830, celui-ci se leva et prononça un petit discours qu'un fort accent britannique n'empêchait pas d'être fort bien compris et d'ailleurs écrit dans une langue excellente. « Ces mots sortis du cœur, ces généreuses remembrances du Collège mêlées aux grands souvenirs d'histoire nationale que rappelait

le lieu même où l'on se trouvait, cette main amie tendue vers la France, sur cette terre normande si longtemps le théâtre des inimitiés des deux nations, tout cela excita un bruyant enthousiasme. Chaque phrase, pour ainsi dire, restait suspendue entre deux salves où les cœurs s'associaient aux mains. Ce moment a dû être pour Sir Bernard Burke le moment le plus heureux de sa vie ».

En 1868, la distribution fut présidée par M. Paulmier, député du Calvados. M. Chartier, professeur de Rhétorique, y parla du tact, qualité difficile à définir comme à pratiquer, que la nature ni l'éducation ne donnent exclusivement, mais qui est le produit de toutes deux, vertu rare et pourtant nécessaire à tous les âges comme dans toutes les conditions. Les portraits de l'homme qui a du tact et de celui qui n'en a pas étaient de vraies pages de La Bruyère. Cette étude, finement tournée et semée de traits brillants, se distinguait d'ailleurs par une sobriété pleine d'à-propos : « Ce serait manquer de tact, disait en finissant l'orateur, que de retarder les légitimes applaudissements qui vous attendent ».

La distribution des prix de 1869 fut la dernière qui eut lieu sous l'Empire. Elle fut présidée par le recteur, M. Allou (1), qui avait remplacé depuis un an M. Théry, et fut signalée par le brillant succès obtenu au Concours Général par le jeune Sarrazin, fils de l'Économe du Lycée. Cet élève,

(1) M. Allou, docteur en Droit, fut recteur de 1868 à 1875.

âgé seulement de 15 ans et demi, avait obtenu le prix d'honneur en Rhétorique, dans le Concours Général ouvert entre tous les Lycées et Collèges des départements. M. Léonce Person, professeur de Cinquième, parla des Normands à Rome et son discours réunit le mérite d'une solide érudition à celui d'un vif sentiment des beautés et des grandeurs de l'art antique.

Le Palmarès de la distribution des prix de 1870 était imprimé, lorsque la nouvelle des premiers désastres vint couper court à toute idée de réjouissance : la date de la cérémonie avait été fixée au 9 août, la présidence en devait appartenir à M. Boulatignier, président de section au Conseil d'État (1).

(1) M. Joseph Boulatignier, né à Valognes en 1805, avait fait ses études au Collège Royal de Caen. Il entra comme Chef de bureau au Ministère de l'Intérieur en 1837, appelé par Macarel qui venait d'y être nommé Directeur des Affaires départementales et communales, et composa, en collaboration avec ce dernier, un ouvrage en 3 volumes sur *La fortune publique en France et son administration* (1838-1841). Devenu Maître des requêtes au Conseil d'État, il publia, entre autres ouvrages, un *Traité des Conflits*. Après la Révolution de février, représentant de la Manche à la Constituante et à la Législative, il devint membre du Comité des Finances, puis Conseiller d'État. Bien qu'il eût signé, avec 17 de ses collègues, une protestation contre le Coup d'État du 2 décembre, il n'en fut pas moins conservé par le Prince Président dans le Conseil d'État réorganisé, et désigné pour faire partie de la Commission municipale de Paris. Il avait été fait Chevalier de la Légion d'honneur en 1853 et Commandeur en 1863. En janvier 1870, il fut nommé Président de la section du contentieux au Conseil d'État. Il est mort en 1895.

Censeurs, Aumôniers, Économes de 1853 à 1870.

L'abbé Desprez, quelles que fussent la justesse de son esprit et la prudence de son caractère, n'échappait pas à ce travers où tombent souvent les hommes forts, qui consiste à exagérer outre mesure leur action personnelle. « Se sentant capable de faire tout, il faisait tout », a-t-on dit de lui (1). Il avait l'habitude de tout voir et de tout décider par lui-même, au risque d'empiéter sur les attributions de ses collaborateurs officiels et sans songer que ceux-ci pouvaient se plaindre d'une situation humiliante pour leur amour-propre et protester soit en invoquant le texte des règlements et les usages universitaires, soit en se renfermant dans une inaction plus ou moins malveillante. Plus d'un Censeur dut souffrir en silence de se voir privé de toute initiative et réduit à un rôle subalterne, et sans entrer dans des détails d'un ordre trop intime, nous croyons pouvoir rappeler qu'un des derniers Censeurs de l'abbé Desprez, ancien élève de l'École Normale, et qui devait terminer sa carrière administrative comme Proviseur d'un des grands Lycées de Paris, finit par lui déclarer tout haut, ce que sans doute plus d'un de ses prédécesseurs avait pensé avant lui : « Monsieur le Proviseur, dit-il un jour à propos

(1) Discours prononcé sur la tombe de l'abbé Desprez, par M. Liard, recteur de l'Académie.

d'un incident où il estimait que sa dignité avait été méconnue, je rentre chez moi, et je n'en sortirai plus. Quand vous aurez besoin de moi pour mon service de Censeur, vous saurez où me trouver ». L'abbé Desprez comprit qu'il avait dépassé la mesure. Il s'excusa et s'abstint désormais de donner lieu à des reproches aussi légitimes.

Le premier Censeur de l'abbé Desprez, M. Perbosc, n'était pas homme à tenir tête à son chef. Né à Mauroux, dans le Lot, en 1809, Licencié ès lettres, il avait été longtemps Maître d'Études, Chargé de Cours et enfin Censeur dans des Lycées du Midi. Il était doux, timide, et craignait par-dessus tout de déplaire au Proviseur. Au bout de trois ans, il quitta le Lycée de Caen pour celui de Marseille, fut successivement Proviseur des Lycées du Puy, de Pau et de Bourg et prit sa retraite en 1862.

M. Toussaint, professeur de Mathématiques Spéciales, demanda et obtint sa succession, mais il ne tarda pas à se dégoûter des fonctions de Censeur et, au bout de quelques mois, remonta dans sa chaire. Il la quitta de nouveau, et cette fois pour toujours, en 1871. A cette époque, il fut nommé Inspecteur des Études au Prytanée Militaire de La Flèche. De là, il passa au Lycée Henri IV en qualité de Censeur (1878). Il prit sa retraite en 1882.

M. Tranchau, qui succéda comme Censeur à M. Toussaint, était comme lui un ancien élève de l'École Normale. Né à Orléans en 1819, Agrégé d'Histoire, après avoir professé dans des Lycées importants, tels que ceux de Grenoble et Orléans,

il débutait dans l'Administration comme Censeur au Lycée de Caen: il fit preuve dans ses délicates fonctions de rares qualités de tact, de conscience et d'activité. Sa vigilance, dit-on, égalait celle de l'abbé Desprez. Comme, en outre, il était bienveillant, il était fort estimé. Au bout de deux ans, il retourna à Orléans comme Censeur, et après un court séjour à Moulins où il avait été nommé Inspecteur d'Académie, rentra dans sa ville natale pour n'en plus sortir. Il y fut successivement Proviseur et Inspecteur d'Académie et, après sa retraite, écrivit une histoire du Collège et du Lycée d'Orléans, justement estimée, et rendue précieuse par les souvenirs personnels et l'amour de son cher Lycée qui y respire pour ainsi dire à toutes les pages. M. Tranchau est mort en 1896.

Après M. Léger, neveu de l'abbé Daniel, bientôt forcé, par la ruine de sa santé, de résigner ses fonctions, le Lycée de Caen connut comme Censeur M. Crosson, né à Blois en 1812, Maître d'Études, puis Chargé de Cours, enfin Censeur au Lycée de Vendôme. M. Crosson apportait dans l'exercice de ses fonctions une exactitude scrupuleuse, un vif sentiment du devoir, mais il était timide au point de rougir quand on lui adressait la parole, manquait de décision dans les cas difficiles; l'autorité académique estimait qu'il n'était nullement fait pour l'Administration. Après trois ans passés au Lycée de Caen, il fut quelques mois Censeur à Carcassonne, puis se fit mettre en congé; il prit sa retraite en 1864.

M. Dupuis, qui lui succéda, était né à Paris en 1818. Après avoir enseigné les Mathématiques à Angers, il était Sous-Principal du Collège de Lorient lorsqu'il fut appelé au Lycée de Caen. M. Dupuis était un homme instruit (il a publié entre autres ouvrages des Tables de Logarithmes à 5 et à 7 décimales), un Censeur actif, ferme et intelligent, qui ne tarda pas à se concilier l'estime et les sympathies des fonctionnaires aussi bien que celles des élèves. Il ne fit d'ailleurs à Caen qu'un assez court séjour. Nommé Censeur au Lycée de Nantes en 1864, il devint deux ans plus tard Directeur de l'École Professionnelle de Mulhouse, et il occupait ce poste important lorsqu'il en fut chassé par la conquête allemande (1871). Appelé à cette époque comme Censeur au Lycée de Versailles, il devint peu après Proviseur du Lycée de Bourges. Il y resta jusqu'en 1878, époque où l'affaiblissement de sa santé le força de demander un congé d'inactivité. Il prit sa retraite en 1883.

M. Condé, qui devint Censeur à Caen en 1866, était originaire du Calvados et avait été Maître d'Études à Bayeux et à Caen, avant d'entrer dans l'Administration comme Censeur au Lycée de Saint-Brieuc. M. Condé joignait à une grande expérience du service beaucoup d'exactitude, un zèle toujours actif, un empressement louable à seconder les efforts du Proviseur. Son autorité sur les maîtres et sur les élèves était bien établie. Nommé, en 1867, Censeur du Lycée de Marseille, il devint, deux ans plus tard, Proviseur du Lycée de Saint-Étienne. Il

eut d'ailleurs comme Proviseur une carrière singulièrement agitée : on le voit en effet passer rapidement de Saint-Étienne à Saint-Omer, de là à Évreux, puis à Lorient, puis à Montauban, etc., de sorte qu'en vingt ans, il n'eut pas à administrer moins de neuf Lycées dans les diverses parties de la France. Il était Proviseur du Lycée de Quimper lorsqu'il prit sa retraite en 1889.

M. Lemoigne, qui lui succéda, était originaire de Valognes. Après avoir débuté comme Maître répétiteur au Lycée de Versailles, enseigné les Mathématiques dans divers Collèges et exercé à l'École Normale Supérieure les fonctions de Surveillant général, il avait passé comme Censeur dans les Lycées de Moulins et d'Amiens, lorsqu'il fut appelé à Caen en 1867. C'était un fonctionnaire plein de zèle, d'habitudes peut-être un peu minutieuses, et dont le caractère ne sympathisait pas toujours avec celui du Proviseur. Son séjour au Lycée se prolongea cependant jusqu'en 1873. A cette époque, il fut nommé Proviseur du Lycée de Cahors, d'où il passa à Niort, puis à Limoges, à Saint-Quentin, et enfin, à Évreux. C'est dans ce dernier poste qu'il mourut en 1888. Sa fille avait épousé M. Desfours, qui entra aussi dans l'Administration et fit hautement apprécier ses qualités d'intelligence, de tact et de loyauté dans l'administration de l'École Normale de Cluny, dont il fut le dernier Directeur, plus tard dans celle des Lycées du Havre et de Rouen. Il était encore en fonctions lorsqu'il a été enlevé par une mort soudaine, en 1907.

L'abbé Leconte, aumônier, dont nous avons loué le caractère conciliant et la correction universitaire, rentra en 1861 dans le service paroissial et fut remplacé par un prêtre appelé à de plus brillantes destinées. L'abbé Germain, né à Saint-Sylvain (Calvados), en 1833, ancien élève du Collège Royal, et alors vicaire de la cathédrale de Bayeux, était considéré comme le premier orateur du diocèse. A Caen, sa parole chaude et élégante le fit bientôt rechercher dans toutes les paroisses. Au Lycée, où il rappelait volontiers ses souvenirs d'ancien élève, il savait parler le langage qui convient à des jeunes gens, manifestait des sentiments de reconnaissance et d'attachement envers l'Université, de nature à désarmer toutes les défiances. D'esprit souple et de relations faciles, ses bonnes manières, son empressement à s'acquitter de tous les services qui lui étaient demandés lui conciliaient les sympathies des fonctionnaires et surtout celles du Proviseur avec lequel il vivait dans les termes d'une véritable intimité. Lorsqu'il quitta le Lycée en 1870 pour devenir curé de la cathédrale de Bayeux, tout le monde comprit que là ne se bornerait pas sa carrière. Il en partit en effet bientôt après pour aller monter sur le siège épiscopal qu'avait occupé l'abbé Daniel. Il est mort évêque de Coutances en 1897.

De même qu'il ne connut que deux Aumôniers, le Lycée de Caen ne connut que deux Économes dans la période qui s'étend de 1853 à 1870. M. Lau-

siès, qui avait remplacé M. Roger en octobre 1852, était originaire de Cahors : il avait rempli pendant cinq ans les fonctions de Receveur de l'Enregistrement, avant d'entrer dans l'Économat des Lycées, et occupé en dernier lieu le poste d'Économe du Lycée de Tours. D'une probité scrupuleuse et d'une intelligence ouverte, saisissant promptement les idées heureuses et capable de les mettre en pratique, il ne put cependant faire oublier l'Administrateur éminent qui pendant si longtemps avait géré les intérêts du Lycée. Sa vivacité méridionale n'excluait pas une certaine indolence. Excellent comptable, il semble qu'il ait eu plus de goût pour le travail de bureau que pour le contrôle et la réception des fournitures et même pour la surveillance des agents placés sous ses ordres. A ce titre peut-être son service n'obtenait-il pas d'un Proviseur, que ne rebutait aucun détail, une approbation sans réserve : et sans doute cette circonstance ne fut-elle pas étrangère au brusque départ de M. Lausiès, qui, au grand étonnement de tous, permuta en 1864 avec M. Sarrazin, Économe du Lycée de Poitiers.

M. Sarrazin était lui aussi un méridional. Né à Agen en 1816, il avait déjà exercé dans plusieurs Lycées les fonctions d'Économe et, par suite, possédait une connaissance approfondie des divers services. C'était, en outre, un fonctionnaire intelligent, exact et probe, dont l'humeur, au gré de ses commis, était parfois un peu vive, mais qui n'hésitait pas à sortir des sentiers battus, soit pour varier la

nourriture, soit pour simplifier les services et en assurer le contrôle régulier. M. Sarrazin conserva ses fonctions jusqu'à sa retraite en 1877.

Les Professeurs de 1853 à 1870. — Sciences mathématiques et physiques : MM. Toussaint, Vannier, Pruvost, Piéron, Roger, Raulin, Neyreneuf, Morière.

Les Professeurs n'étant pas soumis comme le personnel de l'Internat au contrôle personnel et permanent du Proviseur, ne devaient pas subir au même degré son ascendant. Séparé d'eux par ses origines et sa culture intellectuelle comme par son caractère ecclésiastique, l'abbé Desprez avait avec eux, en dehors des relations de service, peu de points de contact. Uniquement sensible aux résultats constatés, il les estimait, quels que fussent d'ailleurs leurs titres universitaires en raison de leur mérite professionnel et des progrès de leurs classes. A son avis, on eût dû imposer à tous les jeunes licenciés, — et aux élèves de l'École Normale comme aux autres, — un stage dans les fonctions de Répétiteur. Ainsi on aurait relevé la position des Maîtres d'Études, et on aurait évité de confier l'Enseignement à des jeunes gens sans expérience. « Les élèves de l'École Normale, disait-il, ayant pour la plupart fait leurs études aux frais de l'État, ne devraient pas se trouver bien malheureux d'être obligés de faire deux ou trois ans de noviciat pour apprendre la discipline, puisqu'ils auraient un traitement convenable, avec la nourriture et le logement ».

Tel n'était pas, on le conçoit, le sentiment des jeunes agrégés justement fiers de leurs titres scientifiques et de leurs succès mondains. Ceux-ci se montraient en général assez indifférents à cette merveille de discipline qui faisait la prospérité de l'Internat et la gloire du Proviseur. De part et d'autre, à plus d'une reprise, des plaintes furent formulées, dont l'écho arriva jusqu'à l'Inspection Générale. Certains fonctionnaires reprochaient à l'Administration de faire trop bon marché de leurs intérêts matériels : les promotions de classes étaient rares, et tout le monde savait que le Proviseur, partisan de toutes les économies, redoutait par-dessus tout une diminution du boni annuel de l'Établissement. S'il notait dans ses rapports que tous ceux qui n'avaient pas la première classe désiraient l'obtenir, il ne se croyait pas tenu d'insister sur la légitimité de ces demandes ni de déployer beaucoup d'énergie pour en assurer le succès. L'abbé Desprez, de son côté, observait malicieusement que si l'éventuel était proportionné au zèle, plusieurs fonctionnaires devraient se contenter du minimum fixé par les règlements. « Le nombre des Internes prouve que l'Administration a la confiance des familles, ajoutait-il. La diminution dans le nombre des Externes prouve-t-elle en faveur des Professeurs ? » C'étaient là, il est vrai, de simples boutades : le Proviseur, mieux que personne, connaissait les causes tout extérieures de la désertion d'une partie de l'ancienne clientèle.

En dépit de froissements passagers, il y eut

toujours entre les deux parties estime mutuelle et mutuel échange de bons offices. L'abbé Desprez appréciait comme il le devait la collaboration des fonctionnaires d'élite que le choix de l'Administration supérieure envoyait dans les chaires très recherchées du Lycée de Caen, et les Professeurs savaient gré au Proviseur de ses sentiments franchement universitaires, de l'aide qu'il ne leur refusait jamais contre l'insubordination des élèves ou les exigences des familles, du succès enfin de son administration, et du lustre qui en rejaillissait sur l'Établissement.

M. Toussaint conserva durant toute cette période la chaire de Mathématiques Spéciales, sauf un intervalle de quelques mois (de janvier à octobre 1856) pendant lequel il fut Censeur des Études. Il fut suppléé par M. Houel, ancien élève du Lycée (devenu depuis Professeur à la Faculté de Bordeaux), et par M. Planes (plus tard Inspecteur d'Académie de Rennes). M. Toussaint était un professeur très apprécié de l'Administration supérieure comme des familles et dont le talent aurait mérité des classes plus nombreuses. Ses élèves, disait-on, travaillaient pour lui faire plaisir. Aussi, bien que leur nombre dépassât rarement la demi-douzaine et restât souvent au-dessous, on ne compta pas moins de 18 candidats du Lycée reçus à l'École Polytechnique de 1853 à 1870, et dans le même temps, 5 furent admis à l'École Normale pour la section des Sciences. M. Toussaint se décida enfin, en 1871, à quitter Caen pour occuper le poste d'Ins-

pecteur des Études au Prytanée Militaire: il devint Censeur au Lycée Henri IV en 1877. Nommé plus tard Examinateur d'admission à l'École Militaire de Saint-Cyr, il mourut en 1892.

M. Vannier conserva également pendant toute la période qui nous occupe la chaire de Mathématiques Élémentaires. M. Vannier, né à Valenciennes en 1818, ancien élève de l'École Normale et agrégé de Mathématiques, avait professé au Collège de Cherbourg, à Laval, et en dernier lieu au Lycée de Poitiers, lorsqu'il fut appelé à Caen en 1852. D'une santé un peu délicate, le trait dominant de son caractère était une gravité accompagnée de bienveillance. Il exposait avec méthode des leçons bien préparées, et si la chaleur et l'entrain faisaient un peu défaut dans son enseignement, c'est sans doute à la faiblesse de son tempérament qu'il fallait s'en prendre. Il y suppléait d'ailleurs par son zèle consciencieux : c'était, à tous égards, un fonctionnaire des plus sympathiques.

M. Pruvost, né à Amiens en 1833, débuta au Lycée de Caen comme Professeur adjoint de Mathématiques en 1856. Par la clarté d'un cours très bien préparé, il prit sur les élèves un grand ascendant. M. Pruvost a fini sa carrière universitaire comme Inspecteur général.

Un autre brillant Professeur, également destiné à devenir Inspecteur général, M. Piéron, fit aussi ses débuts au Lycée de Caen. Il y fut appelé en effet en décembre 1869, au sortir de l'École Normale, pour suppléer, au cours d'une grave maladie,

M. Vannier dans la classe de Mathématiques Élémentaires. Mais cette courte épreuve de quelques mois suffit pour faire apprécier chez le jeune Professeur les qualités qui lui valurent plus tard de si brillants succès comme Professeur de Mathématiques Spéciales. M. Piéron est mort en 1906, brusquement enlevé en pleine activité physique et intellectuelle.

M. Roger occupa la première chaire de Physique de 1852 à 1862. Né à Fontainebleau en 1827, il avait, au sortir de l'École Normale, enseigné la Physique et les Mathématiques dans les Collèges de La Rochefoucauld et de Guéret. A Caen, il fut un Professeur très aimé des élèves pour son zèle et son savoir, universellement estimé pour la franchise et la loyauté de son caractère. Nommé en 1862 Inspecteur d'Académie à Chambéry, il passa en la même qualité à Draguignan, à Amiens, enfin à Rouen où il fut appelé en 1866. M. Roger a fini sa carrière comme Inspecteur de l'Académie de Paris.

M. Voigt, qui lui succéda, ne passa au Lycée que l'année scolaire 1862-1863. Né à Gevray-Chambertin (Côte-d'Or) en 1828, M. Voigt, au sortir de l'École Normale, avait été Professeur de Physique au Lycée de Dijon, puis dans ceux de Colmar et de Nice. M. Voigt s'exprimait avec précision, netteté et autorité. Ces qualités lui auraient assuré dans l'Université une brillante carrière. Il y renonça pour entrer à l'Observatoire de Paris en 1863.

M. Raulin, né à Mézières en 1836, désigné pour remplacer M. Voigt, venait du Lycée de Brest où il avait été envoyé en sortant de l'École Normale.

M. Raulin était à la fois un homme des plus aimables et un Professeur des plus distingués. Il avait le don et aussi la passion du professorat, de sorte qu'en enseignant avec un art qui rendait la science attrayante, il ne semblait pas accomplir un devoir, mais suivre un goût personnel. Il ne lui suffisait pas de présenter son cours sous la forme la plus claire, de le varier pour le rendre plus accessible aux esprits distraits : avec un zèle et une ingéniosité également infatigables, au risque de contrarier les goûts d'économie de l'abbé Desprez, mais souvent aussi au prix de sacrifices personnels, il créait des appareils nouveaux de démonstration, enrichissait les cabinets et laboratoires de Physique, de Chimie et d'Histoire naturelle et en modifiait très heureusement les dispositions. M. Raulin appelé à Lyon en 1869, comme Professeur au Lycée, y devint, quelques années plus tard, Professeur puis Doyen de la Faculté des Sciences. Il est morten 1896.

M. Neyreneuf, né en 1841 à Brioude, élève de l'École Normale, avait professé dans les Lycées de Vendôme, Besançon et Nevers lorsqu'il fut désigné pour remplacer M. Raulin à Caen, en 1869. Dans sa classe, M. Neyreneuf était un Professeur instruit, exact et un bon expérimentateur ; ses cours réunissaient, à la clarté et à la solidité de la doctrine, une forme irréprochable : aussi était-il estimé pour les succès de son enseignement autant qu'aimé pour la droiture de son caractère. D'humeur assez indépendante vis-à-vis de l'autorité, M. Neyreneuf apportait dans ses relations privées un enjouement

et une sûreté qui le faisaient aimer. Ayant composé une thèse sur le rôle des substances isolantes dans la production des phénomènes électriques, il fut nommé à la Faculté des Sciences de Grenoble en 1879. Mais il ne quittait pas Caen sans espoir de retour. Il avait fait de cette ville sa patrie d'adoption, depuis son mariage avec Mlle Pierre, fille du savant Doyen de la Faculté des Sciences. Il y revint au bout de quelques mois, pour occuper la chaire de Physique qu'il garda jusqu'à sa mort, arrivée en 1899. L'aînée de ses filles a épousé un brillant élève de l'École Normale, M. Cor, alors Professeur au Lycée de Caen, aujourd'hui Professeur de Mathématiques Spéciales au Lycée Saint-Louis.

La seconde chaire de Philosophie fut occupée en 1864 et 1865 par M. Tronsens, né à Douai en 1842. Envoyé à Caen à sa sortie de l'École Normale, M. Tronsens y fut hautement apprécié des élèves comme de l'Administration, mais la faiblesse de sa santé lui rendait trop pénible l'exercice du professorat qu'il aimait cependant passionnément. Forcé bientôt de renoncer à tout travail régulier, il passa dans sa famille les dernières années de sa vie. Il est mort en 1898.

Nous avons eu déjà l'occasion de parler de M. Morière, ancien élève du Collège Royal, devenu Professeur puis Directeur des Cours spéciaux. L'enseignement d'un caractère tout pratique qu'il donnait aux élèves de deuxième et de troisième année ne cessa de produire les meilleurs résultats. De bonne heure chargé de faire dans les campagnes

des Conférences agricoles, M. Morière se fit connaître et estimer dans les départements du Calvados et de la Seine-Inférieure. Entré à la Faculté des Sciences, il en devint Doyen à la mort de M. Pierre, en 1879. Il prit sa retraite en 1887 et mourut peu de temps après.

Philosophie : MM. Jules Lachelier, de Pontavice, Victor Carrau, Joseph Fabre.

La chaire de Philosophie fut occupée, après le départ de M. Chauvet, par un des hommes qui ont le plus honoré l'Université au XIXe siècle, M. Lachelier. — Né à Fontainebleau en 1832, M. Jules Lachelier fut appelé à Caen en 1858, après avoir professé, depuis sa sortie de l'École Normale, dans les Lycées de Sens et de Toulouse. On ne saurait dire s'il y fut plus aimé pour sa bonté ou admiré pour son talent. « On peut se demander s'il saurait tirer parti de jeunes gens difficiles, écrivait le Proviseur, mais il n'y a pas un élève qui voulût lui faire de la peine ». Loin de dédaigner la préparation aux diverses épreuves du Baccalauréat alors imposée aux Professeurs de Philosophie, il mettait au service des élèves ses précieuses qualités d'humaniste, corrigeait leurs devoirs, leur donnait l'exemple de la précision dans les analyses d'auteurs et de l'exactitude dans la traduction. Son cours de Philosophie était simple, clair, sans nulle recherche ni prétention à l'effet. « Il y avait plaisir à l'entendre exposer avec lucidité une théorie, surtout faire

ressortir le fort et le faible d'un système. Sa parole était ferme et facile, et sa doctrine était à l'abri de tout reproche ». On devait toutefois trouver en germe dans son cours les idées qu'il devait exposer plus tard à ses élèves de l'École Normale et dans sa thèse si justement estimée sur les Fondements de l'Induction. Aussi sa classe obtenait-elle le premier rang dans les concours entre les Lycées et Collèges de l'Académie. M. Lachelier, après avoir exercé longtemps les fonctions d'Inspecteur général, jouit dans sa retraite du respect et de la sympathie de tous, et aujourd'hui, il est membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

M. Lachelier fut remplacé en 1861 par M. de Pontavice, né à Saint-Georges-de-Vièvre, dans l'Eure, en 1820, longtemps Professeur dans les Collèges et reçu agrégé seulement en 1858, bien qu'il fût élève de l'École Normale. C'était une succession difficile que celle de M. Lachelier, et on ne saurait dire que M. de Pontavice ait fait oublier son éminent prédécesseur. Peut-être cependant le jugeait-on avec trop de sévérité. Comme il était le gendre du Recteur, beaucoup voulaient voir dans sa nomination à Caen une faveur plutôt qu'une récompense. M. de Pontavice ne manquait ni d'élévation dans l'esprit, ni de dignité dans le caractère, ni de distinction dans les manières. Ses classes étaient préparées avec soin et sa méthode était irréprochable. Aussi était-il aimé de ses élèves et estimé de ses collègues. Nommé, en 1865, Inspecteur d'Académie à Gap, il passa en la même qualité dans divers départements

et enfin à Alger où se termina sa carrière universitaire.

M. Ludovic Carrau, né à Paris en 1842, sorti de l'École Normale en 1864, n'avait pas encore 23 ans lorsqu'il fut appelé au Lycée de Caen en 1865. Très instruit, non seulement en Philosophie mais en Littérature, d'une distinction naturelle qui s'alliait de la manière la plus heureuse avec une exquise modestie, d'une conscience professionnelle qui ne reculait devant aucun travail, il était adoré de ses élèves et ses leçons étaient suivies avec un zèle quasi-religieux. Lui-même aimait sa classe et la faisait avec plaisir. Plus tard, au dire de son collègue et ami M. Petit de Julleville, il se reprochait de n'avoir pas toujours, à ses débuts dans le professorat, proportionné à la force des jeunes intelligences la nourriture philosophique qu'il leur distribuait. Si cela est vrai, il ne fut pas longtemps à se corriger de ce défaut. Au Lycée de Caen, il rendait la Philosophie aimable et familière sans l'abaisser. Les Conférences libres qu'il fit en 1867 à Honfleur, en remplacement de son frère décédé, obtinrent le plus vif et le plus légitime succès. Il quitta le Lycée l'année suivante. Docteur ès lettres en 1870, il devint Professeur à la Faculté de Besançon, puis fut appelé à la Sorbonne en qualité de Maître de Conférences en 1881. Il y organisa l'enseignement philosophique des étudiants tel qu'il est resté jusqu'aujourd'hui. Il est mort jeune encore, en 1899. Les principaux ouvrages de M. Carrau sont : *la Morale utilitaire,* couronnée par l'Académie des Sciences Morales et Politiques

et par l'Académie Française; *la Conscience Psychologique dans l'individu; l'Éducation, précis de Morale Pratique.*

M. Joseph Fabre est né à Rodez en 1841. Après quelques années passées dans les Collèges communaux, il professait la Philosophie à Toulon lorsqu'il fut appelé en 1868 à remplacer M. Carrau. Le nouveau Professeur apportait dans la chaire de Philosophie des qualités bien propres à séduire l'esprit des jeunes gens : un savoir étendu, de la facilité et de l'éclat dans l'élocution. Il y apportait aussi, il faut le dire, des préoccupations et peut-être déjà des ambitions politiques que ses prédécesseurs n'avaient pas connues. Ardent défenseur des doctrines démocratiques, il affectait vis-à-vis de l'autorité ombrageuse d'alors une complète indépendance. Dans des Conférences publiques toujours très suivies, la liberté de sa pensée et la hardiesse de sa parole, en même temps qu'elles lui valaient de chaleureux applaudissements, excitaient les alarmes de l'Administration académique, bien longtemps avant l'éclat qui devait marquer, après la guerre, la fin de son séjour au Lycée.

Histoire, Langues vivantes : MM. Puiseux, Launay, Buchner, Denis, Postina.

Nous avons déjà parlé de M. Puiseux, mais l'importance des services rendus par lui au Lycée pendant une période de près de trente ans, comme aussi la considération dont il était entouré dans les

Sociétés savantes et dans la ville de Caen, nous semblent justifier une mention spéciale. M. Léon Puiseux, frère du grand mathématicien, membre de l'Académie des Sciences, avait à peine 25 ans lorsqu'après un brillant concours qui lui valut le premier rang à l'agrégation, il fut nommé Professeur d'Histoire au Collège Royal (1840). Sa science très étendue et l'étude approfondie des questions donnaient à sa parole une précision et une autorité particulières. Sa bonté naturelle ne le disposait pas à une discipline très rigoureuse, mais les élèves lui savaient gré de la conscience qu'il apportait dans la préparation de ses leçons. Très versé dans l'Histoire de la Normandie dont il étudiait avec passion et retraçait avec amour l'indomptable fidélité à la cause nationale pendant la guerre de Cent Ans, il était l'un des membres les plus actifs de la Société des Antiquaires de Normandie et de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. Marié en 1846 avec Mlle Francine Simon, dont la sœur épousa vers le même temps son camarade d'école et collègue au Lycée, M. Toussaint, il s'entendit avec lui pour ne faire qu'une maison commune, et cette union touchante des deux ménages dura plus de vingt ans. Plutôt que de renoncer aux joies de cette vie de famille, M. Puiseux refusa longtemps tout avancement. Les soins que réclamait la santé délicate d'une de ses filles le décidèrent enfin, en 1868, à accepter le poste d'Inspecteur d'Académie à Tours. Ses qualités administratives et l'énergie dont il fit preuve

Samson

pendant la période de l'invasion prussienne le désignèrent tout spécialement à la confiance de l'Autorité supérieure. Nommé Inspecteur de l'Académie de Paris en résidence à Versailles. il devint Inspecteur général de l'Enseignement Primaire et, à ce titre, fut chargé de la direction de l'importante École Normale Primaire de la Seine. Toutefois, en 1880, des difficultés d'ordre politique le forcèrent de prendre sa retraite. M. Puiseux est mort à Paris en 1889.

M. Launay, qui remplaça M. Puiseux dans la chaire d'Histoire du Lycée, était originaire de Pont-l'Évêque. Né en 1827, il avait débuté dans l'Enseignement comme Maître d'Études à Laval en 1845, et il était Professeur d'Histoire au Lycée de Limoges lorsqu'il fut appelé à Caen en 1868. Il y fut bientôt apprécié pour son zèle et ses qualités disciplinaires comme pour la solidité de son savoir. Son enseignement substantiel, sa parole facile et brillante retenaient l'attention des élèves et développaient chez eux le goût des études historiques. M. Launay était de plus un excellent Professeur de Géographie, à une époque où cette science comptait peu de fidèles dans l'Enseignement Secondaire. Il avait orné les murs de la classe d'Histoire de belle cartes géographiques dessinées et peintes par lui-même, et qu'on a malheureusement laissé disparaître il y a une quinzaine d'années. M. Launay obtint aussi de grands succès comme conférencier, tant à Caen que dans les villes voisines. Il a fini sa carrière comme Professeur au Lycée Saint-

Louis. On doit à M. Launay un travail d'érudition : les Registres Consulaires de Limoges, et divers ouvrages élémentaires d'Histoire et de Géographie.

M. Alexandre Buchner, professeur d'Allemand au Lycée de 1862 à 1868, né à Darmstadt en 1827, docteur en Droit de l'Université de Giessen, avait été privat-docent à l'Université de Zurich et professeur d'Allemand au Collège de Valenciennes. Plusieurs membres de sa famille ont obtenu dans son pays d'origine une grande notoriété : l'un de ses frères, Georges Buchner, l'auteur de *la Mort de Danton,* est connu surtout comme poète dramatique ; un autre, Frédéric, a laissé divers ouvrages de Philosophie dont un surtout, *Force et Matière,* a eu, même en dehors de l'Allemagne, un grand retentissement ; sa sœur Louise est l'auteur d'ouvrages intitulés : *le Cœur des Femmes* et *les Femmes et leur Mission.* Lui-même a publié divers écrits tant en France que dans les pays de langue germanique. Au Lycée, c'était un Professeur estimé pour son érudition variée comme pour la dignité de sa vie et sa conscience professionnelle. Aussi, bien qu'il gardât de son origine un accent très prononcé, son autorité était-elle bien établie dans sa classe. Docteur ès lettres en 1865 et, la même année, Agrégé d'Allemand, il passa à la Faculté des Lettres en 1868 et y professa pendant près de trente ans. Il avait voulu devenir citoyen de sa patrie d'adoption au moment même de ses désastres et l'avait fidèlement servie par la plume comme par la parole. Retraité en 1897, il est mort à Hanovre en 1904.

M. Postina, né en 1842 en Alsace, après un court passage au Collège d'Obernai, fut nommé Chargé de Cours au Lycée en 1868. Il devait conserver ses fonctions jusqu'à sa retraite, c'est-à-dire pendant près de trente ans. En 1870, engagé volontaire dans le bataillon des Francs-Tireurs du Calvados, M. Postina mérita par son courage l'estime de ses camarades et les éloges de ses chefs et aussitôt la campagne finie, revint prendre la direction de sa classe. Il y apportait d'ailleurs le même dévouement consciencieux qui l'avait fait courir à la défense de la patrie envahie. Nul Professeur ne déployait plus de zèle pour diriger dans l'étude d'une langue difficile des élèves trop souvent distraits ou négligents, ni plus de soin pour corriger des devoirs trop souvent médiocres. M. Postina a pris sa retraite en 1902.

M. Denis, né à Caen en 1818, avait débuté au Collège Royal comme Maître d'Études. Il y revint en 1855 pour occuper la chaire d'Anglais. C'était un Professeur instruit et dont la méthode était excellente. Avec une attention bien rare à cette époque dans une classe d'anglais, il exerçait ses élèves à parler aussi bien qu'à écrire: seulement ce système d'enseignement oral exige du Professeur, pour produire tous ses fruits, une action disciplinaire dont on trouvait bien peu d'exemples chez les anciens Maîtres de langues vivantes, et M. Denis, sans être dépourvu d'autorité, ne faisait pas exception : la discipline fut toujours son côté faible, il ne la négligeait pas, mais elle lui échappait quelquefois. C'était d'ailleurs un Professeur très dévoué :

aussi, avec le temps, obtint-il plus d'ordre dans ses classes. Il quitta le Lycée de Caen pour celui de Versailles en 1867.

Rhétorique : MM. Gaucher, Durand, Chalamet, Jacob, Landrin, Collet, Albert Carrau, Petit de Julleville, Chartier.

M. Joly, professeur de Rhétorique depuis 1850, entra dans l'Enseignement Supérieur en 1858 comme professeur à la Faculté d'Aix, et fut remplacé par M. Maxime Gaucher. Le nouveau Professeur, né à Mory (Seine-et-Marne) en 1829, brillant élève de l'École Normale, avait débuté au Lycée de Besançon dans une chaire de Sixième. On sait que cette promotion de 1849-1852, mal vue en haut lieu à cause de ses sentiments républicains, fut privée du droit de se présenter aux concours d'agrégation à sa sortie de l'École. L'année suivante, M. Gaucher était classé premier à l'agrégation des Lettres et devenait Professeur de Rhétorique au Lycée de Saint-Brieuc. C'est de là qu'il passa à Brest, puis à Angers, enfin à Caen. Il eut vite fait d'y conquérir les sympathies des élèves comme la confiance de l'Administration. C'est qu'il apportait autant de bonne grâce que d'exactitude dans les parties les plus ingrates de son service, expliquant en détail les principes de la Rhétorique à ses candidats au Baccalauréat, corrigeant et annotant avec soin leurs devoirs et assurant ainsi le relèvement des études latines. D'autre part, on appréciait son goût fin,

sa parole facile et élégante, car ce brillant Professeur était aussi un homme du monde recherché dans toutes les sociétés pour la facilité de son caractère et la grâce de son esprit. Marié jeune et déjà père de famille, il était visiblement heureux. Toutefois, il désirait pour son activité une scène plus vaste, que Paris seul pouvait lui offrir. Il y fut appelé en 1860 comme Professeur de Seconde au Lycée Bonaparte et y devint, quatre ans après, Professeur de Rhétorique. Mais à sa réputation de brillant Professeur se joignit bientôt une renommée plus étendue. A partir de 1872, en effet, il fut chargé de la chronique littéraire et dramatique de la *Revue politique et littéraire* (*Revue Bleue*): les qualités de goût et de style qu'il y déployait le mirent bientôt au premier rang des critiques estimés du public. M. Maxime Gaucher mourut en 1888.

Le brillant succès remporté par M. Gaucher dans la chaire de Rhétorique rendait sa succession difficile. Elle fut recueillie avec honneur par M. Hippolyte Durand, né à Saint-Germain-en-Laye en 1833, d'abord Aspirant répétiteur au Lycée de Vendôme, en dernier lieu Professeur de Rhétorique au Lycée de Laval. M. Durand n'avait pas au même degré que son brillant prédécesseur la chaleur communicative de l'élocution et l'abondance des développements, mais sa parole n'en était pas moins facile ni son goût moins sûr : son langage était sobre et accentué. Très laborieux lui-même, il savait provoquer les efforts des élèves. Appelé au Lycée de Versailles en 1861 et de là, quelques années après, au

Lycée Charlemagne, M. Durand entra dans l'Administration en 1871 comme Inspecteur d'Académie à Angers, et bientôt passa en la même qualité au poste important de Rouen. En 1881, il fut nommé Inspecteur de l'Académie de Paris en résidence à Versailles.

M. Chalamet, né à Vernoux (Ardèche), avait, à sa sortie de l'École Normale, professé dans les Lycées d'Auch et de Tournon. Dans la chaire de Rhétorique du Lycée de Caen, son succès fut très grand : M. Chalamet avait l'art de maintenir une classe attentive et d'y entretenir l'émulation. Esprit naturellement modéré et caractère grave, il était aussi capable d'élan, et ses leçons étaient également solides et intéressantes. Sa classe fut bientôt considérée comme la première de l'Académie. Bien qu'il appartînt au culte protestant, la confiance qu'il inspirait aux familles était entière, grâce à la réserve avec laquelle il traitait les questions religieuses. M. Chalamet occupa la chaire de Rhétorique jusqu'en 1842. Il passa en la même qualité au Lycée de Lyon et, plus tard, entra dans la politique. Il est mort vice-président du Sénat en 1905.

M. Émile Jacob, né à Montrouge en 1834, sorti de l'École Normale en 1856, avait débuté dans l'Enseignement comme Professeur de Rhétorique au Lycée de Bastia, d'où il était passé au Lycée de Sens. Dans la chaire laissée vacante par le départ de M. Chalamet, il fit apprécier la justesse et la finesse de son goût, l'abondance et la précision de ses explications, le zèle qu'il apportait à la correction

des devoirs. M. Jacob a terminé sa carrière universitaire comme Professeur de Rhétorique au Lycée Louis-le-Grand.

M. Landrin, né à Bonnecourt (Seine-et-Oise) en 1836, était depuis quatre ans Professeur de Rhétorique au Lycée de Coutances, où il avait été envoyé à sa sortie de l'École Normale, lorsqu'il fut appelé à recueillir la succession de M. Jacob. Le nouveau Professeur joignait à une instruction solide de la vivacité et de la pénétration. Son enseignement était intéressant et complet. Malheureusement, sa santé délicate ne lui permettait pas de soutenir le poids d'une classe aussi lourde que la Rhétorique de Caen. A la fin de l'année scolaire, sur sa demande, M. Landrin retourna au Lycée de Coutances où il retrouva ses premiers succès. M. Landrin est aujourd'hui Inspecteur d'Académie honoraire à Nice.

M. Collet, qui lui succéda, né à Paris en 1838, élève de l'École Normale, avait enseigné la Rhétorique comme Professeur suppléant au Lycée de Poitiers et comme titulaire au Lycée de Laval, d'où il fut appelé à Caen à la rentrée des classes en 1864. Esprit fin et talent gracieux, peut-être M. Collet gardait-il un peu trop la parole et s'écoutait-il lui-même avec quelque complaisance. On ne peut nier du moins qu'il n'intéressât vivement les élèves tant par de brillantes causeries que par les fines et ingénieuses remarques dont il accompagnait la correction des devoirs. Les Cours libres qu'il faisait à Honfleur étaient aussi fort goûtés. M. Collet est

mort en 1896, Professeur de Seconde au Lycée Condorcet.

M. Albert Carrau, qui devint Professeur de Rhétorique en 1866, était un très brillant élève de l'École Normale. De 18 mois plus jeune que son frère, c'était une de ces natures exceptionnellement douées qui triomphent comme en se jouant de tous les obstacles. Entré à l'École un an après son frère avec une dispense d'âge, Agrégé des lettres avec le nº 1, il avait à peine 22 ans quand il fut appelé au Lycée de Caen. Comme il apportait dans l'exercice de ses fonctions l'ardeur qui était dans son tempérament, il eut bientôt conquis d'universelles sympathies, mais déjà la force de sa constitution ne répondait plus à la vigueur de son esprit. Dès la fin de l'année 1866, s'étant rendu à Paris dans sa famille, il dut s'aliter et ne tarda pas à succomber aux attaques de la phtisie (janvier 1867).

M. Petit de Julleville, chargé de la chaire de Rhétorique à titre de Suppléant jusqu'à la fin de l'année scolaire, était aussi un débutant. Né à Paris en 1841, élève de l'École Normale, puis de l'École d'Athènes, il déploya autant de zèle que d'aisance et de savoir dans la direction de sa classe, et celle-ci ne ressentit pour ainsi dire aucun préjudice de la perte du Professeur titulaire. A la fin de l'année scolaire, M. Petit de Julleville fut nommé Professeur au Collège Stanislas; il devint par la suite Professeur de Littérature française du moyen âge à la Sorbonne. Il est mort en 1900.

M. Chartier, né à Orléans en 1827, avait été Maître repétiteur au Lycée de Bordeaux, Chargé de Cours à Vendôme et Professeur au Mans, où il avait enseigné successivement en Troisième, en Seconde et en Rhétorique. Bien qu'il ne fût pas sorti de l'École Normale, M. Chartier méritait à tous égards d'être compris dans cette phalange de brillants Professeurs qui se succédaient dans la chaire de Rhétorique du Lycée. Il joignait en effet, à un savoir étendu et à un goût très sûr, beaucoup d'entrain et de bonne humeur, et ses saillies, en même temps qu'elles secouaient la torpeur des élèves négligents, forçaient en quelque sorte les volontés rebelles. Ce n'était pas d'ailleurs un de ces Professeurs que la présence d'un Inspecteur intimide. En classe, il se sentait chez lui. M. Chartier conserva la chaire de Rhétorique jusqu'en 1872.

Lettres et Grammaire : MM. Brédif, Legentil, Marie, Cassin, Varnier, Person, Soret.

Si les Professeurs se succèdent pendant cette période avec une extrême rapidité dans la chaire de Rhétorique, les autres classes échappent heureusement aux inconvénients d'une trop grande instabilité. Celle de Seconde, par exemple, ne connut pendant cette période que trois professeurs. A M. Roger (Seymour), devenu Professeur de Rhétorique au Lycée d'Évreux, succéda en 1859 M. Brédif, Professeur de Rhétorique au Lycée de Coutances. M. Brédif, né à Chatellerault en 1834, avait à peine 25 ans. Il ne manquait cependant ni de fermeté ni de savoir-

faire, et il eut bientôt la réputation d'un des meilleurs Professeurs du Lycée. Très laborieux, il trouva moyen pendant son séjour à Caen de composer ses thèses sans jamais négliger la préparation de ses cours ni la correction des devoirs. En 1862, M. Brédif quitta le Lycée et fut remplacé en Seconde par M. Legentil. Après une brillante carrière, il a pris sa retraite comme Recteur honoraire.

M. Legentil, dont nous avons déjà parlé soit comme élève, soit comme Professeur, dirigeait depuis 1846 la classe de Troisième. Il apporta dans sa nouvelle chaire les qualités de science et de méthode qui avaient fait apprécier son enseignement, mais aussi une indépendance de caractère et des habitudes d'irrégularité qui désespéraient l'Administration. Au reste, sa méthode était sûre, son enseignement solide, et il donnait aux élèves, avec des notions littéraires précises, d'excellentes habitudes de travail. M. Legentil, après avoir joui longtemps de sa retraite, est mort octogénaire en 1900.

M. Marie, qui remplaça en 1862 M. Legentil dans la chaire de Troisième, était, beaucoup plus que son prédécesseur, un homme selon le cœur de l'abbé Desprez. C'était en effet un de ces Professeurs qui, sans grand éclat, mais surtout sans bruit, par la pratique consciencieuse du devoir journalier, s'imposent au respect des élèves et à la confiance des familles. M. Marie, né à Venoix près de Caen en 1814, avait débuté comme Maître d'Études au Collège Royal en 1834 et, après quelques années passées au Collège Stanislas et au Lycée de Limoges, y était

rentré en 1854 pour n'en plus sortir jusqu'à sa retraite en 1874. M. Marie ne négligeait aucun détail et ne s'attardait sur aucun. Alors que son autorité était depuis longtemps établie, il modifiait encore incessamment ses méthodes et toujours au profit des élèves, s'astreignait à faire lui-même une partie des thèmes qu'il dictait et à corriger régulièrement tous les devoirs. En même temps qu'il exerçait sa classe à l'étude des trois grammaires, il l'initiait aux délicatesses de la langue latine. Grâce à l'émulation qu'il y entretenait, aucun élève ne restait en arrière, et en dépit d'une myopie peu favorable à la surveillance, n'avait à craindre aucun désordre. Très religieux et même pratiquant, M. Marie s'appliquait à former le cœur en même temps que l'esprit de ses élèves. Il avait collaboré avec l'abbé Daniel pour la rédaction de l'*Abrégé de Chronologie Universelle,* qui porte le nom de l'ancien Recteur. Il a aussi publié des Cours Élémentaires d'Histoire de France et d'Histoire Sainte.

M. Auguste Cassin, qui remplaça M. Marie en Quatrième, avait comme lui fait une grande partie de sa carrière au Lycée. Né en 1805 à Saint-Georges-de-Livaye (Calvados), il était le frère de cet ancien Professeur de Philosophie, Censeur sous l'abbé Daniel, qui mourut Recteur départemental de l'Indre. D'abord Maître d'Études au Collège Royal, puis chargé de la classe de Sixième, M. Auguste Cassin devenu Agrégé de Grammaire, après quelques années passées au Lycée d'Angers, revint au Lycée

de Caen en 1852 comme Professeur de Cinquième, d'où il passa plus tard en Quatrième. M. Cassin était un Professeur instruit, plein de zèle, qui ne perdait jamais de temps dans sa classe et n'en laissait pas perdre : on appréciait surtout les excellents résultats qu'il obtenait dans l'enseignement du Grec. Au reste, sévère pour les autres comme pour lui-même, il ne tolérait aucune défaillance. M. Cassin prit sa retraite en 1868.

M. Varnier, qui lui succéda en Cinquième d'abord et plus tard en Quatrième, était d'humeur plus douce, sans que les résultats qu'il obtenait fussent moins satisfaisants. Né à Chalon-sur-Saône en 1829, M. Varnier avait passé par plusieurs Collèges lorsqu'il arriva au Lycée en 1862. Caractère ferme et esprit bien réglé, très laborieux et très dévoué à ses élèves, il avait une aptitude particulière pour l'Enseignement : ses classes étaient bien préparées, ses devoirs corrigés avec soin. M. Varnier est mort en fonctions en 1877. Une de ses filles, mariée à M. Mancini, Directeur de l'École de Musique de Caen, est entrée dans l'Université. Elle a dirigé depuis leur fondation les Cours secondaires puis le Collège communal de jeunes filles.

M. Person, né à Chartres en 1843, ancien élève de l'École Normale, premier Agrégé de Grammaire, fut appelé à Caen comme Professeur de Cinquième en 1867. Au bout de deux ans, il passa à Rouen et de là à Paris. Dans le début, faute d'expérience, son enseignement passait parfois, disait-on, au-dessus de la tête de ses élèves : avec le temps, il sut

mieux l'approprier à la capacité des enfants. Passionné pour les études linguistiques, M. Person, déjà Professeur à Paris, allait encore s'asseoir sur les bancs du Collège de France pour suivre les leçons de son maître Michel Bréal, dont il rendait compte dans des articles signés : « un étudiant de dix-huitième année ». Il est mort jeune encore, en 1887.

Maîtres Élémentaires et Maîtres Répétiteurs : MM. Soret, Thézeloup, Nicolas, Le Roux.

M. Soret, né à Lisieux en 1814, a fait à Caen presque toute sa carrière. Entré au Collège Royal en qualité de Maître d'Études en 1837, il fut, à partir de 1840, chargé de classes élémentaires et en dernier lieu de la Sixième, qu'il conserva pendant près de vingt ans. Simple bachelier, il ne pouvait prétendre au titre de Professeur titulaire de sa chaire, mais personne n'eût eu l'idée de la lui enlever. Doué d'un véritable talent pour la direction des classes nombreuses, il obtenait d'une réunion de 60 enfants, et cela presque sans punitions, un silence admirable et une attention soutenue, des leçons sues, des copies et des cahiers propres. M. Soret prit sa retraite en 1876.

Au cours d'une carrière plus longue encore passée au Lycée de Caen, M. Thézeloup réalisa pour ainsi dire le type du Professeur de classe élémentaire. M. Marc Thézeloup, né à Coutances en 1824, attaché au Lycée de Caen dès 1853, n'en devait plus sortir jusqu'à sa mort arrivée en 1894. Il joignait, à la jus-

tesse et à la vivacité de l'esprit, la fermeté et cette sollicitude paternelle sans lesquelles il n'est pas de bon éducateur d'enfants. Ses connaissances étaient claires et précises, et il excellait à les transmettre. Calligraphe émérite et dessinateur habile, non content d'orner les parois de sa classe de cartes géographiques et de tableaux d'histoire peints par lui-même, il traçait chaque semaine, pour illustrer et rendre sensibles aux yeux des enfants les notions de son Cours de leçons de choses, des dessins à la craie qui étaient dans leur genre de petits chefs-d'œuvre. En même temps que des habitudes d'ordre, de politesse et de docilité, les élèves prenaient avec lui celle de faire des devoirs soignés et qui plaisaient à l'œil. Nulle classe n'était plus disciplinée ni plus vivante que la sienne. Tous les élèves, et le nombre en dépassa et parfois la soixantaine, étaient attentifs à la parole du maître et aux réponses de leurs camarades. A force de dévouement et d'art véritable il obtenait de tous des résultats. Aussi sa popularité était-elle très grande parmi les enfants et les familles. Ce fut donc avec plaisir qu'on vit décerner à ce digne serviteur de l'Université la récompense la plus enviée et surtout, à cette époque, la plus rare, la croix de la Légion d'honneur, par laquelle le Recteur M. Zevort voulut couronner sa carrière (1893). Bien qu'il touchât alors à ses 70 ans, M. Thézeloup ne voulut pas même à ce moment jouir d'un repos si bien gagné. Il conserva ses fonctions, mais ses forces étaient épuisées. Quelques mois après, à la

suite d'une courte maladie, il mourut (janvier 1894).

M. Nicolas était aussi un de ces hommes spécialement doués pour l'éducation de l'enfance. Né à Lisieux en 1838, il entra au Lycée de Caen en 1859 pour n'en sortir que quarante plus tard, au terme de sa carrière universitaire. D'abord Maître répétiteur, il gagna l'estime et l'amitié de l'abbé Desprez par la conscience et le zèle dont il faisait preuve dans le service, non moins que par son tact et la politesse de ses manières. Devenu Surveillant général, il réussit parfaitement dans des fonctions si délicates à remplir avec un tel Proviseur, mais il ne se trouva vraiment à sa place que dans la chaire de Huitième qui lui fut confiée à partir de 1865. C'est là que ses rares aptitudes pour l'Enseignement élementaire lui gagnèrent l'estime et la confiance des familles aussi bien que des autorités universitaires. Pendant près de trente ans qu'elle resta entre ses mains, la classe de Huitième fut une de celles qui contribuèrent le plus à la bonne renommée du Lycée de Caen. Nulle part les devoirs n'étaient choisis avec plus d'intelligence, ni les explications n'étaient plus claires et plus intéressantes, ni les élèves mieux entraînés, ni le Professeur plus aimé. Les familles partageaient comme de juste la reconnaissance des enfants à l'égard d'un Maître dont la sollicitude avait, si l'on peut dire, quelque chose de « maternel ». Aussi fut-ce sans étonnement qu'on lui vit confier en 1884 la direction du Petit Lycée. On sait quelle y fut son œuvre et comment, entre ses mains, le Petit Lycée de Caen prospéra non

seulement par le chiffre de ses élèves, mais par l'excellence des méthodes et la valeur de l'éducation qui s'y donnait. C'est l'opinion de tous les Inspecteurs généraux que peu d'établissements analogues présentent un ensemble aussi solide, où l'orientation de l'Enseignement soit aussi précise dans le sens des études ultérieures.

En 1899, M. Nicolas jugeant l'heure du repos arrivée, et craignant, par un scrupule qu'il était seul à éprouver, que son œuvre ne vînt à péricliter entre ses mains, la transmit en pleine prospérité à un successeur digne de lui, M. Varangot, éducateur éminent que d'impérieuses raisons de famille viennent d'appeler au loin, et dont les plus brillants succès ont couronné les efforts. Dans sa retraite, M. Nicolas continue de mettre au service d'amitiés très dévouées et d'œuvres philanthropiques très intéressantes les ressources d'une expérience consommée et d'une activité toujours jeune.

M. Henri Le Roux avait été lui aussi un excellent Maître d'Études avant de devenir un excellent Maître élémentaire. Originaire de la Manche où il était né en 1836, après avoir débuté comme Régent des Cours spéciaux au Collège de Cherbourg et comme Maître d'Études aux Lycées de Rouen et de Caen, il reçut la direction de la Classe élémentaire et, par un habile mélange de douceur et de fermeté, en même temps qu'il hâtait le développement de leur esprit, inspirait aux enfants autant d'affection que de respect. Devenu plus tard, à force d'énergie, Licencié ès sciences mathématiques et physiques,

il passa au Lycée d'Alençon en qualité de Surveillant général, puis à l'École Industrielle de Mulhouse comme Sous-Directeur et Professeur de Mathématiques. Principal du Collège de Dieppe après la guerre, et Censeur au Lycée de Reims, il revint à Cherbourg terminer sa carrière universitaire, comme elle y avait commencé. Il y exerça les fonctions de Principal jusqu'à la création du Lycée, puis celles de Proviseur jusqu'à la fin de 1892; l'affaiblissement de sa santé le força en effet de prendre sa retraite, au moment même où il venait de recevoir la croix de la Légion d'honneur. M. Le Roux est mort à Cherbourg en 1905.

Beaucoup d'autres Répétiteurs de cette époque ont occupé plus tard des postes importants dans l'Université. Nous avons déjà nommé M. Fierville, élève du Lycée avant d'y rentrer comme Maître d'Études, plus tard Proviseur du Lycée du Havre et Censeur du Lycée Charlemagne. M. Lecadet a été Proviseur du Lycée du Mans. M. Bréhier a été Proviseur à Poitiers, Censeur à Versailles et enfin Censeur-Directeur du Petit Lycée Janson de Sailly. M. Gasté s'est préparé à l'École Normale dans les fonctions de Répétiteur au Lycée : il devait y revenir en qualité de Professeur de Rhétorique et nous aurons à reparler de lui à cette occasion. M. Le Tellier, Docteur ès sciences, devait également rentrer au Lycée pour y occuper une chaire importante. Très estimé comme Professeur d'Histoire naturelle, il a pris sa retraite en 1905, mais il a voulu rester dans cette ville où il conserve de précieuses amitiés.

A côté de ces Maîtres qui considéraient les fonctions de Répétiteur comme un apprentissage de l'Enseignement, et, à force d'énergie et d'esprit de conduite, travaillaient à conquérir les grades universitaires, d'autres, cédant à la nécessité plutôt qu'à leurs goûts personnels, venaient chercher au Lycée un abri temporaire contre les misères d'une vie aventureuse ou les exigences de la Loi Militaire. Ces Répétiteurs d'occasion n'avaient aucune chance de vieillir au Lycée de Caen : l'abbé Desprez avait vite fait de dépister l'homme que ses habitudes d'esprit et son genre de vie auraient dû tenir éloigné d'une maison d'éducation. Jules Vallès, le futur auteur des Réfractaires, était de ceux-là. Entré au Lycée au commencement de 1863, il était, bien avant Pâques, invité à chercher ailleurs un emploi. On lui reprochait de tenir aux élèves des discours impies, et d'émettre sur l'ordre politique et social des appréciations d'une hardiesse toute révolutionnaire. Les règlements d'alors remettaient aux chefs d'établissement le soin de choisir leur personnel de surveillance et, par suite, leur reconnaissaient le droit de se séparer des Maîtres qui n'avaient pas leur confiance. Sans abuser de cette prérogative, l'abbé Desprez n'hésitait pas à en user au besoin, et, grâce à sa vigilance, le corps des Maîtres d'Études présentait dans l'ensemble toutes les conditions de moralité et de tenue que réclame leur rôle si important dans la formation de la jeunesse.

Principaux élèves sortis du Lycée de 1853 à 1870.

Parmi les élèves qui sortirent du Lycée entre 1853 et 1870, l'armée a trouvé quelques-uns de ses plus brillants et de ses plus vaillants officiers. MM. Norbert Delangle, Anatole Sorel, Aubry de la Noë ont été colonels du Génie: Lecoq-Pacha, entré au service de la Turquie et devenu général de division, aimait à se rappeler son passage au Lycée. Le général de Torcy, après avoir secondé le général Duchesne en qualité de chef d'état-major dans la campagne qui nous a donné Madagascar, est aujourd'hui général en chef, commandant le corps d'armée de Rouen.

La magistrature est représentée dans cette liste par quelques hommes dont leur pays d'origine a le droit d'être fier: M. Delamarre, de Séez, ancien Président de l'Association des Anciens Élèves, est mort Conseiller à la Cour d'Appel; M. Paul Toutain, qui fut notaire à Caen et à deux reprises maire de la Ville, est aujourd'hui Président de section au Tribunal de la Seine: à Paris comme à Caen il a toujours donné l'impression d'un homme supérieur aux fonctions, quelles qu'elles fussent, dont il était revêtu; M. Victor Legrix, après avoir été Premier Président de la Cour de Grenoble, est aujourd'hui Conseiller à la Cour de Cassation; M. Georges Vaudrus est Président de Chambre à la Cour d'Appel, et l'on ne saurait dire s'il compte plus de sympathies au Palais ou parmi ses anciens camarades.

Ceux-ci, à l'exemple de ses aînés, MM. Delamarre, Toutain et Legrix, l'ont porté à la Présidence de l'Association des Anciens Élèves.

Les Corps savants, Institut, Université, Sociétés scientifiques ou littéraires, ont trouvé parmi nos élèves de nombreux et brillants représentants : M. Jules Lair, récemment décédé membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, était un de ces esprits souples et vigoureux qui peuvent mener de front les affaires et les recherches scientifiques. Non seulement il dirigea pendant de longues années, avec un succès croissant, l'importante Société des Entrepôts et Magasins généraux de la ville de Paris, fut le promoteur ou le directeur de maintes autres entreprises utiles à l'Industrie nationale, mais il n'oublia jamais qu'il avait été élève de l'École des Chartes et resta toujours un amateur passionné des études historiques. Après avoir donné sa journée aux grands intérêts financiers dont il avait la charge, il réservait à l'érudition ses soirées et une partie même de ses nuits. Dans la séance solennelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres tenue en novembre 1907, M. Perrot, secrétaire perpétuel, a rendu hommage, au nom de la Compagnie, aux mérites de celui que M. Salomon Reinach, président de l'Académie, appelait un homme de grand cœur, d'une large culture, d'une bonté aussi infatigable qu'elle était discrète. Outre des travaux d'érudition d'une science très sûre et d'une forme agréable, tels que les études sur le vieux chroniqueur normand Dudon de Saint-Quentin et sur Guillaume

Longue-Épée, duc de Normandie, M. Jules Lair a publié des ouvrages qui ont rencontré autant de faveur auprès du grand public qu'auprès des savants de profession : *Louise de la Vallière et la Jeunesse de Louis XIV* et *le Surintendant Fouquet*. Élu Président de l'Association des Anciens Élèves, M. Jules Lair, par la fondation d'un prix d'Histoire en Rhétorique, a voulu à la fois témoigner de sa reconnaissance envers l'Établissement où s'était formé son esprit, et de l'intérêt qu'il portait au progrès d'une science qu'il a cultivée avec tant d'amour et de succès (1).

M. Edmond Villey-Desmezerets, membre de l'Institut, avait commencé, comme M. Lair, par être un brillant élève du Lycée. Depuis longtemps Professeur, puis Doyen de la Faculté de Droit de Caen, il est aussi membre du Conseil Supérieur de l'Instruction publique, comme représentant des Facultés de Droit, et membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Plus heureux que M. Lair, qui n'a pas laissé d'enfants, M. Edmond Villey est père d'une nombreuse et belle famille et, pour ne parler que de ceux de ses fils qui ont choisi la carrière de l'Enseignement, nous rappellerons que deux d'entre eux déjà sont entrés à l'École Normale Supérieure : l'un, après avoir été admis dans la Section

(1) La même Académie des Inscriptions et Belles-Lettres compte encore dans son sein un autre élève du Lycée, M. Joret, de quelques années plus âgé que M. Lair. M. Joret n'a d'ailleurs fait que passer au Lycée. Il est Professeur honoraire de la Faculté des Lettres d'Aix.

des Lettres dans des conditions particulièrement honorables, en est sorti avec le titre d'Agrégé des Classes supérieures ; l'autre est encore élève de la Section des Sciences.

Plusieurs anciens élèves du Lycée sont entrés à l'École Normale pendant la période qui nous occupe : M. Dupaigne, agrégé de Physique, a pris sa retraite comme Inspecteur général de l'Enseignement primaire ; M. Françoise est mort Inspecteur d'Académie à Foix; mais d'autres sont encore en fonctions : M. Pujet est professeur de Mathématiques à la Faculté des Sciences de Rennes ; M. Jules Tannery est sous-directeur de l'École Normale Supérieure et professeur de Calcul différentiel et intégral à la Sorbonne ; enfin, M. Daguenet était récemment encore professeur de Physique au Lycée de Versailles. D'autres sont entrés dans l'Enseignement secondaire sans passer par l'École Normale : M. René Théry, fils du Recteur, vient de prendre sa retraite comme Censeur-Directeur du Petit Lycée de Nantes ; M. Étienne, récemment décédé, avait acquis la plus honorable notoriété dans la chaire de Mathématiques préparatoires au Borda qu'il occupait depuis de longues années au Lycée de Cherbourg ; M. Marie-Cardine, après avoir été longtemps Inspecteur d'Académie à Rouen, est aujourd'hui Censeur-Directeur du Petit Lycée Condorcet; enfin, M. Étienne Houdan, d'une famille qui a donné au Lycée nombre de bons élèves, est Surveillant général au Lycée Louis-le-Grand ; M. Danjon, qui disputait à M. Edmond Villey la pre-

mière place dans ses classes, est aujourd'hui son collègue à la Faculté de Droit.

M. Paul Tannery, devenu ingénieur après sa sortie de l'École Polytechnique, a publié de nombreux travaux scientifiques. Il est mort récemment.

Dans les diverses administrations publiques sont entrés : M. Moncel, gendre de l'ancien Économe M. Roger, qui, sorti de l'École Polytechnique, a fait une belle carrière dans l'Administration des Postes et Télégraphes ; M. Guerlin de Guer, ancien Chef de division à la Préfecture, ancien Secrétaire général de l'Hôtel de Ville, qui, après avoir été l'un des fondateurs de l'Association des Anciens Élèves, en est toujours resté le Secrétaire général. L'aîné de ses fils, M. Charles Guerlin de Guer, vient de rentrer récemment comme professeur au Lycée de Caen, dont il a été il y a quelques années l'un des bons élèves ; M. Decauville-Lachênée, Conservateur adjoint de la Bibliothèque municipale, est également connu et aimé des travailleurs pour sa courtoisie et pour la sûreté de ses informations. Il a lui-même publié, entre autres ouvrages, une étude sur le graveur caennais Michel Lasne et un petit ouvrage : *Le Lycée de Caen et l'abbaye de Saint-Étienne*, où il raconte avec humour ses souvenirs d'écolier. M. Decauville-Lachênée, très dévoué dès le premier jour à l'œuvre de l'Association des Anciens Élèves, en est aujourd'hui le Vice-Président.

M. Émile Travers, fils de M. Julien Travers qui, comme Professeur à la Faculté des Lettres et comme Secrétaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-

Lettres de Caen, a joui d'une grande notoriété, est ancien élève de l'École des Chartes. Il a été Archiviste du Doubs et Conseiller de Préfecture du Calvados, mais c'est avant tout un érudit, très connu dans le monde savant, et particulièrement au courant des travaux historiques concernant la Normandie. M. Travers met d'ailleurs très libéralement au service des chercheurs les ressources de sa science et les documents de sa bibliothèque. Son activité s'exerce surtout au profit de la Société française d'Archéologie, dont il est le Directeur adjoint, et de la Société des Antiquaires de Normandie, dont il est le Secrétaire général

La politique, déjà si active dans les dernières années de l'Empire, ne pouvait manquer d'attirer quelques-uns des jeunes gens qui arrivaient alors à l'âge viril. Parmi ceux qui s'y jetèrent avec le plus de fougue, il faut citer Charles Longuet, qui fut, tout jeune encore, l'un des agents les plus actifs de l'Internationale; membre de la Commune et, à ce titre, longtemps exilé en Angleterre où il épousa une fille de Karl Marx, il rentra en France après l'amnistie et fit partie du groupe le plus avancé du Conseil Municipal de Paris; au contraire, M. Adrien Liais, partisan déclaré du Régime Impérial, a été quelque temps député de la Manche et membre du Groupe parlementaire de l'Appel au Peuple. D'autres ont défendu la cause de la République, tels que M. Mauger, député du Calvados, et M. Ricard, député de la Seine-Inférieure, mais si le premier prenait place parmi les républicains

modérés, le second se ralliait au parti des réformes démocratiques et faisait partie du Ministère Bourgeois. Fidèle à ses traditions de famille, M. Le Provost de Launay, fils de l'ancien Préfet du Calvados, représente au Sénat l'opinion des Conservateurs des Côtes-du-Nord.

Deux des lauréats dont nous trouvons les noms dans les Palmarès du temps sont aujourd'hui parmi les professeurs les plus estimés de notre École de Médecine, ce sont : MM. les docteurs Gidon et Moutier. L'un et l'autre ont eu des fils qui ont compté parmi les meilleurs élèves du Lycée, et qui comptent aujourd'hui parmi les jeunes médecins du plus bel avenir : M. Ferdinand Gidon, Docteur ès sciences et Professeur suppléant à l'École de Médecine, étudie spécialement l'action curative des phénomènes de l'électricité dans certaines maladies ; M. François Moutier, Interne des hôpitaux de Paris, se destine à l'Enseignement de la Médecine. M. Gustave Le Vard, peintre et surtout aquarelliste distingué, est un artiste d'un talent gracieux et fin.

Administration économique. — Prospérité du Lycée sous l'Empire.

Le Lycée, de 1848 à 1853, avait perdu près de 200 élèves (1). Comme on l'a vu, cette désertion d'une partie de l'ancienne clientèle s'explique par les circonstances : la crise politique inaugurée par la Révolution de février avait naturellement

(1) Voici, d'après le tableau dressé par ordre de Villemain, Ministre de l'Instruction publique en 1843, les principales

engendré une crise économique, et d'autre part, la Loi de 1850, en détruisant le monopole de l'Université, avait provoqué la création de nombreux établissements libres. A Caen même, le Collège ecclésiastique de Sainte-Marie, fondé en 1850, ne tarda pas à attirer une partie notable de la jeunesse bourgeoise: soit mode, soit scrupules religieux, beaucoup d'anciens élèves du Lycée envoyaient leurs enfants dans une maison qui, avec l'avantage de belles et utiles relations pour l'avenir, leur assurait celui d'une instruction religieuse sévèrement contrôlée. Dans la Manche, Mgr Daniel, mettant au service de l'Enseignement libre l'expérience et l'autorité personnelle qu'il devait à son passé universitaire, créait de prospères établissements, comme le Petit Séminaire de l'Abbaye-Blanche à Mortain, ou négociait avec les villes la cession de leurs Collèges à des congrégations enseignantes: c'est par ses soins que les anciens Collèges communaux de Saint-Lo et de Valognes, d'où étaient sortis des élèves tels que Leverrier et Burnouf, passèrent sous la direction des Oratoriens et des Eudistes.

variations de l'effectif du Lycée depuis sa fondation, la population étant comptée au 1er avril:

	Élèves		Élèves		Élèves
Empire,	1809, 257.	**Restauration,**	1819, 284.	**Monarchie de Juillet,**	1839, 630.
—	1813, 416.	—	1826, 379.	—	1843, 645.
		—	1830, 419.		

Le chiffre le plus bas est celui de 1816: 254; le plus élevé fut atteint en 1847 : 715.

Dans de telles conditions, quel que fût le mérite de l'abbé Desprez et quelque confiance qu'il inspirât aux familles, il n'était pas en son pouvoir de neutraliser les effets de la concurrence ecclésiastique. Si l'élévation même des tarifs du Collège Sainte-Marie, en flattant la vanité des familles riches, constituait pour cet établissement une précieuse réclame, les tarifs modestes des Petits Séminaires et des Collèges congréganistes les mettaient à la portée des plus petites fortunes. Ceux du Lycée de Caen, au contraire, étaient fixés par l'Administration Supérieure d'après une règle invariable, et bien que les protestations du Proviseur eussent réussi à en prévenir le relèvement, ils restaient encore de 200 francs en moyenne plus élevés que ceux des Lycées d'Alençon et de Coutances. Si donc notre Lycée put traverser la crise sans trop en souffrir, on peut affirmer sans crainte d'erreur que le mérite en revientpour une bonne part à l'habileté du Proviseur et au prestige dont son administration était entourée.

Au moment où il passa entre les mains de l'abbé Desprez, le 12 février 1853, le Lycée comptait 556 élèves. En 1858, le chiffre en était de 566. Il semble qu'il n'y eût là qu'un gain presque insignifiant d'une dizaine d'élèves, mais si, au lieu de considérer la population globale, on prend à part les divers éléments qui constituent l'effectif, l'impression est tout autre, et l'on peut apercevoir les résultats de l'action personnelle du Proviseur. Les 556 élèves de 1853 comprenaient 158 internes, dont 97 pension-

naires libres et 23 demi-pensionnaires: les 566 de 1858 comprennent 212 internes, dont 137 pensionnaires libres et 43 demi-pensionnaires. Le gain est donc de 40 pensionnaires et de 20 demi-pensionnaires payants: c'est la mesure de la confiance croissante que l'Administration inspirait aux familles. Quant au chiffre des externes, s'il a passé pendant le même temps de 398 à 335, cette perte d'une soixantaine d'élèves s'explique, on peut l'affirmer, par des considérations étrangères. C'est le tribut que paye à Sainte-Marie l'esprit réactionnaire de la riche bourgeoisie et de cette partie du commerce qu'elle tient sous sa dépendance.

L'année 1860 et les suivantes constituent, comme on sait, une période de crise économique où la prospérité du pays subit de graves atteintes. C'est alors aussi que le Petit Séminaire diocésain fut transféré de Caen à Villiers-le-Sec. L'effectif du Lycée ne pouvait manquer de se ressentir des circonstances: il tomba en 1861 au chiffre de 474 et en 1863 à celui de 470 (1); mais il se releva au cours des années suivantes, et en 1869, le Lycée comptait 534 élèves.

(1) Suivant un rapport de l'abbé Desprez, il n'y avait pas à Caen, à cette époque, moins de 10 pensionnats, dont l'un, Sainte-Marie, était sous le patronage direct de l'Évêque. Deux autres, les pensionnats Quillou et Moncoq, étaient dirigés par un ancien Directeur et un ancien Professeur du Petit Séminaire. Celui de M. Pagny était appuyé par la Compagnie des Missionnaires diocésains, à laquelle appartenait son beau-frère.

Un fait bien remarquable et tout à l'honneur de l'abbé Desprez, c'est le constant accroissement de l'Internat, vraie mesure de la prospérité d'un Lycée, qui semble échapper sous son administration à toutes les causes d'affaiblissement. Le chiffre des pensionnaires libres avait passé, comme nous l'avons vu, de 97 en 1853 à 137 en 1858; en 1860, il est de 159; en 1861, de 163; en 1863, de 171; en 1866, de 199; enfin, en 1869, de 210. En y joignant les 36 boursiers pensionnaires (28 pour l'État, 8 pour la Ville) et les demi-pensionnaires libres, on voit que les internes constituaient à cette époque près de la moitié de l'effectif total. C'est une proportion qui n'a jamais été atteinte depuis lors et qui explique l'excellent état des finances du Lycée.

L'abbé Desprez apportait dans la gestion des intérêts de l'Établissement la même prudence et la même économie dont il s'inspirait dans la conduite de ses propres affaires et qui lui permirent de laisser aux siens une fort belle fortune. Moins soucieux de rechercher les améliorations désirables que de maintenir l'ordre et la régularité dans les finances et, s'il se pouvait, de réaliser des excédents de recettes, il ne dissimulait pas sa répugnance à l'égard des entreprises onéreuses, fussent-elles aussi justifiées que l'installation de l'éclairage au gaz qui ne pénétra au Lycée, et dans une partie seulement des services, que dans les dernières années de son administration, la substitution d'éditions nouvelles aux vieux livres de la bibliothèque classique, l'acquisition d'appareils réclamés pour

le cabinet de Physique ou même le renouvellement urgent d'une partie du mobilier. La simplicité de ses goûts, non moins que ses habitudes d'économie, répugnaient à des dépenses dont l'immédiate nécessité ne lui semblait pas démontrée. Si le régime alimentaire, d'ailleurs sain et suffisamment abondant, paraissait à quelques-uns comporter certaines améliorations, il n'hésitait pas à répondre que la nourriture était bonne et regardée comme telle par tous les bons élèves et par leurs parents, que le cidre du Lycée était probablement meilleur que celui qui était servi dans les maisons de ceux qui le blâmaient sans l'avoir goûté. Et si l'Inspection générale exprimait le vœu que les internes fussent conduits chaque mois dans un établissement de bains, il objectait que presque tous les pensionnaires sortaient le jeudi et pouvaient donc prendre des bains dans les établissements particuliers. « Quant à ceux qui ne sortent pas, ajoutait-il, ils ne tiennent nullement à y aller ». Dans la même pensée d'écarter toute dépense nouvelle, il refusait à l'Économe un second commis : il n'y en avait jamais eu deux au Lycée de Caen, et il laisserait à un autre Proviseur le soin d'en demander un. Il ne trouvait pas que l'Économe eût trop à travailler dans ses bureaux. Nous ne voyons qu'une circonstance où l'abbé Desprez se soit départi de ses habitudes de sévère économie : c'est quand il fit construire sur les cloîtres, des édicules servant de cabinets aux études. La mesure présentait des avantages au point de vue

de la discipline ; elle déshonorait la cour d'honneur : l'effet produit en parut si fâcheux par la suite qu'on dut faire disparaître ces constructions malencontreuses.

Les premières années de l'administration de l'abbé Desprez correspondent à la guerre de Crimée, c'est-à-dire à une époque de disette et de crise générale : le déficit, dû surtout au renchérissement des vivres, ne fut pas inférieur à 19.520 fr. en 1853, et atteignit encore 5.800 fr. l'année suivante. Le chiffre des dépenses dépassa encore celui des recettes en 1860, mais grâce à l'accroissement du nombre des élèves, c'est par des bonis que se soldaient les autres exercices, de sorte que la fortune du Lycée ne cessa pas d'augmenter d'année en année.

Cet état prospère des finances, fruit d'une économie qui ne reculait pas devant les privations, n'allait pas sans quelques inconvénients. Un jour vint où l'abbé Desprez put regretter de n'avoir pas employé en réparations ou améliorations utiles, une partie au moins de cette fortune dont il était si fier. Dès 1855, la subvention de l'État, destinée dans le principe à faire face aux frais résultant de l'augmentation des traitements, était ramenée de 11.000 fr. à 5.000 fr. En 1858, elle fut totalement supprimée. Ce n'est pas tout : il fallut faire profiter les autres de cette richesse si péniblement acquise. En 1855, le Lycée de Caen fut invité à prêter à celui d'Angoulême une somme de 20.000 fr. En 1866, ce ne fut pas moins de 40.000 fr. qu'il dut avancer au

Lycée du Prince Impérial. Il fallut, pour se procurer cette somme considérable, aliéner un titre de rente de 1.350 fr.; au taux de 62 qui était alors celui de la rente 3 %, le revenu de ces fonds atteignait presque 5 %, et le prêt était fait au chiffre de 3 %. La douleur de l'abbé Desprez fut extrême, et ses plaintes, il faut le reconnaître, n'étaient pas sans fondement. Mais il eut beau énumérer toutes les dépenses qui devaient incomber au Lycée dans un avenir plus ou moins rapproché, le Ministre ne voulut rien entendre. Le Ministre n'ignorait pas qu'entre les mains d'un tel Proviseur, la prospérité du Lycée ne courait aucun risque. Au moment où se termine, avec la chute de l'Empire, la première période de l'administration de l'abbé Desprez, la situation, au point de vue financier comme à tous les autres, était des plus satisfaisantes.

INDEX ALPHABÉTIQUE

RÉFLEXIONS

ET

PENSÉES DÉTACHÉES

PAR

M. le Comte de CHARENCEY,
Membre correspondant.

RÉFLEXIONS ET PENSÉES DÉTACHÉES

1

C'est estimer nos services et notre affection à un trop haut prix que d'y prétendre trouver le droit d'asservir autrui à nos caprices et fantaisies.

2

Il est des gens qui, n'osant se permettre d'avoir une opinion par eux-mêmes, adoptent aveuglément celles de leur entourage, et dont toute l'originalité consiste, si l'on peut se servir de cette expression, à être de l'avis de tout le monde, plus que tout le monde.

3

Nous reconnaissons volontiers que le prochain diffère de nous par les aptitudes et l'intelligence, mais ne pouvons nous résigner à croire qu'il en puisse différer aussi par le caractère.

4

L'axiome de la sagesse antique : « connais-toi toi-même », semblera peut-être d'une application parfois délicate, étant donné que ce que la raison nous prescrit surtout d'éviter, ce sont les mauvaises connaissances.

5

Il y a souvent moins de danger à confier un secret qu'à le laisser deviner.

6

On appelle monarchie, le régime où le souverain est généralement conduit par son entourage et ses courtisans, et démocratie, celui dans lequel le peuple se figure que c'est lui qui dirige.

7

Le droit que l'intrigant refuse le plus énergiquement de reconnaître à autrui, c'est celui de ne pas consentir à être sa dupe et à se laisser tromper par lui.

8

Le bien public résulte surtout, non pas de la satisfaction donnée à tous les intérêts particuliers, mais

bien des sacrifices que chacun consent à s'imposer en vue de l'utilité générale.

9

C'est, au point de vue moral comme au point de vue intellectuel, la médiocrité qui gouverne le monde, la plupart des hommes n'ayant ni assez de caractère pour être réellement bons, ni la dose d'énergie requise pour devenir de francs scélérats.

10

Le premier devoir d'un gouvernement sage, c'est de savoir ne pas trop gouverner et de ne s'occuper point de ce qui ne le regarde pas; le second, c'est de ne songer aux intérêts particuliers qu'autant qu'il le peut, sans préjudice pour le bien général.

11

Dans la plupart des circonstances, refuser de croire un péril possible constitue le procédé le plus sûr pour le rendre inévitable.

12

Il y a deux façons de s'occuper des affaires publiques: la première, qui consiste à tâcher de préparer les événements, offre cet inconvénient qu'elle est à peu près toujours impossible à prati-

quer; la seconde, qui est de tâcher d'en participer à un point de vue personnel, a l'inconvénient qu'aux yeux de l'honnête homme, elle ne vaut guère la peine d'être essayée.

13

Pour un parti désireux de réussir, moins il y a à faire utilement et plus il importe que ce peu soit fait avec suite et discernement.

14

Nos défauts constituent, à nos yeux, une sorte de monopole dont nous entendons bien nous réserver la jouissance exclusive. Aussi, ce que nous reprochons le plus volontiers au prochain, ce sont non pas les défauts qu'il possède, mais bien ceux que nous avons nous-mêmes.

15

Si la bienfaisance trouvait sa principale source dans l'amour de Dieu ou un véritable esprit de charité pour le prochain, nulle raison pour qu'elle ne fût pas aussi rare que la reconnaissance. Force sera donc d'admettre que, le plus souvent, elle est inspirée par l'habitude, l'ennui de refuser ou l'ostentation.

16

Au point de vue social, le danger de la plupart des idées tient, non pas à ce qu'elles soient

radicalement fausses, mais à ce qu'elles sont exclusives.

17

L'esprit démocratique, qui réclame les mêmes droits pour tout le monde, nous semble le contre-pied du véritable esprit d'égalité, qui les voudrait proportionnés aux intérêts que chacun a à défendre, à la capacité et spécialement à la valeur morale de l'individu.

18

C'est la preuve d'un esprit réellement pratique que de savoir déraisonner à propos et lorsque, par là, il a chance d'entraîner l'adhésion de ses auditeurs et de les amener à faire ce qu'il veut.

19

Ce serait un avantage sérieux que le chic, si l'expérience ne nous faisait voir ce que sont, en réalité, bon nombre de ceux qui se flattent de le posséder.

20

De même que la raison, pour l'homme, consiste moins à dire des choses sensées que des choses à portée de l'intelligence de ses interlocuteurs, de même, la bonté, pour les institutions, réside moins dans leur perfection absolue que dans le parti qu'elles permettent de tirer des préjugés et des défauts de la nation.

DOCUMENTS

MANUSCRIT

D'ÉTIENNE

DU VAL DE MONDRAINVILLE

1535-1578

—

ÉTUDE SUR LE MANUSCRIT

ET

DOCUMENTS NOUVEAUX

PAR

M. Gabriel VANEL,
Membre titulaire.

ÉTUDE

Sur le Manuscrit 113 in-f° de la Bibliothèque de Caen

ÉTIENNE DU VAL

D'APRÈS DE NOUVEAUX DOCUMENTS

I

Nous n'avons pas la prétention de refaire l'histoire de la vie d'Étienne du Val de Mondrainville ; cette étude a été l'objet d'un article de Georges Mancel, et, plus tard, M. Gustave Dupont, dans le tome XV du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie,* a donné, de ce personnage bien connu, une biographie basée sur des notes laissées par du Val lui même, notes qui, jusqu'à présent, avaient été peu ou point consultées. M. de Beaurepaire, dans *Caen Illustré,* a également résumé ces études.

Les notes de du Val, restées inédites, ne peuvent prétendre au titre de *Journal :* elles ne sont, en effet, que de courts alinéas, écrits sans ordre et sans aucune préoccupation de style, ni d'intention littéraire, sur quelques feuillets d'un livre de comptes in-folio, d'où elles ont été détachées.

Ces feuillets, qui sont au nombre de dix, ont conservé les numéros du registre; on peut lire encore, bien qu'atteints par le couteau du relieur, les chiffres 300,... 302,... 309, 310, 311, 312.

On voit par là que du Val avait inscrit ses mentions, qui, très certainement, ne nous sont point parvenues entières, dans le corps et à la fin d'un de ces grands registres dont il se servait pour sa comptabilité commerciale. A leur suite, il avait fait transcrire avec soin, car l'écriture en est beaucoup plus lisible, les donations faites par lui aux églises et à l'Université. — Elles sont réunies sous le titre suivant : « *Osmônes et donaōns fêtes par le dict Estienne du Val, des héritages et rentes qui ensuyvent et de l'acquisition des dictz héritages* », et comprennent sept feuillets.

Cette partie du manuscrit, bien que n'offrant que la copie d'actes passés devant les tabellions de Caen, présente cependant un réel intérêt. On y rencontre des renseignements précis sur plusieurs personnages de cette époque et sur certaines maisons de Caen; de plus, nous y trouvons, avec tous les détails et toutes les conditions imposées, les différents contrats par lesquels Étienne du Val avait rétabli à Caen le Puy du Palinod en 1557.

Le registre des *Rectoriæ*, conservé aux Archives du Calvados, ne contient pas ces contrats et ne donne qu'un énoncé succinct de la donation.

L'écriture de du Val, dans ses notes personnelles, est fort difficile à déchiffrer. Les alinéas, jetés sur le papier sans aucun soin, écrits souvent très vite,

avec un enchevêtrement de traits et d'abréviations peut-être pittoresque, mais certainement d'une calligraphie par trop originale, ressemblent à des hiéroglyphes qui nous ont longtemps arrêté.

Nous n'aurions même pas pu arriver à une lecture absolument correcte, sans l'aide amicale qu'a bien voulu nous donner un jeune élève de l'École des Chartes, M. Norbert Sauvage, auquel nous adressons nos bien sincères remerciements. Le manuscrit, collationné ligne par ligne, nous paraît maintenant offrir un texte sûr et définitif.

Sans entrer dans l'ensemble d'un sujet qui a été, nous le répétons, traité avec autorité, nous voulons simplement nous borner à étudier certaines parties laissées de côté par M. Dupont et à rectifier des erreurs qui, dans plusieurs passages, avaient quelquefois dénaturé le sens des notes de notre auteur. De plus, nous avons eu la bonne fortune de retrouver, dans les Registres du Parlement de Rouen, deux arrêts, qui donnent la solution d'épisodes de sa vie, restés jusqu'ici inconnus.

Étienne du Val fut un des hommes les plus considérables de son temps. Toutefois, s'il parvint à une haute fortune, si les honneurs et les distinctions de toutes sortes se réunirent sur sa tête, il ne fut pourtant pas à l'abri d'accusations et de disgrâces retentissantes. Deux fois, au moins, il fut l'objet de plaintes graves, de concert avec plusieurs des principaux fonctionnaires de la ville, ses deux frères, le grénetier et le curé de Cursy, sa sœur Marie, qui avait épousé Jean de Prétouville, « notable marchand », dit

Bourgueville, le sieur de Buron-Moges, procureur au bailliage, Jean Malherbe, son beau-frère, lieutenant général, Pierre Le Bourgeois, sieur de Béneauville, lieutenant particulier, Guillaume Désobeaulx, son cousin, et, plus tard, Guillaume de Malherbe, conservateur apostolique des privilèges de la Faculté. On voit qu'il se trouvait en bonne compagnie.

Emprisonné une première fois par les ordres du Roi et du chancelier Poyet, le 14 octobre 1539, il fut traîné de prison en prison, avec ses soi-disant complices, jusques à l'arrêt qui mit fin à la procédure, le 18 mars 1540. Il s'agissait du mariage de sa nièce, Anne de Prétouville, avec Nicolas de Moges, procureur du Roi au bailliage. On l'accusait de l'avoir, en abusant d'un prétendu mandat, mariée par force, sans publicité et même sans le consentement de son père, qui était mourant, et qui décéda pendant le banquet donné à l'occasion du contrat, à ce qu'on prétendait.

On n'a, pour élucider ce triste procès, qu'un commentaire fort court et assez vague du vieux juriste Terrien. MM. Dupont et de Beaurepaire l'ont cité, mais il ne nous renseigne pas suffisamment sur les causes du procès, causes qui, d'après M. de Bras, un contemporain, *procédaient d'une apparente vindicte*. M. de Bras, d'ailleurs, se montre très sobre d'appréciations, en dehors de cette phrase (1).

(1) Il n'y a pas que M. de Bras qui soit sobre d'appréciations sur du Val; Huet ne lui consacre en tout que six lignes de ses *Origines*, ce qui est peu. L'abbé de La Rue a signalé cet ostracisme dans ses notes inédites : « Il est étonnant, dit-il, que

Il pouvait, toutefois, avoir ses raisons pour garder un silence discret, car le chancelier Poyet était de ses amis et le nomma, en 1541, lieutenant du bailli, en remplacement de Pierre Le Bourgeois, sieur de Béneauville, l'un des accusés.

Quoi qu'il en soit, Étienne du Val fut condamné, avec ses complices, au bannissement en la ville d'Avranches et à l'amende honorable, en plus de la confiscation de ses biens. Cependant, il fallait que la condamnation parût bien rigoureuse, ou que ses motifs restassent fortement discutés, car, deux mois après, des lettres royales firent remise de leurs peines à tous les accusés et les réintégrèrent dans leurs « biens et honneurs ».

Ici, nous devons relever deux erreurs commises par tous ceux qui ont parlé de ce procès.

En premier lieu, on croirait, d'après le manuscrit, et c'est ce qu'ont écrit MM. Dupont et de Beaurepaire, qu'Étienne du Val ne bénéficia que des seules lettres patentes du 31 mai 1540. Ces lettres, par parenthèse, furent vérifiées le 7 juillet 1540 et non pas le 29 mars 1548, comme on l'a dit, d'après une mauvaise lecture d'un chiffre. Cela eût été d'autant plus étonnant qu'à cette époque, François Ier, qui les avait accordées, était mort. Mais d'autres lettres de grâce intervinrent, ce qui prouverait que les premières n'avaient pas réglé toutes

M. Huet ne parle pas d'Étienne Duval, sieur de Mondrainville, qui, le premier, dota le Palinod de 22 livres de rente en 1557 et d'une autre rente de 7 livres en 1576 ».

les questions. Nous les connaissons par le texte des arrêts postérieurs, où elles sont citées, textes qu'on n'avait pas consulté jusqu'ici.

Étienne du Val fut l'objet de secondes lettres patentes du roi François I[er], datées du 8 juin 1541 et vérifiées le 20 décembre de la même année; enfin, de nouvelles lettres, qui furent les dernières, données à Paris le 17 mai 1542 et vérifiées en la Chambre des comptes le 29 mars 1543.

Ceci donne à penser que les premières, qui remettaient, comme le constate un arrêt du Parlement de Rouen de 1569, « Étienne du Val et les autres dénommez, en leur bonne fame, renommée et biens, toust ainsy qu'ilz estoient auparavant », n'étaient cependant pas aussi catégoriques qu'on le croyait. On peut, en effet, constater que les premières ne faisaient remise ni des amendes, ni des frais du procès, qui se montaient à des sommes considérables. Les autres réglèrent-elles ces points importants? C'est possible, mais, en l'absence des pièces, on ne peut que le conjecturer. Toujours est-il qu'elles touchaient nécessairement à l'état, aux biens et à l'honorabilité d'Étienne du Val, puisque le Parlement de Rouen les fait intervenir, en les citant comme preuves, dans une poursuite en diffamation intentée par leur bénéficiaire contre un nommé Marguerite, de Falaise.

En second lieu, on fait toujours épouser Anne de Prétouville, par Jehan de Moges, procureur du Roi à Caen, arrêté en même temps qu'Étienne du Val.

Or, il n'en est rien. Ce n'est pas Jehan de Moges, mais son frère consanguin, Nicolas, qui épousa Anne de Prétouville. On avait jusqu'ici confondu les deux frères. On avait oublié aussi de consulter les sources et l'*Éloge 24*, de Cahagnes, consacré à Nicolas de Moges. Du reste, d'Hozier, dans son *Armorial*, Michel Béziers, dans ses *Mémoires*, La Chesnaye des Bois, dans son *Dictionnaire*, etc., sont d'accord. Il ne peut y avoir aucun doute; la preuve en est facile.

Nous remarquerons d'abord que Jehan de Moges, procureur du Roi à Caen, n'était plus dans cette ville en 1539. Le 5 mars 1537, il avait été nommé lieutenant général du bailli de Rouen. Jehan de Moges ne pouvait donc figurer en cette qualité, à Caen, dans le procès de 1539. Quel avait été son successeur? Précisément Nicolas de Moges, écuyer, sieur de Buron, du Breuil, de la Haye, d'Estouteville et autres lieux. Dans son *Éloge 24*, Cahagnes dit en propres termes « que Nicolas, frère consanguin de Jean de Moges, *renonça à la robe* ». Cette démission n'est point pour nous étonner, après l'arrêt de 1539. Il est vrai que la grâce royale intervint et que ses finances seules eurent à souffrir, mais il n'est pas moins vrai aussi qu'il lui était difficile de conserver sa charge après un tel scandale, même immérité.

Ce qu'il y a de plus bizarre et ce qui a été, en effet, souligné par MM. Dupont et de Beaurepaire, c'est que le mariage entaché de rapt et de violences, ne fut point cassé et qu'on n'y toucha pas. Et puis,

comment concilier cette prétendue contrainte exercée sur Anne de Prétouville, avec ce passage de Cahaignes, fort explicite à tous les points de vue, passage qui, jusqu'ici, n'a pas été cité? Nicolas de Moges, dit-il, « passa à la campagne une existence honorable et vécut jusques dans un âge fort avancé; *heureux auprès de sa femme, qui, outre les grâces de son sexe et ses qualités éminentes, lui avait apporté de grandes richesses;* heureux dans ses enfants qui sont revêtus des dignitez de l'Église, attachés au Parlement de Rouen, ou voués à la carrière des armes.... Mûri à l'école de la bonne et de la mauvaise fortune, Nicolas fut rangé au nombre des hommes habiles et sages ».

Dans ces derniers mots, Cahaignes a voulu faire allusion au procès de 1539. Mûri à cette école, Nicolas de Moges l'avait été, et l'on peut dire que, s'il abandonna volontairement les fonctions publiques, ses concitoyens ne lui retirèrent pas leur confiance et leur estime; ils confirmèrent la sanction des lettres royales en l'appelant à l'échevinat le jour des Cendres de l'année 1541.

On peut ajouter que ces époux, dont le mariage était entaché de rapt et de violences, selon l'arrêt de 1539, vécurent de longues années dans la plus parfaite union, ce qui s'accorde mal avec ces prémisses. Comment, d'ailleurs, expliquer toutes les données contradictoires que présente cette affaire, quand on l'examine de sang-froid et sans parti pris? Nous sommes trop loin des faits et nous manquons trop des documents nécessaires pour

pouvoir émettre un avis formel en pleine connaissance de cause.

Il nous semble toutefois qu'il ressort de l'ensemble des faits des présomptions suffisantes pour attribuer ce fâcheux procès à la rancune de rivaux politiques et aussi de candidats évincés, qui étaient surtout scandalisés de n'avoir pu épouser, en même temps que la nièce d'Étienne du Val, ses biens considérables. Il paraît également très douteux que le père n'ait point été consulté. Le contrat de mariage, dont une des clauses est relatée dans l'*Armorial d'Hozier,* portait que les parents d'Anne de Prétouville, « fille et unique héritière de Jean de Prétouville, écuyer, seigneur d'Ifs, et de Marye du Val », s'obligeaient « d'accoustrer leur dicte fille sellon le lieu d'où elle partoyt et le lieu où elle alloyt ». Ceci semble pourtant bien indiquer que tout le monde, aussi bien parents que futur, étaient d'accord.

De plus, nous voyons qu'Anne de Prétouville, devenue dame de Moges, resta toujours intimement liée avec Étienne du Val, ce qui se comprendrait difficilement si le mariage avait été fait par lui contre son consentement. En 1545, elle est la marraine de son fils Jacques, en compagnie de sa mère, Marie du Val. Et c'est cette femme qui aurait accusé Étienne d'avoir abusé de son autorité d'oncle et de tuteur !

Il y aurait là une anomalie qu'on ne pourrait expliquer.

Nous touchons maintenant à une accusation bien

autrement grave, qui fut portée contre Étienne du Val et d'autres personnages de ses amis et parents au mois de juillet 1555.

M. Dupont, sur la note du manuscrit qui relate le fait en lui donnant pour cause une « invention d'envye », se contente de poser la question sans la résoudre. « Quelle était la cause vraie ou supposée de cette accusation, dit-il? Sur quels faits reposait-elle? Quels étaient les délateurs? Autant de questions restées obscures et que la note du manuscrit n'est pas faite pour éclaircir ». M. de Beaurepaire, qui le cite, ajoute: «Le nom des coaccusés nous fait supposer qu'il s'agit encore d'une suite de la première affaire ».

Il y avait pourtant à tenter une recherche toute indiquée: s'assurer si, dans les registres criminels du Parlement de Rouen existant à la Bibliothèque de cette ville, on ne retrouverait pas les arrêts ou un des arrêts rendus sur cette accusation. C'est cette recherche qu'a bien voulu faire pour nous l'érudit et obligeant secrétaire de la Société de l'Histoire de Normandie, M. P. Le Verdier; grâce à lui, l'arrêt définitif de 1555 nous est connu, et nous savons de quel crime étaient accusés Étienne du Val et ses complices.

Malheureusement, les pièces de la procédure devant le Bailliage de Caen, les arrêts préparatoires et de renvoi sur l'appel devant la Chambre criminelle de Rouen n'existent plus. Il eût été intéressant de connaître la teneur de la plainte portée contre les accusés et le nom des différents personnages mêlés à cette affaire.

Quoi qu'il en soit, nous en savons assez pour qu'il n'y ait aucun doute sur la nature de l'accusation.

Étienne du Val était accusé, de concert avec Nicolas de Moges, sieur de Buron, l'ancien procureur du Roi et le mari de sa nièce, et Guillaume de Malherbe, conservateur des privilèges apostoliques de la Faculté, prieur de l'Hôtel-Dieu (1), du crime de haute trahison. On les soupçonnait de connivences avec les ennemis du Roi. Un sieur Jehan de Renémesnil, également emprisonné avec eux, était aussi impliqué dans ces poursuites.

Il n'y avait, comme on le voit, aucune connexité entre ce nouveau procès et celui de 1539, ainsi que l'avaient conjecturé, sur de vagues présomptions, les biographes d'Étienne du Val. Quels étaient ces ennemis du Roi? Il s'agissait, tout l'indique, de compromissions avec les adhérents du parti de la Réforme.

Pour bien apprécier la situation et les plaintes

(1) Un mot, de lecture fort difficile, avait arrêté M. Dupont et l'avait induit en erreur. Il avait cru qu'il s'agissait, dans cette affaire, de François de Malherbe, conseiller du Roi au Présidial, et il avait lu *sénateur*, au lieu de *conservateur*.

Or, deux raisons ne permettaient pas d'identifier le coaccusé de du Val avec le conseiller du Roi. La première, c'est que François de Malherbe, sieur d'Igny, ne devint conseiller qu'en 1563, et que l'affaire en question est de 1555. La seconde, c'est que le mot du manuscrit est beaucoup trop long pour pouvoir se lire par *sénateur*. D'ailleurs, on voit, par l'arrêt du Parlement, que c'était bien de Guillaume de Malherbe dont il s'agissait. Il avait été nommé prieur de l'Hôtel-Dieu en janvier 1555.

formulées contre les inculpés, il faut se reporter à l'époque où elles furent intentées et aux tendances des familles qui durent se justifier. Nous sommes en 1555, c'est-à-dire sept ans seulement avant l'explosion de 1562. La Réforme a jeté des racines très profondes dans la classe aisée et dans l'aristocratie. Il y avait 50 ans que Luther avait paru, et l'Europe était déjà partagée en deux communions. Les États du Nord s'étaient séparés de Rome ; si la France passait de ce côté, la Réforme triomphait. Aussi le gouvernement avait-il multiplié les barrières, les défenses et les sanctions. La peine de mort avait même été décrétée contre les hérétiques. « Mais ils estaient si opiniastres, dit le vieux Michel de Castelnau, que plus on faisait de persécutions, plus ils se multipliaient ». La Normandie était une des provinces les plus favorables à la Réforme. Beaucoup de familles, à Caen, étaient suspectes d'hérésie et ne se cachaient pas pour approuver les idées nouvelles. De ce nombre étaient justement les du Val, les de Moges et les de Malherbe.

Pour Étienne du Val, il est un fait certain, c'est qu'en 1562, il fut délégué à Paris par les protestants de Caen. Il obtint pour eux la liberté de vivre suivant leur conscience, à la condition que les ministres sortiraient de la ville. En 1555, il devait donc avoir avec eux des rapports d'amitié et probablement de sympathie religieuse.

Quant aux de Moges, nous savons que plusieurs membres de cette famille avaient adhéré à la Réforme, et nous ne surprendrons personne en

rappelant combien, à cette époque, l'orthodoxie de certains membres de la famille de Malherbe était sujette à caution. Quelques-uns même s'étaient déclarés ouvertement pour la Réforme.

On peut nous objecter qu'il s'agit ici d'un prêtre, du prieur de l'Hôtel-Dieu. Mais ceci n'est pas une preuve. On sait qu'alors nombre de couvents et de religieux partageaient ces idées, et que, dans le clergé séculier, il en était de même. Il n'existait pas de règle certaine, et il avait fallu les décisions du Concile de Trente pour unifier les croyances. Il n'y a donc pour nous rien d'étonnant à voir Guillaume de Malherbe emprisonné avec Étienne du Val.

L'arrêt du 19 octobre 1555 nous initie aux détails de la procédure.

Il résulte de la pièce en question, qu'on avait saisi des « Lettres et escripteures » compromettantes pour les trois accusés; de plus, il paraît même qu'ils avaient été obligés de faire « des aveux de bouche » aux commissaires enquêteurs.

Les accusés avaient été arrêtés à Caen, le 22 juillet 1555. Le 18 de ce mois, un arrêt de la Chambre criminelle de Rouen avait chargé les conseillers Censolz et Bretel d'informer sur les faits reprochés. De plus, une enquête était faite, à Caen, le 25 août, par le lieutenant criminel, Charles de Bourgueville, sieur de Bras, ce qui explique encore mieux le mutisme des *Recherches et Antiquitez* sur du Val et ses affaires. Cette enquête n'avait pas dû leur être favorable, car nous voyons les accusés interjeter appel le 29 août, devant la Chambre des

vacations de Rouen. Le 13 septembre, la Chambre rend un arrêt, par lequel, avant de faire droit sur l'appel, elle veut qu'il « soit ordonné, que leurs lettres, escripteures, soyent mises devers ladicte Chambre, suyvant ledict arrest et aveux de bousche desdicts prisonniers, faitz devant lesdicts commissaires ».

Enfin, le 25 septembre, elle rend un dernier arrêt portant que, « toust considéré, après avoir faict venir en la Chambre lesdicts du Val, Moges et Malherbe, prisonniers », il leur « a esté remonstré qu'ilz ayent pour l'advenir à soy garder de cheoir en telle suspicion de communications avec les ennemys du Roy, en laquelle par cy-devant ilz ont esté ».

Les accusés ne s'en tirèrent pas complètement indemnes, quoi qu'en dise, dans sa note, Étienne du Val, et quand il écrit qu'ils « furent renvoyés deschargés et absous du dict arrest », il force un peu la vérité. Voici, en effet, le dispositif de la Cour: « Il sera dict que ladite Chambre a mis et mect lesdites appellations au néant, sans amende et néanmoins, veu ce qui faict a esté au procès et depuis produict par les appellans, a ordonné et ordonne que les prisons leur seront ouvertes et mesme à Jehan de Renémesnil, aussy prisonnier en la conciergerie, *sans absoudre ny condamner;* à la charge de eulx représenter par-devant le Roy, ou en ladite Court, toutefois et quantes il sera ordonné, et ce, à la caution l'un de l'autre, pour le resguard desdits Malherbe, Moges et du Val, en faisant les soubmissions au greffe, en telz cas accoustumées ».

Ils n'étaient donc ni condamnés, ni absous, mais, si l'on peut employer une expression qui n'était pas du temps, laissés en liberté provisoire et mis en surveillance.

Est-ce à dire que l'on puisse soupçonner, à cause de ce procès, le royalisme et la fidélité d'Étienne du Val, dont il donna si souvent des preuves, récompensées plus tard, en 1563, par Charles IX, qui lui accorda des lettres de noblesse? Non, certes. Nous croyons qu'Étienne du Val fut toujours un sujet fidèle et un royaliste fervent. S'il avait, en religion, une secrète sympathie pour les idées de la Réforme, et ceux-là étaient légion, cette sympathie ne l'empêcha pas plus de rester dévoué à son Roi que de faire de nombreuses fondations au profit des religieux de Sainte-Croix de Caen et des paroisses de Saint-Pierre et de Notre-Dame de Froide ruë. Nous inclinerions même à penser que, s'il les fit si nombreuses, c'est qu'il voulait se faire pardonner certaine tolérance qui, pour être conforme à nos idées modernes, pouvait à cette époque lui attirer, comme on vient de le voir, de graves difficultés. De plus, deux ans après, en 1557, il rétablissait le Palinod.

Il faut donc voir là, croyons-nous, un de ces incidents que les passions ardentes suscitent à certaines époques où les dissensions religieuses, arrivées à la période aiguë, enlèvent à l'opinion, et quelquefois à la justice, le calme et l'impartialité nécessaires.

Telle fut cette seconde affaire qui occasionna à du Val des pertes sérieuses, dont il nous a laissé, en

partie, le détail dans ses notes; en outre, il fut obligé de payer les dépens, qui montaient très haut, et « des faits articulés considérables ». Elle pouvait être plus grave que la première; elle eut peut-être aussi, comme il l'affirme, pour cause « une invention d'envye ». Mais, d'un autre côté, on ne peut nier qu'au point de vue des idées nouvelles, Étienne du Val et ses coaccusés devaient certainement être suspects aux autorités d'alors.

Le temps passa: Étienne du Val, par ses libéralités et la considération qui s'attachait à sa personne, aurait pu se croire assuré de l'estime et du respect de tous. Il n'en était pourtant pas ainsi. Malgré les années écoulées, les services rendus et l'attestation publique de la faveur royale, peut-être à cause de toutes ces raisons réunies, la calomnie et les mauvais propos n'avaient pas cessé contre lui. Longtemps après l'arrêt de 1539, en 1569, il fut obligé de traduire en justice un bourgeois de Falaise, Jacques Marguerite, qui l'avait diffamé, à propos de cet arrêt, dans un procès où il était partie.

Nous avons pu, grâce à l'obligeance de M. Le Verdier, retrouver le texte de cet arrêt dans les registres du Parlement de Rouen.

Marguerite, sur la plainte de du Val, avait d'abord été condamné à Caen, par le sieur Guérin de Villy, lieutenant du bailli, le 20 août 1569, à 10 sols d'amende envers le Roi et à 4 écus de dommages-intérêts, pour avoir dit, en plein tribunal, qu'Étienne du Val avait fait « réparation honorable de ses crimes » et qu'il était le « destenteur des pauvres

gens ». Sa grande fortune motivait probablement cette dernière injure.

Estimant la condamnation trop légère, du Val fit appel de ce jugement devant la Cour de Rouen. Il produisit les trois lettres patentes dont nous avons parlé et déclara qu'il donnait à la Communauté des Pauvres Valides de Rouen, la totalité des dommages-intérêts qui lui seraient accordés.

Faisant droit sur son appel, la Cour rendit un arrêt condamnant Jacques Marguerite « à 25 livres d'amende envers le Roy et en 50 livres d'intérest et réparation envers ledit du Val, et à tenir prison jusques au plain paiement desd. sommes; lesquels 50 livres d'intérest, ladite Cour, en consentement dud. du Val, a adjugé et adjuge à la Communauté des Pauvres du Bureau de ceste ville de Rouen; et, oultre, a condamné led. Marguerite, intimé, ès despens dud. du Val; auquel Marguerite et à tous aultres lad. Court a faict et faict inhibiōn et deffenses d'inpropérer, dire ou proférer à l'advenir telles injures aud. du Val, soit en jugement, hors jugement ou aultrement, sur les peines au caz appartenant ». Cette condamnation arrêta probablement les propos calomnieux, car nous n'en voyons plus trace.

Nous allons maintenant aborder une autre face de la vie d'Étienne du Val.

II

Étienne du Val fut un grand bâtisseur. Tout le monde connaît les élégantes constructions qu'il fit élever dans les jardins dont il hérita à la mort de son père, par suite des partages faits avec ses frères. Il les agrandit, en 1542, au moyen d'un échange conclu avec le prieur et les religieux de Sainte-Croix de Caen, qui lui cédèrent un lot de jardins attenant à son hôtel et à ses dépendances, ainsi que le constate un acte passé devant Michel Désobeaulx et Jehan de Verolles, tabellions à Caen, le 12 mai 1542, acte qui a été transcrit par les soins d'Étienne du Val à la suite de ses notes.

Les jardins et la maison élevée sur leur emplacement avaient été achetés par Jehan du Val, son père, entre les années 1515 et 1520, comme nous le verrons ci-après.

En effet, dans les deux premières lignes de la première de ses notes, Étienne du Val nous apprend que « le mardy, XVIe novembre 1535, estant de retour d'un voïaige d'Yspaigne », il arriva « en ceste maison qui fust *la Mousche* »(1). M. Dupont avait lu « qui fust *ma maignie* » ; cela ne présentait qu'un sens assez vague, et la locution elle-même ne se

(1) La formule employée par Étienne du Val : « arrivé en ceste maison *qui fust la Mousche* », est une formule courante au XVIe siècle pour désigner le précédent propriétaire du logis. Elle est reproduite dans l'en-tête d'un acte transcrit au début des « *Osmônes et donations* », à propos d'une maison acquise par

rencontrait pas dans la langue du XVIe siècle. Nous avions aussi hésité longtemps pour la lecture de ce mot, dont le vrai sens nous échappait. Cependant, on le retrouvait, écrit de la même façon, deux pages plus loin, et, cette fois, on pouvait lire, sans erreur possible, « *mousche* », au lieu de « *maignie* ». Il fallait donc lire : « en ceste maison, *qui fust la Mousche* ».

Mais que pouvait signifier cette appellation plutôt bizarre? Or, en feuilletant la liste des Recteurs de l'Université de Caen, nous avons trouvé l'explication. Au mois de mars 1481, nous voyons que, « la veille de l'Annonciation,de la Mousche (Nicolas), maistre ès-arts et licencié en théologie », avait été nommé recteur pour la première fois. Il fut réélu, en effet, une seconde fois, le 1er octobre 1490.

Nicolas de la Mousche devint doyen de la Faculté et mourut peu après l'année 1515. Le registre des *Rectoriæ* nous apprend, en effet, que sous le rectorat de Léonard Romain, le 10 octobre de cette même année, ce professeur était très vieux et ne sortait plus de chez lui. Dans l'exposé du serment des régents, on lit ceci : « In alma theologiæ Facultate, Reverendi Magistri nostri Nicholaus de la Mousche, ejusdem Facultatis decanus, *licet propter antiquitatem absens* ».

Jehan du Val en 1518. Elle est désignée ainsi : « La maison *qui fust Mauny*, en la paroisse Saint-Estienne de Caen ». Il s'agit ici de la famille des marquis de Mauny, famille bien connue à Caen, dont l'un des descendants devint gouverneur du Château et ami du poète Malherbe.

Son hôtel se trouvait, et il n'y a là rien que de très naturel, dans le quartier des Facultés, auprès de la Halle au blé, ou Tripot, et de la rue Froiderüe, et il portait son nom, comme il était d'usage pour les maisons des riches particuliers. A sa mort, ainsi que nous l'avons dit plus haut, il fut acheté par Jehan du Val, père d'Étienne, qui mourut en 1531. Dans le partage, intervenu à cette époque entre Étienne du Val et ses frères, le grènetier et le curé de Cursy, cette maison et ses dépendances firent partie de son lot et formèrent le noyau des nouvelles constructions qu'il fit édifier peu de temps après et que nous admirons encore aujourd'hui.

L'hôtel si élégant, avec ses sculptures délicates et ses pittoresques tourelles qu'Étienne termina en 1534, remplace-t-il le vieux logis de notre recteur, ou faut-il le rechercher dans les constructions avoisinantes?

La réponse est facile et, pour nous, ne fait aucun doute. Étienne du Val, lui-même, nous la fournit dans ses notes. La vieille maison qu'habitèrent Nicolas de la Mousche et, plus tard, Jehan du Val, est l'édifice, encore à peu près intact, contre lequel est adossé l'hôtel du XVIe siècle, construit de 1533 à 1534. Cette maison, qui présente tous les caractères du XIVe et du XVe siècle, ainsi que l'attestent ses larges fenêtres carrées, subdivisées par des croix de pierre, conservant encore leurs encadrements à nervures prismatiques et le cordon qui leur sert de couronnement, la tourelle d'escalier existant sur la cour, les lucarnes caractéristiques de

l'époque, ne laissent aucun doute sur l'emplacement du vieil hôtel de famille, devenu l'amorce des superbes bâtiments dont le riche négociant caennais embellit ses alentours.

Voici, du reste, comment Étienne du Val s'exprime à ce sujet: «les dictz partages faicts entre nous, frères, Mes Pierre et Jacques du Val et moy, le XVIe aoust 1531, durant lequel temps fist bastir *le corps de l'hostel en potence,* où est assys le présent contoyr en vouste de pierre, lequel fust parfaict de bastir l'année 1534 ». Ces mots: *en potence,* avaient vraisemblablement embarrassé les précédents biographes d'Étienne du Val. Ils passent ce membre de phrase sous silence, tout en citant le reste de l'alinéa. Il est cependant évident que l'édifice de la Renaissance, désigné de nos jours sous le nom d'hôtel de la Monnaie, est *en potence,* par rapport au vieux logis familial contre lequel il est adossé, ce qui explique, à la fois, sa position et les termes du manuscrit.

Étienne du Val ne faisait donc que s'agrandir et conservait, à côté de sa nouvelle habitation, la demeure de son père et du recteur Nicolas de la Mouche. M. de Beaurepaire s'était demandé s'il ne fallait pas reconnaître, dans le réduit qui termine la tourelle ronde du bout de cette construction, « le contoyr vousté en pierre assys dans l'hostel ». Pour nous, ce « contoyr » est ailleurs et parfaitement reconnaissable. Dans le gâble en bordure sur la rue de la Monnaie, gâble que dominent les deux tourelles dont nous venons de parler, on remarque

l'arc surbaissé, les montants, la tablette et l'amorce de la porte d'une boutique, tels qu'on les faisait au XVIe siècle, boutique qui a été murée depuis. C'était là le *contoyr vousté en pierre,* dont parle Étienne du Val. Il était au rez-de-chaussée, ce qui s'explique beaucoup plus logiquement, que s'il eût fallu gravir deux étages pour s'y rendre.

Dans le quartier, nous avons d'autres exemples de maisons de cette époque; l'immeuble occupé autrefois par l'imprimerie Le Blanc-Hardel, que M. de Caumont cite dans son *Abécédaire d'Archéologie,* fut certainement construit à peu près à la même date.

D'autres constructions, nécessitées par un commerce de plus en plus étendu, ne tardèrent pas à couvrir une grande partie des jardins contigus. Elles s'étendaient au nord-ouest de l'hôtel nouvellement bâti. Bientôt Étienne du Val y adjoignit, en 1549, le pavillon si original, ce *casino* que M. Palustre déclare le seul échantillon de ce genre de décoration italienne que l'on puisse trouver en Normandie, puis le grand hôtel de la cour de la Monnaie, bâti en 1560.

Dans son *Caen Illustré,* M. de Beaurepaire constate que « des investigations récentes avaient fait découvrir un détail ignoré jusqu'ici: dans le pignon, à droite du casino, s'ouvrait une large porte, décorée de colonnes dont on voit encore les bases, donnant accès sur une partie du jardin, situé en contrebas. Elle était, en effet, précédée d'un perron dont les traces sont faciles à reconnaître. Le pignon était

décoré, à sa partie supérieure, de trois ouvertures juxtaposées ». Or, nous voyons, dans ses notes, qu'Étienne du Val fit bâtir, « durant l'année 1560, le corps de maison en potence (il tenait à cette expression), avec large escallier et cave; aussy la porte de derraire à la rustique ». Les fondements de cette large porte, décorée de colonnes et donnant accès sur un terrain qui est encore à l'état de jardin, appartiennent certainement à « cette porte de derraire à la rustique », dont parle le manuscrit.

MM. Dupont et de Beaurepaire, qui ont cité, sans en faire l'application à cette découverte, une partie de cette note, avaient fait, tous les deux, une erreur de lecture en parlant d'un « large escallier *à carre* », mot incompréhensible, au lieu du mot: *cave,* qui a un sens beaucoup plus logique et ne peut d'ailleurs faire aucun doute.

Un autre édifice, qui devait servir de greniers, et qui fut bâti « au droict de la Halle au bled », pendant le cours des années 1561 et 1562, vint s'ajouter aux précédents. C'est la couverture de ce bâtiment qui fut incendiée par la foudre en 1571 et réédifiée comme elle était auparavant. Par un singulier hasard, la « fuye et volière à pigeons », qui se trouvait établie dans une partie de ces greniers, n'eut pas à souffrir de cet incendie. Étienne du Val a eu grand soin de noter cette particularité et il se félicite de cette chance. Aurait-il été, au XVI[e] siècle, un précurseur de nos colombophiles actuels?

Des bâtiments voisins servaient de magasins et de greniers. Malgré les remaniements et les cons-

tructions de toutes sortes qui se sont élevées depuis sur cet emplacement, on peut se faire une idée à peu près exacte encore aujourd'hui de l'espace occupé par les corps de logis et les jardins d'Étienne du Val.

La configuration du terrain, couvert de nos jours par un dédale de cours et de ruelles, était alors complètement différente. Sauf le vieil hôtel de la Mouche, rien n'existait sur les jardins qui s'étendaient jusqu'à l'Odon, du côté de la rue Gémare, derrière les hôtelleries de la vieille rue de la Halle, et, de l'autre côté, jusqu'à l'hôtel Le Sens, dont la cour au Sens, qui existe à l'heure actuelle, vers le milieu de la rue Froide, indique la situation et les limites.

En arrière, le domaine d'Étienne du Val touchait la Halle au blé et se confondait avec les maisons qui bordaient la rue Saint-Pierre. Une de ces maisons, au moins, lui appartenait, celle contre laquelle est appuyé, *en potence* (c'est la seconde fois qu'il emploie ce mot), le grand hôtel bâti en 1560.

Étienne du Val ne paraît pas avoir continué ses constructions après cette année. Du reste, l'époque troublée où l'on allait entrer n'y prêtait pas, et il avait assez largement peuplé ses jardins d'élégants et riches logis pour pouvoir se reposer.

III

Dans la seconde partie de son manuscrit, Étienne du Val a fait copier, ainsi que nous l'avons déjà dit, les actes par lesquels il a constitué des rentes aux paroisses et à l'Université de Caen.

Par un acte en date du 12 février 1505, le père d'Étienne, Jehan du Val, avait acquis à Carpiquet, sur la place du village, une maison et six vergées de terre, d'un personnage bien connu à cette époque, Thomas Le Marchand, sieur du Rozel, dont nous avons eu souvent à nous occuper au cours de nos publications sur les annalistes caennais. Dans le partage fait en 1531, ce domaine était tombé dans le lot du curé de Cursy. Celui-ci l'avait plus tard vendu à un autre bourgeois de Caen, fort connu également, Nicolas Le Fauconnier, et, en fin de compte, Étienne du Val l'avait racheté en 1542. Il l'avait, à son tour, donné aux prieur et religieux de Sainte-Croix de Caen, moyennant l'échange d'une portion de jardins avoisinant ses terrains du quartier de Froiderüe et l'obligation de dire deux messes basses, à son intention, le lundi et le jeudi de chaque semaine.

Par un autre acte, passé devant Denys de la Haye et Michel Dutout, tabellions à Caen, nous voyons que Jehan du Val s'était également rendu acquéreur, en 1518, d'une maison « à plusieurs combles », à cheval sur la rue des Prés et la « grand'rue tendant

à la porte Saint-Étienne », maison qui, par suite des partages, devint la propriété d'Étienne.

Nous trouvons, dans cet acte, à côté du nom de Guillelmine Guernon, veuve d'Étienne de Mauny, le nom d'un caennais célèbre, Jehan Marot. Il s'agit d'un partage, fait à une date antérieure, entre celui-ci et les frères Ballargent. La maison « est subjecte, y est-il dit, par l'état dudict décret, à Guillaume Ballargent, sieur de Saint-Bégnin, par reconnaissance de loths faicts entre Jehan Marot et Richard Ballargent, frères ». Jehan Marot est mort en 1523; le nom et l'époque concordent bien et tout concourt à présumer qu'il est question du poète et peut-être de la maison où il avait demeuré, qui serait alors située dans la paroisse de Saint-Étienne. Mais, comme il y a eu, à Caen, plusieurs familles portant ce nom, nous nous contentons de placer ce fait au rang des probabilités.

Cet acte nous apprend aussi qu'Étienne du Val, qui avait loué cette maison 20 livres tournois, à Loys de Moulles, de la paroisse Saint-Étienne, « avait osmôné au thrésor, curé et prestres de l'église Notre-Dame de Froiderüe », sa paroisse, une somme de 16 livres 10 sols tournois, à charge de « dire, chanter et célébrer, par chacun an », deux obits et « messes à nottes », le 1er et le 15 juin, ainsi que deux messes basses, tous les lundis et vendredis, à huit heures du matin.

Il donnait également 70 sols de rente aux curé et prêtres de Saint-Pierre, pour célébrer, à son intention, tous les ans, un « obit et haulte messe, la veille de la Sainte-Anne ».

Nous avons ici l'explication de ce passage d'un article de Raymond Bordeaux, à propos d'Étienne du Val: « N'oublions pas non plus le blason de Mondrainville, encore tracé à l'intérieur d'une chapelle qui sert de passage pour la sacristie de Saint-Pierre et dont le vocable est perdu. Étienne du Val aurait-il contribué, avec son immense fortune, à l'érection du chœur de cette église? Nous n'osons l'affirmer; mais ses écussons avaient été coloriés sur un litre funèbre ». La réponse est contenue dans l'acte et la fondation précédents.

Les deux actes qui suivent consacrent de nouvelles donations faites par Étienne du Val aux églises de Notre-Dame de Froiderüe et aux prieur et religieux de Sainte-Croix de Caen. Ces libéralités sont des années 1549 et 1555.

L'acte de 1555 a une importance particulière. Il y règle ses dernières volontés, et entre dans les détails les plus minutieux sur les cérémonies convenues. Le clergé devra célébrer, dans l'église de Notre-Dame de Froiderüe, « pour et à l'intention du dict du Val, ses parents et amys, tant vivants que trespassés, par chacune sepmaine de l'an, aux jours de mardy et samedy, à 10 heures attendant 11, deux basses messes; et, à la fin de chacune desquelles, dire *Libera, de Profundis* et les oraisons accoustumées, sur les sépultures des père et mère dudict du Val; et faire, préalablement que commencent les dictes messes, sonner six coups de closche pour advertir les dicts fondateurs, ses successeurs et le peuple qui aura dévotion ouyr les dictes messes; et

fournira le thrésor le luminaire, calice et ornements; de ce est requis et de payer au prestre, à la fyn de la messe, deux sozs tournois, qui, à raison de la dicte fondation et de la précédente, seront le dict thrésor, curé et prestres fondés, subjects dire chacun jour de la sepmaine, une messe à la dicte heure de 11 heures de matin ».

Suivent encore d'autres donations et engagements réciproques. Il y avait, comme en le voit, peu de jours de la semaine où plusieurs messes ne fussent dites pour sa mémoire, à Notre-Dame de Froiderüe, Saint-Pierre ou Sainte-Croix de Caen. Il avait, de plus, choisi depuis longtemps la chapelle où il devait être inhumé à côté de ses parents, et il avait tenu à assurer, par ses nombreuses libéralités, les conditions qui devaient conserver sa mémoire auprès des siens et de ses concitoyens.

Mais les actes les plus importants qui nous ont été transmis par notre manuscrit sont certainement les contrats de donation, intervenus entre l'Université de Caen et lui, pour le rétablissement du Palinod (1), qui, fondé à Caen, en 1527, par Le Mercier de Saint-Germain, n'avait plus qu'une existence de nom et était menacé d'une disparition complète.

Grâce aux libéralités d'Étienne du Val, l'institution du Palinod reprit un nouvel essor et se vit,

(1) L'institution du Palinod, malgré un succès assez vif, déclina promptement. En 1540, elle était presque tombée en oubli. Cependant nous voyons qu'en 1536 le Palinod avait été célébré à Caen avec la solennité ordinaire. Voici, en effet, ce qu'on lit dans les *Reg. de l'Hôtel de Ville*, à cette date: « 18

par la suite, encouragée par d'autres généreux donateurs.

Les actes, transcrits avec soin, aussi bien en latin qu'en français, nous ont conservé dans leur teneur entière, le contrat de donation passé devant MM. Guillaume Cœuret et Guillaume Le Gras, tabellions à Caen, le samedi 6 novembre 1557, les lettres d'approbation du recteur Jacques Le Porcher, assisté des doyens des cinq Facultés, et les multiples conditions auxquelles ces libéralités étaient faites. Étienne du Val donnait à l'Université une rente perpétuelle de 22 livres tournois, à répartir entre les œuvres couronnées; cette rente était établie, pour la somme de 12 livres, sur « noble homme Jehan de la Mariouze, sieur de Gonneville », et, pour la somme de 20 livres tournois, sur « M. Parisy-Baillehache (1), sieur de Ranville, ses hoirs et ayants cause ».

novembre 1536. — Ordonné qu'il sera présenté à M. de Becdelièvre, conseiller à la Cour de Rouen, des *vyandes,* jusques à la valleur de 20 escus sol, pour subvenir au banquet de son Pallinot, en rémunération des ploisyrs qu'il a faicts à la ville; réservé le dict du sieur Chevalier qui est d'avys qu'il suffirait de 15 escus». Si le Palinod n'était déjà au rabais, du moins essayait-on de l'y mettre.

(1) Famille très ancienne de Caen. Voici ce qu'en dit Huet: «Cette maison de la Grand'Rue, dans la paroisse de Froiderüe, qu'on appelle la *Court Parisy,* a tiré son nom d'une famille du nom de Parisy. On voit plusieurs actes faits, dans le XVIe siècle, par Guillaume Parisy, tabellion, premièrement à Sainte Paix et ensuite à Caen. Et, dans le siècle précédent, un Jean Parisy, avocat en l'Élection, demeurait sur la paroisse de Froiderüe. Cette cour est appelée, dans quelques chartes, *la Court Parisy Baillehache*».

Il y était stipulé, qu'au jour dit, les recteur, doyens et bedeaux (dont faisait partie Étienne du Val, en qualité de bedeau de la Faculté de Médecine, charge qu'il tenait de son père, ainsi que nous l'apprend M. Prentout) des cinq Facultés devaient se réunir en « habits de doyen, chappes et chapperons, à une heure avant midy », aux Cordeliers. Le fondateur ou son héritier, comme Prince du Puy, devait assister à cette réunion, « en lieu et place accoustumés, pour ouyr la lecture des compositions ».

Ensuite, les recteur et doyens, avec le Prince du Puy, devaient procéder à la nomination de « six personnes doctes », chargées d'examiner les compositions et d'adjuger les prix.

Le dimanche suivant, même assemblée aux Cordeliers, pour la distribution des prix aux vainqueurs.

Ici, l'acte nous donne, article par article, les sommes affectées à chaque épreuve. Nous y voyons figurer : la composition latine, la composition française, l'épigramme héroïque, le chant royal, la ballade, le sonnet et le dizain. Nous ferons une remarque particulière pour le sonnet, qui s'y trouve pour la première fois ; les règlements de 1527 n'en faisaient point mention. Il venait, en effet, d'être importé en France, et, les premiers qui en usèrent, Clément Marot et Mellin de Saint-Gelais, vivaient dans la première moitié du XVI[e] siècle. Clément Marot s'était bien essayé à ce genre de poésie dès 1529, mais les véritables initiateurs, Ronsard et la Pléïade, ne devaient paraître que plus tard. Étienne

du Val, qui était un lettré, avait apprécié la nouvelle forme poétique et avait tenu à ce qu'elle eût sa part de couronnes dans la réorganisation du Palinod.

Ce règlement, outre les prix, attribuait des sommes diverses, mais minutieusement fixée, saux président, juges et assesseurs, sans oublier le fondateur. Nous y voyons, en effet, que le fondateur, ou son héritier, devait recevoir, pour son offrande à la messe, comme Prince du Puy, la somme de 3 sols; ceux qui faisaient les compositions latines et françaises et les « placarts » pour les invitations au Puy, affichés à la Toussaint, 20 sols; aux recteur et doyens, 18 sols; au lecteur des compositions, qui « enregistrera les nommez », 5 sols; au syndic de l'Université, qui « sera subject contremarquer les œuvres après qu'elles auront esté leues, pour éviter au changement et variation d'icelles » (précaution peut-être utile), 5 sols; aux six juges (ce sont les gros bonnets), 60 sols; au couvent des Cordeliers, qui fournissait les salles et logements (les bons pères eussent été jaloux de l'Université) 10 sols; au trésor de l'Université, pour « faire les deniers bons des dictes partyes et les délivrer, chacun an, le dict jour, par la main du receveur », 10 sols; aux bedeaux, pour « faire establir chaires, tapysseries et chouses nécessaires », 40 sols (on voit qu'Étienne du Val n'oubliait pas ses collègues); au receveur de l'Université, « pour sa vacation et fournyr boys, chandelles, vin et pain, lorsque se fera le dict jugement des dictes compositions (la

lecture et le classement des ballades et rondeaux ne préservait, paraît-il, les juges, ni de la faim, ni de la soif), 15 sols.

Par une clause spéciale, Étienne du Val écartait formellement les femmes de la succession aux honneurs du Palinod et les réservait à « ses hoirs masles et plus prochains héritiers », à la charge expresse, toutefois. « de porter et continuer ses armes » (1) à cette cérémonie.

On voit, par ces citations, que le donateur avait longuement détaillé les différentes conditions du concours, et l'on peut dire que, d'accord avec l'Université, il avait, non seulement régénéré, mais fondé à nouveau l'institution de Le Mercier de Saint-Germain.

Étienne du Val ne s'en tint pourtant pas à cette première libéralité. Dix-neuf ans plus tard, le 8 décembre 1576, par un acte passé devant MMes Jehan Le Maistre et Jehan de la Haye, tabellions à Caen, « meu, dit-il, d'ung zèlle et bonne affection qu'il porte aux lettres et affin d'inciter davantage, encourager les jeunes hommes à l'estude des lettres », il ajouta à sa précédente fondation une rente de 6 livres 10 sols tournois, dont il régla lui-même la distribution. Il prend, au commencement

(1) Dans ses *Notes inédites*, l'abbé de la Rue s'exprime ainsi à ce sujet : « Étienne Duval et ses descendants furent créés, par l'Université, *Princes héréditaires du Palinod*, par le contrat de fondation. Mais, comme ils se fixèrent en Champagne, ils furent remplacés par les Recteurs, qui prennent quelquefois le titre de *Vice-Gérant* du sieur de Mondrainville ».

de cet acte, les titres de « noble homme, Estienne du Val, sieur de Mondrainville et de Fontenay-le-Pesnel, conseiller du Roy en ses finances, garde général des sceaux de Sa Majesté pour les sentences et jugements des sièges présidiaux du dict Caen, Costentin et aultres juridictions de la dicte ville et vicomté et obligations de la dicte vicomté de Caen, Prince du Puy de la Conception de la Très Saincte et Immaculée Vierge, Mère de nostre Rédempteur ».

A ces titres, il aurait pu ajouter ceux de bedeau de la Faculté de Médecine et de receveur de la baronnie d'Argences (1), ainsi qu'en témoigne un acte qui nous a été communiqué par notre confrère M. Lesage.

Dans ce nouvel acte, il répare quelques oublis et augmente certains émoluments. Il assure, par exemple, « à celluy qui fera l'oraizon du matin, 15 solz »; il augmente de 50 sols la somme affectée aux compositions latine et française et à la confection des affiches (il pressentait déjà la puissance

(1) Fieffe faite en 1543, par l'abbaye de Fécamp, à Guilbert Lepoutrel, d'une pièce de terre et l'une masure, à Argences, pour 3 livres 10 sols de rente, et 20 livres une fois payées pour les réparations du four à ban d'Argences.

« En présence d'honorable homme Estienne Duval, écuyer, receveur de la baronnie d'Argences, devant Denys de la Haye et Richard Néel, tabellions de la haute justice d'Argences pour le siège de Sainte-Paix ».

(Archives du Calvados. Fonds de Fécamp, layette 9, liasse 36, cote 14).

de la publicité). Les recteur et doyens recevront 24 sols de plus: les vainqueurs des épreuves voient leurs prix majorés dans des proportions analogues. Il n'est pas jusqu'au Prince du Puy, ou son héritier, qui ne reçoive, pour son offrande, 5 sols de plus.

Enfin, le dernier paragraphe porte qu'il « sera distribué, par les bedeaulx, tant au dict sieur Prince que plus notables personnaiges qui assisteront à la messe, pour 20 solz de grant pain ». Ce dernier article aurait-il été mis, par hasard, pour exciter le zèle des « notables personnaiges », zèle qui se serait peut-être ralenti sans cette aubaine, qui, de nos jours, paraîtrait plutôt maigre?

Ceci se passait sous le rectorat de Me Germain Jacques, bachelier en théologie, et nous voyons signer, au bas du document, les frères Onfroy et le docteur Étienne de Troismonts, qui figurent avec honneur dans les fastes de l'Université; étaient également présents: Messire Baptiste de Villemor, aumônier ordinaire du Roi et abbé d'Ardaine, et noble homme Jérôme Le Picard, conseiller du Roi et lieutenant général criminel au Bailliage.

Cet acte clôt la série des pièces comprises dans les « Osmônes et doātions » transcrites à la suite des *Notes* d'Étienne du Val

C'était en 1576; il se faisait vieux et avait voulu donner un dernier témoignage d'intérêt à cette fondation du Palinod, qu'il avait, pour ainsi dire, ressuscitée. Depuis longtemps aussi, il avait renoncé au commerce; il se contentait d'exercer ses charges et de surveiller ses propriétés. Une, particulière-

ment, lui tenait à cœur et il aimait à y passer la plus grande partie de son temps. On voit, en effet, dans ses *Notes*, qu'il avait une préférence marquée pour ce fief de Mondrainville (1), qui lui venait de sa femme et dont il avait pris le nom. Il y allait souvent à cheval, malgré son âge, chaussé de grandes bottes et, pendant l'hiver, couvert d'un long manteau; son valet le suivait, et l'aidait à changer de monture à l'entrée des écuries. Il se promenait alors autour de son parc et de ses prairies, monté sur un mulet dont il appréciait le caractère pacifique et débonnaire.

De fait, il lui dut deux fois la vie, et nous voyons que c'est grâce à cet animal, qui ne bougea pas lorsque, renversé de sa selle et le pied engagé dans l'étrier, il gisait dans un fossé, qu'il put être secouru à temps : pareille chute se reproduisit à deux ans d'intervalle.

Nous voyons aussi que, dans son logis de Mondrainville, la cuisine était, comme celle de Gouberville, un appartement qui réunissait, à la fois, les agréments de la table et de la chambre à coucher.

(1) Toute trace de l'ancienne propriété d'Étienne du Val est aujourd'hui disparue. Il ne reste rien du château, ni des communs, et l'on ne sait pas même l'endroit précis où était l'habitation.

Mondrainville avait été incendié presque en entier dans la première moitié du XIXe siècle. M. de Longuemare, qui en a recherché les vestiges, ajoute dans son *Étude sur le canton de Tilly*, que l'on ne peut en retrouver, à l'heure actuelle, le plan.

Mondrainville est une commune située à 10 kilomètres de

Il y avait un lit, sur lequel il fut déposé au moment de son second accident et où il resta vingt-quatre heures, pour se remettre du bain hivernal et prolongé qui aurait pu l'emporter.

Étienne du Val mourut d'une fluxion de poitrine, le 16 janvier 1578, à l'âge de 71 ans (1). Ses funérailles furent suivies par tout ce que la ville de Caen comptait de remarquable, tant dans les fonctions publiques que dans les lettres, les sciences et le commerce. La poésie, par la plume de Jean Rouxel, ne manqua pas de célébrer ses mérites, et ses fondations perpétuèrent son nom au cours des siècles suivants.

Il laissait deux fils : le plus jeune, Nicolas, lui succéda dans son office de garde-scel et de receveur général des États de la province. Après avoir acheté une charge de conseiller au Parlement de Paris, il fut pourvu des abbayes de Saint-Vincent de Senlis, de Ham et de Moiremont, et devint enfin abbé commendataire de l'abbaye de Fontenay, près Caen, où il mourut à l'âge de 47 ans.

Caen, dans le canton de Tilly-sur-Seulles. Elle possède une église dont une partie date du XIIIe siècle. La tour et le porche ont été ajoutés au XIVe siècle. Elle renferme une curieuse inscription obituaire, relevée par M. de Caumont et qui remonterait, selon lui, « au moins au Xe siècle » et peut-être plus haut.

(1) « Obiit Stephanus du Val, die 16 Januarii 1578, cujus funus summo apparatu comitata est Universitas usque ad ecclesiam Beatæ Mariæ de Frigido vico, in qua jacet ». (Abbé de La Rue : *Notes inédites.*)

L'aîné, Jacques, qui avait embrassé la carrière des armes, devint chevalier des ordres du Roi, gentilhomme ordinaire de la Chambre, maître d'hôtel de Catherine de Médicis, et gouverneur de Sainte-Menehould. Mais, ayant suivi le parti des Guise, il tomba en disgrâce et fut ruiné. Ses biens furent confisqués et vendus (1), notamment le *Pré de la Boucherie,* qui fut plus tard l'emplacement de la Place Royale.

Il avait épousé Anne de Bossut, dont il eut quatre garçons et une fille. Elle lui apporta la terre de Dampierre-le-Château, située en Champagne. Cette terre avait été érigée en comté, en faveur de Nicolas de Bossut, chevalier, baron de Bazoches, seigneur de Ham et autres lieux. Ses descendants s'y fixèrent et en prirent le nom.

L'aîné des enfants de Jacques, Étienne du Val, comte de Dampierre, baron de Ham, seigneur de Mondrainville et gentilhomme ordinaire de la Chambre, était en 1636 mestre de camp de cavalerie. Il avait épousé, en premières noces, Marie de Beaufort et,

(1) Après la disgrâce de Jacques du Val, la terre de Mondrainville passa en plusieurs mains.

Vers 1606, Claude Le Moutonner avait été établi commissaire aux régime et gouvernement des terres saisies sur celui-ci. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les Bernières devinrent propriétaires de Mondrainville, qui passa ensuite à une autre branche, les Bernières-Gavrus. A la mort du dernier représentant de cette famille, Pierre-François-Jean-Baptiste de Bernières-Mondrainville, qui avait épousé Marie-Pierre de Tournebu, ce domaine échut, par héritage, à sa sœur, Mme d'Angerville d'Orcher, qui le possédait encore en 1817.

en deuxièmes, Claire Le Blond. Il mourut en 1661.

Son fils aîné, Henry du Val, comte de Dampierre, colonel d'un régiment d'infanterie en 1667, brigadier en 1668, avait épousé, en 1654, Charlotte de Galéan, veuve de Charles, baron de Fauges, qui était de l'illustre maison de Ligniville, en Lorraine. Henry du Val fut maintenu dans sa noblesse, avec son frère Charles, par une ordonnance de Messire Le Fèvre de Caumartin, commissaire départi par le Roi. Il avait fait ses preuves depuis 1549, année où son aïeul avait été anobli par Henry II.

Son fils aîné, Henry, dont la terre de Dampierre fut érigée en marquisat, devint colonel d'un régiment d'infanterie, et épousa, en 1691, Louise de Boussancourt. Il eut quatre enfants.

L'aîné, Jean-Armand, marquis de Dampierre, page de la grande écurie et colonel d'infanterie, eut un fils dont la mort tragique est un des épisodes les plus lamentables de la Révolution. Ancien officier supérieur de cavalerie, il habitait, en 1791, le château familial, situé entre Sainte-Menehould et Pont-de-Sommevesle, auprès de Varennes, sur la route de Paris, au moment de l'arrestation de Louis XVI.

Lorsque le carrosse royal, escorté par la populace, passa non loin du château, le descendant d'Étienne du Val monta à cheval et voulut aller offrir au Roi l'hommage de sa fidélité.

Bientôt entouré et traité de fourbe et d'aristocrate, il dut s'arrêter à peu de distance de la voiture. Deux coups de feu lui sont tirés à bout portant; il pique des deux pour se dégager, mais les coups de

fusil partent de tous côtés, les cavaliers de la colonne se mettent à sa poursuite et il tombe sous les coups de la multitude. Sa tête et ses membres, portés en triomphe au bout des piques, furent exposés aux portières du carrosse, et il fallut l'intervention du général La Fayette pour faire cesser cette scène de cannibales. Le comte de Valori, dans son *Précis historique sur les événements de Varennes,* a donné un récit très exact et très détaillé de ce navrant épisode.

Telle fut la fin de l'arrière-petit-fils d'Étienne du Val. Malgré des fortunes diverses et des vicissitudes qui auraient abattu des hommes moins bien trempés, l'aïeul avait rendu à ses rois des services que l'histoire à enregistrés. Le vieillard, massacré à Varennes, ne fit que continuer les traditions de sa famille en bravant les fureurs populaires, pour obéir à des sentiments héréditaires d'honneur et de loyauté.

Les malheurs de cette famille ne devaient pas s'arrêter là. Le 22 septembre 1792, l'avant-garde de l'armée prussienne, battue à Valmy, venait établir son quartier général dans un village qui appartenait aux Dampierre et où était situé leur château. Nous laissons ici la parole au marquis de Maleissye, qui servait dans l'armée de Condé et fut témoin de l'événement :

« Un détachement prussien fut envoyé pour prendre possession du village et marquer le logement du Roi dans le château de Mme de Dampierre, veuve de celui qui avait été massacré à la portière

du roi Louis XVI, au retour de Varennes. Non seulement le village fut pillé, mais le château le fut aussi. Elle y courut risque de la vie et sa femme de chambre reçut sur la tête un coup de sabre qu'un soldat prussien portait à M[lle] de Dampierre, que sa mère tenait par la main pour se sauver. Elle fut obligée, pour fuir, d'emprunter des habillements à une paysanne de son village. Elle erra quelque temps dans les champs, où elle fut recueillie par les chasseurs autrichiens de Le Loup, qui la ramenèrent chez elle et la défendirent courageusement, toute la nuit, contre la fureur des soldats prussiens.

« Le lendemain, le Roi de Prusse vint habiter ce château et vit l'état affreux dans lequel il était. Le coupable était facile à trouver, puisqu'on savait l'officier qui commandait le détachement, mais on ne s'en mit point en peine. Toute la grâce que le Roi fit à M[me] de Dampierre fut de lui faire restituer trois des quatre chevaux qui lui avaient été pris, et quand le village fut totalement pillé, le duc de Brunswick fit afficher un manifeste qui promettait sûreté des personnes et des propriétés à tous ceux qui ne se défendraient pas » (1).

(1) L'officier, qu'on ne voulut point punir, était un capitaine de hussards « qui avait laissé piller d'une manière infâme le château de M[me] de Dampierre » et qui, forcé cependant par le Roi de restituer trois chevaux à cette dame, osa, en les lui rendant, *exiger dix louis*, à titre de compensation.

Ajoutons que c'est au château de Dampierre que fut conclue la suspension d'armes de trois jours et que commencèrent les pourparlers secrets qui aboutirent aux résultats que l'on sait.

La famille de Dampierre traversa la Révolution et survécut à ces désastres: l'un de ses représentants, Charles-Antoine du Val de Dampierre, occupa l'évêché de Clermont-Ferrand, du 2 mai 1802 jusqu'en 1833.

Le manuscrit de notre premier annaliste, du magistrat et du négociant qui aima les lettres et les arts et leur consacra des dons généreux, méritait, pensons-nous, d'être publié en entier. C'est, en même temps que la publication d'un document d'autant plus rare qu'au XVI[e] siècle ils sont une exception, un hommage rendu à l'esprit d'initiative et de générosité d'un Caennais qui a droit à la reconnaissance de ses concitoyens.

G. VANEL.

MANUSCRIT D'ESTIENNE DU VAL

Le mardy, XVIe novembre 1535, estant de retour d'un voiaige de Yspaigne, arrivé en ceste maison, qui fust la Mousche, pour fère demeure et y résider, à raison des partages des biens de feu mon père, pour lequel Dieu je prye le sanctifié ; les dictz partages faictz entre nous frères, Mes Pierre (1) et Jacques du Val (2) et moy, le XVIe aoust 1531, durant lequel temps fist bastir le corps de l'hostel en potence, où est assys le présent contoyr en vouste de pierre, lequel fust parfaict de bastir l'année 1534.

Le pavillon du boult du jardin, année 1549.

Le dimanche, XIe septembre 1536, fust accordé le mariaige de Loyse Malerbe, ma femme, et de moy, par nobles hommes Mes Jehan Malerbe (3), son père,

(1) Pierre du Val, frère ainé d'Etienne, habitait Caen et occupait la charge d'officier du grenier à sel. Il mourut le 25 juillet 1538.

(2) Jacques du Val, curé de Cursy et de Plumetot, fut nommé, en 1536, député du clergé aux États de Normandie. Il mourut le 26 juillet 1543.

(3) Jehan de Malherbe, seigneur d'Arry, de Mondrainville et de Missy, avait été nommé lieutenant général du bailly de Caen en 1518. Il succédait à Me Hugues Bureau et mourut en 1551. Il s'était marié trois fois : 1° avec Jeanne d'Elbœuf, fille de Jean d'Elbœuf, sieur de Fourmetot, et de damoiselle de la Cressonnière ; 2° avec Marguerite de Moges, fille de Pierre de Moges

lieutenant général du sieur bailly de Caën; Jehan Moges (1), procureur du Roy à Caën; Guillaume Malerbe (2), sieur de Missy; Pierre Le Bourgeois,

escuyer, sieur de Buron, et de damoiselle Catherine de Bernières; 3° avec Jeanne de la Valette de Troismonts.

(1) Jean de Moges, seigneur de Buron et du Mesnil-au-Grain, « débuta à Caen, en 1525, par la charge de procureur du Roy et parvint ensuite à la dignité de lieutenant général du bailly de Rouen. Le 7 juin 1548, étant monté sur sa mule, pour aller à son tribunal rendre la justice, il reçut un coup de poignard d'un Italien nommé Hieronimo Sarragossa. Ce crime abominable ne fut puni que deux ans après qu'il avait été commis. L'assassin expia son crime, à Cologne, par le supplice de la roue». Jean de Moges était âgé de 50 ans et fut inhumé à Rouen, dans l'église Saint-Michel, qui était sa paroisse. (*Éloges des citoyens de la ville de Caen*, par *J. de Cahaignes*. Traduction d'un curieux.)

(2) Guillaume de Malherbe, écuyer, sieur de Missy, fils de Jean, sieur d'Arry, lieutenant général du bailly de Caen, demeurant à Caen, paroisse Saint-Étienne-le-Vieil, épousa en premières noces Anne de Missy, fille de feu Jean de Missy et de damoiselle Jacqueline Le Coustellier, et, en secondes noces, damoiselle Marie d'Elbœuf, fille de Richard d'Elbœuf, escuyer, sieur des Portes et de Fourmetot.

Un de ses fils, qui portait le même prénom que son père, Guillaume de Malherbe, chanoine du Saint-Sépulcre, prieur de la Maison-Dieu et conservateur des Privilèges apostoliques de l'Université de Caen, fut mêlé, en 1555, à une affaire suscitée contre Étienne du Val, par le Parlement de Rouen, sur une dénonciation portée contre ce dernier, et emprisonné avec lui. Voir plus loin.

Par suite de son alliance avec la famille de Missy, cette branche des Malherbe devint propriétaire de grands biens dans la paroisse de Missy, qui était proche de la paroisse d'Arry, aujourd'hui dans le canton de Villers-Bocage.

sieur de Beneauville(1), et mes deux frères, M[es] Pierre du Val, grènetier oudict Caën, et Jacques du Val, curé de Curssy et Plumetot; sieurs Jehan de Prétouville(2), mon beau-frère, et Guillaume Désobeaulx(3), mon cousin.

Le samedy, XV[e] janvier oudict an 1537, j'espousay la dicte Loys Malerbe.

Le vendredy, XVIII[e] aoust 1538, estant à Argentan, reçeu lettres de mon dict frère le grènetier, comme ma dicte femme avoyt eu ung filz naqui du jour précédent, qui fust nommé Jehan, par le dict sieur lieutenant général du bailly Malherbe et mon dict frère le grènetier, présence de damoyselle d'Escoville, dicte Hennequin (4), natifve de Paris, et Marye du Val, ma

(1) Pierre Le Bourgeois avait épousé Jeanne de Malherbe, fille de Jean, seigneur d'Arry, et de sa troisième femme, Jeanne de la Valette de Troismonts. Il devint ainsi le beau-frère d'Étienne du Val. Pierre Le Bourgeois, sieur de Navarre et de Beneauville, avait été pourvu, en 1530, de la charge de lieutenant du bailly de Caen, en remplacement de Girard Desquay, sieur de Rapilly, décédé au cours de la même année.

(2) « En ce mesme an (1538), décédérent en ceste ville de Caen, Nicollas Le Fournier, baron de Tournebu et receveur des tailles; Pierre du Val, grènetier; maistre Jehan Denis; Jean et Gilles de Prétouville et Barbe Fournier, dicte la procureuse Mabré, l'une des plus belles femmes de son temps ». (*Recherches et Antiquitez*, par de Bras, p. 127, éd. de 1588.)

(3) Guillaume Désobeaulx, cousin d'Étienne du Val, était tabellion royal en la ville et banlieue de Caen, avec Jehan de Foulognes.

(4) Nicolas Le Valois, le riche Caennais auquel Jacques de Cahaignes a consacré son *Éloge I[er]*, qui « fist bastir la maison

sœur, le mesme jour que le dict enfant fut baptizay. Obist.

Le jeudy, XXIIIIe aoust 1539, que arrivé en cest maison, retournant encor d'un aultre voiaige en Yspaigne, durant lequel mon dict frère le grènetier décéda le XXVe juillet oudict an, et à mon arrivée trouvé ma femme fort malade.

Le mardy, XXIIIe septembre 1539, mon beau-frère Jehan de Prétouville décéda. Par son testament et derraine volenté, signé de sa main le samedy IXe aoust oudict an, me pria estre seul exéquteur de ses biens, ainsy qu'il est porté en propres termes par le dict testament, qui ensuit :

« Et le reste de mes biens, je les laisse à Anne, ma fille, et pour ce fère, je eslys mes exéquteurs nobles hommes Estienne du Val, sieur du Moust, et Jehan de la Bigne, leur supplyant qu'ilz ayent à prendre l'entremise et charge de fère le contenu de ung codicille, signé de ma main, jouxte les partyes cy contenues, et supplye mon dict sieur du Moust retirer ma dicte fille, sa niepce, pour demourer avecques luy en attendant sa bonne fortune; et davantage, prye icelluy sieur du

du Grand-Cheval et acquist les terres de Fontaine-Étoupefour, d'Escoville et autres... », avait épousé, en premières noces, Catherine Hennequin, de Paris. Il la perdit à l'âge de 25 ans, peu de temps après ce baptême, et épousa en secondes noces Marye Duval, également de Paris, dont il eut quatre fils.

M. Dupont avait lu : « présence de damoyselle *de Croville* », ce qui altérait complètement le sens de la note.

Moust qu'il prengne toux mes biens, tant héréditaux que mobiliers, sans en fère aulcun inventaire, desquelz je ne veulx ny entens qu'il en rende aulcun compte à quelque personne que ce soyt, car telle est ma derraine voulonté et deffentz à toux mes parentz et amys de non empéser, ny entremettre, en voulloyr avoyr aulcun manyment ny congnoissance. Et sy ainsy estoyt que le dict sieur du Moust allast de vye à decès, je ordonne et veulx que le dict de la Bigne en prengne ains la charge. En tesmoing de vérité, j'ay signé ce présent de mon seing, cy mis, le samedy IXe d'aoust 1539 ».

L'original du dict testament ce treuva en ung petit sac de cuyr blanc avecques les promesses et quictances du sieur de Buron, Nicollas Moges; lequel sac de cuyr aussy on treuva dedens ung de toille avecques les comptes du dict défunct Prétouville et de feu mon frère le grénetier et moy.

Le mardy, XIIe du moys d'octobre 1539, reçeu lettres du Roy par lesquelles m'estoyt expressément mandé me retirer là par où estoyt le chancellier Payet.

Le mardy, XIIIIe du dict moys et an, parti de ceste ville en la compaignie d'aultres mandés pour le faict du mariaige de ma niepce, fille du dict Prétouville, et arrivé à Fontainebleau, où fusmes arrestés prisonniers à la suyte de la Court, par le commandement du dict Payet.

Le samedy, IIIIe novembre ou dict an 1539, fusmes renvoyés du dict Fontainebleau au chasteau de ceste ville de Caën, prisonniers.

Le mardy, IIIe de janvier ensuyvant, oudict an, Breslay, de Paris, commissaire pour le faict du dict mariaige, estant logé oudict Chasteau, nous renvoïa à Paris, prisonniers, à la prison du Fourlevesque, et, du dict lieu, prisonniers au Chasteau de Abeville en Picardye, où estoyt le Roy; auquel lieu de Abeville fust donné par le dict chancellier, avecques conseillers nommés par commission, l'arrest du dict mariaige, le samedy XVIIIe mars 1539.

Le..... derrain de may 1540, par lettres de dom du Roy et de grâce, neantmoins le dict arrest, le toust est remys tant aux honneurs que aux biens, sans préjudicier ne nuyre en aucune choze, comme il est porté par les dictes lettres (1), reçeues et passées en la Chambre des comptes à Paris, le XXIXe mars 1543, après Pasques.

Le vendredy, premier de décembre 1542, viron six heures de matin, ma dicte femme ce acoucha d'une fille, laquelle, à l'instant, obist.

Le jeudy, feste Saincte-Anne, XXVIe juillet 1543, mon dict frère, curé de Cursy, Me Jacques du Val, rendist son âme à Dieu (2), à six heures du soyr.

(1) Voir, aux pièces justificatives, l'arrêt de la Cour du Parlement de Rouen, du 27 décembre 1569. Les dates des trois lettres patentes accordées à du Val par François Ier s'y trouvent visées.

(2) « Ce fust ce mesme an, dit M. de Bras, que Maistre Jacques du Val, curé de Cursy (natif de ceste ville, l'un des protonotaires de M. le Révérendissime Jean, cardinal de Lorraine),

Le lundy, XXIIe septembre, feste Sainct-Mathieu 1545, Dieu, par sa grâce, nous donna ung filz, nommé Jacques, par Me Guillaume de la Lande, receveur général des finances ou dict Caën (1), en la compaignie de noble homme Me Pierre Le Bourgeois, s^{r} de Béneauville, de ma sœur Marye du Val et de ma niepce, femme du s^{r} de Buron. Année de mon âge 38e.

Le mardy, XVe aoust, feste Nostre-Dame 1549, ma dicte sœur Marye du Val rendist à Dieu son âme, six heures du matin.

Le merquedy, XXVe février 1550, viron huict heures du soyr, Dieu par sa grâce nous donne ung filz, nommé Philippe, par nobles hommes Mes Philippe de Nocey, archidiacre et official à Lisieux, et Jehan Dannebault, vicomte d'Auge, et damoyselles de Troymons et de Béneauville. Année de mon âge 43e.

Lequel Philippe obist le mardy XXIIe septembre 1551.

Le derrain d'avril 1555, à Caën, fust donné par Monsieur l'évesque de Baieux au dict Jacques du Val l'ordre de tonsure.

Par aultre invention d'envye, par comition de la

trespassa. C'estoyt un sçavant et bien morigéné personnage, lequel fust regretté de chascun, et, de ma part, ie en eust un grant desploisir, pour ce que nous estions compaignons d'estude et fort grands amys ».

(1) Guillaume de la Lande, receveur général des finances, était l'oncle de Jessé de la Lande, qui lui succéda dans cette charge et auquel Jacques de Cahaignes a consacré son *Éloge 25*.

court de Parlement de Rouen, fust mys en arrest au chasteau de ceste ville de Caën, avec les dicts conservateurs Malerbe (1) et de Buron-Moges, et de là conduict par ung greffier au chasteau de Rouen, moy estant seul au dict chasteau et les dicts conservateur et de Buron, au vieil Pallays du dict lieu, depuys le XXII[e] juillet 1555, jusques et comprins le XXIIII[e] octobre ensuyvant ou dict an, que fusmes renvoïés deschargés et absoulz du dict arrest; durant lequel temps j'ay payey seul, tant pour la despence que faitz articulés extraordinairement, la somme de. 850 liv.
sans comprendre les intérêts qui m'en sont advenus.

Ausy que, durant le dict temps, il ce péryt devant Dyve ung navyre que Ollivier de Boullonoys avoyt pour moy faict chargé de harens à Dieppe, pour la cargaison duquel j'avoys payé . . . . 1.400 liv.

Et ung aultre navyre ce péryt en mer que le dict Boullonoys avoyt faict chargé en la rivyère de Charente, pour la cargaison duquel navyre j'avoys payé, durant le dict temps, la somme de . . . . 1.250 liv.

Plus, il c'est trouvé de perte en ung navyre que envoiai en Yspaigne, duquel Jehan Le Comte avoyt la facture et charge, de la valleur duquel navyre m'appartenoyt les deux tiers, dont j'avoys payé la sôme . 1.150 liv.

3.800 liv.

(1) Guillaume de Malherbe, docteur en droit, chanoine du Saint-Sépulchre, prieur de la Maison-Dieu de Caen, sur la rési-

Le vendredy, XXVIIe novembre 1556, entre six et sept heures de matin, Dieu, par sa grâce, nous donna ung filz, baptizé le samedy ensuivant et nommé Nicollas, par noble homme Nicollas Bernard, conseiller du Roy, trésorier et général des finances au dict Caën et noble homme Nicollas Moges, s^{r} de Buron, et damoyselles de Tournebu et de Fontenay, sœurs de ma femme.

Durant l'année 1560, fust fect et basty le corps de maison en potence, avecques large escallier et cave, aussy la porte de derraire à la rustique.

Durant l'année 1561 et 1562, fust aussy basty la maison de la basse cour, au droict de la Halle à bled, qui sert de grenier.

(*En marge*) Le vendredy, sixiesme may 1571, il tumba sur le hault et couverture de la dicte maison une fouldre de feu qui brûla tout le boys de la dicte couverture, qui fuz, par la grâce de Dieu, incontinent extainct (par) bons secours de bons voysins et amys qui montèrent avecques grand travail au hault des dicts greniers, qui tost après furent réédifiés (comme) premièrement et

gnation de son oncle Jacques de Mosges, conservateur des privilèges apostoliques de l'Université de Caen, était fils de Guillaume de Malherbe, écuyer, sieur de Missy, demeurant à Caen, paroisse Saint-Étienne-le-Vieil, et de Marie d'Elbœuf. C'était l'oncle du poète. Il était, dit J. de Cahaignes, dans son *18e Éloge* qu'il lui a consacré, une des lumières de la collégiale du Saint-Sépulchre. Il mourut le 9 janvier 1573.

sans que la fuye et volière à pigeons en fust attaincte ny endommagée.

Le mardy, XVe juillet 1568, Thomas Coquet, faisant retour de recepvoir denyers à Allençon, Argentan et Fallaize, suyvant la charge à luy baillée, fust surprins à l'issue du dict Fallaize, au bas des forbourgs et illec occis, ayant esté tyré à cheval dedans une cour et vollé de la somme de 4.288 liv. 18 solz tournoys comprins 3.060 liv. 5 s. 8 d. reçeus des grénetiers des dicts lieux sur ventes de sel, et la somme de 1,208 liv. 13 s.t. des receveurs particuliers, pour remboursement des taxes, desquelles deux sommes il n'en a esté ordonné aucune rescompense.

Par arrest de la court de Parlement à Rouen, du XXIIIe décembre 1569, contre Jacques Marguerite, filz Charles Marguerite, de Fallaize (1), inhibition et deffences fectes de proposer à l'advenyr injures à raison du dict arrest du XVIIIe mars 1539, soyt en jugement ou hors jugement ou aultrement. Le dict Marguerite le condamne à 25 liv. d'amende et à 50 liv. d'intérêts, en réparation vers du Val et à tenyr prison jusques au plain payement, lesquelles 50 liv. le dict du Val a adjugé laisser à la communauté des Pauvres valides à Rouen, avecques despens.

Le vendredy, XVe avril 1575, par lettres d'avys que

(1) Voir, aux pièces justificatives, l'arrêt de la Cour de Rouen, du 27 décembre 1569, concernant cette affaire.

reçeu le lundy ensuyvant, XVIIIe du dict moys, le dict Jacques du Val fust en la maison de Scipion Sardini, Italien, et entra en contestations de parolles atrosses, de sorte que, ayant les armes à la main, le frère du dict Sardini en est mort, après avoyr tyré plusieurs esfors de son espée sur le dict Jacques du Val; de laquelle mort tost après que Sa Majesté du Roy fust pryée pardonner de grâce la dicte mort (1), par lettres expédiées au moys de may ensuyvant.

Le dimenche, XVIIIe aoust 1576, je reçeu lettres de Chaallons portantes advys que le jeudy IXe du dict moys, le dict Jacques du Val ayant charge de Sa Majesté de ordonner sur la conduyte et gouvernement des reistres, estant de séjour autour du dict Chaallons, fust outrageusement blessey en divers lieux de son corps (*d'une autre écriture*) (2) « et membres, jusques après qu'il souffrist (jusqu'en) le jour de sa mort. Il reçeut seize playes sur son corps et advint cet inconvénient le jeudy 9e jour d'aoust 1576, à III heures après midy ».

« Le mesme jour, mesme moys 1577, ensuyvant, le dict du Val reçut l'Ordre du Roy, par les mains de M. le mareschal de Cossé, dans la ville de Poictiers, ou

(1) Jacques du Val avait dû s'enfuir et se réfugier chez le duc de Deux-Ponts; il y resta jusqu'à ce que son père eût obtenu des lettres de grâce.

(2) Cette écriture est celle de son second fils, Nicolas, conseiller au Parlement de Paris, abbé de Saint-Vincent de Senlis, de Ham, de Moiremont et, en dernier lieu, de Fontenay, près Caen.

premier et au mesme temps, il commença à servir le Roy en l'estat de gentilhomme ordinaire de la Chambre ».

Le mardy, XVIIe juillet 1576, estant sur le mullet, au hault de la beutte de Mondreville, pour descendre à la prarye des prays de l'abaye, la celle du dict mullet tourna, de sorte que mon pied destre demoura accroché dedans l'estrier sur le hault de la dicte celle, mon corps renversé sur la terre le temps de plus de demye heure, jusques à ce que ung homme estant au long du dict prays, fenant foins, advisant le dict mullet, accourult par la grâce de Dieu me secourir et tyra mon dict pied hors du dict estrier, le dict mullet ne ce remuant aulcunement, néantmoins la challeur du temps et mousches de saizon, que après je montay dessus iceluy.

Le merquedy, XXVIIe febvrier 1577, estant party du matin de ceste maison, allant au dict Mondreville, sur une haquenée, entrant au parc du dict lieu, je montay sur le dict mullet, me pourmenant le long de la muraille et le fossey, vers Grainville; voulans passer au boult des dicts fossez, le long du jardin plantey en pommiers pour passer sur une petite sente, les piedz de derraire du dict mullet coulèrent au fondz du dict fossey, la celle renversée, mon pied destre acroché à l'estrier, le tyrant à force de branler la jambe, mon corps tomba tout renversé dedans le dict fossey presque plain d'eau, de sorte que je en fuz tout couvert jusques à la gorge et à l'ouye, les bottes plaines et manteau que j'avoys prins le matin à raison du froyt et

grandes bruynes qui estoyent en l'air, sy fortes qu'on ne voyoit riens que de fort prez, qui empescha que le vallet qui me pensoyt suyvre, après qu'il eust mys la dicte hacquenée à l'escurye, ne pult me retrouver où j'estoys ainsy renversey les yeulx en hault, implorant à haulte voix la grâce de Dieu, prest à luy rendre mon âme; lorsque ma dicte voix fust entendue d'umg mien vallet qui passoyt par le chemyn de l'autre costey de la dicte muraille du dict parc, qui fust incontinent esmeu de ma dicte voix, a passé par force par-dessus la dicte muraille; me voyant ainsy à l'eaue, ce efforça m'en tirer avecques l'ayde de l'autre vallet qui advisa le dict mullet qui n'avoyt bougé sur le hault du dict fossey, où il c'estoyt dressay à demeurer, jusqu'à ce que le dict vallet le fist repasser le long de la dicte muraille que je remontey avecques grande paine, sans manteau, les nerfs des bras et jambes fortz retirés du grand froyt qui se porte, depuis dix heures jusques à midy, les yeulx et la bouche couverts de la dessus dicte bruyne, que je fuz apportey par le dict mullet à la cuysine de l'entrée du dict parc, où je demouré jusques au lendemain sans prendre aucune nourriture; par la grâce de Dieu que me trouve en bonne disposition à mon âge de soixante-dix ans escheu en mars ou dict an.

(*De l'écriture signalée plus haut*). « Le seiziesme janvier 1578, le dict sieur de Mondreville, mō père, fust prins d'un mal de coste, avec difficulté d'aleine et le XIXe ensuyvant, qui fust le dimanche, à huit heures du soir, il rendit son âme à Dieu ».

OSMOSNES ET DONAŌNS FETES PAR LE DICT ESTIENNE DU VAL, DES HÉRITAGES ET RENTES QUI ENSUYVENT ET DE L'ACQUISITION DES DICTZ HÉRITAGES.

—

Héritages assis à Carpiquet.

Acquisition faicte par Jehan Duval de M[e] Thomas Le Marchant, escuyer, s[r] du Rozel, devant Jehan de Cussy et Nicolas Corderoy, tabellions en la sergenterie d'Oyestreham et Bernières, le douziesme jour de febvrier, l'an MVO5, d'une masure, cour et jardin et ses appartenances, ainsy quele tout s'estend en long et en large, assis en la parroisse de Carpiquet, en la place, contenant six vergées de terre ou environ, jouxte les hoirs ou ayants cause du Perrin-Hue, d'une part, et les Quiesdeville d'autre; bute d'ung bout sur la dite place et d'autre, sur le chemin de la Motte, avecques toutes autres terres, comme le dict sieur disoit lui compéter et appartenir, situé et assis au terroir du dict lieu de Carpiquet, sans en faire aucune exception ne retenue, ce qu'il disoit monter jusques au nombre de 25 à 26 acres de terre ou plus, par le prix de 254 liv. tourn. Sellon la lettre de çe fete y recours.

Le dixiesme jour de may MVXXXX, devant Michel Desobeaulx et Jahan de Verolles, tabellions ès mectes de la sergenterie de Cheulx, vénérable personne Me Jacques Du Val, curé de Cursy, auquel appartenoit par son loth et partage faict entre luy, Mes Pierre et Estienne dictz Du Val, ses frères, les héritages cy-dessus mentionnés, vendy ilceux héritages à Nicolas Le Fauconyer, bourgeois de Caen, par le prix de six cents livres tournois, lesquelz ont été retirés et acquis du dict Le Fauconyer, par clameur de marché, de bourse, a droict de sang et lignage par ledit Estienne Du Val, frère dudit Me Jacques Du Val, devant les tabellions de Caen, le 11e jour de may, l'an MVXLII.

Et du depuys, iceux héritages, contenant 26 acres de terre ou environ, et toutes les rentes appartenant audit Du Val, en ladite parroisse de Carpiquet, réservés douze boisseaux de froment de rente à prendre sur Jehan et Thomas dicts Le Tellyer, ont esté baillés en eschange, par le dit Estienne Du Val au Prieur et Religieux de Sainte-Croix du dit Caen; sellon et pour les causes et plan mentionnés au contrat du dit eschange, dont mention est fete au chap. cy-devant de l'acquisition fete par le dit sr Du Val des dits Religieux, d'une portion de jardin.

—

La maison qui fut Mauny, en la parroisse St-Estienne de Caen.

Autre acquisition faicte par retraict de marché de bourse, au nom de Pierre Bacheley et sa femme, par

Jehan Du Val, d'une maison à plusieurs combles, cours, avecques toutes ses appartenances, jouxte Georges Lespiné, d'une part, et Me Hugues de Neufmois, d'autre; bute d'un bout sur la grand'rue, tendante à la porte St-Estienne, et d'autre sur la rue des Prés, jurée et decrétée à la requeste de damoiselle Guillemine Guernon, veuve de Estienne de Mauny; en vertu de ses lettres héréditales de l'obligation du dict Estienne; selon le decret faict le 29e jour de mars avant Pasques, l'an 1518, y recours sy mestyer est, adjugé à Marin Le Goullu, au prix de 260 liv., pour retraict faict le 4e jour d'avril avant Pasques, au dit an.

La dicte maison est subjecte, par le dict decret, et sellon l'estat d'iceluy, faict le 24e jour de may de l'an 1519, à Me Pierre Daléchamps et sa femme, à cause de la fille du défunct Paulin Le Villain, en 40 solz de rente foncière, duquel nombre de 40 solz de rente par appointement faict avecques le dict Daléchamps le 16e jour de janvier l'an 1521, devant les tabellions, en a esté acquité et admorty six solz, 8 deniers, de rente, à rabatre sur les dicts quarante solz et par ainsy, ne demeure plus sur la dicte maison que 33 solz, 4 den. tournoys de rente, par condition de les pouvoir bailler en suffisante assiette et en rente foncière, en une partie, en ceste ville aux forbourg de Caen, toutesffois qu'il plaira au dict sr Du Val.

La dicte maison est subjecte, par l'estat du dict decret, à Guillaume Ballargent, sr de Sainct-Bégnin, par reconnaissance des loths faicts entre Jean Marot et Richard, ditz Ballargent, frères, selon iceux, en 100 solz de rente foncière.

Laquelle rente de cent solz a esté racquitée et admortye du dict de Sainct-Bégnin, par sa cédulle faicte audict s^r Me Pierre Du Val, le 27 aoust 1523.

Laquelle maison a esté fieffée par les dict Maistres Pierre, Jacques et Estienne dicts Duval, frères, à Loys de Moulles, de la parroisse de St-Estienne de Caen, par vingt liv. tonrnoys de rente, païables à la St-Jehan-Baptiste et Noël, par moictié, sellon le contrat de ce faict et passé devant Guill Desobeaulx et Jehan de Foulognes, son adjoint, tabellions royaux en la ville et banllieue du dict Caen, le 27 novembre 1535.

Du nombre de laquelle rente de 20 liv tournoys, en a esté donné et osmoné, par le dict s^r Estienne Du Val, au trésor, curé et huict prestres fondés en l'église N.-D. de Froiderüe du dict Caen, la somme de 16 liv. 10 solz tournoys, à avoir et prendre sur le dict Loys de Moulles, à cause d'icelle fieffe de laquelle les lettres ont esté baillées par le dict Estienne Du Val aux dictz trésoriers, curé et prestres, à la charge d'en ayder aux prestres et trésor de l'église de St-Pierre du dict Caen, pour soy faire payer de 70 solz tourn. de rente, restant des dictes vingt livres de la dicte donation et osmône faicte, parce que les dictz trésoriers, curé et prestres de Froiderüe sont et demeureront subjects à perpétuité dire, chanter et célébrer en la dicte église, par chacun an, deux obits et messes à nottes, l'une desquelles et obit seront dictz annuellement, le 1er vendredy du moys de juin et l'autre, le quinziesme prochain ensuivant, mesme demeurant subjects les dictz curé et prestres de Froiderüe à perpétuité

chanter et célébrer deux basses messes par chacun an aux jours de lundy et vendredy, huict heures du matin, sellon qu'il est porté par le contrat de ce faict et passé devant Denys de la Haye et Michel Dutout, tabellions à Caen, le pénultième jour de décembre 1544.

Le reste de la dicte rente et fieffe montant à soixante-dix solz tournois, a esté, par semblable lettre, donné et osmoné par le dict Du Val aux curé et prestres de St-Pierre de Caen, à la subjection de célébrer ung obit et haulte messe, la veille Ste-Anne, par chacun an, à l'intention du dict Du Val; comme il appert, par lettres passées devant tabellions an dict Caen, en date du 12e jour de mars, l'an 1544.

Le samedy, vingt-unme de septembre, l'an 1549, jour et feste de St-Mathieu, a esté osmôné aux srs curé et prestres fondés en l'église Nostre-Dame de Froiderüe du dict Caen, la somme de vingt-deux livres, dix solz tournois de rente à avoir et prendre, assavoir : sur Nicollas et Nicollas, dictz Gringallet et Jehan de la Noe, de St-Pierre de Caen, dix livres tourn. de rente, par lettres passées dev. les tabellions à Caen, le 15e jour de mars 1545.

Autres dix livres de rente à prendre sur Gilles d'Allemagne et Agnès, sa femme, par lettres passées dev. les tabellions à Caen, le 28 décembre 1536, et 50 solz tourn. de rente à prendre sur Thomas Le Tellier, de St-Nicollas de Caen, par lettres passées devant les tabellions à Caen, le 24 juillet 1515, à la charge et subjection des dictz trésoriers, curé et prestres fondez à perpétuité, de dire, chanter et célébrer

en la dicte église, par chacun an, ung obit et messe à notte, les jours et festes St-Mathieu, en septembre, et 3 basses messes par chacun an, aux jours de dimenche, mercredy et jeudy, 8 heures du matin, chacune semaine de l'année, sellon qu'il est porté par les lettres d'icelle osmône et fondation, faictes et passées devant les tabellions de Caen, le 21[e] jour de septembre au dict an 1549 ; par lesquelles lettres aussy appert que le dict trésor demeurera subject chacun an, à perpétuité, le jour de l'obit qui est célébré le jour St-Mathieu, en septembre, fournir et mettre ès mains du fondateur et ses héritiers 40 solz tournois pour les donner et distribuer aux pauvres ou les employer ainsy qu'il verra bon.

Item, le dict Estienne Du Val, par contrat passé devant Guill. Cœuret et Nicollas Deslandes, tabellions à Caen, le 4[e] jour d'avril 1555, donna et osmôna aux trésor, curé et huict prestres fondés en l'églize Nostre-Dame de Froiderüe, 12 livres tourn. de rente, qu'il leur assigna à avoir et prendre sur les personnes denommées au dict contrat, affin que le dict trésor soit et demeure subject à perpétuité faire chanter et célébrer à la dicte églize par le curé ou l'un des 8 prestres, fondés, pour et à l'intention du dict Du Val, ses parents et amys, tant vivans que trespassés (1), par

(1) La chapelle des du Val, dans l'église de Notre-Dame de Froiderue, était la seconde à gauche, en entrant. On lit, sur le mur, cette inscription bizarre:

Un lieu de santé — Daniel est venu — D'ennui t'es lavé
A tu es un délien — Nul a ta devise — La est un en Dieu

Ces belles choses ont été gravées sur la pierre qui les conser-

chacune sepmaine de l'an, aux jours de mardy et samedy à 10 heures attendant 11, deux basses messes, et, à la fin de chacune desquelles dire Libera, de Profundis et les oraisons accoustumées, sur les sépultures des père et mère du dict Du Val et faire préalablement que commencer les dictes messes sonner six coups de closche, pour advertir les dicts fondateurs, ses successeurs et le peuple qui aura dévotion ouyr les dictes messes; et fournira le trésor le luminaire, calice et ornemens; de ce est requis et de payer au prestre à la fyn de sa messe deux solz tournois, que, à la raison de la dicte fondation et de la précédente, seront le dict trésor, curé et prestres fondés, subjects dire chacun jour de la sepmaine, une messe à la dicte heure de 11 heures de matin.

Oultre, le dict Du Val a donné et osmôné par le dict contrat au dict trésor 4 liv. tourn. de rente à prendre sur les personnes y dénommées, parce que le dict trésor sera subject à perpétuité fournir et quérir, par chacun an, le jour de Pasques, en la dicte église, le vin qui sera administré au peuple après avoir communié et reçeu le sainct sacrement de l'autel, sellon que du

ve, comme l'indique le millésime qui les surmonte, en 1575. Raymond Bordeaux remarqua le premier que ces combinaisons, plus ou moins spirituelles, sont formées avec les treize lettres dont se composent le nom et le prénom d'*Estienne du Val*.

Les jetons de cette famille offraient, dès l'année 1551, cette autre combinaison: *D'envie en salut*.

On sait qu'une variante: *En salut d'envie*, était gravée sur un médaillon de l'hôtel construit en 1560.

tout plus ample mention est faicte au dict contrat y recours.

Item, le dict Estienne Du Val a donné et osmôné aux Prieur et Relligieux de Ste-Croix de Caen, 10 liv. 8 solz six deniers tourn. de rente, comprins en ce, 6 boisseaux de fourment de rente, hypothéqués à 2 solz pour chacun boisseau, à avoir et prendre, chacun an, en plusieurs partyes, sur les personnes y dénommées au contrat de la dicte donation passé devant M[es] Adrien Gossaume, notaire royal au dict Caen, le 9[e] jour d'octobre 1546, à la subjection des dicts Prieur et religieux de faire dire, chanter et célébrer en l'église de Froiderüe de Caen, 2 basses messes par chacune sepmaine de l'an, aux jour de mardy et sabmedy, en la chapelle du dict s[r] Du Val et aux reservations y contenues, à commencer à jouyr des dictes partyes de rente au terme St-Michel 1547; lequel Du Val a payé présentement comptant aux dicts religieux, 10 livres pour la dernière année des dictes deux messes, échues à la St-Michel dernière et leur a présentement baillé les lettres des dictes partyes de rente, à la charge de lui en ayder touteffoys.

Oultre, les dicts religieux sont subjects dire et célébrer chacune sepmaine, aux jours de lundy et jeudy, deux messes basses à l'intention du dict Du Val, pour les causes mentionnées au contrat d'eschange faict entre eulx, dont est devant traité f° 10.

Donation fête pour la fondation du Puy à tenir par chacun an, le jour et feste de la Conception Nostre-Dame, le Puy d'icelle Conception à la maison des

frères religieulx de St-François-Cordelliers de Caen:

« Universis presentæs litteras inspecturis Jacobus Le Porcher (1), sacris in litteris Baccalaureus, Rector universorum magistrorum, doctor et scholasticorum Cadomi studentium, salutem in domino sempiternam.

« Quoniam ut ait Seneca non amicitia sed veritate reddendum est testimonium hinc est quod nos non amicitia aut favore sed veritati adducti, verum perhibemus testimonium quod anno domini sesquimilles° quinquagesimo septimo, die sexta novembris, convenit Universitas Cadomensis in ædem Franciscanam atque locum solitum comitiis in hac die legitime indictis, prout semel atque iterum conclusum fuerat, primum in domitiolis eodem anno decimo octavo octobris habitis, deinde in congregatione celebrata vicesimo sexto octobris; nempe et de principatu podii aliquid certi tandem concluderetur, deque conditionibus scriptis ab illustri viro Stephano Du Val Mondre[lle], domino, Academiæ Cadomensi oblatis, ut in perpetuum ejusdem podii princeps, velut quodam jure hereditario, designaretur et eligeretur; patrum suffragio sic qui quod æquum esset ac bonum decerneretur, ac inter Universitatem et dictum Duval, iisdem conditionibus, si ita

(1) Jacques Le Porchier (*porcarius*), bachelier en théologie, fut élu recteur le 3 octobre 1557 et fut remplacé, le 24 mars 1558, par Godefroy Le Laboureur. A cette époque, les recteurs restaient six mois en exercice: ces fonctions ne devinrent trimestrielles qu'en 1616. Il fut réélu en mars 1582.

Jacques Le Porchier avait un frère, Nicolas Le Porchier, comme lui bachelier en théologie, qui avait été élu deux fois recteur, le 3 octobre 1536 et le 17 mars 1543. Il est qualifié, la seconde fois, professeur en théologie,

videretur, transigeretur. Perlecta itaque contractus formula, in qua supra commemorata conditiones describuntur, rogati sunt sententiam a rectore singulorum ordinum proceres ac magistri, qui tum illic aderant.

« Hii autem erant venerandus vir, magister Johannes du Verger (1), ordinis theologiæ decanus cum aliquot theosophiæ professoribus, honorandus atque eximius vir, magister Tanneguy Sorinus (2), juris canonici antesignanti ; magister Rodolphus Hérault (3), in utroque jure licentia, juris civilis prodecanus, magister Johannes Onfroy (4), medicorum coryphæus, cum multis suæ facultatis doctoribus, magister Ægidius de

(1) Jean du Vergier, licencié en théologie et professeur de théologie *in supra mundana Facultate theologiæ*, avait été élu recteur le 1er octobre 1526 et le 24 mars 1534.

(2) Tanneguy Sorin, de Lessay, en Cotentin, professeur aux droits, devint conseiller au siège présidial de Caen, lorsque ces charges furent créées en 1552. C'est l'auteur bien connu des *Commentaires sur la coutume de Normandie.*

(3) Rodolphe Hérault, docteur ès droits, professeur de physique au collège du Bois, curé de Saint-Ouen de Caen, fut quatre fois recteur, de 1540 à 1563.

Il resta recteur pendant trois semestres, du 24 mars 1562 au 24 octobre 1563, fait qui ne s'était jamais produit et qui ne se renouvela pas. Les ravages des guerres religieuses avaient, à cette époque, écarté de la Faculté maîtres et élèves, et ce fut à la fin de l'année 1563 que les cours purent se reformer.

(4) Jean Onfroy, sieur de Cardronney, docteur en médecine, avait été élu recteur le 17 mars 1553. Il mourut le 13 août 1583. Jacques de Cahaignes a fait son Éloge. Il avait un fils, Étienne Onfroy, docteur en médecine et maître ès arts, qui devint aussi recteur en 1580.

Housteville (1), artium decanus ac sui quidem ordinis magistri, quorum major pars ensuyt, superius commemoratas conditiones a dicto Duval, ut prædictum est, oblatas, ei placere easque firmas ac ratas velle habere, ideoque recipere cum gratiarum actione iisdem cum dicto Duval esse transigendum, ea tamen lege ac conditione ut idem Duval suam præstet obligationem quemadmodum et Universitas suam, nempe ut sit utriusque et Universitatis et Duval mutua ac reciproca obligatio, idque addendum, expressis verbis, in formula contractus (s'ensuyt), et sic a majori parte conclusum est per rectorem transigendum esse cum dicto Duval, postrema illa conditione de mutua obligatione in formula contractus addita.

«Quod etiam factum est in ipsa congregatione per rectorem ac supra commemoratos et Hérault, prodecanum dicti Universitatis; anno et die supra dictis; in quorum omnium fidem et testimonium his prœsentibus litteris sigillum Rectoriatus, una cum signo scribe dictæ Universitatis duximus apponendum.

«Datum Cadomi, in congregatione generalli ejusdem Universitatis, anno et die predictis».

Ensuyt par ordre les articles du dict contrat :

Premièrement, pour la célébration de la dicte convention, Messieurs les Recteurs, doyens et bedeaulx des cinq facultés de la dicte Université se assembleront en habit de doyen, en chappes, et chapperons,

(1) Gilles de Housteville (*Ægidius*), bachelier en théologie et maître ès arts, avait été élu recteur le 14 mars 1551.

une heure après midy, au lieu pour ce préparé, aux Cordeliers, où assistera le dict fondateur, ou son héritier, comme prince du Puy, et au lieu et place accoustumé pour iceluy, pour ouyr la lecture des dittes compositions qui s'offriront et icelles recevoir; puis, les dicts bedeaulx servans à la police pour y faire garder l'ordre et le silence requis.

Item, seront nommées par les dicts sieurs Recteurs et Doyens et par le dict prince ou son héritier, avant que partir du dict lieu, six personnes doctes et de suffisant sçavoir, trois, par les s^rs^ de l'Université, desquels le Recteur sera l'ung, et trois par le prince ou son héritier. Lesquels six seront par le prince prins par serment qu'ilz n'auront faict, corrigé ou baillé argument aux dicts compositeurs et que les dicts compositeurs ne seront leurs parents ny alliés et lesquels s'assembleront dedans le samedy ensuyvant, présence du dict Recteur et du dict fondateur, en une chambre du couvent des dicts Cordeliers, qui leur sera à ceste fin préparée, pour veoir, examiner et juger les dictes compositions et en adjuger les prix à ceulx qui les mériteront, et lequel jugement sera par les dicts Recteurs et fondateur ou son hoir principal conjointement conclud et les prix et loiers adjugés à ceulx qui auront le plus de voix et où les voix des juges seront en équalité, le dict fondateur ou son hoir principal déclinera en quelle part qu'il vouldra pour arrests.

Et le dimenche ensuyvant, les dicts s^rs^ Recteurs, doyen, juges et bedeaulx s'assembleront au cloistre des dicts Cordelliers, ainsy qu'il a esté faict par cy-

devant, pour délibérer publicquement aux victorieux, présence du dict prince, estant en sa place, ou son hoir, comme dict est, les enseignes de leur victoire.

Et ce faict, seront les compositeurs auxquels aura esté adjugé les prix et débatu, et les bedeaulx de l'Université subjects convoyer le prince jusques en sa maison et icelle rendre et restituer les dictes enseignes qui seront redimiez par les prix cy-après déclairés, lesquelz seront payéz comptant par le receveur d'icelle Université, présence du dict prince.

Et pour satisfaire à l'entretainement de la dicte fondation et choses cy-devant déclarées, le dict Estienne du Val a donné et par ces présentes de son bon vouloir, donné par pure et libéralle donation entre vifs, à la dicte Université, la somme de XXII liv. tournoys de rente à avoir et prendre, par chacun an, à sçavoir: 12 liv. tournoys en deux partyes, sur noble homme Jehan de La Mariouze, sieur de Gonneville; sellon les lettres de la vente, l'une en datte le dix-neufvies[e] d'octobre 1543, montant cent solz de rente, et l'autre montant sept liv. tournoys, en datte le XIX[e] de décembre 1543, et X liv. de rente sur M[e] Parisy-Baillehache, sieur de Ranville, ses hoirs ou ayant cause, sellon les lettres de la vente en datte le seiziesme de juillet 1546, lesquelles lettres présentement ont esté baillées à M[e] Jehan Le Portier, scribe de la dicte Université, présent pour les bailler au receveur de la dicte Université, pour en recueillir les arérages qui en eschéront à l'advenir, à la charge des conditions contenues en icelle et dont pour commencer à ceste prochaine feste, comme dict est, le dict du Val advancera une

année des dictes rentes. Et au cas où la dicte rente ou partye d'icelle sera racquittée ou admortye, elle sera remployée en semblable nombre de rente pour la continuation de la dicte fondation, le dict fondateur, ou son hoir appelé, tant au racquit que aux dicts remplacemens, laquelle somme de XXII livres se distribuera par le dict receveur des deniers de la dicte Université, comme il ensuyt:

ASSAVOIR

A celluy qui fera l'oraison du matin, lequel sera tenu faire commémoration de la dicte fondation, la somme de. . X s.

Au dict fondateur ou son héritier, pour son offrande, où il assistera à la messe à la place accoustumée du prince du Puy. . . . . III s.

A ceulx qui feront chacun ans les compositions latines et françoises des placars pour les invitations du Puy qui seront nommés par l'Université à la Congrégation de la Saint-Denys, pour estre affichés à la Toussainct, assavoir:

Au compositeur latin . . . . . XX s.

Au compositeur français . . . . XX s.

A l'imprimeur, pour imprimer cinquante placars, pour attacher aux portes des collège et lieux publics de la ville et Université, mesme envoyés à Rouen et autres lieux . . . . . . II s. VI d.

Au meilleur épigramme héroïque sans excéder le nombre de trente mètres (1) sera donné les armes du dict fondateur rédimables par . . . . XLV s.

Et au débatu la somme de. . . . XXII s. VI d.

Au meilleur chant royal (2) conte-

(1) Mètres: la suite des pieds qui forment un vers. En d'autres termes, la mesure des vers.

(2) Sur le Chant Royal, voici ce que dit Fabri (*Le Grant et vrai art de pleine Rhétorique*): « Après que l'en a traicté de huit syllabes en ligne et au dessoubz, et des espèces de rythme à ce convénientes, s'ensuyt à parler de l'espèce de Champ Royal qui se faict de dix syllabes en masculin, et autant de lignes en une clause qu'il y a de syllabes au pallinod, comptant la passe féminine pour plaine syllabe, à celle fin que la clause soit de dix ou unze lignes; et se plus y en a, c'est licence poëtique. Et doibt avoir cinq clauses ou bastons de semblable couleur ou lysière, avec l'envoi semblable à la première ou dernière moytié de clause en rentrant à son palinode, à la différence des servantoys qui sont sans palinode... Et pour ce que la pronunciation des lignes de dix syllabes seroit trop longue à pronuncer sans faire pause ou poinct, il est de nécessité de coupper sa ligne en deux, la première moytié de quatre syllabes et le demourant de six en masculin; et doibt l'en tousiours terminer substance entre là où est la couppe ou la fin de ligne. Et pour ce qu'il est dist devant que termination féminine ne faict poinct pleine syllabe, il est requis que la IIII[e] syllabe qui est la couppe en champ royal soit masculine, car syllabe féminine, en la IIII[e] place, n'est que de III et sa passe, qui est diminution de couppe, ou elle est de quattre et sa passe, qui est addition. Et doibt estre le pallinod de taille féminine, et le reffrain de ballade si est masculin ».

Et plus loin: « Il est dict champ royal, pour ce que, de toutes les espèces de rithme c'est la plus royalle, noble ou magistralle et où l'en touche les plus graves substances. Parquoy c'est

nant le nombre de unze lignes à cinq couleurs (1), par chacun baston (2), sans couppe féminine, selles ne sont sinalimphées (3), à tel palinod qu'il plaira à l'orateur, pourvu que la ligne

voluntiers l'espèce practiquée en Puy, là ou en pleine audience, comme en champ de bataille, l'en juge le meilleur et qui est le plus digne d'avoir le prix, après que l'en a bien débattu de l'une part et d'aultre en abatant tous les aultres. Aulcuns l'appellent Champ Royal, pource qu'il est de noble et armonieuse consonance pour la gravité de sa substance et la doulceur de son éloquence, combien qu'il puisse estre mis en chant, comme il est dict des chansons ».

Et Fabri ajoute cependant qu'il est certaines licences « dont on ne doibt poinct user, qu'on ne doibt poinct parler que gravement et de grave matière en termes positifs et suppellatifz, sans mesler les diminutifz, comme en louant la Vierge Marie et en la dysant royne des cielz, il n'est pas élégant de l'appeler « pucellatte » ou « brébiette », etc. », toutes choses évidemment contraires à la majesté d'un Chant Royal.

(1) Couleurs : figures de rhétorique.

(2) Baston : couplet. « Nota que ie ne mets poinct de différence entre clause, couplet et baston, pource que toute clause et couplet se appelent *baston* en puy, mais le plus commun baston n'est pris que pour une ligne de clause » (Fabri : *l'Art de pleine Rhétorique*).

(3) *Hyatus* ou *Sinalimphe* exprimaient à peu près la même idée.

Pierre Fabri, dans son *Grand et vrai art de pleine Rhétorique*, nous en donne ainsi l'explication : « Il est beaucoup de figures de métaplasme et d'aultres genres que ie délaisse pour briefveté ; mais il fault dire de sinalimphe en nostre vulgaire, qui se faict quant *e* féminin est fin d'ung terme, et le prochain terme ensuyvant se commence par aulcun vocal, ledict *e* féminin ne se profère poinct, mais les deux vocalz se profèrent ensemble et

palinodée (1) soit de lisière féminine,
sera donné la palme rédimable par: XL s.
Et au débatu . . . . XX s.
A la meilleure ballade (2) de huict
sillabes et de huict lignes, à tel refrain

des deux syllabes l'en en profère une, comme: «Tu m'as baisé», ou «Tu me as baisé».

«Nota que «m'amye» se dict par apocope, et non poinct par sinalimphe, car on ne dict poinct «mon amye», l'en dict bien «ma belle amye» et *a* ne sinalymphe poinct; parquoy de «ma amye» l'on oste *a*».

(1) «Pallinode est terme grec qui signifie semblable consonnance; lequel terme nos pères ont appliqué en cest art en deux manières, c'est assavoir pour les dernières lignes de champ royal, qui se reprennent à chascune clause et sont appelées le palinode; et en ballade l'en les appelle refrain, et en ce présent lieu pour espèce distincte et différente des aultres espèces, et est ceste sorte de pallinode assez semblable à l'espèce de chappelet et n'y a différence sinon que le chappelet se practique et despend du rondeau, et la forme de pallinode se practique sur une clause de lay ou virelay communément, ou sur aultre clause de quelque aultre espèce de douze lignes, ou plus ou moins à la volunté du facteur, mais qu'il y ait tousiours trois ou quatre ou plusieurs lignes closes et ouvertes, pour bien doulcement rentrer, ainsi qu'il est dit du rondeau» (Pierre Fabri: *Le Grant et vrai art de pleine Rhétorique.)*

(2) «Ballades se font de huyt lignes pour clause et huyt syllabes en masculin pour ligne. Et doibvent estre trois clauses de semblable lisière ou rithme et semblable reffrain pour dernière ligne, lequel doibt estre masculin avec demye clause de semblable ou aultre lisière aux quatre dernières lignes, qui s'appelle l'envoy, où le prince, pource que, en tenant le puy de ballades, voluntiers ledict envoy se adresse ou envoye au prince. Et disent aulcuns qu'il n'est poinct nécessaire, ne aussy l'envoy d'ung champ royal, veu que l'en y peult changer lisière.

que l'orateur vouldra, sera donné le laurier rédimable par . . . . XXX s.

Et au débatu . . . . XV s.

Au plus parfaict sonnet (1) de quatorze lignes sera donné l'estoille rédimable par . . . . XIII s.

Au plus parfaict dizain sera donné le signet rédimable par . . . . . . X s.

A Messieurs les recteurs et cinq doyens, pour leur assistance aux dictes

Mais la coustume plus commune c'est qui sont de l'essence de ballade et de champ royal, et doibvent en puy estre de semblable lisière, et se, par eulx à redicte, ilz sont à reffusser » (Pierre Fabri: *Le Grant et vrai art de pleine Rhétorique*).

(1) Le sonnet était un genre de poésie nouvellement importé d'Italie en France. Les premiers qui en usèrent, Clément Marot et Mellin de Saint-Gellais, vivaient dans la première moitié du XVIe siècle. Un sonnet de Clément Marot porte la date de 1527. Il se développa bientôt avec Ronsard, Belleau, Baïf et la Pléiade. « La France, il faut oser le dire, ne fut point une des premières à donner des lettres de naturalisation au sonnet, lisons-nous dans la *Monographie du sonnet* par M. L. de Veyrières. Plusieurs chansons de Charles d'Orléans (mort en 1465), tant par hasard que par fortune, ont peut-être un faux air du sonnet. On connaît son fameux rondel:

Allez-vous-en, allez, allez,
Soucy, soin et mélancolie...

«Ce petit poème est sur deux rimes, il est vrai, mais il a quatorze vers et le rondeau en a treize, et quinze avec le refrain. Faut-il y voir un embryon du sonnet? Quoi qu'il en soit, il ne faut remonter évidemment qu'à Mellin de Saint-Gellais et à Clément Marot, qui composèrent des sonnets véritables avant tous les autres poètes du XVIe siècle ».

assemblées, à chacun trois solz; pour ce . . . . XVIII s.

Et où les dicts recteurs et doyens n'assisteront, l'ancien docteur qui assistera en prendra l'émolument.

Au lecteur des dictes compositions, qui sera nommé par la dicte Université, lors de la dicte congrégation, et lequel enregistrera les nommez pour faire le jugement des dictes compositions . . V s.

Au sindic de l'Université qui sera subject contremarquer les œuvres après qu'elles auront esté leues, pour éviter au changement et variation d'icelles. V s.

Aux six juges qui seront nommez pour faire et donner jugement des dictes compositions; à chacun X solz, pour ce. . . . . LX s.

Au couvent des dicts Cordelliers, pour fournir d'une chambre pour le jugement des dictes compositions. . X s.

Au trésor de la dicte Université pour faire les deniers bons des dictes partyes et les délivrer, chacun an, le dict jour, par les mains du receveur, pour en faire la distribution comme cy-devant est dict est . . . . X s.

Aux bedeaulx des dicts s^rs recteurs et doyens qui assisteront à la dicte convention pour servir à garder l'ordre tant à la dicte lecture que au jugement,

pour faire faire l'establie, chaire, tapis-
serye et choses nécessaires cy-devant
dictes . . . . XL s.

Au receveur de la dicte Université, pour sa vacation de receveur, la dicte somme et icelle délivrée comme dict est . . . . V s.

Au dict receveur, pour fournir de boys, chandelles, de vin et le pain, lorsque se fera le dict jugement des dictes compositions, la somme de . . . . XV s.

Et veult et entend le dict fondateur par ce présent que aux droicts, honneurs et prééminences d'icelle fondation, ne puissent succéder les femmes, ains qu'il demeure, et soyt toujours continué au prochain hoir masle de la ligne du dict Du Val, fondateur et portant son nom et armes, forz en cas d'extinction de ligne masculine; ou que cil qui sera prochain héritier succédera aux honneurs, droictures et prééminences d'icelle fondation, à la charge expresse toutesfoys de porter et continuer les armes du dict fondateur aux dicts actes; et sy, ne pourra aucun de ses hoirs transporter ou aliéner la dicte droicture, que toujours le dict honneur et droicture ne réside, comme dessus, à la lignée du dict fondateur.

Lequel contrat a dû depuys estre direchef confirmé et approuvé par la dicte Université, sellon qu'il appert par la testimonialle, de laquelle la teneure ensuyt:

« Universis præsentes litteras inspecturis Jacobus

Le Porcher, in sacratissima theologyæ facultate baccalaureus, Rector Universitatis Cadomensis, salutem in domino.

« Notum vobis facemus quod in conventiis generalibus dictæ Universitatis, anno domini sesquimillesimo quinquages° septimo, secunda mensis martii, in æde Franciscana habitis, interfuit vir illustris Stephanus Du Val Mondreville, dominus ac podii princeps, qui ab Universitate pactus vel contractum inter se et illum de principatu podii, secundum conclusionem sexte novembris initum confirmaret ac iterum approbaret, perlecto itaque coram omnibus contractu, rogati sunt sententiam a rectore singulorum ordinum proceres ac magistri qui, communi omnium suffragio, eodemque proorsus consensu ac nomine reclamante dictum contractum, prout est inscripta redactus in sequendo prædictam conclusionem rursus ac donec ratum firmumque habueremus et approbaremus.

« In cujus rei testimonium sigillum rectoriæ Universitatis predicta, una cum signo scribe ejusdem præsentibus litteris duximus apponendum.

« Datum Cadomi, in conventiis generalibus, anno supra dicto, hac die martis secunda ».

Signé sur le reply: Le Porcher, et scellé sur double queue de cire rouge.

A tous ceulx qui ces lettres verront;

Estienne Du Val, sieur de Mondreville et de Fontenay, conseiller du Roy en ses finances, garde général des sceaux de Sa Majesté pour les sentences et jugemens des sièges présidiaux du dict Caën, Costen-

tin et aultres juridictions de la dicte ville et vicomté, et obligations de la dicte vicomté de Caën; sallut.

Comme aussy soyt que noble homme Estienne Du Val, sieur de Mondreville et de Fontenay-le-Pesnel, conseiller du Roy et prince du Puy de la Conception de la très saincte et immaculée Vierge mère de nostre rédempteur, fondé au dict Caën dès le sixiesme jour de novembre mil cinq cents cinquante-sept, eust, devant les tabellions de ce lieu, pour célébrer annuellement le dict Puy, donné en l'Université de la dicte ville de Caën, vingt-deux livres tournoys de rente, pour icelle rente, par chacun an, estre distribuée tant aux poëtes latins que françoys, pour le rachat de prix qui leur seroient adjugés et dellivrés pour le mérite de leur labeur et victoire, que aux officiers et aultres qui à ce employeroyent leur présence et labeur, sellon et ainsy qu'il est plus à plain porté et contenu par les dictes lettres de fondation: et icelluy sieur fondateur, meu d'ung zelle et bonne affection qu'il porte aux lettres et affin d'inciter davantage, encourager les jeunes hommes à l'estude des lettres, a voullu augmenter les dicts prix et loyer de la somme de six livres dix solz tournoys de rente;

Parquoy sçavoir faisons que, par devant Jehan Le Maistre et Jehan de La Haye, tabellions pour le Roy nostre sire en la ville et banlieue du dict Caën, fust présent le dict sieur de Mondreville, lequel, incité de l'affection susdicte de son bon voulloir et sans aucune contraincte ny sollicitation, a donné et, par ces présentes donne sur et par augmentation à la dicte première fondation affin d'héritage à la dicte Université,

les dictes six livres, dix solz tournoys de rente qu'il a droict d'avoir et prendre chacun an sur Jehan Vaudon, de la parroisse de Mery, et deffunct Me Charles Treshardy, en son vivant procureur au siège présidial du dict Caën, au terme du vingt-ung jour de may, sellon le contrat de la constitution de la dicte rente, passé en ce tabellionnage le vingt-ungme jour de may M V soixante-six, et lesquelz deux prix, tant de la dicte fondation que la présente augmentation, revenant parmy le tout, à la somme de vingt-huict livres dix solz tournoys, il veult et entend estre payées et distribuées, ainsy qu'il a esté faict par cy-devant, assavoir à celluy qui fera l'oraison du matin, quinze solz; au ditct fondateur ou son héritier, çinq solz pour son offrande; pour les compositions latines et françoises des placquars, chacun vingt-cinq solz, qui seroient cinquante solz; à l'imprimeur d'iceulx, trente solz; au meilleur épigramme et héroïque, cinquante solz; au débattu, vingt-cinq solz; au meilleur chant roïal, quarante-cinq solz; au débattu, vingt-deux solz, six deniers; à la meilleure ballade, trente-cinq solz; au débattu, dix solz, six deniers; au plus parfaict sonnet, dix-sept solz, six deniers; au plus parfaict dixain, treize solz, six deniers; au recteur et cinq doyens, vingt-quatre solz; au lecteur des compositions, sept solz, six deniers; au syndic de la dicte Université, sept solz, six deniers; aux six juges, trente-cinq solz; au couvent des Cordelliers, vingt solz; au trésor de la dicte Université, dix solz; au receveur, pour ses paines, dix solz; au dict receveur, pour fournir pain, vin, boys et chandelles, vingt-cinq solz; aux bedeaulx.

quarante-cinq solz. Et oultre les sommes susdictes sera distribué par les bedeaulx, tant au dict sieur prince que plus notables personnaiges qui assisteront à la messe, pour vingt solz de grant pain. — Et sy admortissement et rachapt desquels partyes de rente est faict, sera employé suyvant qu'il est contenu par la première fondation. A ce présents, nobles et scientifiques personnes Mes Germain Jacques (1), recteur de la dicte Université, Henry Moisy (2), docteur, doyen en théologye, Jehan Onfroy, docteur et doyen en médecine, Guillaume de Troismonts (3), docteur en la dicte Faculté, Estienne Onfroy, doyen en la Faculté des Artz, et Jehan Champion (4), receveur d'icelle Université; lesquelz ont eu pour bon et agréable la dicte donnation et augmentation et ont promis pour eulx et les aultres officiers et supôts de la dicte Université, qu'il sera satisfait à l'observation de la dicte fondation, sellon la teneur d'icelle, de poinct en poinct, sans aller encontre en aulcune manière et

(1) Germain Jacques, licencié ès droits, avait été élu recteur le 1er octobre 1576. Il fut réélu le 1er octobre 1582, le 24 mars 1584 et le 1er octobre 1589.

(2) Henry Moisy, docteur en théologie, fut élu cinq fois recteur, entre les années 1553 et 1573.

(3) Guillaume de Troismonts, bachelier en médecine, avait été élu recteur en octobre 1555 et en mars 1557. C'était le père de Jean de Troismonts, archer de la garde de Henry II, François II et Charles IX, auquel J. de Cahaignes a consacré son *Éloge 37*. Ils étaient seigneurs de Feuguerolles.

(4) Jean Champion, licencié en droit civil, fut élu recteur le 1er et le 2 octobre 1567. Sa double élection termine le registre des *Rectoriæ*, à la date du 2 octobre 1567.

quant à se, tenyr, garder, parfaire et accomplir, et rendre et restaurer tous coustz, mises, despens et dommages qui, pour ce, seroyent faicts ou soutenus, les dictes partyes en obligèrent, assavoir: le sieur de Mondreville, tous ses biens meubles et héritaiges et les dessus dicts, les biens de la dicte Université, le tout présent et à venir, à prendre et vendre par exécution d'office de justice, sans procèz.

La dicte donation faicte en la présence de Nicollas Duval, escuyer, filz du dict s[r] de Mondreville; en tesmoing desquelles choses ces lettres sont scellées du dict scel, à la rollation des dicts tabellions, sauf aultruy droict. Ce fust faict et passé au dict Caen, le samedy, huistiesme jour de décembre, jour et feste de la Conception Nostre-Dame, l'an M D LXXVI.

Présens, nobles et scientifiques personnes, M[e] Baptiste de Villemor (1), ausmonier ordinaire du Roy, abbé d'Ardaine, et noble homme, M[e] Hierosme Le

(1) Jean-Baptiste de Villemor, abbé commendataire de l'abbaye d'Ardennes, était fils de Paul de Villemor, lieutenant général du grand maître des eaux et forêts. En 1560, il succéda comme abbé à Marguerin de la Bigne. Il trouva cette abbaye dans un état qui laissait beaucoup à désirer; aussi, appela-t-il auprès de lui le Révérend Père Jean de la Croix, du monastère de Belle-Étoile. Il lui confia le soin de remettre l'ordre dans ce couvent. L'abbé de Villemor avait parcouru presque toute l'Europe à la suite de Gabriel d'Aramont, ambassadeur du roi Henry II. Il s'était établi à Caen, où il vécut pendant plus de quarante ans. Il mourut le 16 décembre 1599. (*Éloges des citoyens de la ville de Caen, par Jacques de Cahaignes, Éloge 82.*)

Picard (1), conseiller du Roy nostre seigneur, et lieutenant général criminel au bailliage du dict Caen.

Approuvé, scel, par Le Maistre et Jehan de La Haye; et en la marge, pour le dict s[r] de Mondreville, Signé, Le Maistre et de La Haye, et chascun ung parapfe.

(1) Hierosme Le Picard fut le premier des lieutenants généraux criminels du Présidial de Caen, créés par Henry II, avec les Présidiaux, en 1551. Il résigna sa charge en 1578, en faveur de Jacques de Malherbe, qui la conserva jusqu'à sa mort, le 14 décembre 1592. C'était le père de François de Malherbe, sieur du Bouillon, conseiller du Roi et trésorier général à Caen.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Arrêt de la Cour du Parlement de Rouen

(*La Tournelle. — Rapport. — 1555*).

19 octobre

—

Entre Maistre Guillaume Malherbe, prieur de l'Hostel-Dieu de Caen ; Nicolas Moges et Estienne Duval; prisonniers appelants de Mes Jacques Centsolz et Raoul Bretel, conseillers commissaires de la Court; comparans par Qanynet, leur procureur, d'une part;

Et le procureur général du Roy, inthimé en la dite appellation, d'autre;

Veu par la Chambre ordonnée par le Roy au temps des vacations, l'arrest donné en la Court du XVIIIe jour de juillet dernier passé; les informacions faictes en vertu dudit arrest, par lesdits Centsolz et Bretel, conseillers commissaires, à l'encontre des dits prisonniers appelans; l'appellation par eulx interjectée le XXIXe jour d'aoust dernier passé; l'arrest de la dite Chambre du XIIIe septembre Vc cinquante-cinq, par

lequel il a esté ordonné avant que faire droict sur ladite appellation, que lesdits Duval, Moges et Malherbe feront appareoir les pièces dont ilz s'entendent ayder aux fins de leur appellation; pour ce faire et le tout communiqué audit procureur général, estre ordonné ce qu'il appartiendroit; leurs lettres et escripteures mises devers ladite chambre, suyvant le dict arrest et aveux de bouche desdits prisonniers, faictz par lesdits commissaires; autre information faicte par le bailly de Caen, ou son lieutenant, le XXV[e] jour d'aoust dernier; apportées au greffe de la Court suyvant l'ordonnance de ladite Chambre; la requeste présentée à icelle par lesditz prisonniers, le XXV[e] septembre dernier, par laquelle ilz ont esté tenus pour bien relevez en leur appellation interjectée le XXIX[e] jour d'aoust; le relief d'appel dudit jour et exploict [Durand?], du quatriesme du présent mois d'octobre au dict an;

Et veu ce qui faict a esté audit procès et oys lesdites parties sur leurs dites appellations, ensemble le rapport du conseiller commissaire, auquel le toust avoit esté [délivré?] pour en faire son rapport; toust considéré; aprèz avoir faict venir en la Chambre lesdits Duval, Moges et Malherbe, prisonniers, auxquelz a esté remonstré qu'ilz ayent pour l'advenir à soy garder de cheoir en telle suspicion de communication avec les ennemys du Roy, en laquelle, par cy-devant, ilz ont esté.

Il sera dict, que ladite Chambre a mis et mect lesdites appellations au néant, sans amende, et

néammoins, veu ce qui a esté faict au procès et depuys produict par les appelans, a ordonné et ordonne que les prisons leur seront ouvertes, et mesme à Jehan de Renémesnil, aussi prisonnier en la conciergerie, sans absoudre ne condamner; à la charge de eulx représenter pardevant le Roy, ou en ladite Court, toutes fois et quantes qu'il sera ordonné; et ce, à la caution l'un de l'autre pour le regard desdits Malherbe, Moges et Duval, et faisant les submissions au greffe en telz cas accoustumées.

LALLEMANT GEBRUIZ

Prononcé à la barre de la Court, à Rouen, le XIXe octobre V^c LV.

ARCHIVES DU PARLEMENT DE ROUEN

Arrêts. Vol. Octobre 1569 — février 1570.

—

Du XXIIIe jour de décembre 1569.

Entre Estienne du Val, s^r de Mondreville, appelant de certaine sentence, donnée par Me Guérin de Villy, lieutenant du Bailly de Caen, au siège du dict lieu, le XXe jour d'aoust dernier, et, en principal, demandeur, en reparaon de injures, d'une part; et Jacques Marguerite, filz Charles, intimé en lad. appellaon et oudict principal, défendeur, d'autre:

Veu par la Cour l'arrest donné en icelle le quinz^e jour de ce moys de décembre, par lequel les partyes ont esté appoinctées à mettre leurs pièces au greffe et au conseil,lad. sentence du XXe aoust,dont est appelé, en l'article par lequel led. Marguerite auroit esté condamné en dix solz d'amende envers le Roy et en quatre escus d'intérest et reparaon envers led. du Val, pour avoir, par led. Marguerite, impropéré en jugement aud. du Val, en parlant au solliciteur d'icelluy du Val, qu'il avoit faict reparaon honorable et qu'il estoit destenteur des pauvres gens; relief d'appel oud. appelant, du XVIe septembre dernier, exploict d'icelluy arrest donné par les juges déléguez par le Roy contre led. du Val et autres dénommez en icelluy, le XVIIIe mars 1539: lres patentes du feu Roy Françoys premier, du dernier may 1540, par lesquelles led. du Val, et autres dénommez en icelles, auroient esté remys et restituez à leur bonne fame, renommée et biens, toust ainsy qu'ilz estoient auparavant led. arrest du XVIIIe mars et exécuon d'icelluy; vériffication desd. lettres du VIIe juillet 1540; autres lettres patentes du VIIIe juing 1541,vériffication d'icelles du XXe décembre oudict an; aultres lettres patentes du XVIIe mars 1542, vériffication d'icelles en la Chambre des comptes du XXIXe mars 1543; plaidoyé des dictes partyes; et, après que led. du Val a déclaré qu'il accorde que les deniers qui luy seront adjugés pour réparaon et intérest desdictes injures, soient adjugez aux pauvres; après aussy que Bigot, pour le procureur gnal du Roy, s'est porté pour appelant *a minima* de lad. sentence, en l'article de condamnaon de dix solz d'amende envers le Roy, et

qu'il a conclud à cassaōn de la dicte sentence en ce resgard, et remys lad. amende à la discrétion de la Court; vu tout ce qui a esté produict par devers lad. Court; toust considéré:

Il sera dict que la Court a reçeu et reçoit le dict procureur général appelant et l'a tenu et tient pour bien relevé; et, en faisant droict sur lesd. appelaōns, tant du dict procūr gnal que dud. du Val, lad. Court a dict qu'il a esté mal jugé, bien appelé par lesd. appelans, et, en amendant le jugement,a condamné et condamne led. Jacques Marguerite, intimé, en vingt-cinq livres d'amende envers le Roy, et en cinquante livres d'intérest et réparaōn envers led. du Val et à tenir prison jusques au plain paiement desd. sommes; lesquelz cinquante livres d'interestz, la dicte Court, au consentement dud. du Val, a adjugé et adjuge à la comūnauté des pauvres du Bureau de ceste ville de Rouen; et, oultre, a condamné led. Marguerite, intimé, ès despens du dict du Val; auquel Marguerite et à tous aultres, lad. Court a faict et faict inhibiōn et défenses d'impropérer, dire ou proférer à l'advenir telles injures aud. du Val, soit en jugemt, hors jugemt ou aultrement, sur les peines au cas appartenant, etc.

DE BACQUEMARE LE FEURE

Fondation pour le Palinod

—

Le 2 mars 1557, nouvelle confirmation, à propos d'un remboursement opéré par les héritiers du s^r de Parisy-Bailhehache, que nous trouvons aux Archives du Calvados, dans le registre intitulé: Rectoriæ Cadomensi Universitatis; 1514-1567; fol. 216-217; et dont voici la teneur:

« Eodem anno, in comitiolis 17 decembris habitis, ubi intererant magistri Johannes du Vergier, theosophiæ decanus; Bertrandus du Vey, juris pontificii antesignanus; Ægidius La Longny, juris Cæsarii decanus; Johannes Onfroy, nudicinæ decanus; Ægidius de Housteville, artium decanus; conclusum fuit accipiendas esse centum libras turonenses ab heredibus nobilis viri Parisii Baillehache, pro qua centum librarum summa, singulis annis, iidem heredes persolvere Universitati decem libras annui redditus tenebantur. Idque ex cessione ac translatione illustris viri Stephani du Val, Mondrevilli domini, juxta contractum inter Universitatem et dictum du Val initum, hoc autem anno decem librarum redditu eximere se numerata sorte volebant dicti heredes, quare hinc centum librarum summa recipienda, ad id quidem, presente dicto du Val, delegatus est magister Julianus Besnard, Universitatis quæstor ærarius, cui injunctum est ut restitueret litteras obligatorias, ut dicunt, dicti annui redditus, numerata tamen prius sorte, iisdem

heredibus dicti Baillehache, tanquam liberos et immunes. Decretum est præterea distribuendos esse trigenta tres solidos turonenses, non modo iis qui deliberationi super hoc negotio adfuerunt, sed et recipienda pecunia eodem ipso dicerunt adfuturi (*sic*).

Signé: LE PORCHER.

Archives du Calvados: D. 90.

MORT DU MARQUIS DE DAMPIERRE

(*Juin 1791*).

Nous lisons dans les *Mémoires de Madame de Tourzel*, arrêtée avec la famille royale à Varennes, le passage suivant, qui a trait au massacre du marquis de Dampierre, sur la route entre Clermont et Sainte-Menehould :

« Lorsque le Roi passa sur une chaussée entre Clermont et Sainte-Menehould, nous entendîmes tirer des coups de fusil et nous vîmes courir dans la prairie une foule de gardes nationaux. Le Roi demanda ce qui se passait : « Rien, lui répondit-on ; c'est un fou que l'on tue ». Et nous sûmes, peu après, que c'était M. de Dampierre, gentilhomme de Clermont et frère de l'Évêque actuel de Clermont, que son empressement à chercher à approcher de la voiture de Sa Majesté

avait rendu suspect à la garde nationale. Le Roi et la famille royale éprouvèrent un saisissement facile à concevoir et leur douleur augmenta à la pensée des dangers que pouvaient courir ceux dont on connaissait l'attachement à la personne du Roi et de son auguste famille.

« Un motif bien noble engagea M. de Dampierre à s'exposer aux dangers qui lui coûtèrent la vie. Il voulut prouver au Roi que la nation était loin de partager les sentiments des misérables qui entouraient sa voiture, et que ses malheurs ne portaient aucune atteinte aux sentiments de ses fidèles sujets, toujours prêts à se sacrifier pour lui prouver leur respect et leur attachement ».

Nous donnons également le passage du *Précis historique* du comte de Valori, l'un des trois gardes du corps du Roi, qui relate en détail ce triste événement :

« A quelque distance de Sainte-Menehould, un chevalier de Saint-Louis, M. le marquis de Dampierre, suivant le flot immense qui ne désemparait jamais, s'approche de la voiture du Roi, pour offrir ses hommages à son digne maître. Cet ancien militaire était un homme d'une figure respectable, vieilli par les armes, ainsi que l'annonçaient ses cheveux blancs. Il était bien monté. On le remarqua, une rumeur se fit entendre : aussitôt les mots d'*aristocrate*, de *traître*, volent de bouche en bouche. « Il faut l'égorger », s'écrie-t-on. L'un des gardes du corps, sans cesse attentif à ce qui pouvait aggraver les inquiétudes de

la famille royale, pria un des aides de camp de M. de Lafayette d'engager M. de Dampierre à s'éloigner s'il ne voulait pas perdre la vie, ce qui était sans utilité pour le Roi, puisque cela ne pouvait rien changer aux rigueurs des circonstances actuelles. Effectivement, on alla lui porter ce conseil; et, soit qu'alors il s'aperçût qu'on s'exaspérait contre lui, il est certain qu'il ralentit le pas de son cheval, afin de sortir doucement de la foule et la laisser filer devant lui.

Mais l'espèce de revue qu'il sembla passer fit qu'il offusqua les plus scélérats de l'énorme bande. L'un d'eux saute à la bride de son cheval; quelques autres essayent violemment de le désarçonner. Il veut se débarrasser et pique des deux pour se faire jour. On lui tire deux coups de pistolet qui le manquent. Il s'arme d'un des siens et le tire en fuyant. Mais, se jetant, par égarement sans doute, à travers les terres, en gagnant la tête de la colonne, au lieu de rebrousser chemin le long de la chaussée jusque derrière elle (espace qui n'était pas long à parcourir), il est poursuivi comme on l'est à la chasse au cerf par les chiens; quarante coups de fusil sont tirés à la fois sur lui sans l'atteindre, du moins le crut-on ainsi, à raison de ce que l'on ne le vit ni chanceler, ni interrompre la vélocité de sa course. Des cavaliers, qui tenaient la tête de la colonne, partent au galop et cherchent à le couper; les fantassins les secondent; tous déchargent leurs armes, à toute portée, contre sa personne, et, enfin, son cheval ayant été très grièvement blessé, il se laisse gagner et le feu redoublant incessamment, il tombe. Un groupe de meurtriers se forma aussitôt autour de lui, ce

qui le déroba aux regards de tout le monde; mais, au bout de quelques minutes, on vit paraître sa tête et ses membres inhumainement portés en triomphe au bout des piques de ces lâches assassins: et cette race de cannibales vint, en chantant les chansons de la Révolution, en faire trophée à la portière du carrosse du Roi, tant elle était bien endoctrinée par les meneurs, qui déjà dévoraient la France».

TABLE

RAPPORTS

D'UN

AGENT DU CONSEIL EXÉCUTIF

SUR LE CALVADOS

A L'ÉPOQUE DU FÉDÉRALISME

PAR

M. R.-Norbert SAUVAGE.

RAPPORTS

D'UN

AGENT DU CONSEIL EXÉCUTIF

SUR LE CALVADOS

A L'ÉPOQUE DU FÉDÉRALISME

Le 3 mai 1793, le Conseil exécutif provisoire, sur l'avis du Comité de Salut public, avait arrêté l'envoi dans les départements de *commissaires observateurs* au traitement de 500 fr. par mois (1). Dès le début de juin, bon nombre de ces agents se répandirent en Normandie, et il semble même que certains y poursuivirent leur mission après le décret du 23 août, qui rapportait leurs pouvoirs. Le *commissaire* Heudier, du moins, dont nous publions deux récits (2), n'acheva son second voyage d'observation dans le Calvados, qu'au début seulement d'octobre 1793. Sans doute, comme l'a écrit H. Wallon, le choix de ces agents était assez varié, « et si

(1) H. Wallon : *La révolution du 31 mai et le fédéralisme en 1793,* Paris, 1886, 2 vol. in-8°, t. I, p. 488.

(2) Tirés des Archives Nationales, F[1], C 11, *Calvados.*

on ne les prenait pas sans examen, ce n'était point assurément un examen d'orthographe » (1). Mais d'autres connaissances, peut-être, que celles de l'orthographe étaient nécessaires à ces *observateurs*. Et, à n'en juger que par le nôtre, il paraît que le ministre de l'Intérieur (Garat d'abord, puis, à partir du 20 août, Paré) tint dans son choix un assez bon compte des aptitudes et des ressources naturelles de ses envoyés. Né dans le Calvados, à Tournay (canton de Villers-Bocage), Heudier avait dans la contrée de nombreuses relations de famille, et le commerce des vins qu'il y faisait, dit-il, depuis plus de quarante ans, le mettait en mesure d'être aisément accueilli et renseigné. Ce fut, sans doute, ce qu'il fit valoir pour solliciter sa mission, et qui, joint au grand zèle républicain dont témoignent ses rapports, la lui fit obtenir. Nous ne savons à présent rien d'autre sur cet agent obscur que ce qu'il dit de lui-même dans son texte. Mais il en dit assez pour nous faciliter la critique de ses observations.

Les instructions très détaillées des *commissaires observateurs* attiraient leur attention sur presque tous les points de l'administration et de la vie du pays qu'il leur fallait visiter (2). Mais les renseignements que l'on rencontre dans les deux rapports de Heudier sont précieux avant tout pour ce qu'ils nous apprennent sur l'état des esprits et la situation économique du Calvados, de la fin de juillet à sep-

(1) *Op. cit.*, p. 542.
(2) Wallon, *op. cit.*, p. 489.

tembre 1793. Les événements de l'action fédéraliste en Basse-Normandie sont dès maintenant assez exactement connus (1). Les circonstances locales et les caractères, toutefois, en exigeraient plus d'un éclaircissement. Les *Souvenirs de l'insurrection normande* de Frédéric Vaultier (2), si curieux pour certains détails et parfois même pour l'ensemble, tôt ou tard devront être conférés avec les documents de pareil ordre épars, le plus souvent, en mains privées. Et, aux Archives du Calvados, l'inventaire de la série L « réserve aux travailleurs bien des surprises » (3).

En extrayant les deux rapports de Heudier des nombreuses pièces analogues conservées aux Archives Nationales, notre intention n'était pas de

(1) A. Aulard : *Histoire politique de la Révolution française*, Paris, 1901, in-8°, p. 428, 443, etc.

(2) Publiés par G. Mancel, Caen, 1858, in-8°. Voir aussi : P. Delasalle : *Documents inédits sur le Fédéralisme en Normandie*, Le Mans, 1844, br. in-4° ; — Pezet : *Bayeux à la fin du XVIIIe siècle* (dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux*, t. V, Bayeux, 1859, in-8°) ; — R. Postel : *Une rectification dans l'histoire du Fédéralisme en Normandie*, Caen, 1867, br. in-8° ; — L. Boivin-Champeaux : *Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure*, Évreux, 1894, 2 vol. in-8°, etc., etc. Il convient encore de se reporter aux divers travaux sur Charlotte de Corday, dont les plus récents sont de M. Decauville-Lachênée : *Charlotte Corday et ses portraits*, Caen, 1896, br. in-8° ; et dans la *Normandie monumentale et pittoresque, Orne*, t. II, Le Havre, 1897, in-f°, p. 91-97.

(3) *Archives du Calvados. Inventaire de la série L*, t. I, Caen, 1907, in-4°, p. v.

rapprocher les faits qu'ils relatent de ce que nous en pouvons savoir par ailleurs. Cela équivaudrait en somme à refaire (ou à faire) l'histoire même du Calvados au moment de la crise fédéraliste. Au surplus, sur divers points, la besogne reste entière, et c'est ainsi qu'on s'est, en général, peu soucié jusqu'à présent de connaître les conditions économiques du Calvados durant les années révolutionnaires. A ce seul point de vue, il nous semble que les détails fournis par les rapports de Heudier sur les prix, l'accaparement, la fraude, etc., suffisent à en justifier la publication intégrale (1).

R. N. Sauvage.

(1) Nous publions ces rapports en modifiant leur texte là seulement où l'exige le sens. Les notes annexes, dont il est fait mention dans le deuxième rapport, ne se sont pas retrouvées.

RAPPORT que fait le Citoyen Heudier, domicilié quai Voltaire, n° 2, Section de la fontaine de Grenelle, au Citoyen Ministre de l'Intérieur, chargé par lui d'une mission dans le département du Calvados.

NOTA. — Il n'a voyagé en ce pays que sur un passeport dont il n'a pu obtenir le visa à la Municipalité que le 16 juillet. Il est parti le dit jour.

Sur la route de Paris à Rouen par Pontoise, j'ai appris la déroute de l'armée contre-révolutionnaire, et j'ai remarqué un patriotisme bien prononcé, la joie sur les visages, et l'expression de la satisfaction dans les paroles de tous les habitans, tant dans la route, qu'à Rouen et Bernay, tant à cause de la défaite des rebelles, que de la Constitution qu'ils avaient acceptée. J'ai fait des questions sur la route sur l'objet des grains et subsistances et sur les inventaires. Il m'a été répondu que dans les campagnes on ne manquait pas de grains, et que l'on avait bien conseillé à tous d'en réserver sa provision. J'ai vu à Rouen une quantité d'acheteurs à tous prix, et les fabriquants et négociants m'ont dit que les marchandises étaient plus

que tiercées depuis 8 jours, et qu'ils ne pouvaient pas fournir aux demandes qu'on leur faisait. Il y a à Rouen des aristocrates, mais qui n'osent paraître. J'ai entendu dans un café des jeunes gens, qui m'y ont paru d'habitude avec les demoiselles, dire : « On croit que l'on va nous faire partir, mais nous n'en ferons rien et n'abandonnerons pas ainsi notre ville que l'on veut dégarnir ». A Bernay, ils étaient très inquiets sur leur peu de forces, disaient qu'ils n'étaient pas en état de résister, et craignaient qu'on ne leur enlevât leur caisse et leur peu d'armes. Ils ont eu une alarme la nuit du 18 au 19 par l'arrivée de 130 à 140 chasseurs qui avaient abandonné l'armée du Calvados ; ils ont cru que c'était l'armée de Lisieux et n'ont été rassurés que quand les chasseurs leur ont offert de déposer leurs armes. J'y ai vu le citoyen Lecomte, procureur sindic du département de l'Eure, et de concert avec lui et le C. Fouquet, sindic du directoire de Bernai, et sur leurs observations des dangers que je courais dans le Département du Calvados, j'y ai déposé entre les mains du Citoyen Fouquet ma mission, ainsi que 200 exemplaires de l'acte constitutionel et des décrets relatifs, pour les faire circuler dans ledit Département du Calvados. (J'y ai repassé le 1er d'Août, et il a dit qu'il les avait gardés jusqu'à nouveaux ordres. Je l'ai engagé à les faire passer au plus tôt). A Lisieux et dans tout le Calvados, tous disent qu'ils veulent la paix et craignent la guerre civile. J'ai trouvé à Lisieux, l'armée qui revenait d'Évreux et le Général Wempfen. Ils étaient bien sur leurs gardes, et disaient que les Parisiens les suivaient. L'artillerie est repartie le len-

demain pour Caen, et les troupes l'ont suivie ainsi que le Général. On y disait aussi qu'on avait donné des fêtes et régalé de musique Mme Pétion et sa suite; que le Général voulait y faire un camp pour arrêter les Parisiens; et dans tout ce païs on ne parlait que de l'armée Parisienne. Je leur dis que les Parisiens étaient leurs amis, et gémissaient de l'erreur où les malveillans les jettaient; que bien loin de vouloir se battre avec eux, ils ne voulaient que les embrasser et les éclairer. Je logeai à Lisieux chez le C. Levavasseur, et là, comme partout, la conversation roulait toujours sur les mêmes objets. On faisait des reproches à la Municipalité de Paris, de faire faire à la Convention tout ce qu'elle veut, et d'en tirer tous les fonds qu'elle désire; d'avoir fait expulser les meilleurs patriotes de la Convention pour soutenir les intrigans et les dilapidateurs; d'avoir forcé les opinions. On lui reprochait en second lieu, que la Convention n'était pas libre de s'être fait avancer 23 millions dont elle ne rendait aucun compte. Que tous les Départemens avaient intérêt à ce compte; que Paris ne pouvait être regardé que comme un département et la 86e partie de la République. Troisième reproche: les journées de massacres des 2, 3 et 4 septembre. — Au premier article j'ai répondu, qu'ils avaient raison, que les citoyens de Paris entendaient bien que la Municipalité devait un compte tant à eux qu'à la République entière, et que l'on s'en occupait bien sérieusement; mais que ce compte paraîtrait moins effrayant aux autres départements; que la Municipalité de Paris avait supporté tous les

frais des fédérations, les frais du 10 Août, etc., etc. Quant aux 8 derniers millions, c'était la commune seule de Paris qui les supportait entièrement, en addition d'impôt, pour soutenir le pain à 12 c., et indemniser les boulangers de 38 c. par sac de farine; que les environs n'avaient pas voulu entrer dans cette surcharge pour les contribuables et payer le pain au cours; qu'avant ce tems les boulangers du dehors apportaient beaucoup de pain aux marchés, et qu'au contraire, le pain ne valant que 12 c., on en venait chercher à Paris de tous les environs; que même il y avait des boulangers de Paris qui revendaient leurs farines au dehors. Ce fait m'a été attesté par le C. Thomas, boulanger, rue de Beaune-St-Germain, et à l'assemblée des commissaires de section pour les subsistances à la maison commune. A l'appui de tout ceci, ayant montré ma quittance de 1792 auxdits habitants de Lisieux, ils ont bien changé de façon de penser. D'ailleurs on m'a dit partout, qu'il aurait été très-nécessaire d'envoyer des commissaires pour s'expliquer fraternellement.

J'ai répondu au deuxième article, c'est-à-dire à l'objection de la liberté de la Convention, que Paris étant témoin des querelles journalières qui duraient depuis plus de 7 mois, qu'instruit, que parmi les membres de la Convention il y en avait de coalisés avec la Vandée, Cobourg et Pitt, les Parisiens s'étaient levés en entier pour maintenir la sûreté de la Convention, des personnes et des propriétés; qu'ils craignaient que quelque malveillant n'insultât quelque Représentant du peuple. Que le Département de

Paris avait fait une pétition à peu près sur ces bases et avait dit à la Convention : « Si vous avez des membres gangrenés, il faut vous purger, le peuple souverain attend de vous une constitution et des lois qu'il vous a chargés de lui soumettre » ; que parmi les membres qui avaient été mis en état d'arrestation chez eux, et qui avaient deux gendarmes pour gardes, il y en avait déjà qui étaient rentrés dans leurs fonctions aux applaudissements du peuple, que tout s'était passé dans le plus grand calme, et que qui que ce soit n'avait reçu une égratignure. Que quant aux journées des 2, 3 et 4 septembre, aucun ordre n'avait été donné pour empêcher ce qui s'est passé ; que j'étais étonné qu'ils fissent ces reproches aux Parisiens, recevant chez eux Pétion qui seul avait le droit, et qui d'un mot aurait arrêté ce massacre affreux. « Je défie, ai-je dit, de citer un seul parisien domicilié qui ait, à ma connaissance, souillé ses mains à cette fatale journée, mais bien des gens soudoyés pris parmi ces hordes de brigans qui refluent à Paris de toutes les parties de la République et même de l'étranger ».

Arrivé à Caen le 20, à 11 heures du soir, je ne trouvai aucun obstacle. J'étais attendu d'un de mes parens, le C. Mallet, commandant de bataillon en second. Le lendemain, à 5 heures du matin, il reçut ordre de se rendre sur-le-champ à la Municipalité pour rendre compte de la personne qui était arrivée chez lui dans la nuit. Je lui remis mon passeport, ma patente et autres papiers et certificats, et lui dis que j'irais à la Municipalité dans la journée pour faire viser

mon passeport. Il répondit de moi, et personne ne m'a rien dit. Je ne sortais guère qu'avec lui ou quelqu'autre citoyen de la ville. Dès ce jour, l'artillerie qui était venue à Vernon rentra à Caen et successivement l'armée et le Général. Les citoyens étaient très-inquiets. On y parlait d'un camp dans les plaines de Cormeilles, pour attendre l'armée qu'ils appelaient Parisienne, qui, disaient-ils, les suivait. Il y avait de fortes patrouilles et des bivaques hors la ville. Le 23 au soir, on fit sortir 300 hommes avec des tentes, qui furent placés sur la route de Paris et de Falaise, avec des piquets de cavalerie jusqu'à deux lieues en avant; ils paraissaient bien décidés à la résistance, Ils y restèrent le 24. On sortit l'artillerie et caissons, on braqua des canons sur le pont de Vaucelles. J'entendis que les carabos avaient accepté la constitution. Je demandai ce que c'était que les carabos; on me répondit que c'était ceux que nous appellons à Paris les sans-culottes. « Ah bien! leur dis-je, ils sont plus éclairés que vous, et tout Paris est sans-culotte ainsi que les autres départemens qui ont accepté la constitution». Je peignis l'allégresse avec laquelle elle avait été reçue ici. On me fit partout les mêmes objections que j'ai dit m'avoir été faites à Lisieux, et partout je fis les mêmes réponses. Je dis en outre: « La constitution fût-elle faite par le diable, ce n'est pas à vos administrateurs seuls à la juger; c'est au souverain, c'est à vous, et si vous la trouvez bonne, si elle vous convient, vous l'accepterez. Si au contraire elle ne vous convient pas, vous direz vos raisons». Je m'aperçus que j'avais fait sensation, et je suis certain que mes

observations étaient rapportées à leurs assemblées. On me dit encore: « Paris aurait dû envoyer ici des commissaires pour s'expliquer ». Je répondis: « Je pense que l'on en a envoyé, mais que si on leur cachait la constitution, on leur cachait aussi les démarches qui se faisaient pour les éclairer ». Les sections s'assemblèrent alors; j'appris le 24 que 3 sections avaient accepté, et qu'elles seraient bientôt imitées de toutes.

Je partis le 25 pour Bayeux dans une voiture publique. Nous étions 6, et toujours la même conversation. Il y avait avec moi 3 négociants, un citoyen de Coutances (département de la Manche) et un avoué qui m'a paru être dans les autorités constituées de Falaise. Celui de la Manche était gai, celui de Falaise ne l'était pas tant. Je gardai le silence pendant la moitié du chemin. Les négociants dirent qu'ils avaient été étonnés des fortes motions qui avaient été faites la veille au club de Caen; qu'on y avait voté une reconnaissance publique à la Cordet; qu'on y avait désigné différens membres de la Convention, et que l'on trouverait encore des Cordet pour se défaire de ces monstres. La conversation tomba sur les administrateurs du département du Calvados, dont plusieurs avaient voyagé pour fédéraliser et entraîner les autres départements dans leur parti, et disaient que les forces du Midi venaient sur Paris. Ces voyageurs ont marqué qu'ils ne voudraient pas être à la place des administrateurs du Calvados, notamment Caille. (Ce Caille est celui qui a le plus contribué au fédéralisme.)

.....Alors, je fis connaître que j'arrivais de Paris, que j'allais descendre à Vieux-Pont pour voir un frère que je n'avais pas vu depuis 17 ans, et me rendre à Bayeux pour proposer des vins dont j'avais des essais, ce qu'ils virent; et jusqu'à ma descente, nous parlâmes de Paris. Ils me parurent très satisfaits du récit que je leur fis de l'allégresse qu'avait occasionnée la constitution, tant à Paris qu'à Rouen et autres villes. Je n'oubliai pas Bernai, à cause du voisinage. Ils me marquèrent du regret de nous quitter, quand ils virent un de mes neveux qui venait au-devant de moi. J'en rencontrai deux à Bayeux qui me reconnurent et vinrent m'accoster. J'ai remarqué dans les campagnes que partout on désire la paix; que ce sont les nobles ou leurs fermiers qui ont les places et qui dirigent les opinions; que le peuple est craintif, n'ose s'expliquer, et ne parle que bas de la constitution. Je me suis informé si on en avait reçu des exemplaires. Je n'ai pas trouvé une seule personne qui en eût connaissance, si ce n'est à Bayeux un excellent patriote, nommé Vautier, notaire. Ce bon citoyen est d'une société qu'ils nomment républicaine. Il a été maltraité, on lui a arraché ses épaulettes. Il a bravé toutes ces insultes et est resté ferme dans ses principes. Il a écrit au ministre pour lui demander un exemplaire de la constitution, qu'il a reçu bien exactement, et dont il donne connaissance à tous. Il demande que le bulletin de la Convention lui soit envoyé, qu'il l'affichera tous les jours dans son étude qui est très-fréquentée. J'appris en arrivant qu'on avait accepté la constitution à Caen. Ces Messieurs disaient que puisque Caen

l'avait acceptée, ils ne pouvaient faire autrement que de les imiter, et mes parens et les autres personnes dont j'étais connu, m'en montraient leur joie. Le même jour, j'appris que le Général Wempfen était arrivé à sa maison, qui est à la porte de la ville de Bayeux, que la troupe revenait de Caen; et le 28, j'ai vu la constitution affichée dans tous les coins de rue et dans toutes les places de Bayeux. J'y ai entendu faire l'éloge de Fauchet, leur évêque, et citer un passage de ses sermons, en parlant de l'égalité, où il dit: «Quelle différence peut-on faire du sang d'un noble à celui d'un païsan? Qu'on les seigne tous les deux, et nous verrons quel est le plus beau». On disait à Bayeux que le Général Wempfen avait donné sa démission, et qu'il avait refusé plusieurs fois de prendre le commandement de l'armée du Calvados, et leur avait prédit ce qui leur est arrivé. J'appris que Wempfen n'était resté que 24 heures chez lui, et qu'il était avec 10 à 12 autres personnes que l'on n'a pas nommées, réservé un officier qui a dit avoir gagné beaucoup de batailles, et que la Convention n'aurait sa tête qu'à bonnes enseignes. A Bayeux comme à Caen les âmes pieuses insultent ceux qui vont à la messe. Revenu à Caen le 28, j'y trouvai la ville tranquille, les troupes parties, réservé les chasseurs à cheval du 22e régiment et les dragons de la Manche, à ce qu'on m'a dit. Le lieutenant-colonel des chasseurs, Jeannet, était sorti du château. Le lundi à 4 heures, la Municipalité alla délivrer les représentants du peuple et les conduisit à l'hôtel d'Angleterre, où loge le C. La Bretèche, colonel du 22e régiment des chas-

seurs à cheval, auquel j'ai parlé 2 fois, l'ayant connu à Paris. (Le lieutenant-colonel Jeannet est parent de ma femme, et Gruat, Maréchal des logis en chef du 3e régiment, est mon neveu). Il me dit que le citoyen Audouin était à Lisieux, où je m'empressai de le rejoindre le même jour 30 juillet. Je vis à Caen une affiche des commissaires représentants du peuple, qui annonçait que les citoyens ne devaient avoir aucune inquiétude sur l'armée qui devait arriver pour aller sur les côtes de Cherbourg. J'entendis dire dans la ville, que cette armée ne venait à Caen, que pour engager les bons citoyens à se joindre à eux pour aller combattre les ennemis de la Vendée (1). J'y vis afficher les assemblées primaires pour les communes au 4 Août, et le C. Mallet, commandant en second de bataillon, me dit à 2 heures, que dorénavant ce serait le C. La Bretèche qui commanderait dans la ville, et donnerait l'ordre. Il m'a très-invité à entretenir une correspondance avec lui. Il m'a remis un persifflage sur le C. Saint-Just, 2 critiques sur la constitution, dont une de Jérôme Pétion. Le 31 au matin, j'instruisis à Lisieux le C. Audouin de la situation de Caen. Il est le seul auquel j'ai dit que j'avais une mission. J'ai vu arrêter à Caen 4 courriers ou porteurs de missions, notamment le porteur du ministre de la Guerre. On m'a dit à Caen qu'il y en avait eu 2 d'arrêtés à Lisieux, qui avaient des pistolets et des poignards, et une mission cousue dans la bande de la culotte. On débite encore

(1) Je soutins cette opinion, mais je ne suis pas sûr d'avoir calmé les inquiétudes.

en ce païs beaucoup plus de fausses nouvelles qu'à Paris.

Je fais ce rapport de mémoire, car craignant d'être suspecté, je n'ai osé faire aucune note, ce qui me fait oublier bien des noms qui me reviendront par un arrêté du Calvados, qu'on m'a promis de me faire passer.

Paris, ce 3 Août 1793, l'An 2 de la République française une et indivisible.

HEUDIER.

Le 3 juillet, je vis dans Caen les décrets de la Convention affichés.

DEUXIÈME RAPPORT que fait au Citoyen Ministre de l'Intérieur, sur la mission dont il l'avait chargé dans le département du Calvados, le C. Heudier, domicilié de Paris, y demeurant, quai Voltaire, n° 2, Section de la fontaine de Grenelle (1).

Le 24 Août, nous étions 6 dans la diligence de Paris à Caen. Un ci-devant, qui dans la voiture se faisait appeller de Beaumanoir, qui cependant était enregistré sur la feuille des diligences sous le nom de Carbonel ou Carbonet, et qui se faisait passer pour administrateur du département à Avranches et commissaire député pour apporter l'acceptation de la constitution ainsi que pour assister à la fête de la réunion, a dit dès le commencement de la route, « que les honnêtes gens étaient ruinés ; que la nouvelle constitution n'avait pas le sens commun ; que Condorcet en avait

(1) Le C. Heudier avait, depuis près d'un an, communiqué ses réflexions à différens bons citoyens de la section et autres, ainsi qu'au C. Osselin, député, et en avait remis copie en juillet, au C. Garat, alors ministre de l'Intérieur, Pache, maire, Danton, Léonard Bourdon, Élie Lacoste, Pinet, sur le moyen de soulager le peuple le moins fortuné, en taxant les denrées de première nécessité et autres, au prix où elles étaient à la création des assignats ; et il a vu avec une grande satisfaction que son projet avait été suivi dans tous ses points.

fait une excellente ; que les factieux de la Convention, à l'aide de la Municipalité de Paris, du commandant des boulets rouges, en avaient chassé toutes les lumières, pour en présenter une à leur guise ; qu'il était affreux de voir que les départements n'étaient pas représentés en entier. Le meilleur ministre, Rolland, a-t-il ajouté, avait été chassé. Il s'est étendu sur ses talents, son mérite et ses vertus. Il a dit que les droits de l'homme étaient une absurdité ; qu'ils ne pourraient jamais être égaux ; qu'un mangeur de tout bien ne pouvait être égal à un homme laborieux et économe ; que la nation était ruinée sans ressource ; que l'on dépensait plus de 4 millions par mois, et que les revenus n'étaient que de cent et quelques mille livres ; que tous les domaines nationaux et les biens du clergé étaient consommés au-delà ; que comme administrateur, tous ces comptes lui avaient passé par les mains ; qu'il était sûr que personne n'achèterait les biens des émigrés ». Il s'est encore appuyé sur ce qu'il ne s'était trouvé presque personne à l'acceptation de la constitution.

Un citoyen, demeurant rue de la Jussienne, nº 16, au 2e, nommé (je donnerai son nom), se joignit à moi pour le combattre sur son incivisme ; ce que nous fîmes, au point qu'il dit qu'il voyait bien qu'il ferait mieux de se taire. Il se tut en effet, du moins, jusqu'à Évreux, où il dit encore quelques paroles dans le même sens ; mais je le retorquai de suite. Arrivant près de Caen, la conversation vint sur la foire de Guibrai ; alors il prit la parole, et dit encore avec un air suivi de sa mauvaise humeur, qu'il n'y avait eu

personne, et que les marchands avaient bien raison de garder leurs marchandises, plutôt que d'avoir des assignats; que lui, s'il en avait pour 300 mille livres, sûrement il ne les vendrait pas; qu'il connaissait 16 ou 17 marchands de Lion et autres qui l'avaient bien assuré qu'ils n'iraient pas en foire. (Nota. — On trouvera pour témoins les autres personnes portées sur la feuille de la diligence de Paris à Caen, du 24 Août dernier.)

J'ai déjà observé dans mon premier rapport que les malveillants espérant être en force aux assemblées primaires, il serait bon d'en exclure tous ceux qui n'ont pas participé à l'acceptation de la constitution, ou qui refuseraient d'en signer le procès-verbal. Les commissaires de la Convention dans les départements obvient à cet inconvénient, en nommant les autorités constituées provisoires sur les renseignements qu'ils prennent des vrais sans-culottes et en faisant incarcérer tous les gens suspects.

Le 27, je fus chez les citoyens représentants du peuple, commissaires de la Convention à la suite de l'armée des côtes de la Manche, dans le département du Calvados, résidant à Caen; je leur fis part de l'objet de mon voyage, et de l'intention où j'étais de commencer par Falaise.

Il arriva alors une députation de la Société populaire de Bayeux, qui venait se plaindre de la vexation de la Municipalité en général, et particulièrement de plusieurs aristocrates qui la composaient dans l'administration des subsistances et autres objets, et demandaient la rénovation de cette Municipalité. J'attes-

tai leurs dires, en ayant eu connaissance à mon voyage précédent. Alors les C. C. Lindet, et Zefer, commandant général, m'engagèrent à me rendre à Bayeux, ce que je fis le lendemain. Je trouvai les patriotes en petit nombre. Cinq seulement avaient eu le courage de résister à la coalition et avaient été en butte aux malveillants et faibles que le torrent avait entraînés. Un Le Tual fils, chirurgien major de l'hôpital, actuellement maire, avait été insulté et battu par des domestiques qui ne valent pas mieux que leurs maîtres, déjà incarcérés, pour n'avoir pas voulu accéder à la coalition du Calvados; l'autre, Vautier, notaire, actuellement notable, avait été traîné par terre, et dégradé de la compagnie de grenadiers, et ses épaulettes arrachées à l'incivique assemblée de la cathédrale, pour n'avoir pas voulu consentir à tirer à qui marcherait sur Paris. Un troisième, Foucher, meunier et cultivateur, bon patriote (rare dans cet état), s'est de même montré avec l'énergie d'un vrai sans-culotte. Ces braves républicains ne demandaient qu'à être soutenus, et répondaient de faire le bien. Quelques-uns étaient déjà revenus de leur égarement. Ainsi nous partîmes, et aussitôt mon arrivée à Bayeux, nous prîmes des notes sur la Municipalité, dont j'allai porter copie aux représentants du peuple à Caen, et envoyai l'original au C. ministre de l'Intérieur. Je les engageai à une prompte rénovation de cette Municipalité. Je les sollicitai de leur présence et de celle de la troupe. Je leur parlai des religieuses de l'Hôtel-Dieu, encore dans leurs costumes; des religieuses défroquées dans le monde, de leur conduite

fanatique; des démarches qu'elles faisaient pour empêcher les femmes, les servantes et tous ceux qu'elles pouvaient attirer dans leur coalition, d'aller à la messe des prêtres assermentés; enfin de la quantité des prêtres, tant réfractaires qu'insermentés de cette ville, des titres féodaux et chartres de la cathédrale et du chapitre, etc., etc. Les représentants du peuple me dirent qu'ils allaient s'occuper de la Municipalité, qu'ils allaient faire passer de la troupe et qu'ils se rendraient sous peu. Je repartis; ils m'avaient demandé une liste des prêtres susdits. J'en fis de même une copie que je leur portai. Ils étaient ce jour-là encore plus surchargés de monde qu'à l'ordinaire. Je la mis sous enveloppe, et la leur fis rendre, espérant qu'ils allaient arriver à Bayeux. Le Tual, de son côté, suivait l'objet de la Municipalité, et nous vîmes qu'autant de jours de retard étaient autant de jours perdus pour les patriotes.

Le 29 Août, fut arrêté l'abbé d'Estanges, grand vicaire de l'évêque Fauchet; ce qui donna la puce à l'oreille aux aristocrates et à ceux qu'ils avaient égarés. On sut que j'avais accès auprès des représentants du peuple. Plusieurs s'adressèrent à moi pour leur donner des mémoires par lesquels ils prétendaient prouver leur civisme, et portant que s'ils avaient été égarés un moment, ce n'avait été qu'à l'instigation du département, de Gorsas, Larivière, etc., qu'on leur avait caché tous les décrets de la Convention et l'acte constitutionnel, pour ne leur présenter que des écrits de ces perfides royalistes, qui sous un masque caché l'étaient eux-mêmes. Je pris information de ceux des

sans-culottes qui n'avaient été qu'égarés, et de ceux au contraire qui étaient dans la coalition, et j'en fis part au C. Lindet.

J'attendais de jour en jour les représentants du peuple, et retardais pour aller à Saint-Lô, à Coutances, ou à Isigny. J'allais dans les campagnes où j'avais connaissances, tantôt du côté de la mer, où on me disait que les côtes étaient bien gardées. Je savais le contraire, et leur disais franchement que tous n'étaient pas exacts, puisqu'ils avaient été surpris par les patrouilles de Bayeux, sans sentinelles, même au canon, pendant la nuit, et sans le mot d'ordre. Le 5 ou le 6 septembre, je les engageai, sur la certitude que l'on avait de l'embarquement, par l'organe du brave meunier Foucher, à continuer leur surveillance. Ces braves patriotes firent au moins dix lieues à pied par un temps abominable. Un juge de paix de Bayeux, nommé Lerouge, me dit qu'il avait été commissaire pour suivre la route que prenaient les acapareurs; qu'il était notoire que l'on embarquait des blés, cidres, eaux-de-vie, etc; que l'on avait bien vériffié qu'ils étaient passés par différentes paroisses, et, en approchant de la côte, ils étaient disparus. Bref, on n'en avait plus eu aucune nouvelle. On dit, et à n'en pouvoir douter, que ces denrées étaient déposées la nuit dans des barques qui partent à certains signaux, et dont le prétexte familier est qu'elles vont ou reviennent de la pêche.

Ce qui arriva la nuit du 13 au 14 septembre prouva évidemment cette fraude. Il partit cette même nuit de Bayeux et Magny une patrouille de patriotes, qui,

comme la première fois, ne trouvèrent point de sentinelles aux portes. Toute la garde était renfermée dans les corps de garde, et n'avait pas non plus le mot d'ordre. En continuant leur ronde, ils aperçurent sur les 2 heures après minuit, environ à 3 lieues en mer, une fusée qui fixa leur attention, sans savoir bien ce que c'était, et à peu près à distances égales, 2 autres fusées, ce qui les assura que c'était des signaux. Vers 4 heures 1/2 le jour parut; ils virent à la distance dite, en mer, 15 à 20 barques rangées autour d'un gros vaisseau, pour y décharger ce qu'elles portaient. Ainsi de ce fait, on ne doit plus douter, il semble, de l'acaparement pour l'étranger. Le bruit a couru que le long de la côte, les fermiers ont fait couper les épis, et qu'on les embarquait en tonneaux, que d'autres faisaient sous-battre les gerbes pour en tirer le meilleur grain, et les remettaient en tas pour prouver qu'elles en rendaient peu; ce qui ne pouvait être qu'ainsi, au moyen de leur fraude.

Encore un fait, qui prouve la cupidité des riches négociants sur l'embarquement.

Un nommé Faucon, notable de la commune d'Isigny, est accusé d'avoir fait de tout temps des embarquements de différentes espèces, notamment en 1792, d'un navire chargé de beurre pour Londres, avec défense au capitaine de relâcher dans aucun port de France, et on ajoute que ce navire était si fort chargé, qu'il échoua sur les côtes près de Fécamp, le 8 octobre de la même année, qu'enfin tout l'équipage périt. (Je reviendrai sur le compte de cet individu, quand j'en serai au port d'Isigny.)

J'ai eu soin d'informer les représentants du peuple à Caen de tous ces faits, et j'ai sollicité d'eux d'envoyer de la troupe pour surveiller les côtes; ce qui est fait. Et afin de prévenir tout nouveau moyen de coalition, je me suis concerté avec le commandant de Bayeux, pour que les postes fussent souvent renouvellés. Cet officier a tellement senti l'importance de cette mesure, qu'il savait que les malveillants employaient toutes sortes de moyens pour corrompre leurs surveillants. Outre les postes fixés avec la garde nationale des lieux, il y a journellement des patrouilles de gendarmes à cheval et hussards à Isigny. Les vaisseaux vont au-delà du grand Vai, lieu dit: le Grouin, en station, à attendre les convois pour prendre leur route. On m'a dit que souvent il s'en échappe avant leur arrivée ; mais cela sera plus difficile actuellement que les côtes sont bien gardées. Dès le premier jour de mon arrivée à Bayeux, j'y vis les patriotes. Je leur donnai un grand nombre d'exemplaires de la constitution, impression des Jacobins, avec l'ariette des sans-culottes et autres, que j'engageai la Société populaire de chanter, ce qui y attira un monde prodigieux. Cette société était déserte et proscrite pendant la coalition. Je donnai l'opinion du C. Lindet sur les journées du 31 mai, 1 et 2 juin, ainsi que la lettre des commissaires du Jura à leurs commettans; ce qui fit tout l'effet que j'en attendais. J'enhardissais les patriotes et faisais trembler les aristocrates. Il n'est pas possible d'exprimer l'énergie de ces braves patriotes. Si toutes les contrées étaient aussi bien régénérées que celle-là, on pourrait dire que la France

est sauvée. Il y avait une grande quantité d'étrangers qui trouvaient asile sous la protection de la Municipalité, tous en vantaient l'excellence et disaient qu'on ne pouvait rien leur reprocher, qu'ils faisaient supérieurement exécuter les lois. Dès que ces étrangers eurent vent que la Municipalité allait être renouvellée, ils s'enfuirent comme les pigeons féodaux quand il entrait une bête puante dans le colombier. Plusieurs domiciliés les suivirent. Les bêtes noires à calottes et les défroqués disaient: « Si c'est Le Tual qui est maire avec sa clique, nous sommes tous perdus, tout va être renversé ». Il ne les a pas manqués, et il était temps; car j'ai été témoin qu'on est venu dire à sa femme de le prévenir de prendre garde à lui, qu'on le guettait pour lui faire un mauvais parti. Le projet était de faire une Saint-Barthélemy des patriotes. Quand je suis parti de Bayeux, il y avait déjà beaucoup de prêtres enfermés aux Cordeliers, et les lettres des patriotes Le Tual et Vautier, en date du 12 octobre et du 7e jour de la 3e décade, m'annoncent, qu'outre les prêtres, il y a plus de 300 personnes au ci-devant couvent de la Charité, et ça va. La nouvelle Municipalité a fait faire un recensement général. Il s'est trouvé des maisons garnies de 25 personnes qui avaient un prêtre qui leur disait la messe. La femme du nommé La Houssaie, ancien garde de la porte, émigré, avait habituellement des rassemblemens chez elle, et des correspondances au dehors. Le jeudi 26 septembre, elle a brûlé tant de papiers, qu'il en sortait par la cheminée à demi brûlés. Elle a suivi l'exemple de la Municipalité qui, la veille, avait fait brûler sur la place

huit charètes de titres de la ci-devant cathédrale et du chapitre. Le nouveau recensement a produit un bon effet. Il a fait connaître tous les étrangers et donné l'état des subsistances nécessaires, au moyen duquel on a commandé aux fermiers de fournir la halle, et pris la mesure de donner un billet pour chaque maison suivant le monde qui l'habite. Les boulangers sont fournis de même; chacun leur porte sa farine pour avoir du pain.

L'ancienne Municipalité avait bien pris le parti d'ordonner qu'il ne serait délivré de grain à la halle qu'à ceux qui auraient un billet; mais il en résultait un grand abus. En voici un exemple que j'ai connu. Une dentellière fanatisée vint d'un air de mauvaise humeur demander un billet pour avoir du grain. On lui demanda: « Combien estes-vous ? » — « Nous sommes quatre. » — « Où demeurez-vous ? » — « A tel endroit ». On lui donna un billet pour quatre. Quelque temps après en vint une seconde; mêmes demandes, mêmes réponses. Enfin, la 3e et la 4e; de sorte que ces quatre bégueules avaient l'approvisionnement de 16 personnes. Ces billets étaient signés tout prêts, et en l'absence de celui qui les signait, le premier individu les remplissait. On voit que les subsistances, sans être bien abondantes, il y avait un moyen pour n'en pas manquer. Il y a dans le territoire de Bayeux plus d'herbages que de terre de labour. Dans les campagnes, les fermiers disent qu'ils n'ont pas assez récolté pour exister, ou qu'ils n'en ont au plus que pour eux, et se plaignent de ce qu'on les force de porter aux marchés. A Bayeux, comme dans toutes ces contrées, il y a

des menées sourdes qui font et répandent de fausses et de mauvaises nouvelles pour décourager le peuple qui n'est pas assez instruit, et qui ne connaît que ce que les mauvais citoyens lui disent.

Au moment de la première levée, et où tout était bien disposé, il se répandit un bruit général soutenu par les malveillans qui disaient que le recrutement n'avait pas lieu à 5 lieues loin de la côte. J'eus soin de dissuader tous ceux qui tenaient ce propos. Il y eut, le jour de la suppression de l'ancienne Municipalité, un officier municipal qui, ignorant encore sa destitution, vint chez les commissaires chargés de la première levée, dire cette nouvelle. J'étais présent, et lui demandai en sa qualité où il avait vu la loi et même un journal qui en eût parlé, et je lui fis un sermon patriotique dont il a dû se ressouvenir. J'ai déjà parlé à différens bons citoyens du moyen de déjouer encore cette manœuvre en faisant un journal qui serait lu et même affiché tous les jours de repos. On pourrait lui donner le titre de Journal des décades. Pour le délassement et l'instruction des campagnes, il en serait envoyé un exemplaire à toutes les Municipalités, dont la lecture pût être faite en trois quarts d'heure, ou en une heure au plus.

Par la marche bien éclairée, ferme et juste de la nouvelle Municipalité, dès le marché suivant, le beurre qui se vendait 27 et 28 fr. tomba à 20 fr., et le 2e marché à 15 fr. Le suif qui se vendait 150 fr. le quintal tomba à 100 fr. Les patriotes qui avaient été maltraités furent accueillis avec enthousiasme, et on ne les appelle plus que les pères du peuple, et, à l'envi, c'est à celui

qui sera le plus ferme et le plus énergique. S'il y reste quelque rivalité, c'est à qui fera le mieux. J'avais eu soin d'aller dans les campagnes des environs où je vis tous les citoyens bien disposés, à l'exception de quelques riches qui, comme je l'ai dit, n'approuvaient pas toutes ces mesures, mais en raisonnant avec eux, tantôt fraternellement, souvent avec force et énergie, je leur disais: «Vous, nobles, avec cinquante mille livres de rente, qui n'en envoyés que 25 mille par an aux émigrés, sondez votre conscience. Ne vous dit-elle pas que c'est vous qui faites tout le malheur du peuple; de telle façon que tournent les choses, ce sera toujours vous et vos égaux qui en serez les victimes, car c'est votre caste, avec celle des prêtres fanatiques et riches marchands et égoïstes, qui faites le malheur de la guerre et celui du peuple qui a tout fait pour vous éclairer, et vous offrait le pardon fraternel dont vous n'avez pas voulu profiter. Si, au contraire, chose impossible, vous et vos égaux venaient à triompher, à quoi seriez-vous réduits? N'avez-vous pas réfléchi qu'ils ne pourront s'en prendre qu'aux riches pour réparer leurs ruines? Je ne dis pas leurs engagements, parce qu'il n'y a rien de sacré pour eux. Ils ménageront les pauvres dans l'espérance que leurs nouvelles fureurs les rengraisseront. Ils vous diraient avec raison, que vous êtes des lâches; que vous avez cinquante mille livres de rente, que vous n'en avez envoyé que 25 mille par année, que vous pouviez mieux vivre ici avec 500 qu'eux avec cent mille. A qui pourraient-ils s'adresser? Je vous le demande? Vous auriez beau dire: Mais c'est le sort qui en a décidé,

si j'y fusse tombé j'aurais fait comme vous; (car il passe pour certain, qu'ils ont tiré au sort à qui partirait, et que ceux qui resteraient feraient passer de l'argent, entretiendraient la correspondance, coaliseraient, exciteraient des troubles au dedans, et tiendrait état des patriotes pour les livrer aux griffes de ces enragés) ».

Voyant que la troupe arrivait à Bayeux, et connaissant le civisme et le patriotisme de ceux qui allaient composer la nouvelle Municipalité, je leur demandai, et ils me donnèrent, des notes des patriotes auxquels je pouvais m'adresser; ensuite je partis pour Isigny le jour même de leur installation, et la première signature du maire fut le visa de mon passeport. N'ayant voyagé que comme négociant, à mon arrivée, j'envoyai chercher un de ceux qui m'avaient été indiqués par les patriotes de Bayeux, et lui parlai d'abord d'un herbage qui était à vendre, dont on m'avait donné l'affiche. Je lui dis que j'étais de Paris et la conversation vint bien vite sur les affaires du temps. Je jugeai, à la façon vraiment républicaine dont il me parla, que je n'avais pas été trompé. Alors je me déclarai à lui, et lui dis que j'avais encore le nom de 2 autres personnes. Il me dit qu'ils étaient de ses amis et vrais patriotes, et tout ce qu'ils avaient à souffrir de certains membres de leur Municipalité. Je lui confiai que le bien de la chose demandait que mon secret fût exactement gardé, qu'il ne devait pas passer nous 4, que le Comité de Salut public et le Pouvoir exécutif ne m'avait envoyé que pour les instruire et les informer du bien qu'ils pouvaient faire pour

leur cité et répétai que si les malveillans apprenaient qu'on fît des démarches pour avoir des notions certaines, qu'ils iraient au-devant pour vanter leur patriotisme, et pourraient trouver des moyens pour tromper sur leur compte; ce qu'il sentit très bien, et ce fut la première explication que nous eûmes avec les 2 autres. Je le priai de les engager à un dîner qui eut lieu entre nous quatre seulement. J'abrégerai ici la joie de ces bons patriotes. Je renvoie à ce qu'ont écrit à la commune de Paris, les citoyens commissaires envoyés à Bordeaux par elle. Avant de nous séparer, nous convînmes de nous rejoindre le lendemain et jours subséquents, et ce fut dans nos différentes entrevues qu'ils me transmirent plusieurs notes sur leur Municipalité et les individus suspects. Je les ai communiquées aux représentans du peuple. Je les joins à mon présent rapport ainsi que les détails que j'ai promis sur l'acapareur Faucon. Pour me résumer, je dois ajouter qu'il suffisait que je fusse de Paris pour être recherché de tous et partout. Toujours même conversation, et partout même satisfaction. Je distribuai la constitution, son ariette, et d'autres chansons patriotiques qui, à l'instant, furent chantées avec une joie pure et vraiment républicaine. Je vis aussi dans les caffés d'Isigny qu'on y chantait avec la même satisfaction les ariettes que j'y donnais, ce qui y attirait une telle affluence que l'on n'y pouvait plus entrer, et on se disait les uns aux autres : « Mais voyez donc comme ces coquins de députés nous trompaient ». Wempfen et le département du Calvados n'étaient point épargnés par les malédictions. Dans le particu-

lier, c'était la même chose; plusieurs me disaient: «Mais vous ne nous dites pas qui vous êtes, vous en savez trop, et nous sommes sùrs que nous ne nous trompons pas ». Je les dissuadais, en disant qu'à Paris nous étions tous de même, que l'intérêt public nous réunissait tous les jours à 5 heures de l'après-midi, quelquefois jusqu'à onze. Que souvent il arrivait que les députés venaient parmi nous ; que c'était un rassemblement de frères; qu'on s'y voyait avec le plus grand plaisir; que quand on se rencontrait dans les rues, on ressentait encore un nouveau plaisir; que si quelqu'un était absent, tous se disaient : il y a longtemps que nous n'avons vu un tel, est-il malade ? Quand il reparaissait, tout le monde lui marquait sa joie de le revoir. Alors il me semblait que j'étais écouté avec le plus grand intérêt, et partout j'ai été invité à rester plus longtemps, et à retourner plus souvent dans ce département. Le C. Lindet a vu avec peine que le départ de mon fils, qui va contribuer à la défense de la patrie, nécessitait mon retour à Paris. Il m'a opposé la position du département du Calvados. J'ai approuvé ses justes raisons ; mais en lui représentant qu'il ne me fallait que 2 jours pour aller et 2 pour revenir, que je le voyais comme lui, et qu'il était du plus grand intérêt que ce département fût surveillé et éclairé contre les intentions perfides des malveillans. Le bien que j'ai pu y faire est dû à mon zèle et à la confiance que m'ont donné en cette contrée, depuis plus de 40 ans, une quantité d'individus auxquels j'ai rendu des services désintéressés. Ils connaissent ma franchise et ma loyauté ; ils savent que j'exposerai dans mon

rapport la nécessité de cette surveillance, et que si je connaissais quelqu'un qui fût plus utile que moi, je l'indiquerais volontiers. C'est ma famille, mes connaissances particulières et ma qualité de patenté qui m'ont bien servi lors de mon premier voyage, ayant caché, même à mes parens, que j'avais une mission pendant la coalition, ainsi que je l'ai dit dans mon premier rapport.

De retour à Caen, je m'occupai du rapport sur Isigny et Bayeux, pour en instruire le C. Lindet et le C. ministre de l'Intérieur, et leur fis passer les remarques, notes et états ci-annexés.

On sait que le canton d'Isigny est un païs très-précieux pour ses excellens herbages. C'est même une gloriole pour ces citadins d'en avoir. Il y en a qui rapporteraient davantage, ensemencés en blés. Il serait à désirer en ce moment, que chaque Municipalité désignât le genre de culture de son arrondissement. Cet ouvrage ne serait pas long ni inutile pour les patriotes; mais il forcerait les malveillans qui ne cherchent qu'à affamer la France. Beaucoup de femmes d'émigrés réafferment leurs terres. Il est instant de veiller à la façon dont elles les feront cultiver et à ce qu'en deviendra le produit. Ces terres rapporteraient le double, si elles étaient louées par moyennes parties à différens cultivateurs. On commença le 21 septembre, en cette contrée, la vérification des déclarations des récoltes. Je conseillai partout que les commissaires fussent choisis parmi les membres des comités révolutionnaires ou, au moins, hors paroisse, pour empêcher les reproches ou la coalition, et donnai l'avis

qu'en cas de suspicion, il fallait faire détasser les blés, parce qu'il se débitait que les fermiers avaient fait des gerbes beaucoup plus fortes ; qu'ils déclaraient qu'il en fallait plus au boisseau, sans expliquer la vraie quantité ; que les fermiers cachent du blé chez leurs voisins, et qu'afin de s'en assurer, il fallait prendre au hasard huit à dix gerbes aux différens coins du tas. Je fus ce dit jour d'Isigny à Géfosse-sur-Mer, distant environ d'une heure et demie, district de Bayeux, canton de la Cambe. J'étais bien aise de voir tout le long du Vai, et ce côté de la mer, comme elle était gardée. J'y rencontrai un adjudant qui visitait les postes le lendemain de l'arrivée de la troupe en ce lieu. Le curé patriote, nommé Duvai, m'avait dit la veille qu'il était nommé commissaire pour cette vérification. Il suivit mon avis, non sans difficultés de la part des cultivateurs. Il fit battre huit gerbes prises en différens coins, qui produisirent un boisseau 1/2 et deux pots ou demi-quart, poids de 52 le boisseau, de façon qu'il dit qu'il avait trouvé dans le peu de labour qui s'y fait, plus de 300 boisseaux de froment en sus de la déclaration, ce qui produit dans ce petit lieu 65 septiers, poids de 240[1]. Isigny est dans la plus grande pénurie de pain. Le 20 septembre que j'y suis arrivé, la Municipalité a délivré un pot de blé par chaque personne, qui pèse trois livres un quart. Les habitans en envoient chercher à Carentan, distant de 3 à 4 lieues. Ils mettent souvent 2 jours pour en avoir 6 livres. Si on les rencontre, on leur prend leur pain et on leur rend leur argent. S'ils peuvent venir jusqu'au Vai, les gardes le leur prennent sans leur en rendre le prix. Du côté de

Bayeux, il en est à 7 lieues, on ne leur laisse rien passer, de façon qu'ils sont comme bloqués, parce qu'on leur reproche l'acaparement et l'embarquement. J'y en ai fait l'observation aux patriotes susdits, qui m'ont assuré, et cela est facile à croire, qu'ils ne le souffriraient pas actuellement. Voici des faits:

Vers le 10 septembre, il passait par Bayeux 4 charettes chargées d'environ 8.000 livres de beurre, qui avaient commencé leur acaparement du côté de Vasy, Aunay, Évreux *(sic)*, Villers et Tilly, et l'exportaient, disaient-ils, à Isigny, pour fondre pour Paris. Il est à observer que cette contre-marche d'aller et venir peut faire 40 lieues, et qu'il est bien plus naturel de les fondre dans chaque chef-lieu où sont les marchés. La Société populaire de Bayeux commençait à prendre de l'énergie; elle arrêta ces 4 voitures et les dénonça à la Municipalité, qui ne s'assembla que le lendemain à 11 heures ou midi et dit que c'était la marche ordinaire. Les messieurs de Bayeux et les fermiers des environs crurent tous que ces brigans allaient tout renverser. Enfin les patriotes tinrent ferme, et le beurre fut vendu à l'encan 8, 10 et 12 fr., suivant sa qualité. Quelque temps après, un charetier avait été à la mine de charbon de terre, et avait pris lettre de voiture pour Caen où il paraissait aller, lorsqu'un malveillant le rencontra et lui dit: « Où vas-tu porter ton charbon? » — « A Caen ». (D'autres ont dit à Vieux-Pont. Il n'importe, c'était la route). — « Bon, dit l'autre, tu es bien bête; que ne vas-tu à Isigny, tu le vendras 4 fr. par mesure de plus, et tu en es bien plus près ». Effectivement, il retourna, et s'en allait à

Isigny, lorsqu'il fut rencontré par un sans-culotte à qui il conta son bonheur; mais ce dernier lui donna une leçon patriotique et le fit conduire à Bayeux où la voiture et les chevaux furent arrêtés. L'affaire n'était pas encore finie lors de mon départ. Les messieurs dont je viens de parler disaient: « C'est affreux, c'est aller contre les lois; quoi, j'ai acheté, c'est ma propriété. Ne suis-je pas libre d'en faire ce qui me plaît, etc., etc. » ? On a dit à tout ceci: « Quand vous avez chargé pour Caen, vous trouviez un gain honnête, vous savez que le charbon y est rare et que vous y étiez attendu, etc.». Isigny est un gouffre. J'y ai vu charger une quantité de bateaux de cette denrée, qu'on dit être par ordre du ministre. Les acapareurs avaient trouvé des entraves; ils ont changé leur marche et fait des turies à la Cambe pour saler les viandes. La Société populaire de Bayeux, toujours active, y a envoyé des commissaires, dont était le brave Foucher. Ils y ont été la nuit et y ont demandé à souper. Il me semble qu'on leur dit qu'il n'y avait rien. — « Comment rien ? Il n'y aurait pas même une grillade, quand même elle serait salée? Voyons donc ». Ils trouvèrent une quantité de salaisons; on dit que c'était pour les armées. On demanda l'ordre, qu'on ne put montrer, et on en a rendu compte aux représentans du peuple, qui mettent à tout une activité au-delà de tout ce que l'on peut dire.

De retour à Caen, vu que je ne pouvais avoir de place à la diligence que le jeudi suivant, je me proposais de faire un voyage du côté de Noyers et Tournay où je suis né, ainsi qu'à Villers et Aunay et autres

endroits adjacents où j'ai des connaissances, pour étudier l'esprit de cette contrée, lorsque je me trouvai avec le C. Lindet où il fut question de la ville de Falaise, de la Municipalité de laquelle on lui avait parlé d'une façon plus satisfaisante. Alors je dis: « Eh bien, citoyen, il me paraît important de connaître cette ville; c'était mon projet d'y être à la foire de Guibrai, on m'y a indiqué de bons patriotes, je vais y aller ». Effectivement, je partis le lendemain et me trouvai dans la voiture avec le cytoyen Cornet-la-Vallée, juge de paix du canton d'Ouilly-le-Basset. Nous nous reconnûmes pour nous être vus chez les représentans du peuple. Nous soupâmes ensemble, et couchâmes dans la même chambre. Je lui demandai si on était patriote dans cette contrée, il me dit: « Comme partout »; qu'on l'était, surtout le district, et que le procureur sindic était son ami. « Eh bien, lui dis-je, j'irai le voir; j'aime les patriotes ». Il me dit qu'il irait le voir le lendemain matin. Dès en arrivant il était plus de 9 heures. Il commanda le souper et sortit de suite. Il me semble qu'il me dit qu'il allait voir un moment son ami le procureur sindic. Il sortit le lendemain à 6 heures du matin, me dit qu'il allait rentrer, et que nous déjeunerions ensemble. Il rentra effectivement d'un air assez échauffé pour me dire que, comme il était juge de paix, il était obligé de s'en aller de suite pour tenir l'audience. Il avait dit en route qu'il allait faire battre tout son blé, et envoyer au marché tout ce qu'il avait à vendre. Il y avait un cytoyen nommé Bretheau, du département de Loire-et-Cher, qui avait voyagé et soupé avec nous. Il me dit

le lendemain matin: « Savez-vous que M. le juge de paix a eu une furieuse scène ici ce matin. On lui a reproché qu'il avait gardé des blés vieux, et qu'il en avait encore pendant que le peuple en manquait, et qu'il n'avait pu en disconvenir ». Je revis ce même juge de paix le mardi suivant chez les C. représentans du peuple, il vint m'accoster pour me dire qu'il venait demander justice contre les commissaires pour l'enlèvement des chevaux de luxe, qu'ils lui en avaient saisi un mal à propos, qu'il entendait les poursuivre et avoir des dommages-intérêts. A quoi je lui répondis, que fraternellement je ne le lui conseillais pas, et que les représentans lui rendraient sûrement justice. Alors je lui dis: « Mais il paraît que les fermiers ne s'empressent pas de porter du blé au marché; il y en a qui en ont encore du vieux ». Il rougit, balbutia quelques mots, et remit la conversation sur son cheval. Je rompis à mon tour, et lui dis que je n'y pouvais rien. On me dit aussi que le président du district avait fort prêché pour l'enrôlement pour marcher contre Paris et avait assuré que chacun aurait 40 fr. par jour et qu'il irait lui-même, mais qu'il n'avait pas été longtemps à revenir de son erreur. On m'avait dit aussi que les membres du district n'allaient pas à la Société populaire, qu'on avait été les inviter à y venir, et qu'ils l'avaient promis. On espérait les y voir le lendemain. J'appris encore qu'il paraissait y avoir eû une désunion pour faits de préséance, où les membres des administrateurs avaient quitté la place sur ce que le procureur de la commune avait dit au président qu'il ne devait adresser la parole aux citoyens admi-

nistrateurs, mais à l'assemblée. Que sur ce dire, ils s'en étaient allés. (Copie du procès-verbal est ci-jointe, n° 4.) J'avoue que je fus embarassé ; à Paris les C. C. Jeanet, lieutenant-colonel, parent de mon épouse et Gruat, maréchal de logis en chef, son neveu, et différens autres officiers patriotes qui avaient refusé d'entrer dans la coalition du Calvados et de prêter le serment à Wimphen, m'avaient dit qu'ils avaient, au nombre de 23, en quelque sorte obligation de la vie au C. Duhamel, qui avait risqué la sienne pour les cacher, leur fournir des habits et faciliter leur évasion. Je demandai à Gruat s'il connaissait quelques bons patriotes à Falaise; il me dit qu'ils y étaient rares, qu'il connaissait le nommé Duhamel, auquel ils avaient de grandes obligations, et me chargea de lui faire des compliments de sa part, de celle de Jeannet, Raulet, Behille et tous les officiers patriotes du 16e régiment des chasseurs à cheval. (Je joins ici la note). Quelle fut ma surprise, lorsque je fus chez ce citoyen, de le trouver malade ainsi que son épouse, du chagrin qu'ils avaient de l'arrestation de ce même fils, qui était à Caen à l'hôtel d'Espagne en état d'arrestation. On leur avait caché qu'il était en prison. Je crus devoir sortir tout de suite de cette maison qui alors me devint suspecte. Ces citoyens me firent tant d'instance de rester et me dirent qu'ils désiraient me prouver l'innocence de leur fils attestée par toute la ville, et firent inviter un officier municipal dont ils vantèrent le patriotisme à venir chez eux, ce qu'il fit. J'acceptai contre ma volonté de dîner avec lui, et je me promis d'être juge sévère sur ces objets qui se

présenteraient dans la conversation où je n'étais connu que comme parent des officiers dont j'ai parlé. La conversation roula sur le sujet ordinaire: le patriotisme de la Municipalité me fut vanté ainsi que celui du maire; l'égarement où Gorsas et Larivière avaient mis une partie des citoyens; que la Municipalité n'avait adhéré à la coalition du département que comme forcée par les sections. Le bien que ces citoyens me dirent du maire, m'engagea à lui demander à quelle heure je pourais le voir en particulier. Il me répondit que ce serait quand je voudrais. — « Tout de suite », lui dis-je, et alors il me proposa d'aller à la maison commune. Comme il demeure tout près, je préférai d'aller chez lui. Le maire s'y rendit de suite avec le C. Prévôt, le procureur de la commune, et 2 autres officiers municipaux. Je leur dis, que le Comité de Salut public et le Comité exécutif provisoire veillait sur toutes les parties de la République, et que j'étais envoyé vers eux pour prendre connaissance de la position où ils se trouvaient, notamment de la partie des subsistances et du patriotisme des citoyens de leur contrée; que tous devaient être énergiques dans les circonstances présentes. Je ne leur laissai pas ignorer, que les représentans du peuple de Caen n'étaient pas satisfaits. Que j'étais venu pour prendre d'eux une explication fraternelle, et leur présentai ma mission, qu'ils eurent la politesse de ne pas lire. Le procureur de la commune prit d'abord la parole et dit, qu'il y avait des intriguans qui allaient faire leur cour, qu'eux ne savaient que faire leur devoir, et parla de la démission, il s'appaisa et dit: qu'ils ne

recevaient pas exactement les lois, qu'ils voyaient dans les journaux, que telle ou telle loi avait été décrétée, et qu'ils ne l'avaient pas reçue. Effectivement, ils reçurent le même soir un paquet où étaient celles dont procès-verbal est ci-joint. Je leur promis de vériffier d'où venait ce retard. Je soupçonnai que le discrit pouvait ne les avoir pas fait passer de suite. A cela je répondis que les premières lois étaient le salut public; qu'il n'était pas en mon sens, besoin de notifications, que tout citoyen devait agir dans les circonstances, et notamment les autorités constituées. Le maire me parut, et j'en ai l'idée, citoyen respectable, franc et loyal, ainsi que les citoyens qui l'accompagnaient. Ils calmèrent le procureur de la commune, et nous parlâmes fraternellement. D'abord je leur dis qu'il me paraissait que la police n'était pas exacte à son devoir; qu'il y avait près de 24 heures que j'étais à Falaise, et que l'on ne m'avait pas demandé mon nom à l'auberge. Nous entrâmes en conversation sur la partie des subsistances. Ils m'exposèrent leur pénurie, et me donnèrent copie du procès-verbal de leurs arrêtés, que j'ai remis au représentant du peuple à Caen, duquel il résulte, qu'ils ont ordonné qu'il serait fait un échange d'orge et de blé par moitié et ont taxé le pain à 2 fr. et quelques deniers, et de même le mélange avec le seigle à un maximum un peu plus fort et le prix réglé avec le poids; qu'ils ont ordonné de faire les pains de différentes qualités, de façon que les citoyens puissent en avoir sans aucun échange pour un billet de 10, 15 fr., deux de 10 ou de 25, sans avoir recours à autres échanges au moyen

des assignats nationaux, suivant le besoin des citoyens, et défendent le pain de pur froment, réservé pour les vieillards et les malades. Ils se sont plaint de tous les meuniers et boulangers, qui malgré leurs soins trouvent le moyen de tromper. Ils étaient dans l'intention de faire faire le mélange avant la mouture, et ils ont dit qu'ils étaient sûrs que les meuniers et boulangers trompaient encore. Sur les vérifications des déclarations de fermiers et cultivateurs, ils ont nommé des commissaires qui m'ont paru s'être tenus à la déclaration des fermiers. Je leur ai parlé de la fraude de ces déclarations, et ce qui m'en avait été dit partout. Ils sont convenus que mes observations pouvaient être justes, et je ne doute pas que nouvelle vérification ne soit faite. J'ai remarqué partout ceci, que les intentions étaient bonnes et loyales, qu'il ne manquait que plus d'énergie. C'est la note que j'ai donnée aux représentans du peuple à Caen, qui n'ont pas été de mon avis. Je leur ai observé que je pouvais être trompé par les rapports qui m'avaient été faits, dont je garantis la sincérité ; que je croyais la Municipalité peu énergique, mais dans les bons principes pour le bien sans avoir pris tous les moyens pour le faire. Je leur ai dit franchement et en vrai républicain ; ils ont marqué leur satisfaction ainsi que leur reconnaissance de tous les papiers patriotiques que je leur ai remis, et m'ont très-invité à rester avec eux plus longtemps ou à y revenir incessamment. Je ne soutiendrai pas qu'ils n'ayent pas pu me tromper, mais il n'en est pas moins vrai que tous ces détails m'ont été faits par eux ; que tous les citoyens en petit nombre, que j'ai vu en 2 jours,

m'ont dit du bien de la Municipalité et des autorités constituées. J'ajouterai qu'il ne leur manque qu'un peu plus d'énergie et que la volonté m'a paru bonne. Lorsque je témoignai que les représentants du peuple n'étaient pas satisfaits, je remarquai que le procureur de la commune cita 2 ou 3 individus. J'en pris occasion de lui dire, que s'il y avait des malveillans il devait le déclarer. Il me répondit, qu'il n'était pas, ses confrères et lui, des délateurs. Sur cette réponse j'observai que je ne cherchais pas à faire des coupables, mais que tout bon républicain cependant devait, dans les circonstances, s'empresser de dénoncer les conspirateurs, les perturbateurs qui déclament contre les lois et ceux qui conspirent contre la liberté nationale; qu'enfin, c'était le devoir de tout citoyen. Le lendemain, le procureur de la commune me dit, présence que dessus (*sic*), qu'ils avaient reçu une lettre du comte de Séran, qu'ils regardaient comme bon patriote, parce qu'il a bien exécuté les lois, et qu'il est charitable. Le comte de Séran y parlait de l'un de ses amis de la même caste (regardé comme suspect); elle commençait par ces mots: « Il est bien extraordinaire que vous refusiez un certificat de civisme au, etc. ». Je dis qu'en pareil cas ils en paraissaient suspects tous les deux, et que je croiais que pour sûreté ils étaient bons à mettre en état d'arrestation. Le procureur de la commune dit qu'il déposerait le soir même la lettre sur le bureau et qu'il en ferait la réquisition. Il dit encore que les prêtres d'aujourd'hui prêchent contre la loi du divorce, et ne veulent marier qu'après la publication des bancs suivant l'ancien

régime. Il se propose de les prendre en flagrant délit, et de les en punir au terme de la loi. De retour à Caen, le 4, voyant que je ne pouvais avoir de place que le 10, je repartis pour la contrée de Noyers, distant de 3 ou 4 lieues de Caen. J'ai moi-même entendu dire au curé de ce lieu que la loi du divorce n'était pas exécutable, que l'homme ne pouvait désunir ce que Dieu avait uni, et qu'on ne ferait pas changer la croyance du peuple sur ses systèmes de religion. Il ne parut pas content non plus du renouvellement de la Municipalité provisoire par les représentans du peuple. Il serait à désirer qu'elles le fussent partout, c'est bien l'avis du C. Lindet, mais il ne trouve pas cet ouvrage facile, parce qu'il faut bien connaître ces sujets. Le maire de Noyers est un honnête vieillard, nommé Brion, ancien maréchal. Le procureur de la commune est un sans-culotte qui paraît énergique. Cette Municipalité a encore été critiquée par le dit curé qui regrette que ce ne soit plus de gros bonnets qui soient en place. Le curé de Tournay est plus raisonnable. Je l'ai engagé à travailler à la conversion de son voisin, auquel j'ai dit en sa présence que le vrai évangile de ce jour était la constitution, et que ce devait être là le sujet de leur prône. Le dernier en est convenu. Il a la réputation d'être patriote, et me l'a paru. Il y a quelques curés mariés, mais en général il y en a peu, et celui qui se marie est méprisé par tous les fanatiques et bégueules qui avaient ordinaire de le soulager de ce que fait celle qu'il a déclarée son épouse au terme de la loi. On est bien éloigné dans ces campagnes d'être à la hauteur de la révolution, faute

d'être instruit. J'ai vu partout que ces braves gens ont un plaisir infini à entendre ceux qui leur parlent la vraie raison. Il y a encore des fanatiques qui aiment mieux batiser eux-mêmes leurs enfans que de les présenter aux prêtres assermentés et aux magistrats du peuple pour constater leur état civil. Ils sont soutenus dans cette infernale conduite par la cabale des prêtres fanatiques de leur caste, des nobles et riches égoïstes qui fomentent en tout sens contre le bien public.

Il est nécessaire de parler encore des fermiers ; lorsque le maximum a paru sur les blés, quelques-uns, et la tache a gagné bien vite, n'ont porté aux marchés que de mauvais blés ou mal nétoyés, qu'ils vendaient au prix le plus haut du maximum. Ils en faisaient manger à leurs chevaux, et aimaient mieux vendre l'avoine, qui n'était pas taxée, 7 à 8 livres le boisseau, que le blé qu'ils ne vendaient qu'aux environs de 5 fr. Quand la taxe sur l'avoine est arrivée, il n'en a plus paru aux marchés, et les aubergistes, maîtres de postes, loueurs de chevaux, disaient (je l'ai entendu) : « Qu'on nous laisse les maîtres d'acheter, nous n'en manquerons pas. Si nous l'achetons cher, nous ferons de même payer cher ». J'ai répondu à cela : « Voyez comme vous entretenez la perfidie ; que vous payiez à présent 8 à 9 fr. le boisseau, cela en produira-t-il davantage que de la payer 3 ou 4 fr. Ce n'est pas l'argent qui peut la faire croître à présent. C'est la cupidité qui la rend rare. Tous ces aristocrates déguisés coalisent dans leur contrée, notamment parmi leurs confrères, et se disent : « Il faut nous soutenir,

et faire une pétition pour l'acheter à prix défendu, et alors nous n'en manquerons pas ». Le C. Lindet, instruit de ces manœuvres, fit la proclamation qui est ci-jointe, et qui fut affichée le 2 décembre.

Il en fut de même sur les denrées de première nécessité. Je rencontrai le 7, à 2 lieues de Caen, trois femmes qui en revenaient, et qui me dirent : « Là mais, mon bon Monsieur, qu'est-ce que j'allons devenir ; je venons de Caen, on n'y peut rien avoir ; il y a un tapage affreux dans les boutiques. J'voulions avoir seulement un petit morceau de savon, etc., et j'n'en avons pas eu ». Je les conseillai, et leur dis que c'était l'avarice et la cupidité des marchands, qui s'entendaient avec les aristocrates pour fatiguer le peuple et reprendre le dessus sur lui ; mais que les représentans et magistrats du peuple veillaient sur eux, et qu'ils sauraient bien les faire rentrer dans l'ordre et les en punir. Ces bonnes femmes s'en allèrent aussi contentes que si je leur avais fait avoir ce dont elles avaient besoin. Je les entendis qu'elles disaient : « Mais, voyez donc comme ce bon Monsieur nous a parlé ; ô, il a raison, il faudra bien qu'ils en viennent là ». Le même soir j'entendis dans la rue Coupée à Caen, 2 femmes à laquais derrière elles. L'une dit à l'autre : « As-tu fait ta provision de savon ? » A quoi elle répondit : « Non, j'ai pensé à toi, lui dit la première, j'en ai pour nous deux ». La même rareté s'est manifestée à Lisieux. J'ai conseillé de faire faire des visites chez les marchands par les membres des Comités de sûreté générale, et de tâcher de découvrir les cachettes. On dit que les

fermiers cachent aussi des blés. A Lisieux, il y a des citoyens énergiques qui travaillent avec courage pour le bien de la chose. S'ils sont soutenus, ça ira, et ils écraseront les modérés et malveillans. J'ai promis de ne pas oublier le maître de poste, qui jouit de la réputation d'aristocrate fieffé. Il a fait mener la diligence nationale au pas et a défendu à ses postillons d'aller plus vite sous peine d'être renvoyés. Aussi, la diligence attelée de 8 chevaux, fut-elle conduite par un seul postillon jusqu'à l'hôtellerie. Arriva un second qui gronda et menaça bien son camarade, de ce qu'il était venu si vite, pendant qu'il n'avait été qu'au pas. Ce maître de poste dit que ne pouvant avoir d'avoine pour ses chevaux, il ne pouvait aller plus vite ; cela ne l'empêche cependant pas de mener les autres voitures aristocrates le train ordinaire, et de passer les diligences.

Il y a à Caen, Bayeux, Falaise, Lisieux, une quantité de voitures qui vont tous les jours d'un endroit à l'autre, et mènent 6 à 7 personnes avec 3 chevaux, qui prennent les prix qui veulent, et augmentent tous les jours. De Bayeux à Caen, ils prenaient autrefois 3 fr., actuellement 5 et 10 fr. De Bayeux à Isigny, à peu près même distance, un d'eux nommé Provat n'a pas voulu m'y mener à moins de 45 fr. De Caen à Falaise, encore à peu près la même distance, 9 fr. par personne. Je pense qu'ils pouraient être taxés un peu au-dessous des diligences. Ils profitent de ce qu'il n'y en a pas sur ces routes, et ils amènent jusqu'à Paris aussi vite que la diligence, pour 36 fr. par personne.

Il paraît que les biens des émigrés ne sont pas

assez surveillés pour l'entretien. J'ai vu à Bretteville-sur-Bordel, canton de Tilly, à la ferme de la Londe, dont était propriétaire un émigré nommé la Londe-Banville; sa femme y demeure encore, et a pour fermier le nommé Jasnurd (?) qui a sollicité les réparations d'un pressoir. Il avait préparé les gluis qui sont de paille de seigle treillée pour couvertures, lesquels il avait déposées dans le dit pressoir, dont le toit est tombé, et partie des murs qui ont enfoui et pouri ce gluis, les tonneaux et ustensils de pressoirs, objet très-important pour braser le cidre.

Quant à la ville de Caen, elle possède pour son bonheur les infatiguables représentans du peuple, qui malgré un travail souvent de 20 heures, sont encore surchargés d'une multitude de monde, tant de la ville que des campagnes. Je me bornai à y venir tous les 3 à 4 jours et lui ai fait part de tout ce que contient mon rapport présent. Tous les C C. sont bien armés : beaucoup sont en uniforme. Je pense qu'ils peuvent armer une grande partie de leur première levée qui m'a paru se faire partout avec courage. Cependant les malveillans font ce qu'ils peuvent pour donner des inquiétudes sur la culture des terres. Ils en faisaient autant pour la moisson où il s'est trouvé autant de monde et plus qu'il n'en fallait. J'ai vu à Bayeux que très souvent il y en avait sur la place qui s'en retournaient sans trouver d'ouvrage, et allaient dans d'autres contrées pour en avoir. En général, j'ai trouvé partout des citoyens qui étaient enchantés qu'on leur parlât avec énergie du bonheur de la République. J'en ai remarqué des quantités qui d'abord n'étaient pas de

mon avis, et qui après me recherchaient pour en parler encore, réservé à Caen où ils me disent franchement qu'ils sont bien heureux d'avoir été éclairés et qu'on ne les ait pas engagés plus avant. Ils maudissent les conspirateurs qui ont été chez eux les égarer, mais ils sont comme de grands enfants à qui l'on vient de donner le fouet bien serré, et qui regardent après si le bouton de la culotte tient bien. Ils sont bien aises de ce qui s'est fait et n'osent cependant en parler. Je n'en ai pas vu qui ait parlé le premier de la révolution avec énergie. Ils n'ont pas encore l'air d'être bien persuadés.

J'ai remarqué que les éclaircissements fraternels produisent plus d'effets que la morgue et l'envie de vouloir primer. C'est ce qui a fait le malheur du peuple à la Convention nationale jusqu'au 31 mai, et ceux qui au-dedans avaient, suivant leur système, plus d'envie du retour de l'ancien régime, conviennent que s'il était possible que l'ancien ordre revînt, ils en seraient les premières et plus sûres victimes.

On soupçonne à Bayeux, qu'il peut y avoir des émigrés et gens suspects cachés dans les châteaux. La citoyenne Du Trone, concierge du château de Tracy-sur-Mer, m'a dit qu'il s'était présenté différentes fois plusieurs patriotes qui lui avaient demandé à être logés secrètement, et qu'elle avait refusé.

Voici un fait arrivé à Bayeux. Un plaisant, bon patriote, s'est présenté aux ci-devant religieuses, et a été assez adroit pour leur persuader qu'il était prêtre, qu'il avait été à Lion et à la Vendée, et que partout il avait trouvé le moyen de se soustraire aux recherches

qui avaient été faites de sa personne. Il a confessé ces béguines, dégarni leurs bourses, et quand elles ont reconnu qu'elles avaient été trompées, elles ont envoyé bien vite dans toutes les contrées prévenir qu'elles avaient été attrapées par un clubiste.

Les aubergistes de la campagne ne sont pas exacts à enregistrer ceux qui viennent loger chez eux. Il y en a qui m'ont dit qu'il y avait plus de 3 mois qu'ils n'avaient inscrit personne de ceux qui avaient été loger chez eux.

Des citoyens de Caen m'ont dit que le foin que l'on donnait aux chevaux de l'armée était de la plus mauvaise qualité.

HEUDIER.

LISTE DES MEMBRES

TITULAIRES ET HONORAIRES

PRIX DÉCERNÉS

TABLE

11

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1906.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1906-1907

MM.

GIDON (Dr), *président.*
POUTHAS, *vice-président.*
PRENTOUT (H.), *secrétaire.*
CARLEZ (Jules), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

GIDON (Dr), *président,* PRENTOUT (H.), *secrétaire,* CARLEZ (Jules), *vice-secrétaire,*	membres de droit.
DE LONGUEMARE (Paul), VANEL, TESNIÈRE, DECAUVILLE-LACHÊNÉE, DROUET, LE VARD,	membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

MM.

Date de l'élection.	
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur honoraire de l'École nationale de musique.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la Ville.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), ancien conseiller de Préfecture.
1878 22 fév.	DE SAINT-GERMAIN, doyen de la Faculté des sciences.
1882 28 déc.	VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, membre de l'Institut.
1884 25 avril.	BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.
1886 26 mars.	LEBRET, ancien député, ancien ministre de la Justice et des Cultes, professeur à la Faculté de droit.
1886 28 mai.	HETTIER (Ch.), trésorier de la Société des Antiquaires de Normandie.
1887 28 janv.	VAUDRUS, président de chambre à la Cour d'appel.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

MM.

Date de l'élection.	
1887 25 fév.	GIDON (D[r]), professeur à l'École de médecine.
1891 27 fév.	BARETTE (D[r]), professeur à l'École de médecine.
1891 26 déc.	CAREL (Pierre), avocat.
1892 26 fév.	SAINT-QUENTIN (Comte DE), sénateur, président de la Société d'Agriculture et de Commerce.
1892 26 fév.	LUMIÈRE, vice-président de la Société des Beaux-Arts.
1892 25 mars.	VIGOT (D[r]), professeur à l'École de médecine.
1892 24 juin.	BIGOT, professeur de géologie à la Faculté des sciences.
1895 22 fév.	POUTHAS, proviseur honoraire du Lycée Malherbe.
1896 27 mars.	LONGUEMARE (Paul DE), directeur de l'Association Normande, conseiller général.
1896 24 déc.	DECAUVILLE-LACHÊNÉE, conservateur adjoint à la Bibliothèque publique.
1898 25 fév.	DROUET (Paul), ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.
1899 23 juin.	TESNIÈRE (Paul), conseiller général du Calvados.
1900 26 janv.	LE TURC, conseiller à la Cour d'appel.

MM.

Date de l'élection.

1900 26 janv.	PRENTOUT, professeur à la Faculté des lettres.
1901 27 déc.	LE VARD, artiste peintre, président de la Société des Beaux-Arts.
1901 27 déc.	MOISY, président du Tribunal civil.
1901 27 déc.	SOURIAU (Maurice), professeur à la Faculté des lettres.
1904 24 fév.	VANEL (Gabriel), ancien magistrat.
1905 27 janv.	BIRÉ, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel.
1905 24 fév.	GRELÉ (E.), docteur ès lettres, publiciste.
1905 26 mai.	PETIT, premier président de la Cour d'appel.
1905 22 juil.	GALLIER, vétérinaire.
1905 22 juil.	LE PAGE, ingénieur civil, ancien maire de Caen.
1906 23 déc.	CHAMPION, commandant le dépôt de remonte.
1907 22 fév.	BESNIER (Georges), archiviste départemental.
1907 23 avril.	GIDON fils (Dr), docteur ès sciences, professeur suppléant à l'École de médecine.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Date de l'élection ou de la nomination.	
1861 26 avril (1).	CHATEL (Eug.), ancien archiviste du Calvados, à Paris.
1872 26 janv.	CHAUVET, professeur honoraire à la Faculté des lettres.
1876 28 janv.	TESSIER, doyen honoraire de la Faculté des lettres.
1889 22 fév.	LETELLIER, docteur ès sciences, professeur honoraire au Lycée Malherbe.

(1) Les dates sont celles de l'élection de ces membres honoraires comme membres titulaires.

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. » (Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854.)

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année, et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface.*)

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs**, dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886.)

PRIX DE LA CODRE

Par testaments en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891.)

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES



Caen. — Impr. H Delesques, rue Demolombe, 34.


Princeton University Library
32101 064257239